This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

27. a. 5

27. a. 5

LA VÉRITÉ

SUR

LA RUSSIE.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE HENRI PLON,

RUE GARANCIÈRE, 8.

LA VÉRITÉ

SUR

LA RUSSIE

PAR

LE PRINCE PIERRE DOLGOROUKOW

PARIS
A. FRANCK, LIBRAIRE-ÉDITEUR
67, RUE RICHELIEU, 67

1860

Tous droits réservés par l'auteur.

LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
29 MAR 1928
OF OXFORD

En ce moment, la Russie, grâce aux tendances éclairées de l'empereur Alexandre II, entre dans la voie des réformes indispensables, dans la voie des réformes qui, seules, peuvent la sauver d'un cataclysme politique, et tout naturellement un grand nombre de questions viennent à surgir. La solution régulière et paisible de ces questions ne saurait être amenée qu'à l'aide de la publicité, d'une publicité impartiale et sérieuse, complétement affranchie de tout esprit de courtisanerie, de toutes les influences personnelles, officielles et semi-officielles.

L'empereur Alexandre, si dévoué à son pays, ne saurait se trouver blessé par l'accent de la vérité, lorsqu'elle lui est exprimée avec respect pour lui et avec amour pour la Russie.

Plusieurs de nos compatriotes ont l'habitude de dire : « Il ne faut jamais révéler aux étrangers la vérité sur le compte de la Russie : il faut leur cacher les plaies du pays. » Ce langage, à notre avis, est en contradiction complète avec la saine logique, la dignité et le patriotisme véritablement éclairé. Sans parler déjà du dégoût profond inspiré par le mensonge à tout cœur honnête et loyal, il faudrait se trouver doué d'une immense dose de présomption pour croire à la possibilité de tromper tout le monde. Les personnes qui tiennent ce langage nous font l'effet de gens atteints de maladies graves, et préférant souffrir ou même mourir, plutôt que d'avoir recours à un bon médecin qui les aurait complétement guéris, et leur aurait rendu les forces et la santé. Pour la Russie, ce médecin, — c'est la publicité.

Les questions politiques et sociales, pour arriver à une solution logique, doivent être élucidées, et elles ne sauraient l'être que par la discussion publique. La publicité est le remède le plus efficace pour extirper les anciens abus et empêcher la formation d'abus nouveaux.

Pour écrire sur la Russie, il faut être Russe ; notre pays ne ressemblant à aucun autre, et son développement historique ayant eu lieu dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Mais avec la censure, et surtout la censure russe, atteinte de deux mala-

dies incurables, la peur et l'idiotisme, c'est dans les pays étrangers seulement que l'on peut imprimer un livre sur la Russie. Il existe en Europe cinq ou six imprimeries russes, et plusieurs de nos compatriotes manifesteront peut-être leur surprise de nous voir écrire en français, plutôt que dans notre langue nationale. Nous devons expliquer les raisons qui nous ont dicté ce choix. En Russie, le parti rétrograde, lequel, si on lui laissait le champ libre, entraînerait le pays vers un cataclysme politique, et la bureaucratie russe, cet appui zélé, ce conseiller permanent du parti rétrograde, dans leur affection commune pour le mensonge officiel ainsi que pour le mystère protecteur de ce mensonge, ont la haine et la crainte de la publicité. Mais celle qu'ils abhorrent et redoutent surtout, c'est la publicité européenne, et, plus que toute autre, la publicité en langue française, l'idiome le plus connu dans tous les pays du monde. Il s'ensuit que pour attaquer le parti rétrograde et la bureaucratie, il faut nécessairement avoir recours à la publicité en langue française, l'arme la plus redoutée par ces deux ennemis de la prospérité et de la grandeur de la Russie.

Nous avons beaucoup étudié l'histoire de notre pays; nous avons connu la plupart des hommes qui depuis vingt-cinq ans ont été au pouvoir en Russie, et la plupart de ceux qui s'y trouvent aujourd'hui; nous connaissons leurs biographies et leurs relations

intimes. Nous avons été à même de connaître les causes secrètes de bien des faits. Nous avons habité et les deux capitales et l'intérieur du pays; nous avons passé par l'exil; nous nous sommes trouvé en relations avec des personnes des positions sociales les plus diverses, depuis les plus élevées jusqu'aux plus modestes. Fixé aujourd'hui en pays étranger, nous comptons désormais écrire sur la Russie, dans l'intime conviction de voir la vérité, mise au grand jour de la publicité, même par une plume aussi faible que la nôtre, être utile à notre patrie bien-aimée.

Paris, mars 1860.

LA VÉRITÉ

SUR

LA RUSSIE.

I.

APERÇU GÉNÉRAL SUR LA RUSSIE.

Qu'est-ce que la Russie, au point de vue politique et administratif?

C'est un immense édifice à extérieur européen, orné d'un fronton européen, mais, à l'intérieur, meublé et administré à l'asiatique. La très-grande majorité des fonctionnaires russes, déguisés en costumes plus ou moins européens, procèdent dans l'exercice de leurs fonctions en vrais Tartares.

Sur quelle base repose l'administration russe? — Est-ce sur les lois? — Non, certes; aucun pays n'est plus riche que la Russie en lois, ordonnances et règlements de toutes sortes; le code russe est le plus

volumineux de la terre; il contient quinze gros volumes de plus de mille pages chacun; tous les ans apparaissent encore des suppléments. Mais ce code, si utile à la prospérité des fabriques de papier, est une lettre morte pour le pays. Le premier article du premier volume, en plaçant l'empereur au-dessus de toutes les lois, transforme tous les quinze tomes, si épais, en la plus volumineuse des mauvaises plaisanteries. L'administration russe repose sur l'égalité de tous, non devant la loi, comme en Europe, mais devant le caprice du pouvoir et la vénalité de l'administration, comme en Asie. Pour y échapper, il faut faire partie de la camarilla de la cour, ou être protégé par elle, toujours comme en Asie.

Nos paroles ne peuvent avoir rien de blessant pour l'empereur Alexandre; il est un honnête homme, et le premier à désirer la rénovation morale de son pays.

L'une des erreurs le plus généralement accréditées consiste à regarder l'empereur de toutes les Russies comme un autocrate tout-puissant. C'est une grande erreur. Autocrate de droit, l'empereur ne l'est presque jamais de fait. Il peut exiler chacun, il peut enlever à chaque Russe sa fortune, sa liberté, sa vie; il peut faire tomber les têtes au gré de son caprice, mais l'on pense bien que l'empereur Alexandre, prince éclairé et bon, se garde bien

d'user de ces droits sauvages. Au fond, l'empereur n'est que le rédacteur, et parfois même seulement le promulgateur des lois et ordonnances, sans être à même de pouvoir le moins du monde tenir la main à leur exécution. Si une loi publiée par l'empereur est utile aux intérêts de la bureaucratie, ou à ceux des ministres, ou de l'entourage intime impérial, vous pouvez être certain qu'elle sera exécutée avec une vigueur et un zèle remarquables; si elle n'est d'aucune utilité aux intérêts des trois pouvoirs que nous venons de mentionner, elle ne le sera qu'avec mollesse et dédain, et si elle était contraire à leurs intérêts, vous pouvez être certain qu'elle ne sera jamais exécutée. Mais de ces trois pouvoirs, le plus influent, le plus puissant, est sans contredit la bureaucratie, cette lèpre morale de la Russie. Soumise à l'empereur de nom, elle lui impose le plus souvent ses volontés à elle. L'empereur règne, la bureaucratie gouverne, et son autocrate à elle, c'est l'or, le seul souverain auquel la bureaucratie russe apporte constamment le tribut d'une obéissance complète et d'une inaltérable fidélité.

Ceux qui connaissent bien le peuple russe, ce peuple si richement doué sous le rapport de l'intelligence et sous celui du cœur, ce peuple à l'esprit si lucide, si vif, si fin, comprenant tout, saisissant tout, d'une aptitude si variée, ce peuple bon, obligeant, compatissant envers les malheureux, respec-

tueux envers la vieillesse et les supériorités sociales, ceux-là ne peuvent s'empêcher de frémir en songeant à l'atroce administration sous laquelle il gémit. Entre ce peuple si admirable, et un souverain bon et honnête comme l'empereur actuel, s'interpose une bureaucratie corrompue, avide, pillarde, triple extrait des passions les plus mauvaises et les plus viles. Cette bureaucratie trompe le peuple en lui faisant souvent accroire que ses abus à elle sont autorisés par le souverain; elle trompe l'empereur en lui représentant comme dangereux ce peuple si digne d'affection et de confiance. S'élevant comme un mur entre l'empereur et la nation, ayant accaparé toute l'influence réelle, la bureaucratie domine tout, pille partout, et si l'on ne renverse point son influence, si, par des réformes sages et opérées lorsqu'il en est encore temps, on n'établit point le gouvernement sur des bases solides, éclairées, conformes aux lumières de l'époque, le règne de la bureaucratie finira par amener en Russie, et beaucoup plus tôt qu'on ne le pense, un cataclysme épouvantable dans lequel nous verrons s'engloutir le gouvernement, et dont l'idée seule fait frémir, car il n'est donné à aucune intelligence humaine d'en prévoir le résultat final....

Mais de tous les Russes, l'empereur, quelque excellentes que puissent être ses intentions, est celui qui peut le moins connaître la Russie. L'empe-

reur est trompé de toutes parts, la Russie étant le pays du mensonge officiel et organisé. A tous les échelons, si nombreux en Russie, de l'administration, les employés inférieurs présentent à leurs chefs directs des rapports et des exposés de situation que tout ce monde, depuis les *stanovoy* (sous-chefs de police des districts) jusqu'aux ministres et au président du conseil de l'empire, savent parfaitement être faux. Les ministres présentent à l'empereur des rapports qu'ils savent être faux. Les souverains russes, pour savoir la vérité et connaître les abus, avaient recours à trois moyens : une commission des requêtes devait accueillir les pétitions et les plaintes adressées à l'empereur; la poste devait ouvrir les lettres; une police secrète, promptement transformée en une véritable inquisition politique, devait rechercher les abus et les révéler à l'empereur. Qu'est-il arrivé de tout cela ? La bureaucratie obtint une loi en vertu de laquelle toute plainte portée contre un fonctionnaire public ou un ministre était renvoyée au ministre lui-même, lequel devait examiner la plainte et donner son avis sur la requête!!! De plus, tout le monde sait en Russie, qu'à la commission des pétitions toutes les affaires se trouvent exclusivement concentrées entre les mains du secrétaire d'état chargé de recevoir les requêtes, l'un des hommes les plus incapables et les plus méprisés de la Russie, ce qui ne

l'empêche point d'occuper ce poste depuis un quart de siècle. Tout le monde sait qu'à la chancellerie de ce fonctionnaire les affaires ne se traitent que l'or à la main.

Pour ce qui en est de l'ouverture des lettres à la poste, l'on ne montre à l'empereur que celles qu'on veut lui faire voir. Toutes celles pouvant nuire à la camarilla ou aux personnes que la camarilla protége, ne sont point mises sous les yeux du souverain, et plus d'une fois l'on a eu recours à la fabrication de lettres fausses.

Enfin, la police politique fut pendant longtemps l'antre de la vénalité la plus effroyable. Là tout s'achetait, tout se vendait, et l'argent en main, l'on pouvait commettre les actions les plus infâmes, La police politique avait l'habitude d'effrayer constamment l'empereur Nicolas par de soi-disants indices de conspirations et de menées politiques. Cela lui donnait du crédit auprès du souverain, et de plus, une fois les arrestations opérées, l'enquête commencée, les riches qui se laissaient rançonner étaient graciés; les pauvres et ceux qui ne voulaient point payer allaient en exil. En même temps, les abus les plus criants étaient cachés au souverain; ainsi, un fonctionnaire, à Saint-Pétersbourg même, dérobait constamment, pendant longues années, dans la caisse publique à lui confiée, des sommes dont le total s'éleva à plusieurs millions, mais

comme il était l'ami et le *partner* de l'un des principaux fonctionnaires de la police, l'empereur Nicolas ne dut la connaissance de ce fait qu'à un pur hasard. Le chef supérieur actuel de la police secrète est un homme connu, il est vrai, pour son intégrité, mais il n'est guère impartial. Appartenant par ses opinions au parti rétrograde, il exagère dans ses rapports à l'empereur tout ce qui concerne les libéraux, et lui cache les méfaits des rétrogrades. Ainsi, le gouverneur général de l'une des plus grandes villes de l'empire, pendant les onze années de son administration, se signala par le despotisme le plus vexatoire, le plus tyrannique, le plus brutal, s'immisçant dans les affaires de famille, disant des injures à ses administrés, protégeant ouvertement la vénalité et la concussion, et y prenant part lui-même, par des fournitures de drap pourri et d'eau-de-vie de mauvaise qualité. La police assurait l'empereur que tous les bruits répandus à ce sujet étaient calomnieux. Enfin, tout récemment, ce gouverneur général, qui avait l'habitude de dire que rien ne gênait l'administration autant que la loi, fut destitué parce qu'il avait poussé son mépris de la légalité jusqu'à autoriser sa fille, mariée et non divorcée, à commettre un acte de bigamie en se remariant publiquement. Mais l'empereur n'apprit ce fait que par les bruits des salons; la police secrète le lui avait caché et avait donné au couple bigame

le temps de se rendre à l'étranger, non point en fuyant, mais en voyageant au grand jour et sans se presser, c'est-à-dire en faisant environ douze cents verstes sur des routes où il n'y a point de chemins de fer.

Le moyen le plus sûr, pour l'empereur, de connaître les abus et d'y remédier, aurait consisté dans une publicité large et sérieuse; mais c'est justement ce que ne veulent point la plupart des ministres, la camarilla et la bureaucratie. La littérature russe, à peine réveillée d'un long sommeil involontaire, a fait preuve d'une séve, d'une énergie, d'un talent qui ont dépassé toute attente. Ce qui est plus beau encore, c'est qu'elle fait preuve d'une noblesse de sentiments et d'un patriotisme éclairé véritablement remarquables; à peine les liens de la censure qui l'enchaînaient si rigoureusement ont-ils été un peu affaiblis, qu'on la vit se livrer, avec la plus noble ardeur, à la poursuite des abus qu'elle recherchait pour les signaler et les flétrir, et à l'étude sérieuse et approfondie de toutes les questions sociales les plus importantes. Dans ces quatre dernières années, les revues et les journaux russes ont publié un très-grand nombre d'articles qui auraient été lus et appréciés par l'univers entier, s'ils avaient été écrits dans une langue plus connue généralement que ne l'est la langue russe, et s'ils avaient paru dans les revues françaises, anglaises ou allemandes. Mais dès qu'un

article ne se bornait point à traiter les questions sous un aspect général, allait au fond des abus existants et les signalait vivement, la plupart des ministres, la camarilla et la bureaucratie poussaient des cris d'épouvante, et déclaraient l'État en péril et en danger, parce que la presse signalait les concussions de telle ou telle administration, ou bien indiquait l'excellence de telle ou telle réforme désagréable à la bureaucratie. Croirait-on en Europe que le ministre de la justice a sollicité l'empereur, à plusieurs reprises, d'interdire aux journaux la discussion sur la nécessité d'une procédure publique et orale? Il est vrai que ce ministre est connu pour être souvent *malade*.... Néanmoins il y a vingt ans qu'il gère le ministère de la justice. Croirait-on qu'il a été interdit aux journaux de dire que la ferme des eaux-de-vie, telle qu'elle existe en Russie, est l'organisation la plus immorale et la plus odieuse que l'on puisse voir? Croirait-on qu'il est interdit aux journaux de démontrer la nécessité de la publicité du budget? La publicité est la tête de Méduse de la bureaucratie russe : si l'aigle fixe le soleil de ses regards, les hiboux et les chats-huants ne peuvent vivre que dans les ténèbres.

Enfin, l'empereur de Russie est privé même de la possibilité de causer avec les individus qu'aucun lien ne rattache à la bureaucratie ou à l'armée. Dans les cours où règne l'ancienne étiquette monar-

chique, l'ancienne étiquette européenne, tout gentilhomme, tout noble a le droit de venir à la cour; dans les cours organisées sur les principes si larges et si féconds de la société moderne, comme les cours de Paris, de Turin, de Bruxelles, tout homme de mérite, tout homme bien né, tout homme ayant à quelque titre que ce soit une position sociale, peut avoir accès à la cour. De cette manière il est possible au souverain de voir tous les hommes distingués du pays, de causer avec eux, de s'éclairer de leurs lumières, et de connaître à fond les besoins et les nécessités du pays. En Russie, il n'en est point ainsi. Pour être reçu à la cour, il faut avoir un certain grade bureaucratique. L'homme le plus éminent, l'écrivain le plus distingué, le penseur le plus profond, le gentilhomme de la plus vieille race, ne peuvent être admis à la cour sans avoir un certain grade bureaucratique. Or, pour avancer vite dans la hiérarchie bureaucratique russe, il faut, sauf quelques exceptions bien rares, dues à des causes de hasard ou à de puissantes protections, il faut, disons-nous, n'avoir ni dignité ni conscience, et remplacer la dignité par une épine dorsale bien flexible, et la conscience par la finesse. Cette dernière qualité, en Russie, le plus souvent prise pour de l'esprit, est bien utile dans notre pays, où l'esprit est souvent bien nuisible. La finesse, apanage ordinaire de la médiocrité, est très-commune et très-utile dans

tous les pays où règne l'esclavage. En Russie, un homme qui unit la médiocrité à la finesse, et qui n'a ni dignité ni conscience, est presque sûr d'arriver aux postes élevés de l'État et de jouer un rôle à la cour. Comme nous le voyons, la cour de Russie, où l'on n'a accès ni par le mérite ni par la naissance, mais uniquement par les fonctions que l'on occupe ou que l'on a occupées, n'est point une cour européenne, mais une cour asiatique, habillée en costumes européens. On voit qu'il n'est nullement flatteur d'en faire partie. Il en découle ce triste résultat, que l'empereur, avec les meilleures intentions du monde, mais n'ayant aucun point de contact avec les forces vives et intelligentes du pays, ignore l'état des esprits et les besoins réels de ses sujets.

Malheureusement l'empereur ne songe point à ce qu'une situation nouvelle exige des hommes nouveaux; il croit pouvoir opérer des réformes avec l'aide des individus qui, trente années durant, ont suivi son père dans les voies de la compression et de la haine des lumières. Comme le disait un jour à Pétersbourg un diplomate étranger, l'empereur ne se doute point qu'il est éminemment dangereux de confier à des cochers de fiacre la direction des locomotives des chemins de fer.

Croirait-on qu'en Russie, après la création des divers ministères en 1802, les ministres ne se

sont réunis en conseil en présence du souverain que pendant une ou deux années, et qu'ensuite, jusqu'en 1857, chaque ministre avait un travail spécial? ce qui ôte à l'administration générale tout caractère d'unité, autorise les abus de pouvoir les plus épouvantables, et expose le gouvernement à prendre des mesures si contradictoires entre elles, que leur contradiction mutuelle pousse parfois jusqu'au grotesque. Chaque ministre se trouvait placé dans son ministère dans la position d'un pacha dans son pachalyk, ne disant à l'empereur que ce qu'il voulait lui dire, le trompant souvent; et une fois le travail fini avec l'empereur, personne n'osait faire d'observations au ministre, qui avait toujours pour réponse : « C'est la volonté de Sa Majesté! » Les ministres se réunissaient, il est vrai, une fois par semaine entre eux; mais c'était hors de la présence de l'empereur, pour discuter sur des mesures insignifiantes et secondaires, tandis que toutes les mesures importantes se trouvaient décidées dans le travail en tête-à-tête de chaque ministre avec le souverain. Cela dura plus d'un demi-siècle, et amena la Russie au point où elle en est maintenant. L'administration russe est la vénalité organisée, appuyée sur une anarchie permanente, recouverte, aux yeux de l'empereur et de l'Europe, par le voile du mensonge officiel.

En novembre 1857, nous avons présenté à

S. A. I. le grand-duc Constantin et à M. le ministre des affaires étrangères un mémoire où, en conseillant diverses réformes, nous insistions sur la nécessité urgente de supprimer le travail séparé de chaque ministre avec l'empereur, et de réunir les ministres en conseil sous la présidence du souverain, comme cela a lieu dans tous les pays civilisés. S. A. I. le grand-duc Constantin remit notre mémoire à l'empereur le 2 [14] décembre. Neuf jours après, le 11 [23] décembre 1857, les ministres, pour la première fois depuis un demi-siècle, furent réunis en conseil sous la présidence de l'empereur, et depuis ils se réunissent ainsi tous les jeudis. Mais le travail spécial de chaque ministre avec l'empereur ne fut pas pour cela supprimé, et contribue à embrouiller les affaires, en laissant la porte grande ouverte aux influences des favoris et aux rivalités personnelles.

Maintenant, nous allons jeter un coup d'œil sur l'état actuel en Russie :

a) De la justice et du conseil de l'empire;

b) Du sénat;

c) De l'administration ;

d) Du *tchine* (grades hiérarchiques de la bureaucratie);

e) De l'émancipation des serfs;

f) De la noblesse, du servage et des assemblées électives;

g) De la bourgeoisie;

h) De l'administration militaire;

i) Des finances et du budget;

j) Des fermes d'eaux-de-vie et des sociétés de tempérance;

k) De la police politique;

l) De la presse;

et *m*) De la liberté de conscience.

II.

DE LA JUSTICE ET DU CONSEIL DE L'EMPIRE.

Nous avons parlé déjà du code de nos lois, si volumineux, et de fait si inutile. Le code des lois du czar Jean IV, publié en 1550 (*Soudebnik*), et celui du czar Alexis, publié en 1649 (*Oulojénié*), avaient subi l'examen des états généraux (*Zemskoi Sobor* ou *Zemskaia Douma.*) Plus loin, dans le chapitre de la noblesse et des assemblées électives, nous parlerons de la composition et de la destinée de ces états généraux. Sous les règnes des czars Alexis et Théodore III, les lois avaient été publiées avec le simulacre de l'approbation des états généraux réunis encore de temps à autre, et, depuis Pierre Ier, purement et simplement en vertu du bon plaisir impérial, ce qui, le plus souvent, sous les successeurs de Pierre Ier, voulait dire : sous l'influence du principal favori, s'il y en avait un, ou bien, s'il n'y en avait point, sous l'influence des intrigues de l'entourage impérial, intrigues puissantes même sous le règne des souverains les plus connus par leur violence et leur entêtement. Plusieurs fois l'on avait fait l'essai de

réunir et de coordonner les diverses lois publiées depuis 1649; mais ce fut sous l'empereur Nicolas seulement que le comte Speranski, par l'ordre de ce prince, publia le code de 1833, dont une seconde édition a paru en 1842, et la troisième vient d'être publiée en 1857; ce code ne fut point soumis à l'approbation de l'opinion publique, à laquelle l'on ne songea même point à faire appel. Il fut soumis au soi-disant examen du conseil de l'empire, assemblée d'une soixantaine de membres, où, à côté d'une infime minorité d'hommes distingués, siége une très-grande majorité de vieillards incapables, poltrons et courtisans avant tout. Ce conseil est censé exercer des fonctions législatives consultatives; mais comme en Russie tout est mensonge officiel, ce n'est qu'un hospice d'invalides étiqueté du nom d'assemblée législative. Au bout de quelques années, le gouvernement, à l'instigation principale du ministre de la justice, ne trouva point les lois pénales suffisamment sévères, quoiqu'elles le fussent assez, et publia, en 1845, aussi avec le soi-disant examen du conseil de l'empire, un code pénal draconien, dont plusieurs dispositions sont tout simplement impraticables. Pour juger de l'atrocité de ce code pénal, il faut dire que le fait d'avoir renversé un buste impérial est puni comme un crime de lèse-majesté, et que la délation y est érigée en maxime législative, en devoir de sujet fidèle, et la non-déla-

tion déclarée crime de lèse-majesté. Ce code, la honte du règne sous lequel il fut publié, est encore aujourd'hui en vigueur.

La justice en Russie n'existe que de nom. Pour se faire rendre justice, si l'on est un honnête homme, ou pour commettre à son profit un acte d'injustice, si l'on est un homme malhonnête, il faut payer, payer toujours et partout, ou bien avoir des protecteurs puissants et actifs, soit parmi les ministres, soit parmi la camarilla, soit parmi les personnes intimement liées avec la camarilla ou les ministres. Encore, en payant, faut-il bien prendre garde de n'être point trompé. Voici une anecdote à ce sujet. Un étranger, établi à Saint-Pétersbourg, voulait se placer parmi les fournisseurs d'une administration. Il vient chez le chargé d'affaires de son pays, un homme très-estimé et d'une haute intelligence, et lui demande sa protection. Le chargé d'affaires lui répond que les diplomates ne sauraient se mêler de recommander des fournisseurs, mais qu'il doit savoir comment les choses se passent en Russie : qu'il devrait donner de l'argent au comte....., et à la maîtresse du père du comte.....; que le comte..... père étant le chef supérieur de l'administration en question, et son fils jouissant d'un immense crédit à la cour, son affaire serait faite. « Hélas ! Monsieur, » réplique le marchand, j'ai donné tant au comte... » fils, tant à la maîtresse du comte..... père : on

» a pris mon argent, on m'a tout promis et on n'a » rien fait. »

Parmi les juges russes et les secrétaires des tribunaux (ces derniers ont la plus haute influence sur les affaires), ils appellent entre eux malhonnête celui qui reçoit de l'argent et trompe; mais promettre d'accomplir une injustice pour une somme convenue et tenir cette promesse, n'est point, selon eux, digne de blâme : c'est un acte de sagesse.

Il faut dire aussi que l'exiguïté des appointements place la plupart des fonctionnaires entre la misère la plus affreuse et la vénalité; tout récemment, l'on a augmenté les appointements des employés du ministère de la justice d'environ 40 0/0, mais à quel chiffre modique ne sont-ils point encore restés? Tel employé d'un tribunal reçoit 100 roubles (400 francs) par an, et avec cette somme il doit se loger, se nourrir, s'habiller; en admettant qu'il soit célibataire, il est dans la gêne la plus pénible, mais s'il est marié, le voilà en proie à la misère la plus affreuse.

En 1835, S. A. I. le prince Pierre d'Oldenbourg fonda, *à ses propres frais*, une école de droit, et, par cette œuvre véritablement patriotique, immortalisa son nom dans l'histoire de Russie. Cette école est devenue une pépinière de magistrats presque tous renommés par leur probité, et quelques-uns connus pour des hommes d'un mérite remarquable.

Mais dans le ministère de la justice, ils sont encore en minorité.

D'ailleurs, la vénalité n'est point le seul vice de la justice en Russie. Pour toute affaire un peu sérieuse, un peu importante, surtout si elle touche aux intérêts de personnages influents, la justice n'existe que de nom. Nous allons énumérer les diverses instances que le procès doit traverser, et montrer à quoi, en définitive, il aboutit.

Le procès commence au tribunal de district. Pour toutes les affaires criminelles, sans exception, il y a appel, de droit, au tribunal criminel de la province. Pour toutes les affaires civiles où le litige dépasse 30 roubles (120 francs), il y a droit d'appel au tribunal civil de la province.

Pour toutes les affaires criminelles où se trouve impliqué un noble ou un bourgeois notable, l'affaire, du tribunal criminel de la province, va de droit au département du sénat dans le ressort duquel se trouve la province où l'affaire a lieu.

Pour toutes les affaires civiles où le litige dépasse 600 roubles (2,400 francs), il y a droit d'appel au département du sénat dans le ressort duquel se trouve la province en question.

Dans le département du sénat, si tous les sénateurs ne sont point d'un avis unanime, et si de plus leur décision n'est point contre-signée par le procureur du département, l'affaire va de droit au *ple-*

num du sénat, c'est-à-dire à la réunion de plusieurs départements du sénat siégeant en séance réunie. (Le procureur, sans le contre-seing duquel aucune décision du sénat n'est valable, est un fonctionnaire nommé par le ministre de la justice, et complétement révocable au gré et au caprice de ce dernier.)

Au *plenum* du sénat, si le procureur ne partage point l'avis de la majorité des sénateurs, l'affaire va de droit à la consultation du ministère de la justice.

Cette consultation est l'une des institutions les plus absurdes qui existent. Quelques employés, choisis par le ministre de la justice, et inférieurs hiérarchiquement aux sénateurs, sont institués juges des décisions du sénat, et leur avis est soumis au ministre de la justice. Ce dernier l'accepte ou bien lui substitue le sien, et l'affaire, avec cette *opinion ministérielle*, est renvoyée au *plenum* du sénat.

Si la majorité des membres du *plenum* du sénat n'accepte point l'*opinion ministérielle*, l'affaire va au département du conseil de l'empire.

Du département elle va au *plenum* du conseil de l'empire, c'est-à-dire à l'examen de tous les membres de ce conseil présents à Saint-Pétersbourg, et siégeant, tous les lundis, en séance réunie.

Après le vote du conseil, l'affaire est soumise à l'empereur, qui décide suivant *son bon plaisir*. Eussiez-vous dans un procès trente voix du conseil

pour vous et une voix contre vous, s'il plaît à l'empereur de donner raison à cette voix unique, vous perdez votre procès!...

Mais si, même au *plenum* du sénat, la majorité des sénateurs et le procureur sont d'accord, il y a encore un moyen, pour la partie civile déboutée, de traîner le procès; il s'agit de faire accepter sa requête par la commission des pétitions. Un article de la loi dit qu'il n'y a point d'appel contre une décision du sénat, et avec cette absence complète de logique, cachet de la législation russe, l'article qui vient *immédiatement* après, déclare que dans certains cas il serait dur de refuser l'appel à l'empereur, et que l'on peut envoyer sa requête à la commission des pétitions. Si la requête est appuyée par une protection puissante, ou bien par une somme d'argent plus ou moins considérable, alors la commission des pétitions, après l'avoir soumise pour la forme à l'empereur, la renvoie, par ordre impérial, à l'examen du conseil de l'empire.

Souvent le département du sénat, quelquefois même le *plenum*, découvre soit un vice de forme dans la marche de l'affaire, soit, si c'est une affaire criminelle, un vice de forme dans la manière dont l'enquête a eu lieu, et renvoie l'affaire au tribunal de district pour en recommencer l'examen, ou bien, si c'est une affaire criminelle, prescrit une nouvelle enquête. On a vu ainsi des affaires re-

venir au sénat trois et quatre fois, après un laps de longues années.

1re instance. — Le tribunal de district.

2e instance. — Le tribunal civil de la province (ou criminel, suivant la nature de l'affaire.)

3e instance. — Le département du sénat.

4e instance. — Le *plenum* du sénat.

5e instance. — La consultation du ministère de la justice.

6e instance. — Le ministre de la justice.

7e instance. — Le *plenum* du sénat.

8e instance. — La commission des pétitions.

9e instance. — Le département du conseil de l'empire.

10e instance. — Le *plenum* du conseil de l'empire.

11e instance. — Le bon plaisir impérial.

Traverser dix instances, le plus souvent la bourse à la main, pour aboutir, en définitive, en onzième instance, au bon plaisir impérial, n'est-ce pas épouvantable, n'est-ce pas ultra-asiatique? Qui oserait dire, après cela, que la justice existe en Russie, et appeler les quinze gros volumes du code russe autrement que du nom de la plus volumineuse des mauvaises plaisanteries?

La justice en Russie est écrite et secrète; la procédure publique et orale n'existe point, les avocats non plus. Écrivant pour un public européen, nous serions ridicules si nous allions accumuler les preuves

de l'excellence d'une procédure publique et orale, et de la nécessité d'avoir des avocats. Ce n'est qu'aux ministres russes qu'il faut expliquer l'*A b c* de la civilisation. L'introduction des avocats et de la procédure publique et orale est demandée à grands cris par l'opinion en Russie, et des obstacles opiniâtres y sont opposés par la bureaucratie et la camarilla, dont le représentant le plus énergique dans cette question est le ministre actuel de la justice, partisan fanatique de l'arbitraire et ennemi décidé de tout progrès. Un jour, en causant avec nous dans son salon, ce ministre nous dit : « Qu'il » ne saurait admettre la possibilité de l'introduction » des avocats en Russie, vu qu'il serait fort *dange-* » *reux* de répandre la connaissance des lois hors » du cercle des fonctionnaires publics!... » Il ne faut point oublier que l'un des articles du code russe dit expressément que nul ne peut arguer de l'ignorance des lois. Il est vrai aussi que le ministre de la justice n'a pas la tête complétement saine, mais enfin il occupe son poste depuis 1839, c'est-à-dire depuis vingt et une années consécutives!

Voici quelques faits pouvant donner une idée de la manière dont ce ministre remplit ses fonctions :

Un beau jour, il prescrivit à tous les fonctionnaires supérieurs de son ministère de ne point laisser voyager à l'étranger ceux d'entre les employés qui n'avaient point servi cinq années consécutives; en-

suite, une nouvelle circulaire prescrivait de ne point laisser voyager à l'étranger ceux d'entre les employés qui n'avaient point servi dix années, sauf le cas d'une maladie grave, certifiée par un médecin délégué à cet effet par le ministère de la justice. De quel droit M. le ministre s'arrogeait-il ce pouvoir législatif, appartenant, aux termes de la loi russe, à l'empereur seul?

En 1852, il prescrivit, par une circulaire, à tous les employés supérieurs de son ministère, de surveiller la vie privée de leurs subordonnés, et de porter à la connaissance du ministre tout ce qu'ils pourraient apprendre à cet égard.

Un jour, il trouva qu'au sénat de Moscou le papier, les plumes et l'encre coûtaient trop cher. Il donna l'ordre de les envoyer de Saint-Pétersbourg, et comme ce papier était acheté à des fabriques situées non loin de Moscou, on dut le faire venir à Saint-Pétersbourg pour l'expédier ensuite à Moscou.

Un autre jour, il défendit à tous les employés attachés à la chancellerie du sénat, les procureurs exceptés, d'avoir aucun procès sans la permission du ministre de la justice. De cette façon, un employé attaqué en partie civile, ou bien ayant un voisin de campagne qui veut empiéter sur son bien, doit solliciter la permission du ministre pour oser défendre ses droits.

Les tribunaux présentent leurs comptes-rendus

au mois de janvier. L'empereur Nicolas ayant jeté un jour les yeux sur le compte-rendu du sénat, vit que plusieurs affaires n'étaient point terminées pour le 1er janvier, et, sans un moment de réflexion, sans s'enquérir le moins du monde de ce qui en était, ordonna au ministre de la justice de faire une réprimande aux procureurs du sénat. Ces fonctionnaires représentèrent au ministre que les délais fixés par la loi pour les appels d'un tribunal à l'autre n'étant point encore expirés, le sénat, aux termes de la loi, n'avait point encore le droit de procéder à l'examen de ces affaires. Le ministre de la justice refusa de soumettre à l'empereur les motifs si justes allégués par les procureurs, et leur signifia la réprimande impériale en leur disant, avec ce ton hautain et dogmatique à lui particulier, qu'un souverain est infaillible et ne peut jamais se tromper!

Le résultat de cette affaire fut d'ajouter, en pratique, un nouveau mensonge officiel à ceux, déjà immensément nombreux, qui composent le tissu inextricable de l'administration russe. Maintenant, à l'approche du 1er janvier, toutes les affaires non examinées sont portées sur les rôles comme ayant été examinées, mais exigeant des renseignements supplémentaires, et par conséquent devant subir un examen nouveau!

L'une des plus grandes absurdités de la législation russe consiste dans cette série de lois et d'ordon-

nances, qui transforment le ministre de la justice en un juge, et livrent la fortune et l'honneur des Russes au bon plaisir de ce fonctionnaire, à ses calculs de courtisan et à ses implacables rancunes personnelles. Le ministre de la justice doit veiller à ce que les tribunaux remplissent leurs devoirs, et doit avoir la haute main sur le personnel des fonctionnaires de son ministère; mais jamais il ne doit être juge lui-même, et casser, suivant son bon plaisir, les décisions des tribunaux. Ceci n'a lieu dans aucun pays civilisé; c'est une coutume tout asiatique, honteuse pour la Russie. Que pourrions-nous dire encore de cette loi si attentatoire à la véritable dignité d'un prince civilisé, de cet usage qui transforme l'empereur en juge, et mettant de côté toutes les lois par lui-même publiées, foulant aux pieds les décisions de tous les tribunaux, soumet en définitive tous les procès, tous les droits de propriété, la sécurité et l'honneur des individus, au bon plaisir impérial? A quoi bon avoir des lois? A quoi bon avoir des tribunaux? Frédéric le Grand, qui était un souverain absolu (il est vrai que c'était aussi un homme de génie), fut enchanté de s'entendre répondre par le meunier auquel il voulait enlever sa propriété : « Mais il y a des juges à Berlin. » En Russie, c'est bien différent. Il n'y a de droit sacré que celui qu'il plaît au gouvernement de ne point enfreindre, et tant qu'il lui plaît de ne point l'en-

freindre; il n'y a de propriété inviolable que celle sur laquelle il ne plaît point au gouvernement d'étendre la main; l'honneur même des individus se trouve livré, sans restriction ni réserve, aux caprices du gouvernement. L'on ne procède point autrement à Khiva et à Boukhara. A côté de cet état de choses vraiment hideux, vous entendez la bureaucratie russe, la camarilla du palais d'hiver, et les vieux béotiens de Saint-Pétersbourg vous dire : « Mais » ne révélez donc point cela aux étrangers; cachons » les plaies de notre pays. » Non, ce ne sont point les plaies du pays : le pays, c'est-à-dire la nation, est admirable de force et de séve; ces plaies sont celles de la bureaucratie, et, nous devons le dire avec douleur, d'une partie de la noblesse russe. Guérissons ces plaies; que l'administration soit transformée; que l'on ait recours à des réformes salutaires et conformes à l'esprit du temps, cette eau de Jouvence politique, et la Russie rajeunie s'élancera rapidement vers un avenir de brillante prospérité. Il en est temps encore, mais hâtez-vous; le temps marche vite partout; en Russie il court au galop. L'empereur Alexandre, animé d'excellentes intentions, veut des réformes; vous lui opposez tous les obstacles imaginables, prenez-y garde! Rappelez-vous que les défenseurs des vieux abus en France, pour avoir entravé et paralysé en 1789 les excellentes intentions du bon et loyal Louis XVI, ce vé-

ritable père de son peuple, ont amené un cataclysme épouvantable, dont ils ont été les premières victimes. Au lieu de créer à l'empereur des obstacles sans cesse renaissants, au lieu de sourdes menées souterraines, aidez votre souverain à opérer des réformes indispensables et que l'on ne saurait remettre sans danger. A cette heure, la Russie est au point où en était la France en 1785; elle marche vers son 1789, cette date qui aurait été si heureuse et si brillante pour la France, sans l'incurable obstination des hommes à courte vue! Au nom de Dieu, sauvez-nous, sauvez-nous de 1793!

Les lois et ordonnances sont promulguées souvent de la manière la plus bizarre, et contiennent les dispositions les plus incroyables. Ainsi, le corps des forestiers se trouvant composé et d'officiers et d'employés civils, le ministre actuel des domaines de la couronne fit signer à l'empereur une ordonnance, insérée dans la *Gazette du Sénat* du 5 septembre 1858, portant que les officiers du corps des forestiers dont la moralité serait fâcheuse ou le zèle insuffisant, seraient transformés, à titre de châtiment, en employés civils de la même administration. A la suite de cette publication, il y eut une telle explosion d'indignation dans l'opinion, que le gouvernement se vit obligé de révoquer cette déplorable mesure.

Une autre plaie de la Russie, ce sont les juridic-

tions exceptionnelles, les juridictions militaires dont on abuse dans notre pays, dont on a surtout abusé sous l'empereur Nicolas. Le règne de trente années de ce prince, véritable guerre de trente ans contre la civilisation et contre le bon sens, a toujours reposé sur la triple base d'un mépris profond pour l'humanité, d'une crainte imaginaire et mal fondée de toutes les idées généreuses et libérales, et de la déification, constamment croissante, de sa propre personnalité. Au sujet des juridictions exceptionnelles, nous citerons un fait arrivé en 1856, quelques semaines après le sacre de l'empereur actuel. Un propriétaire de la province de Nijni, R...., annonça à ses paysans que pressé par le besoin d'argent, il se trouvait dans la nécessité de les vendre. Les paysans lui firent don d'une somme considérable, à la condition de ne point être vendus. Le misérable R.... prit l'argent et vendit sa terre et ses paysans à M. P..... Au moment où ce dernier voulut prendre possession de son bien, les paysans refusèrent de lui obéir, affirmant, avec toute raison et justice, qu'ils avaient payé pour ne point être vendus. Le gouvernement envoya sur les lieux un jeune aide de camp de l'empereur, lequel, au lieu de se borner à une enquête, comme c'était son devoir, et voulant faire sa cour à M. P...., dont le gendre est l'un des fonctionnaires les plus importants de la police politique, eut l'outrecuidance de prescrire au gouver-

neur et au conseil de régence de la province de Nijni d'envoyer en Sibérie ceux d'entre les paysans qu'il avait nominativement désignés. Heureusement pour eux et pour la province de Nijni, le gouverneur se trouvait être, par exception, un homme généralement connu et estimé pour ses sentiments nobles et élevés, et pour ses tendances généreuses et éclairées (le général Alexandre M...., le frère aîné du vainqueur de Kars). Il refusa d'obtempérer à l'ordre de ce petit pacha, et en référa au ministre de l'intérieur. L'on pourrait croire, et avec raison, que cet aide de camp, qui n'avait point craint de fouler aux pieds les lois, et s'était ainsi érigé, de son propre gré, en tribunal criminel, avait été rayé des contrôles de l'armée? Bien au contraire. Fortement protégé par la camarilla, il reçut une décoration, et fut nommé vice-directeur de la chancellerie du ministère de la guerre!

Dès qu'il y a, par exemple, un duel, l'affaire est déférée à un tribunal militaire. Nous comprenons qu'il en soit ainsi pour un duel entre militaires, mais il est impossible de comprendre, en saine raison et logique, qu'il en soit de même pour un duel entre un militaire et un civil. Croirait-on qu'en Russie les tribunaux militaires sont appelés à juger même les duels où aucun des adversaires n'appartient à l'armée?

Pour donner une juste idée de ce que l'on appelle

en Russie la procédure politique, nous traduisons les lignes suivantes des mémoires du général Michel Fon-Viesine, imprimés en russe à Leipzig, après sa mort. M. Fon-Viesine a été l'un des membres de la société politique de 1825, et l'une des nobles victimes de l'empereur Nicolas. Après un quart de siècle passé en Sibérie, il obtint la permission de revenir habiter une terre située près de Moscou, et mourut peu de jours après son retour.

« La commission d'enquête commença ses re-
» cherches. Un grand nombre de personnes, dans
» les deux capitales, furent arrêtées sur le soupçon
» d'affiliation aux sociétés secrètes. Dans toutes les
» provinces de l'empire il y eut de nombreuses ar-
» restations, et les captifs, amenés à Saint-Péters-
» bourg, furent enfermés dans la forteresse. Le pre-
» mier temps, on les conduisait directement au palais
» d'hiver pour y être interrogés par l'empereur lui-
» même; on les introduisait en sa présence les
» mains liées avec des cordes derrière le dos, comme
» si on les avait fait entrer, non dans le palais d'un
» souverain, mais dans un bouge de police. L'em-
» pereur de toutes les Russies, oublieux de sa
» dignité, se permettait d'adresser des injures, des
» gros mots, et de menacer des châtiments les plus
» terribles ces malheureux qu'on lui présentait les
» mains liées, et qui se trouvaient complétement
» en son pouvoir. La commission d'enquête, com-

» posée de plats courtisans, suivait l'exemple du
» maître et procédait en véritable tribunal d'inqui-
» sition.

» Les prévenus se trouvaient soumis à la capti-
» vité la plus rigoureuse, dans les casemates de la
» forteresse, sans cesse menacés de la torture pour
» aveux incomplets. Des menaces de ce genre fu-
» rent adressées par la commission, à plusieurs
» d'entre eux, en pleine séance. Pour briser leur
» énergie, on avait recours à tous les moyens de
» nature à frapper leur imagination et à les remplir
» d'inquiétude : tantôt c'étaient des menaces de
» torture, tantôt des promesses fallacieuses. La
» nuit venue, la porte du cachot s'ouvrait; l'on
» jetait un voile sur la tête du prisonnier : on le
» conduisait, par des corridors et des passages demi-
» obscurs, dans la salle, éclatante de lumières, où
» siégeait la commission. Là, on lui ôtait le voile;
» il se trouvait en présence des inquisiteurs, lesquels
» lui adressaient des questions sur des sujets me-
» nant à l'échafaud, et, sans lui accorder un moment
» de réflexion, exigeaient, séance tenante, des ré-
» ponses promptes et catégoriques. Parlant au nom
» du souverain, ils promettaient à l'accusé, en cas
» d'aveux francs, grâce pleine et entière : ils n'ad-
» mettaient aucune excuse, aucune justification; ils
» inventaient des dépositions fausses, soi-disant
» faites par des collègues d'infortune, et l'on allait

» jusqu'à rejeter parfois les demandes de confron-
» tation. Celui qui refusait de répondre, soit par
» ignorance des faits, soit pour ne point amener,
» par un mot imprudent, la perte d'un innocent,
» était emmené et jeté dans un cachot sombre et
» humide, détenu au pain et à l'eau, chargé de
» lourdes chaînes aux mains et aux pieds. *Le mé-*
» *decin de la forteresse avait l'ordre d'examiner si*
» *les forces du captif lui permettaient de supporter des*
» *tourments encore plus violents.*

» Après tout cela, les dépositions arrachées aux
» victimes peuvent-elles être considérées comme
» des aveux ? Bien souvent, ces dépositions étaient
» contraires à la vérité. L'on comprend aisément
» que des hommes soumis à des traitements pareils
» aient pu laisser échapper des propos tellement
» incohérents qu'un homme dans son état normal
» n'aurait jamais pu en tenir de semblables et
» n'aurait jamais été à même de nuire ainsi à ses
» collègues. Ces créations d'une imagination mise
» en délire par les tortures morales et physiques
» furent admises, par la commission, pour des
» aveux et des preuves de faits. . . . . .

» De tous les membres de la commission, Cz.....
» (depuis ministre de la guerre et prince) fut celui
» qui se signala le plus par sa partialité et son in-
» signe mauvaise foi. En faisant subir des inter-
» rogatoires aux accusés, il entrait dans des accès

» de la plus violente fureur, faisait retentir les
» voûtes de la salle des gros mots les plus vul-
» gaires, et agissait à l'instar de Jeffreys, le juge-
» bourreau anglais du dix-septième siècle.

» Un moment de colère ou de mauvaise humeur
» provoqué, il y avait plusieurs années de cela, par
» quelque acte blâmable de la part du gouverne-
» ment, était élevé au niveau d'une conspiration
» et rangé parmi les crimes de lèse-majesté. Une
» expression violente échappée plusieurs années
» auparavant, était déclarée tentative de régicide.
» Des épanchements entre amis, souvent à table,
» entre deux verres de vin, se trouvèrent transfor-
» més en crimes d'état. . . . . .

» En général, dans tout ce procès, le gouverne-
» ment agit constamment avec la plus insigne par-
» tialité, procédant à la fois et à titre d'accusateur
» et en qualité de juge inexorable. Quelle justice,
» quelle équité pouvait-on attendre d'une commis-
» sion d'enquête se plaisant à fouler aux pieds, de
» propos délibéré, toutes les garanties, nominales
» si l'on veut, mais enfin inscrites dans la jurispru-
» dence russe?

» La haute cour suprême adopta, pour unique
» base de son arrêt, le rapport de la commission
» d'enquête. Elle ne se donna même point la peine
» de faire venir les accusés en sa présence : elle ne
» songea point à leur faire confirmer les aveux soi-

» disant faits par eux! *Les accusés n'ont vu leurs* » *juges qu'une seule fois : ce fut le jour de la lecture* » *de l'arrêt!* »

Voilà un témoin oculaire qui vous raconte ce qu'est la justice en Russie. Nous signalerons ici encore l'un des faits les plus hideux de l'inquisition déguisée chez nous sous le nom de procédure politique. En 1849, une vingtaine de jeunes gens, pour la plupart âgés de dix-neuf à vingt-cinq ans à peine, se réunissaient souvent entre eux, et dans leurs conversations intimes, blâmaient le gouvernement, lisaient des livres défendus et des vers prohibés, et appelaient de leurs vœux juvéniles une révolution dans l'empire. De là à une conspiration il y avait bien loin. C'était l'époque où l'empereur Nicolas, si craintif toute sa vie devant les idées en général, et toujours tremblant devant l'ombre d'une conspiration, avait senti sa terreur redoubler à la suite des événements de 1848 en Europe. Certains personnages, exploitant ses terreurs, en arrivèrent à se créer des positions politiques. Un misérable espion, L....., apprit par hasard les réunions de ces jeunes gens, et les dénonça comme ayant formé un complot pour le bouleversement de l'état. Arrêtés, jetés dans les cachots de la forteresse, ils furent livrés à une commission d'enquête, laquelle eut l'infamie de placer, parmi les chefs d'accusation de crime capital, celui d'avoir « dénigré les hauts fonc-

» tionnaires (!!!). » Parmi ces jeunes gens, quatre ou cinq seulement étaient militaires; néanmoins, suivant l'usage odieux suivi en Russie, ils furent traduits tous devant une commission militaire, condamnés à être fusillés, et n'obtinrent la vie sauve que sur le lieu même de l'exécution. Plusieurs d'entre eux furent envoyés aux travaux forcés : les autres, privés de tous leurs droits civiques, furent obligés de servir comme simples soldats dans les troupes du Caucase ou dans celles d'Orenbourg. L'un d'eux, G....., envoyé aux travaux forcés en Sibérie, passa par la ville de Nijni où demeuraient ses parents; ces derniers sollicitèrent l'autorisation de voir leur malheureux fils; l'on eut la barbarie de leur refuser cette consolation, et on leur fit cette réponse atroce : « qu'un criminel d'état n'avait » point de parents. » L'amnistie de 1856, fort incomplète en général, le fut surtout à l'égard des exilés de 1849. Les deux principaux accusés de cette époque, P..... et S....., quoique délivrés des travaux forcés, n'ont point encore l'autorisation de quitter la Sibérie, et P..... n'a même point été rétabli dans ses droits civiques. Il a sollicité du sénat la révision légale de son procès, et le ministre de la justice lui a fait répondre : « qu'une sentence ap- » prouvée par l'Empereur n'était plus sujette à » révision. »

Nous citerons maintenant plusieurs anecdotes, qui

peuvent donner une juste idée du mépris professé en Russie pour les lois.

Un riche propriétaire, M. B....., devenu veuf, se remaria et mourut bientôt, laissant un fils en bas âge. Les fils du premier lit firent inscrire ce jeune frère parmi les serfs, et s'emparèrent de sa part. Un procès s'engagea, et, d'instance en instance, arriva au sénat. Ce haut tribunal ordonna de se faire amener toute la procédure, très-volumineuse déjà. Au moment où la poste conduisant cette liasse de papiers relayait dans un village, le feu prit, *par hasard*, à la maison de poste, et se propagea avec une telle rapidité, que tous les papiers furent brûlés! Le pauvre enfant serait resté serf toute sa vie, si l'un des anciens ministres de l'empereur Alexandre Ier ne l'avait aidé à mener le procès, qu'il finit par gagner. Cet ex-ministre, connu pour sa rapacité, le logea chez lui, le fit boire et jouer, et lui gagna ainsi des sommes immenses, qu'il se fit exactement payer, ayant eu pour aide et compère, dans cette dernière affaire, Sh....., l'espion qui, en 1825, dénonça à Alexandre Ier l'existence des sociétés secrètes.

Un propriétaire de l'une des provinces centrales de la Russie avait un procès à la chambre civile de la province, chambre présidée par son oncle. Connaissant la vénalité de ce dernier, il fut irrité, mais nullement surpris, d'apprendre que son

adversaire avait payé à son oncle dix mille roubles et avait gagné le procès. Il arrive chez le président et l'accable de reproches : « Mon cher neveu, lui » répond le vieillard, vous êtes beaucoup trop vif, » d'abord, et ensuite vous ne comprenez rien aux » affaires. Si j'avais décidé en votre faveur, ce serait » votre adversaire qui aurait interjeté appel au sé- » nat, et je n'y aurais rien gagné. Je ne suis point » aussi bête que cela. J'ai pris dix mille roubles. » Cinq mille me resteront à moi : les autres cinq » mille, les voici; prenez-les; avec cet argent vous » allez interjeter appel au sénat, et vous avez la » chance de gagner votre procès. »

A Moscou, un jour, l'un des maîtres de police détenant arbitrairement en prison un homme du peuple, ce dernier demanda un jugement en règle. « Comment! s'écria le maître de police irrité, vous » osez demander un jugement? Après cela, le pre- » mier venu pourra demander à être jugé! Mais » c'est affreux! Peut-on concevoir une audace pa- » reille! »

En Russie, la loi accorde à chacune des filles la quatorzième part de l'héritage de ses parents. Une dame riche vint à mourir, laissant un fils peu intelligent et plusieurs filles mariées, dont une a épousé l'un des personnages les plus influents de la camarilla, et une autre le cousin de ce personnage, frère aussi de l'un des hommes puissants de la ca-

marilla. Les sœurs commencent par faire interdire leur frère, et par lui faire assigner pour tuteur un ancien médecin de leur mère, escroc connu et homme taré sous tous les rapports. Le tuteur ayant le droit de signer les actes au nom de son pupille, signe un acte de partage aux termes duquel chacune des sœurs, au lieu de recevoir sa quatorzième part, et au mépris de la loi, reçoit une part égale à celle du frère, lequel se trouve ainsi dépouillé de la plus grande partie de sa fortune. Le tuteur affirme que c'était la volonté du jeune homme, mais s'il est interdit, comment peut-il disposer de sa fortune?

Le prince K..... meurt sans laisser d'enfants; le véritable héritier, un parent éloigné, D...., tombé dans la misère, ne sut point faire valoir ses droits; d'autres héritiers s'emparèrent de la succession. L'individu dont nous avons parlé plus haut, l'habile escroc devenu tuteur et laissant dépouiller son pupille par les sœurs de ce dernier, le sieur W..., en un mot, s'adresse à l'héritier légitime du prince K..., lui propose ses bons offices pour recouvrer son héritage, se fait donner par lui une procuration munie de pleins pouvoirs, engage le sieur Zv...., jurisconsulte très-connu, à l'aider de ses conseils dans cette affaire, lui promettant une somme considérable, et entame le procès, tout en tenant l'héritier légitime en charte privée, lui donnant à manger et surtout à boire, mais ne le laissant communiquer avec personne,

hormis avec ses propres amis et affidés. Les faux héritiers perdent leur procès, les tribunaux adjugent les terres du prince K..... à M. D....; celui-ci, six mois après, signe un acte de vente de toutes ces terres à W....., lequel sur la somme de deux cent soixante-dix mille roubles stipulée dans l'acte de vente, dont il fallait déduire la somme d'environ cent mille roubles de dettes au Lombard de Moscou, au lieu de payer à D..... cent soixante-dix mille roubles, lui paye vingt mille roubles en tout, sous prétexte de dépenses faites en vertu des pleins pouvoirs à lui donnés par D..... Il se trouve ainsi, à très-bon marché, propriétaire de terres superbes. D..... et ses enfants végètent aujourd'hui dans la misère, et l'heureux escroc, si puissamment protégé, comme nous l'avons dit plus haut, possède les belles terres qui auraient dû leur appartenir. Son acolyte Zv...., était mort un peu avant le dénoûment du procès : il viole aussi la parole qu'il lui avait donnée, et refuse de payer à la veuve et aux enfants de Zv..... la somme qu'il avait promise à leur mari et père.

En Russie, jusqu'à la création des chambres civiles de province, sous le règne de Catherine II, les actes de mutations des propriétés foncières se trouvaient enregistrés au *Prikaze* des propriétés (*Vottschinyi Prikaze*), appelé, depuis Pierre Ier, le collége des propriétés (*Vottschinnaïa koleghiia*). Depuis la

création des chambres civiles en 1779, on y enregistre ces sortes d'actes. Lors de l'arpentage général de l'empire, sous Catherine II, les terres (*datcha*) appartenant à un seul propriétaire furent enregistrées en son nom, ce qui s'appelle en russe un arpentage spécial (*spétsialnoié méjévanié*), et les terres (*datcha*) où plusieurs propriétaires avaient des possessions furent enregistrées au nom de tous les propriétaires, sans qu'il fût désigné combien de terrain chacun d'eux y possédait : cela s'appelle arpentage en commun (*obstchéié méjévanié*). En 1835, l'on prescrivit de fixer dans chacune de ces terres le lot auquel chaque propriétaire avait droit, et de préciser les limites de son terrain. Pour y arriver sans donner naissance à une foule de procès de chicane, utiles à la bureaucratie seule, il fallait nécessairement adopter la base de l'*uti possidetis* avec le terme de prescription décennale, comme il est fixé par la loi russe; mais cette manière de voir était trop équitable et trop logique pour convenir au ministre de la justice, dont l'intelligence, comme nous l'avons dit, n'est point complétement saine. En 1844, poussé par la bureaucratie, il proposa au conseil de l'empire et fit adopter par l'empereur Nicolas une loi qui levait la prescription décennale pour les terres arpentées en commun, et reportait cette prescription à quatre-vingts années en arrière, c'est-à-dire à 1765, date du premier arpentage.

Alors il devint indispensable aux propriétaires d'aller chercher les actes de mutation antérieurs à 1765. Ces actes se trouvent, ou plutôt sont censés se trouver aux archives de Moscou, appelées aujourd'hui archives du sénat. La plus grande partie des actes a disparu, ce qui n'empêche point les employés d'étaler dans une salle immense une prodigieuse quantité de cartons, sur lesquels se trouvent inscrits les noms des divers districts de l'empire. Nous avons été à même de nous convaincre personnellement que ces rubriques sont complétement fausses, que les actes n'ont jamais été triés, mais qu'ils ont été reliés au hasard, de manière que souvent on trouve l'un à côté de l'autre des papiers relatifs à des districts éloignés mutuellement de cinq ou six cents verstes. Les employés préposés à la garde de ces archives délivrent des actes faux, c'est-à-dire qu'ils y inscrivent, au nom de chaque propriétaire, plus ou moins de terrain, suivant la somme qu'il veut bien leur payer, et c'est d'après ces actes *faux* que doivent être établis et fixés les droits de chaque propriétaire. Cette loi atteignit son but : un nombre immense de procès s'engagèrent, et la bureaucratie trouva dans cette loi une véritable Californie. Voilà comment l'on entend, en Russie, le respect de la propriété.

Le prince K....., cité plus haut, possédait un lot de terrain dans la *datcha* de Tëp....., au district

de Tch...., dans la province de T..... Après lui, son premier successeur signe, avec les autres propriétaires de cette *datcha*, un acte d'arpentage à l'amiable. Une fois le bien échu à l'héritier légitime, D...., ce dernier ne protesta point contre cet acte, malgré qu'il eût pour administrateur de son bien, muni de pleins pouvoirs, ce même W....., l'escroc tuteur dont nous avons parlé plus haut, et qui, au bout de six mois, profita de ses pleins pouvoirs pour expulser l'héritier légitime en lui présentant des comptes faux de frais et dépenses. Une fois entré en possession de ces belles terres, W.... ne s'avisa-t-il pas de protester contre l'acte d'arpentage à l'amiable admis par son prédécesseur, et d'exiger beaucoup plus de terrain qu'il ne lui en revenait, présentant à l'appui de ses prétentions des actes délivrés par les employés des archives du sénat! Le plus curieux de la chose, c'est qu'il présenta deux actes, l'un en 1849, l'autre en 1854, délivrés par le même bureau et pourtant complétement contradictoires entre eux, tandis qu'il y a encore deux actes délivrés par ce même bureau, l'un au feu prince K....., l'autre à l'un des propriétaires de cette terre, et tous ces quatre actes, délivrés par la même autorité, sont contradictoires entre eux. Ceci amènerait l'homme le plus indulgent à affirmer que sur les quatre actes trois au moins sont faux, et nous inclinons à croire que tous les

quatre le sont. W..... paya le tribunal du district de Tch....., et y gagna son procès en 1855; appel fut interjeté au tribunal civil de la province de T....., lequel, sans entrer dans l'examen du fond de la question, cassa le jugement pour vice de forme, et le renvoya, en 1858, à un nouvel examen du tribunal du district. L'affaire s'en trouve là aujourd'hui; nous ignorons quel en sera le dénoûment, mais nous avons voulu citer ce fait curieux, pour prouver combien la sécurité de la propriété est encore peu garantie en Russie; de quelle manière le ministre de la justice permet à ses employés de délivrer, moyennant finance, des actes faux, et oblige ensuite les tribunaux à établir, sur ces actes notoirement faux, les droits de la propriété de chacun; enfin pour faire voir ce que peut se permettre en Russie le premier escroc venu, lorsqu'il est appuyé par la toute-puissante camarilla.

Ce mépris de la légalité, cette indifférence odieuse pour les droits les plus sacrés, sont des plaies bien profondes, et le plus coupable de tous, c'est le gouvernement, qui, depuis des siècles, et sauf de rares exceptions de peu de durée, a toujours professé que la volonté du souverain est au-dessus des lois. Il a appris à la nation à mépriser la loi, à ne croire qu'à la puissance de la force brutale, à l'efficacité de l'intrigue souterraine, fille de la peur et mère de la bassesse. Pour peindre le dix-huitième

siècle en Russie, nous citerons les paroles énergiques, mais éloquentes et vraies, de l'un de nos écrivains les plus distingués :

« En Russie, au dix-huitième siècle, les coups » d'état, les révolutions de palais étaient en per- » manence. Rien de stable. En se mettant au lit, les » habitants de Saint-Pétersbourg ne savaient jamais » sous le gouvernement de qui ils se réveilleraient. » Aussi s'intéressait-on fort peu à ces changements, » qui ne touchaient au fond que quelques intrigants » allemands devenus ministres russes, quelques » grands seigneurs blanchis dans le parjure et le » crime, et le régiment de Préobrajensky, qui, à » l'instar des prétoriens, disposait de la couronne. » Pour les autres, il n'y avait rien de changé. Et » quand je dis les autres, je ne parle que de la no- » blesse et des employés; car de l'immensité silen- » cieuse du peuple, du peuple courbé, triste, » ahuri, muet, personne ne s'inquiétait; le peuple » restait hors la loi, acceptant passivement l'é- » preuve terrible qu'il plaisait au bon Dieu de lui » envoyer, et ne se souciant guère, de son côté, » des spectres qui montaient d'un pas chancelant » les marches du trône, glissaient comme des om- » bres et disparaissaient en Sibérie ou dans les » cachots. Le peuple, dans tous les cas, était sûr » d'être pillé. Son état social était donc à l'abri de » toute chance. Période étrange! Le trône impérial

» ressemblait au lit de Cléopâtre. Un tas d'oligar-
» ques, d'étrangers, de pandours, de mignons, con-
» duisaient nuitamment un inconnu, un enfant,
» une Allemande, l'élevaient au trône, l'adoraient,
» et distribuaient en son nom des coups de knout
» à ceux qui trouvaient à y redire. A peine l'élu
» avait-il eu le temps de s'enivrer de toutes les
» jouissances d'un pouvoir exorbitant et absurde,
» et d'envoyer ses ennemis aux travaux forcés ou à
» la torture, que la vague suivante apportait déjà
» un autre prétendant, et entraînait l'élu d'hier,
» avec son entourage, dans l'abîme. Les ministres
» et les généraux du jour s'en allaient le lende-
» main, chargés de fers, en Sibérie. » (M. Herzen, préface aux *Mémoires de l'impératrice Catherine II.*)

Une législation sortie d'un ordre de choses pareil peut-elle offrir la moindre garantie de sécurité et d'équité? Des réformes profondes et complètes sont indispensables. L'une des énormités de la législation russe consiste dans la confusion complète des pouvoirs administratif et judiciaire, et la subordination de celui-ci au premier. Croirait-on que les gouverneurs des provinces ont le droit : 1) de reviser les tribunaux de district; 2) de mettre en jugement les juges et les assesseurs des tribunaux de district; 3) d'émettre leur opinion dans les affaires jugées au tribunal criminel de la province, laquelle opinion est soumise, avec le dossier de

l'affaire, à l'examen du sénat? Ainsi toute plainte portée aux tribunaux de district et de province contre les actes de l'administration dirigée par le gouverneur, après avoir passé par quelques formalités inutiles, est soumise, en définitive, au bon plaisir de ce même gouverneur, et, si le plaignant n'a de puissantes relations à Saint-Pétersbourg, n'aboutira qu'à lui amener une foule de désagréments.

Les lois russes sont bizarres, souvent contradictoires entre elles, et offrent, par conséquent, un champ vaste à la chicane et aux procès. Comment en serait-il autrement, à la manière dont elles sont faites? L'opinion publique n'est jamais consultée; les lois, avant leur promulgation, ne sont soumises qu'à l'examen du conseil de l'empire, assemblée dont les membres sont le plus souvent redevables de leur siége à la faveur, aux intrigues de cour, quelquefois même au hasard. Ne se trouvant pas investi de l'inamovibilité, le conseil de l'empire ne jouit d'aucune espèce de considération. Il y a bien là quelques hommes d'un mérite remarquable; mais la très-grande majorité, véritable faisceau d'incapacités, est composée de nullités, de courtisans vieillis dans les antichambres, de vieux officiers généraux habitués aux formes du commandement militaire, en Russie si impérieux et souvent même brutal; de bureaucrates incapables, imbus des traditions de cette caste, qui ont fait dans les bu-

reaux leur carrière et leur fortune, et, devenus courtisans sur leurs vieux jours, se prennent eux-mêmes, avec une parfaite naïveté, pour de grands seigneurs.

Il ne sera point inutile de placer sous les yeux de nos lecteurs la statistique de l'âge des membres du conseil de l'empire. Cette assemblée, outre les grands-ducs et le prince Pierre d'Oldenbourg, compte aujourd'hui soixante-deux membres. Un seul a quarante-cinq ans; huit ont de cinquante-six à soixante ans; vingt-neuf de soixante à soixante-dix ans; il y a dix-sept septuagénaires et sept octogénaires.

Les réformes judiciaires les plus nécessaires à accomplir en Russie, sans délai, devraient être :

1) L'extension à toute la nation du droit de ne pas être soumise aux châtiments corporels, droit réservé, jusqu'à ce jour, uniquement à la noblesse et à la bourgeoisie notable;

2) L'introduction des principes de l'égalité générale devant la loi et de la liberté complète de conscience;

3) La révision de la législation pénale et celle de la législation civile sur les bases du code Napoléon;

4) L'introduction de la procédure publique et orale;

5) L'introduction des avocats;

6) L'introduction du jury en matières pénales;

7) L'abolition des juridictions exceptionnelles;

8) Le jugement par les tribunaux ordinaires de toutes les affaires dans lesquelles, outre les militaires, se trouvent impliquées des personnes qui ne sont point militaires;

9) L'établissement d'une ligne de démarcation bien tracée entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif;

10) La réduction du nombre des instances judiciaires à trois : le tribunal de district, le tribunal de province et le département du sénat;

11) La substitution au *plenum* du sénat d'un tribunal composé de sénateurs inamovibles, et placé, vis à-vis de tous les autres tribunaux, exactement dans la position de la cour de cassation française, avec les mêmes devoirs et les mêmes prérogatives;

12) L'interdiction au ministre de la justice d'intervenir dans les décisions judiciaires et de se permettre de donner aux tribunaux des ordres contraires aux lois, ce qui constitue de sa part une usurpation du pouvoir souverain.

III.

DU SÉNAT.

Le sénat, institué en 1711, fut, au dix-huitième siècle, le tribunal le plus élevé de la Russie, et avait en même temps l'obligation de tenir la main à l'exécution des lois. Il faut dire, qu'à l'exception de quelques individualités qui se signalèrent par une loyauté inaltérable et un courage civil éminent, individualités d'autant plus brillantes qu'elles furent isolées, les sénateurs n'ont jamais été en Russie à la hauteur de leur noble et grande mission. La presque totalité des membres de ce corps, jadis si haut placé, se signala en tout temps par une absence complète de dignité et de sens moral, se pressant dans les antichambres des favoris et des favorites de toutes les époques, et signant, par un ignoble esprit de courtisanerie, les arrêts les plus iniques, les plus cruels et les plus odieux. Depuis l'institution, en 1810, du conseil de l'empire sur la base sur laquelle il repose aujourd'hui, le sénat descendit au second rang, et plus tard les procédés hautains et insolents du ministre actuel de la justice le firent descendre bien plus bas encore. Les séna-

teurs sont amovibles et révocables à la volonté du gouvernement et au caprice du ministre de la justice. Aujourd'hui ce corps n'a aucune importance, aucune signification. On y fait entrer des officiers généraux qui commandent les divisions de l'armée d'une manière peu satisfaisante, ou bien qui ne peuvent plus se tenir à cheval, des amiraux qui ne sont plus en âge d'affronter la mer, des gouverneurs de province trop incapables même pour ces fonctions aujourd'hui occupées par tant d'incapacités, de vieux bureaucrates dont les ministres destinent les places à des parents ou à des protégés. Un fonctionnaire ou un officier général a-t-il un coup d'apoplexie, on le fait entrer au sénat; au second coup d'apoplexie, on le fait entrer au conseil de l'empire; au troisième coup d'apoplexie, il peut aspirer à devenir ministre; et, s'il le devient, alors, au quatrième coup d'apoplexie, il est l'un des candidats pour la première vacance de la place de président du conseil des ministres.

Le sénat, aux termes de la loi, a l'obligation de veiller à ce que les ministres remplissent leurs devoirs et ne transgressent point les lois. Mais, en Russie, il y a toujours bien loin du droit au fait. Voici comment les ministres en crédit traitent le sénat. Un jour, sous le règne de l'empereur Nicolas, l'un des hommes les plus influents de cette époque, et bien connu pour être l'incarnation de l'arbitraire

le plus brutal, se trouvant ministre des ponts et chaussées (1), le sénat lui fit demander pourquoi l'on avait mis un délai de *dix années* à répondre à une demande d'explication adressée par le sénat au ministère des ponts et chaussées. Le ministre de la justice se trouvait en voyage et ses fonctions étaient remplies *ad interim* par son adjoint (ce qu'on appelle en France le sous-secrétaire d'état), M. I..... (mort depuis). Le ministre des ponts et chaussées arrive au comité des ministres, tire de son portefeuille l'oukase du sénat, court à M. I....., et, la figure blême, un poing crispé, et tenant dans l'autre main l'oukase qu'il balançait devant la figure d'I....., effrayé et tremblant, lui crie d'une voix étouffée par la rage : « Voilà ce que *votre* sénat a » osé m'écrire! Comment a-t-il pu se laisser aller à » une audace pareille? Je lui en ferai voir de belles,

(1) C'est le même ministre qui fut l'une des causes des désastres de la dernière guerre, en empêchant l'exécution des chemins de fer, en Russie, par les compagnies particulières, ce qui a été la principale raison de la détresse où se trouvaient les armées russes. Le but de cet homme était d'empêcher l'empereur de voir l'énorme différence du prix de revient et du revenu, entre les chemins de fer construits par des compagnies particulières et ceux construits par l'administration russe. Ainsi, le chemin de fer entre Saint-Pétersbourg et Moscou, sur une distance d'environ 700 kilomètres, dans un pays où il n'y a point de montagnes et où le terrain, sur presque tout le parcours du chemin, est à vil prix, a coûté 120 millions de roubles (480 millions de francs), et ne rapporte presque rien.

» à *votre* sénat; je vais porter plainte à l'empe-
» reur. » L'oukase fut annulé, le procureur qui l'avait contre-signé et qui n'avait fait qu'exécuter la loi, reçut une réprimande, le secrétaire, qui en avait dressé la minute de la manière la plus légale, fut obligé de quitter le ministère de la justice et de passer dans une autre administration. Le ministre de la justice, de retour de son voyage, entra dans un accès de fureur, — contre qui, croyez-vous? — contre le sénat, et, usurpant, comme cela lui est arrivé maintes fois, le pouvoir souverain, il défendit au sénat de jamais envoyer, à l'avenir, à aucun ministre une demande d'explication, sans avoir soumis le papier, au préalable, à l'examen du ministre de la justice.

Dans une province méridionale, le comte M..... avait un procès et l'avait gagné au sénat. Le gouverneur général de ce pays-là, qui l'a administré pendant trente années consécutives, et qui, notez-le bien, avait été élevé en Angleterre, dans ce pays classique de la légalité, refusa d'exécuter l'oukase du sénat. Au bout de quelque temps arrive un second oukase pour prescrire la mise à exécution immédiate de l'arrêt. L'un des principaux employés attachés au gouverneur général lui dit : « Mon
» prince, il faudrait pourtant obtempérer à l'ordre
» du sénat. — Allons donc, mon cher, lui répond
» le prince, vous êtes bien naïf; qui est-ce qui va

» exécuter les oukases du sénat? on n'y fait nulle » attention, et tout est dit! »

Le sénat est divisé, comme on le sait, en plusieurs départements, siégeant, les uns à Saint-Pétersbourg, les autres à Moscou, quelques-uns à Varsovie. Le ministre de la justice, dans un travail en tête-à-tête avec l'empereur, présente au souverain, au mois de décembre, la liste nominative des sénateurs pour chaque département, pour l'année suivante. L'empereur agrée cette liste sans que les sénateurs aient été consultés le moins du monde. Ainsi, un sénateur se serait-il permis de donner un vote désagréable au ministre, ou bien aurait-il simplement encouru son déplaisir, si ce personnage est rattaché à Saint-Pétersbourg par des raisons de famille ou de fortune, il peut être certain de se voir envoyé au sénat de Moscou, et *vice versa*. Le ministre de la justice, très-empressé à flatter la camarilla, aime beaucoup à contrarier tout le reste du genre humain. Un jour, un nouveau sénateur, plus malin qu'il n'est généralement donné aux sénateurs de l'être en Russie, voulant vivre à Moscou, et interrogé par le ministre sur le choix du lieu de résidence qu'il aurait préféré, répondit qu'il demandait à siéger au sénat de Saint-Pétersbourg; le lendemain, il était nommé à celui de Moscou, et c'était tout ce qu'il voulait.

Un sénateur exceptionnel, connu pour un habile

jurisconsulte, pour un homme d'intelligence et de droiture, siégeait au sénat de Saint-Pétersbourg et souffrait de la pierre. Il demande au ministre un congé pour aller se faire opérer à l'étranger : il eut un refus; il demande à passer au sénat de Moscou, sa ville natale : nouveau refus. Le ministre, enchanté de se débarrasser d'un homme intelligent et droit, le fit venir, et l'engagea à quitter momentanément le service pour aller se faire opérer à l'étranger, lui donnant *sa parole d'honneur* qu'à son retour en Russie il serait réintégré au sénat. Le personnage en question suivit ce conseil, et lorsqu'à son retour il demanda à rentrer au sénat, il eut un refus du ministre. Il écrivit une lettre à l'empereur, lequel, après en avoir causé *en tête-à-tête* avec le ministre, répondit également par un refus. Le service public fut ainsi privé d'un sénateur qui remplissait ses fonctions avec mérite, dignité et indépendance.

Les réformes à opérer dans l'organisation du sénat devraient être :

1) Rendre les sénateurs inamovibles ;

2) Augmenter le nombre des départements du sénat, le chiffre actuel étant complétement insuffisant. Ni les sénateurs, ni les procureurs n'ayant point le temps matériellement indispensable pour l'examen sérieux des nombreuses affaires qui leur incombent, le sort de ces dernières se trouve ainsi presque exclusivement entre les mains des secré-

taires du sénat, qui sont les rapporteurs des affaires;

3) Pour ne point augmenter outre mesure le nombre des sénateurs, instituer à Saint-Pétersbourg et à Moscou des membres du sénat comme il en existe à Varsovie, ayant aux séances voix délibérative à l'égal des sénateurs;

4) Établir que chaque département du sénat sera l'instance supérieure et définitive pour toutes les affaires civiles et criminelles des provinces de son ressort;

5) Remplacer les *plenum* par une cour de cassation pour toute la Russie, siégeant à Moscou;

6) Investir cette cour de cassation des attributs et prérogatives de la cour de cassation française;

7) Composer cette cour de cassation de sénateurs élus à vie par leurs collègues, au scrutin public;

8) Conférer à la cour de cassation, ainsi organisée, le droit de demander compte aux ministres des abus de pouvoir, et au besoin de signaler ces abus au souverain;

9) Permettre aux sénateurs de faire choix de la ville où ils voudraient siéger, et les soustraire ainsi au despotisme du ministre de la justice.

IV.

DE L'ADMINISTRATION.

L'administration en Russie a pour base l'arbitraire le plus absolu, revêtu parfois de l'apparence de formes légales, et parfois exercé sans détour ni voile. A tous les nombreux échelons de l'administration, de haut en bas, l'on vole; de bas en haut, l'on trompe. La population rurale se compose de deux éléments bien distincts en apparence, et au fond administrés, sauf les formalités légales, à peu près de la même manière, avec la différence, toutefois, que la partie de la population qui, selon la loi, devrait jouir de certains droits civiques, est encore plus opprimée que celle à laquelle tous les droits civiques sont refusés. Certes, nous ne sommes point le champion du servage; nous en considérons la prompte abolition comme une question, pour la Russie, à la fois d'honneur et de salut public. Mais nous devons dire que les paysans des domaines de la couronne sont encore plus pillés que les serfs des propriétaires. Ces derniers ne jouissent d'aucuns droits civiques; ils ne peuvent, sans l'autorisation du propriétaire, ni se marier, ni acquérir des propriétés, ni exercer le commerce; leur propriétaire

peut les punir corporellement, les faire soldats, ou les mettre à la disposition du gouvernement, pour être éloignés de leur village natal; ce qui est une manière peu déguisée de les envoyer en Sibérie, vers laquelle le gouvernement ne manque jamais de les diriger. Mais tous ces droits du propriétaire, droits si odieux, souvent exercés, ne le sont pas toujours, grâce à Dieu. Sans parler des propriétaires bons et humains, comme il y en a beaucoup, tout propriétaire qui comprend ses véritables intérêts pécuniaires cherche à augmenter le bien-être de ses paysans et à les pousser dans la voie de la prospérité.

Il en est tout autrement des paysans de la couronne, et, à ce sujet, nous ne pouvons nous empêcher de signaler ici un fait, qui prouve jusqu'à la dernière évidence la toute-puissance de la bureaucratie, et combien il est impossible, même à un véritable homme d'état, de rien accomplir de bon en Russie, à moins d'un changement complet dans la forme de gouvernement, qui est le règne de l'absolutisme bureaucratique et du bon plaisir de la camarilla, revêtus tous les deux du nom du souverain, lequel, le plus souvent, ignore les abus commis en son nom. En 1838, l'empereur Nicolas, dans l'intention de jeter les bases d'une future émancipation des serfs, voulant introduire l'ordre dans l'administration des paysans de la couronne, créa un

ministère spécial, et plaça à sa tête un homme éminent sous tous les rapports, doué d'une haute intelligence, connu par sa loyauté, ses idées libérales, et constamment, pendant le cours d'une longue et honorable carrière, dévoué à la cause du progrès. Ce personnage avait administré et organisé deux grandes et belles provinces à peine échappées au joug musulman; il leur avait donné une organisation libérale et modérée, qui assure à son auteur une place honorable dans l'histoire; pendant de longues années passées à la cour de Saint-Pétersbourg, ce personnage fut le modèle de la dignité la plus parfaite à cette cour, où la dignité est une plante exotique et rare; aujourd'hui il occupe à l'étranger d'éminentes fonctions diplomatiques, et les remplit avec une haute distinction. On voit que ce personnage a toujours parfaitement bien fait ce qu'il a eu à faire. D'où vient donc qu'une fois ministre, son ministère fut envahi et dévasté par la bureaucratie? Cela tient à ce qu'en Russie, comme nous l'avons dit plus haut, la bureaucratie, en l'absence de toute publicité, de toute discussion publique, de tout contrôle sérieux, est plus forte que les ministres les plus éminents, plus forte que l'empereur soi-disant absolu, plus forte que ne le fut jamais l'empereur Nicolas lui-même, ce prince chez lequel le culte du pouvoir absolu dans sa propre personne avait passé à l'état de fétichisme.

Les paysans de la couronne se trouvent sous le joug intolérable d'employés qui n'ont point pour les ménager les raisons économiques et privées qui allégent un peu le joug des serfs. Ces employés profitent de leurs fonctions temporaires pour sucer le sang du peuple. Les paysans de la couronne ont bien dans leurs communes une administration soi-disant élective, mais elle ne l'est guère de fait, puisque les autorités ont le droit, à l'expiration du terme du mandat électif, de continuer dans leurs fonctions les individus dont ils ont eu à se louer. De cette manière, un paysan appelé à des fonctions communales pille ses administrés, et avec le fruit de ces rapines, il acquiert les bonnes grâces des employés qui le maintiennent à son poste. Un fonctionnaire communal électif ne satisfait-il point assez la rapacité des employés, ceux-ci trouvent sur-le-champ un moyen de le destituer et de le faire mettre en jugement.

Toutes les affaires se traitant par écrit, d'après la forme bureaucratique, et la presque totalité des fonctionnaires communaux ne sachant ni lire ni écrire, il dépend toujours du secrétaire (*pissar*) d'exposer ces fonctionnaires à transgresser les formalités légales, ce qui amène la mise en jugement. D'un autre côté, ce même secrétaire étant à la nomination du gouvernement, se permet tous les abus possibles. Ainsi, la loi établit qu'un paysan de la

couronne ne peut recevoir qu'un certain nombre de coups de verge, et seulement en vertu d'une décision de l'administration communale consignée dans un procès-verbal. Un employé arrive dans une commune, fait administrer à un paysan, suivant son bon plaisir, trois ou quatre fois plus de coups de verges que la loi ne le permet, et le secrétaire rédige un procès-verbal, souvent antidaté, aux termes duquel le patient aurait reçu, soi-disant en vertu d'un arrêt communal, le nombre de coups de verges fixé par la loi. Le paysan veut-il porter plainte? La loi ne lui permet point de s'adresser aux tribunaux, et d'ailleurs, le lui permît-elle, à quoi le mènerait ce recours, avec l'organisation actuelle de la justice en Russie, véritable échelle de vénalité, avec l'arbitraire au sommet? Un paysan de la couronne, vexé par un employé, ne peut porter plainte qu'à ses chefs, et comme tous les bureaucrates se soutiennent entre eux, le paysan lésé, sachant qu'un recours en justice l'exposerait à des malheurs dans l'avenir, se tait et courbe la tête. Il faut émanciper au plus vite les serfs du joug des propriétaires; mais en même temps il faut également émanciper le paysan de la couronne du joug des employés, et introduire en Russie, pour tout le monde, le règne de la loi égale et équitable pour tous, avec une procédure publique et orale, et un système de garanties sérieuses que nous examinerons à la fin de

cet ouvrage. Les paysans de la couronne, libres aux termes de la loi, sentent si bien qu'ils sont esclaves, que nous en avons entendu nous dire : « On va donner la liberté aux serfs des propriétaires; quand nous donnera-t-on la liberté, à nous » autres? »

Dans chaque province (*goubernia*) tous les pouvoirs se trouvent concentrés, les uns de droit, les autres de fait, dans les mains du gouverneur, à moins qu'il n'y ait un gouverneur général, ce qui est pire encore. Un gouverneur est bien souvent choisi parmi des individus n'ayant ni assez de relations, ni assez d'appuis à Saint-Pétersbourg, pour oser se permettre impunément des violations ouvertes de la loi. Il se borne à l'éluder, à suivre une voie de concussions à demi voilées, assez du moins pour que le grand jour ne puisse y pénétrer. Tous les gouverneurs de province ne se trouvent point dans la position de pouvoir se permettre de suivre l'exemple de ce collègue à eux, un général de division devenu gouverneur, lequel, en pleine séance officielle du conseil de régence provinciale (*gouberns-koié pravlénié*), l'un des conseillers lui indiquant dans un volume du Code des lois l'article qu'il allait violer, saisit ce volume, le plaça sur son fauteuil, et s'asseyant dessus, dit au conseiller : « Eh bien, où est-elle maintenant, votre loi? » On croira peut-être que cet homme fut enfermé dans une maison

de fous ? Que l'on se détrompe ; il a été nommé sénateur, et il siége aujourd'hui dans ce sénat, dont la mission officielle est de veiller à l'exécution des lois.

La position des provinces administrées par des gouverneurs généraux est souvent plus malheureuse encore. Un gouverneur général est choisi, presque toujours, parmi les amis des ministres ou de la camarilla : aussi peut-il se permettre impunément les violations de la loi les plus odieuses comme les plus ridicules. Nous aurions trop à faire si nous voulions énumérer tout ce que faisaient ces dignitaires, il n'y a pas bien longtemps encore ; ce que se permettait surtout l'un d'eux, qui avait l'habitude de dire que rien ne gênait l'administration autant que *ces maudites lois!* et qui fut renvoyé dernièrement, non pour onze années d'oppression et de vols, mais pour a voir, enfin de compte, autorisé sa fille à commettre un acte de bigamie ! Nous nous bornerons à citer les actes de quelques-uns des gouverneurs généraux actuels. L'un d'eux, en septembre 1859, a obtenu l'autorisation de faire punir la désobéissance des serfs envers leurs maîtres, suivant son bon plaisir, sans tenir compte des limites fixées par la loi. Nous avons vu un autre gouverneur général, un homme intègre et bon, connu pour son courage militaire, mais entièrement dénué de courage civil, et dominé par un fonctionnaire ennemi acharné de la civilisa-

tion et des idées éclairées, nous avons vu ce gouverneur général obtenir la suppression d'un journal et la mise à la forteresse du rédacteur; et pourquoi? pour la publication d'un article archéologique sans la moindre allusion politique, et notez-le bien, *imprimé avec le visa de la censure,* par la raison que cet article était dû à la plume de l'un des chefs de l'émigration polonaise, l'illustre et respectable M. Lelewell. Mais alors à quoi bon avoir une censure, si, après en avoir obtenu le *visa,* on est encore exposé à être jeté dans un cachot et à se voir ruiné par la suppression de son journal? Un troisième gouverneur général, mécontent de quelques paroles prononcées à la séance de la municipalité par un marchand membre de cette municipalité, le fait venir, lui dit des injures, et le fait mettre aux arrêts, sans en avoir le moindre droit. Le marchand porte plainte au sénat, qui seul a le droit de juger les gouverneurs. Le sénat se permet de demander modestement au gouverneur général des explications sur cette affaire. Là-dessus le ministre de la justice lance au sénat un papier qui n'était au fond qu'une verte et insolente réprimande, et le chef supérieur de la police politique ayant fait venir le marchand lésé, lui signifie que, s'il osait encore donner suite à cette affaire et s'il ne retirait point sa plainte, il serait envoyé en exil sans procès ni jugement. Comment peut-on s'atten-

dre à trouver la moindre équité chez de petits employés, lorsque de hauts dignitaires, les ministres eux-mêmes, donnent l'exemple de la violation la plus inique et la plus effrontée de toutes les lois et de toute équité?

Le gouverneur de chaque province est assisté, dans le conseil de régence provinciale, de conseillers ayant le droit, en cas de dissentiment d'opinions, de faire consigner leur avis au procès-verbal, lequel est alors envoyé à l'examen du ministre de l'intérieur. Il y a, de plus, dans chaque province, un procureur nommé par le ministre de la justice, ayant le devoir de veiller à l'exécution de la loi et le droit d'annuler, par refus de contre-seing, tout procès-verbal du conseil de régence provinciale. Mais si un procureur se met en opposition avec le gouverneur, le ministre de la justice se hâte soit de le révoquer, soit de le faire permuter avec l'un de ses collègues, en l'envoyant dans une province éloignée dont le séjour puisse lui être désagréable. Les conseillers de régence sont nommés par le ministre de l'intérieur : ce sont, pour la plupart du temps, des employés sans fortune, avides de s'en créer une; ils arrivent dans une province qu'ils ne connaissent point et ne se soucient nullement de connaître, et le meilleur moyen de se remplir les poches étant de faire sa cour au gouverneur, ils vont au-devant des désirs de celui-ci. Les conseils

de régence provinciaux prélèvent un impôt régulier sur tous les fonctionnaires de la province, sur les maîtres de police des villes (*gorodnitchyi*), sur les chefs de la police rurale des districts (*ispravnik*), ainsi que sur tous ceux qui se trouvent en contact pour la moindre affaire avec le conseil provincial. Les appointements des employés étant minimes au point de les exposer à la misère si, n'ayant point de fortune personnelle, ils voulaient rester honnêtes, on peut aisément penser que pour satisfaire la rapacité de leurs chefs, ils sont obligés de voler eux-mêmes. Un employé qui ne voudrait point payer ses chefs s'exposerait à être destitué et mis en jugement. Le Code russe étant un dédale inextricable de formalités aussi chicanières qu'inutiles au bien du pays, de *formalités impossibles à remplir dans leur entier*, mais dont la non-observance entraîne destitution et jugement, l'on ne peut acheter sa sécurité qu'à prix d'argent. Ainsi, les *ispravnik* sont imposés de 1,000 à 1,500 roubles (de 4,000 à 6,000 francs); l'impôt sur les *gorodnitchyi* varie suivant l'importance de la ville qu'ils administrent; dans telle ville commerciale ayant port sur une rivière navigable, le chef de la ville paye au conseil de province jusqu'à 3,000 roubles (12,000 francs), sans compter l'obligation d'héberger les employés de la ville de province lors de leur arrivée dans la ville qu'il administre, de leur faire faire bonne chère

et de les régaler de vin de Champagne. Dans les villes pauvres et dénuées de commerce, l'impôt ne dépasse point 500 roubles (2,000 francs). Malheur à celui qui ne payerait point! D'un autre côté, tous les habitants d'une ville, les marchands surtout, se trouvent dans une dépendance complète du *gorodnitchyi;* vu l'impossibilité de l'accomplissement de toutes les formalités légales, il n'y a point de marchand dont la boutique ne soit exposée à être subitement fermée, au gré du petit tyran, et le commerce suspendu aussi longtemps qu'il plaira à ce dernier. Dans les districts, les propriétaires qui ont de puissantes relations de famille, ou bien occupent des places élevées, sont certainement à l'abri des vexations : l'administration russe ne ménage que ceux qu'elle craint. Mais tous les autres doivent s'exécuter et payer; même les intendants des propriétaires puissants, mais constamment absents de leurs terres, sont astreints au tribut, à cause de l'éloignement de leurs patrons, et de la possibilité aux employés de leur faire subir des avanies quotidiennes. Nous citerons quelques faits pouvant donner une idée des moyens employés en Russie pour extorquer de l'argent aux pauvres gens.

Dans l'une des plus grandes villes de l'empire, il y a quelques années de cela, la femme du gouverneur général, très-connue pour ses concussions, fit l'acquisition d'un établissement de bains publics. A

côté se trouvait une maison bien modeste, appartenant à un homme assez pauvre. La dame voulut acheter cette maison presque à moitié prix, pour agrandir l'établissement de bains. Sur le refus du propriétaire, on lui déclare que le gouverneur général se trouvant investi de pleins pouvoirs, l'enverrait en exil, soi-disant pour cause d'opinions politiques et de propos imprudents. C'était à l'époque de la terreur qui planait sur la Russie dans les dernières années du règne de l'empereur Nicolas; rien n'était plus facile que d'exiler un homme; le malheureux céda, et vendit sa maison à moitié prix.

Dans l'une des communes des paysans de la couronne, il y avait en plein champ une immense pierre pesant quelques milliers de kilogrammes. Un jour, le chef du cercle arrive, réunit les paysans, et leur annonce avoir reçu de l'empereur l'ordre de leur prescrire de transporter cette pierre à Saint-Pétersbourg. Les paysans se récrient en signalant l'immense poids de la pierre, et prient le chef du cercle de tâcher de leur éviter cette besogne. L'employé y consent, se fait largement payer par ces pauvres gens, et leur promet de solliciter la révocation d'un ordre, lequel, comme de raison, n'avait jamais été donné.

A l'époque la plus active des travaux champêtres, à l'époque de la moisson et de la fenaison, par exemple, on voit souvent arriver chez les

paysans de la couronne, ainsi que chez les serfs des terres où les propriétaires ne résident point, des employés soi-disant venus pour faire une enquête, souvent sur une affaire imaginaire. Ils font chercher les paysans les plus aisés, et les retiennent trois, quatre jours, sous le prétexte de leur faire subir un interrogatoire. L'urgente nécessité qu'ont ces paysans de retourner à leurs travaux les décide à donner de l'argent aux employés, et l'enquête se trouve close en un clin d'œil.

Dernièrement, dans l'une des plus grandes villes de province, un étranger se trouve renversé par une vache qui parcourait les rues en toute liberté. Le malheureux est porté à l'hôpital, où il reste deux mois. A sa sortie de l'hôpital, la police exige de lui le payement des frais de nourriture, pendant ces deux mois, de la vache, laquelle avait été retenue pendant tout ce temps à la police, comme impliquée dans un délit de coups et blessures.

Dans la province de Viatka, il y a une trentaine d'années de cela, le secrétaire du conseil de régence provinciale avait l'habitude, lorsqu'un bourgeois ou un paysan l'abordait pour le solliciter au sujet d'une affaire, de lui répondre : « Allez au diable ! » et de lui tourner le dos. Alors un employé compère s'approchait du solliciteur, et lui demandait : « Que » vous a répondu M. le secrétaire? — Il m'a en- » voyé au diable. — Mais alors il faut y aller. — Je

» ne vous comprends pas. — Mais vous ne savez » donc pas que le diable donne ses audiences » deux fois par semaine, tel et tel jour, à telle » heure de la soirée, dans une maison de telle rue » écartée? Allez-y, croyez-moi, vous vous en trou- » verez bien. Seulement, sachez qu'il faut payer » M. le diable. » Le solliciteur se rendait à l'endroit désigné, et se trouvait introduit dans une immense chambre mal éclairée, partagée en deux par une cloison. De l'autre côté de la cloison retentissait une voix qui demandait au solliciteur : « Que vou- » lez-vous? — Monseigneur le diable, je viens » pour telle affaire; » et il exposait sa requête. Le prétendu diable, toujours invisible derrière la cloison, répondait : « Déposez telle somme d'argent » sur la table qui se trouve à côté de vous, et fuyez » à toutes jambes. Votre affaire sera faite. »

Nous avons connu plus tard P...., cet individu qui avait joué le rôle du diable à l'époque où il se trouvait secrétaire de la régence provinciale. Après avoir amassé une jolie fortune par ce moyen honorable, il se rendit à Saint-Pétersbourg, donna de l'argent à qui de droit, et se fit nommer vice-gouverneur dans sa province natale, dans cette même province de Viatka où il avait représenté le diable. Nous étions à cette époque exilé par l'empereur Nicolas dans cette même ville de Viatka, et nous y avons passé une année au milieu de ses habitants si bons,

si prévenants, si hospitaliers, dont l'accueil cordial et affectueux ne s'effacera jamais de notre souvenir. P....., vice-gouverneur, remplissait alors *ad interim* les fonctions de gouverneur de la province, et se livrait à des exactions quotidiennes, beaucoup trop nombreuses pour être racontées ici, et dont nous réservons le récit pour nos mémoires.

L'une des branches les plus lucratives du vol public organisé, ce sont les fermes des eaux-de-vie. Nous consacrerons un chapitre spécial à cette partie si grave de l'anarchie appelée administration russe; ici, nous nous bornerons à dire que les sommes données par un fermier de toute une province aux employés de divers grades ne sauraient jamais descendre au-dessous de 50,000 roubles (200,000 fr.), et pour un fermier d'un seul district, au-dessous de 5,000 roubles (20,000 fr.).

La conscription est une branche lucrative de revenus pour les employés, surtout pour ceux du ministère des domaines. Chez les paysans de la couronne, le tirage ayant lieu au sort, une partie des bons billets sont ordinairement vendus et distribués d'avance aux fils des paysans riches, et ces derniers ne prennent part au tirage que pour la forme.

Voulez-vous obtenir d'un bureau d'administration un renseignement autorisé par la loi, ou bien prendre une copie légale d'un acte quelconque? vous devez payer, sinon vous ne l'obtiendrez jamais. Le paye-

ment des impôts eux-mêmes doit être accompagné d'un tribut, à défaut duquel vous serez obligé d'attendre des semaines entières pour obtenir la quittance voulue par la loi. Tout s'achète et tout se vend en Russie.

Nous savons bien que l'insuffisance des appointements place la plupart des employés dans l'obligation d'opter entre une profonde misère ou un vol permanent. Il faudrait certainement diminuer le nombre des employés et augmenter les appointements de ceux que l'on conserverait. Mais il ne faut point se laisser aller à l'illusion de croire que l'augmentation des appointements déracinerait le vol; d'autres mesures, d'autres réformes sont indispensables pour guérir cette plaie qui mène le gouvernement russe à l'abîme. On voit des voleurs parmi les hauts fonctionnaires; on en a vu parmi les ministres : ceux-là ne sauraient arguer de l'insuffisance de leur traitement (1). Le mal n'est point seulement dans les hommes; il est surtout dans le système. On ne saurait le guérir sans avoir recours à quatre réformes indispensables :

1) Des tribunaux entièrement indépendants du pouvoir administratif;

---

(1) On disait de la femme d'un ministre, feu la comtesse....., très-connue par ses concussions, qu'elle mettait une grande différence entre ses amis et ses ennemis : elle *exigeait* des cadeaux de ses ennemis, elle en *acceptait* de ses amis.

2) Une large publicité, cette tête de Méduse du vol et des abus;

3) La révision des lois de l'empire;

4) Un système de garanties sérieuses, transformant en une vérité ces lois qui ne sont, jusqu'à ce jour, que des feuilles de papier.

L'une des plaies les plus graves de la Russie, c'est une centralisation immense, excessive, dont on ne peut se faire une idée même dans celles des contrées de l'Europe qui se plaignent le plus de ce mal. C'est l'arme de guerre au moyen de laquelle la bureaucratie, d'un côté, a étendu sur la Russie entière son funeste réseau, et de l'autre, paralyse les efforts de ceux d'entre les ministres qui voudraient opérer le bien, paralyse les bonnes intentions de l'empereur lui-même. En Russie, toute l'existence humaine, depuis le berceau jusqu'à la tombe, se trouve placée sous tutelle, soumise aux formalités bureaucratiques, enlacée par elles; l'initiative individuelle se trouve enchaînée. Il n'y a pas longtemps encore, sous le dernier règne, le gouvernement considérait l'esprit comme un ennemi public, et n'exigeait que l'obéissance la plus absolue, la plus servile. Cette manière de voir si absurde, noblement reniée par l'empereur actuel, prévaut encore dans la plupart des hautes régions administratives, dans la plupart des ministères, dans la presque totalité des bureaux, tant il est complète-

ment impossible aux hommes qui, pendant trente années consécutives, ont tripoté dans les ténèbres au profit de leurs intérêts personnels, de travailler au bien de leur pays loyalement, au grand jour de la publicité, à la lumière du soleil.

Si un gouverneur de province, si un ministre, si l'empereur voulaient lire seulement la moitié des papiers qu'ils ont l'habitude de signer, trente heures de travail par jour ne leur suffiraient point. Aussi l'empereur, soi-disant autocrate, n'ayant point le temps matériellement indispensable à l'examen des affaires, est obligé de s'en reposer sur les ministres et les gouverneurs des provinces. Les ministres et les gouverneurs des provinces, n'ayant point non plus le temps d'examiner les affaires, sont obligés de s'en reposer sur les bureaux, et les destinées de la Russie se trouvent, de fait, livrées à la merci d'une bureaucratie incapable, ignoble et pillarde, laquelle considère le vol comme sa propriété la plus légitime, et préférerait laisser choir le gouvernement dans l'abîme, plutôt que de consentir à l'institution d'une publicité réelle et de garanties sérieuses.

Il faut absolument décentraliser l'administration russe; il faut réserver à l'examen exclusif des ministres et de l'autorité centrale toutes les affaires relatives, soit aux intérêts généraux de l'empire, soit aux intérêts communs de plusieurs provinces. Mais il faut laisser à chaque province le droit de

décider sur toutes les questions locales, sur toutes les affaires qui touchent aux intérêts de la province même, sauf, comme de raison, le *veto* du gouvernement central dans les questions d'une certaine importance. Seulement, pour mettre une barrière aux prévarications des gouverneurs, il faudrait remplacer les conseils provinciaux actuels (*goubernskoié pravlénié*), composés en majorité de bureaucrates incapables et voleurs, par un conseil électif, élu pour un certain nombre d'années, par tous les propriétaires fonciers possédant une certaine quantité de terrain, ainsi que par tous les propriétaires urbains possédant dans les villes des maisons d'une certaine valeur, sans aucune distinction de caste ni d'origine. Il faudrait placer à la tête de ce conseil, comme aujourd'hui, un gouverneur et un vice-gouverneur nommés par l'autorité centrale, et dans le cas de dissentiment entre le gouverneur et le conseil provincial, le conseil des ministres jugerait en dernier ressort la question, si elle est administrative de sa nature. Pour les questions touchant à des droits garantis par la législation, ce serait au sénat à décider. Il va sans dire que tous les tribunaux devraient être complétement soustraits à toute influence du gouverneur comme du conseil provincial. De cette manière les intérêts de chaque province se trouveraient confiés aux mains d'hommes de cette contrée même, jouissant de la confiance

de leurs concitoyens, parfaitement au fait des besoins comme des ressources de leur localité, et bien plus aptes à en décider que les individus envoyés de Saint-Pétersbourg, choisis au hasard, et le plus souvent très-mal choisis.

Il faut absolument abolir le ministère des domaines, devenu un véritable foyer d'exactions, ministère complétement inutile au bien de l'état et très-nuisible aux intérêts de ses administrés. Les paysans de la couronne, de même que les serfs émancipés, doivent être placés sous le régime de la loi, égale pour tous, et en émancipant les serfs de la tutelle des nobles, il faut aussi émanciper les paysans de la couronne de l'odieuse tutelle des employés.

V.

DU TCHINE.

Hiérarchie des grades bureaucratiques.

Dans l'ancienne Russie, il y avait un usage qui avait fini par passer en loi, aux termes duquel un homme dont le père, ou le grand-père, ou l'aïeul, et ainsi de suite, avait occupé une place plus élevée que le père, ou le grand-père, ou l'aïeul de tel autre, ne pouvait se trouver placé sous les ordres de ce dernier dans aucune branche du service public, soit civil, soit militaire, soit à la cour du czar, sans faire tache à l'honneur de sa famille. On peut juger de la confusion qui en résultait, des procès journaliers qui venaient entraver et la marche des affaires et les opérations militaires. Cette institution, appelée *mestnitchestvo,* fut abolie en 1682 par le czar Théodore III, frère aîné de Pierre le Grand. Mais une institution qui a duré des siècles et pris racine dans les mœurs, pour être abolie d'un trait de plume, n'en conserve pas moins son influence, et pour avoir disparu de la politique officielle, n'en continue pas moins à exercer son empire, souvent

même sa tyrannie, dans le cercle des relations privées, de l'existence quotidienne, et à cette influence rayée des lois, mais enracinée dans les mœurs, personne, quelle que soit sa position sociale, ne saurait échapper. Pour déraciner complétement cette influence, il fallait remplacer l'institution abolie par une autre fortement organisée. C'est ce que fit Pierre le Grand quarante années après, en 1722, en établissant la *tabél o ranghah*, vaste tableau des rangs, qui réglait l'ordre de préséance des divers grades, en russe, *tchine*. Deux raisons l'y décidèrent. En premier lieu, il fallait abattre l'opposition de la majorité, très-peu éclairée, de la noblesse, qui se tenait à l'écart des réformes, et cherchait de toute manière à éviter le service public; en second lieu, il fallait donner une position digne et convenable aux nombreux étrangers venus à cette époque apporter à la Russie le tribut de leurs lumières et de leurs capacités, et qui, malgré les services rendus par eux, malgré la bienveillance que leur témoignait l'empereur, continuaient à être regardés comme des intrus et parvenaient rarement à se faire traiter sur le pied d'égalité. Mais Pierre le Grand avait trop d'esprit pour ne point comprendre qu'un gouvernement, qui ne s'appuie ni sur les lumières ni sur les capacités, marche à sa décadence, et que la lutte contre la civilisation finirait par amener un grand état à la position d'un homme paralysé (ceci

a été bien prouvé, du reste, par la dernière guerre de Crimée, dont les désastres et les hontes, malgré le magnifique courage et l'admirable dévouement des soldats russes, ont été dus exclusivement aux abus enracinés par cette haine de la civilisation qui a signalé les trente années du régime précédent. On ne saurait le répéter ni assez souvent, ni assez haut, à titre d'avis). Pierre le Grand se garda bien de commettre l'énorme faute de se lier les mains pour le choix des hommes capables, et établit en principe, que le souverain pourrait donner à chaque personne de son choix le grade qu'il lui plairait de lui conférer. Sous le règne de l'empereur Paul, malheureux prince, on le sait, en proie souvent à une maladie mentale, il fut établi que dans toutes les branches du service civil on devait parcourir toute la hiérarchie des divers grades l'un après l'autre; on ne fit d'exception que pour les fonctions de cour, pour les chambellans et les gentilshommes de la chambre; en d'autres termes, on abolit l'usage établi par Pierre Ier, là où il se trouvait être véritablement utile au bien du pays, et on le conserva là où il était complétement inutile. Alexandre Ier, au lieu de rétablir l'usage de Pierre Ier, abolit en 1809 l'exception faite pour les chambellans et les gentilshommes de la chambre. Ainsi, l'empereur de toutes les Russies, soi-disant autocrate, se trouve complétement privé du droit dévolu non-seulement

à tous les souverains constitutionnels, mais encore aux présidents des républiques eux-mêmes, du droit de choisir les fonctionnaires. En Russie, pour occuper une place, il est de rigueur d'avoir un grade correspondant. Si le souverain trouve un homme honnête et capable d'occuper une fonction quelconque, mais n'ayant point le grade nécessaire pour cette place, il ne saurait l'y appeler. Cette institution est la garantie la plus forte accordée à la nullité, à la bassesse, à la vénalité; aussi, de toutes les réformes, celle-ci est-elle la plus antipathique à la toute-puissante bureaucratie. De tous les abus, l'existence du *tchine* est le plus difficile à déraciner, à cause du nombre et de l'influence de ses défenseurs. En Russie, le mérite d'un homme est un grand obstacle à son avancement, surtout s'il y joint le sentiment de la dignité personnelle; la finesse, cette qualité prédominante chez les esclaves, y est prise pour de l'esprit; le mérite est redouté de la masse des nullités qui dirigent l'administration; le sentiment de la dignité est considéré, par la bureaucratie et la camarilla, à peu près comme une offense personnelle; un homme habitué à saluer, à flatter, à intriguer, à ramper, décidé à voler, parvient à tout, et plus il est plat, obséquieux, flatteur, intrigant, avide, plus vite il arrive.

De quelle utilité peuvent-ils être à la Russie, tous ces *tchines* ridicules, dont on ne peut entendre l'é-

numération sans un sourire involontaire? Secrétaire de province, secrétaire de collége, conseiller honoraire, assesseur de collége, conseiller de cour, conseiller de collége, conseiller d'état, conseiller d'état actuel, conseiller privé, conseiller privé actuel de deuxième classe, conseiller privé actuel de première classe, liste ridicule de mandarins déconsidérés! La Russie est le pays où il y a le plus de conseillers, et où l'on demande le moins de conseils.

Dans tous les pays civilisés, un homme qui aurait consacré dix ou quinze années de sa vie à l'étude, aux voyages, aux occupations agronomiques, industrielles, commerciales, qui aurait acquis des connaissances spéciales, qui connaîtrait bien son pays, occuperait ensuite un emploi public, et pourrait y être éminemment utile. En Russie, il en est tout autrement. Un homme qui aurait quitté le service pour plusieurs années ne pourrait y rentrer qu'avec le grade qu'il avait au moment de sa démission; celui qui n'aurait jamais servi ne pourrait y entrer qu'avec le grade le plus inférieur, quels que fussent d'ailleurs son âge et son mérite; tandis qu'un fripon, un demi-crétin, pour peu qu'il ne quitte jamais le service, finira par arriver aux postes les plus élevés. De là vient cette singulière anomalie, qu'au milieu de la nation russe, si intelligente, douée de qualités si admirables, où l'esprit, on peut le dire, court les villages, l'administration se signale par une incapa-

cité, laquelle, croissant toujours à mesure qu'on approche des grades élevés, finit, à certains hauts échelons administratifs, par dégénérer en un demi-idiotisme véritable. Aussi est-il difficile de s'imaginer à quel point le *tchine* en général, et les hauts fonctionnaires en particulier, sont tombés dans le mépris public. Parmi les généraux en chef et les conseillers privés actuels, grade civil correspondant à celui de général en chef, la très-grande majorité est d'une telle nullité, qu'on ne saurait en faire de bons commis; plusieurs sont des gens tarés; il y a un conseiller privé actuel connu pour avoir reçu des coups de pied et des coups de bâton.

En Europe, un jeune homme sans fortune, ayant reçu une bonne éducation et désireux de faire honorablement son chemin, choisit entre diverses carrières, suivant son aptitude et ses goûts, entre la littérature, les sciences, les arts, la profession d'avocat, l'industrie, le commerce. Au bout d'un certain nombre d'années, il acquiert une honorable aisance, quelquefois une fortune; admis au service public dans un poste sérieux, il est utile à son pays, et si des circonstances particulières ou bien des événements politiques le décident ou l'obligent à se retirer des affaires publiques, il retourne à ses occupations premières, que le plus souvent il n'a point abandonnées même pendant sa carrière de fonctionnaire. En Russie, il en est tout autrement. Un jeune

homme qui veut s'assurer une existence indépendante entre au service, dans les bureaux d'une administration quelconque; il passe les plus belles années de sa vie à copier des papiers et à faire la cour à ses chefs, au moindre mécontentement desquels il serait mis à la porte. Que voit-il autour de lui? Le mérite écarté, la loyauté persécutée, la nullité recherchée, le vol comblé d'éloges, et décoré des noms d'habileté et de prudence, la bassesse protégée et élevée de grade en grade. S'avise-t-il de rester honnête et digne? on lui fait mille chicanes; toute carrière lui est fermée; il finit par suivre l'exemple de ses collègues; il flatte, il intrigue, il rampe, il vole, et le voilà accomplissant une carrière administrative plus ou moins rapide, juste comme en Asie. Mais il ne faut point oublier qu'en Russie, de même qu'en Asie, il n'y a point de fonctions inamovibles; le plus haut fonctionnaire peut être destitué, c'est-à-dire apprendre un beau jour, à son grand étonnement, qu'il a sollicité sa démission, et qu'elle vient de lui être gracieusement accordée. Aussi le haut fonctionnaire, dans sa sphère élevée, sauf un petit nombre d'honorables exceptions, agit comme le petit fonctionnaire dans son humble sphère; il flatte, il intrigue, il rampe, il vole, pour se maintenir dans sa place, pour recevoir des cordons ou d'autres signes de distinction honorifique, n'ayant aucune valeur par eux-mêmes,

mais agréables aux hauts fonctionnaires qui en sont l'objet, par la raison qu'ils éveillent la jalousie de ceux d'entre leurs collègues qui n'en ont point encore obtenu de pareils. On peut aisément se représenter qu'arrivés à soixante-dix ou quatre-vingts ans, ces hauts fonctionnaires sont les ennemis déclarés de tout progrès, de toute amélioration, et que tous les efforts de leur finesse sont employés à combattre les idées de réforme. Ils ne peuvent s'empêcher d'avoir l'instinct de l'impossibilité de la durée de cette anarchie organisée ; ils comprennent même que des réformes incomplètes, maladroites, insuffisantes, mèneront la Russie à un cataclysme épouvantable.... Mais ils sont vieux, fatigués, ils n'ont plus qu'un bien petit nombre d'années à vivre, et ils se disent : « Après nous, le déluge.... »

Parmi les réformes indispensables pour empêcher la Russie de tomber dans l'abîme, l'une des plus importantes, l'une de celles qui souffrent le moins de retard, c'est l'abolition du *tchine*, de cette institution qui ne permet point au gouvernement d'employer les hommes de mérite qu'il aurait trouvés dans les diverses classes de la société, qui met obstacle à ce qu'il puisse appeler rapidement à de hautes fonctions les hommes qui auraient pu y être vraiment utiles à leur pays. Le *tchine* aujourd'hui n'est plus qu'une véritable serre-chaude d'imbéciles et de voleurs.

VI.

DE L'ÉMANCIPATION DES SERFS.

Nous nous trouvions à Saint-Pétersbourg le jour, si heureux pour notre pays, de l'avénement au trône de l'empereur Alexandre II, le 18 février [2 mars] 1855; jamais nous ne saurions oublier la joie qui, comme une étincelle électrique, parcourut alors toute la Russie. Chacun éprouvait le sentiment d'un homme sortant des ténèbres pour voir le grand jour. Une époque d'oppression venait de finir, et quelle époque d'oppression! Il faut l'avoir vue, il faut y avoir vécu pour s'en faire une juste idée. La presse enchaînée; la parole enchaînée; la liberté de conscience opprimée; tous les nobles instincts de l'humanité foulés aux pieds et érigés en crimes de lèse-majesté; la police politique régnant sur la Russie et répandant une véritable terreur, rançonnant qui elle pouvait, écrasant ceux qu'elle ne pouvait rançonner; le servage, que le souverain avait plus d'une fois voulu abolir, maintenu à la suite de cette maxime politique, qu'un empereur de Russie ne pouvait opprimer les classes supérieures qu'en les laissant opprimer, à leur tour, la classe inférieure; des

finances en désordre; une guerre engagée avec une insigne maladresse, conduite avec une insigne maladresse; des généraux dont l'incapacité était devenue proverbiale; nos braves soldats, si admirables de courage et d'abnégation, manquant du nécessaire, tandis que leurs chefs nageaient dans le luxe, produit des vols les plus odieux; une alliance, basée sur les principes de la politique rétrograde et arriérée, avec l'Autriche, laquelle, depuis un siècle et demi, n'avait fait que se jouer de la Russie, et qui est notre véritable ennemie naturelle; la guerre avec nos alliés naturels, et l'opinion de l'Europe entière exaspérée contre la Russie, parce qu'il avait plu à notre souverain de se poser en ennemi de tous les nobles instincts de l'humanité; voilà la position de la Russie à l'avénement au trône d'Alexandre II.

La plaie du servage rongeait le pays; il fallait la guérir, et l'empereur Alexandre II l'a noblement compris. Mais c'est une illusion de croire que l'on peut abolir le servage sans réformer les tribunaux et l'administration, sans mettre de l'ordre dans les finances, sans appeler aux fonctions élevées de l'administration des hommes capables et honnêtes. On entend dire souvent : « Mais il est difficile d'accom-» plir tant de réformes à la fois. » C'est vrai, la tâche n'est guère facile, mais elle est inévitable; le règne précédent ayant laissé arriver les choses à un

point où l'édifice de l'état menace d'une ruine complète, si l'on n'en rebâtit presque toutes les parties à la fois : les palliatifs, les demi-mesures elles-mêmes ne feront que hâter la chute de ce qui est. Des réformes énergiques, combinées avec sagesse, conduites avec fermeté, et appuyées sur l'appel à l'opinion publique, peuvent seules amener la reconstruction de l'édifice, le rendre beau et solide à la fois, et garantir la prospérité de ses habitants.

Les nobles des provinces de Vilna, Grodno et Kovno, voisins de la Prusse, témoins de l'heureuse influence du développement des libertés publiques sur la prospérité de ce pays si éclairé, sollicitèrent l'autorisation de se réunir en comités provinciaux, pour accomplir l'œuvre de l'émancipation de leurs serfs. Le 20 novembre [2 décembre] 1857 fut signé le rescrit impérial qui leur en accordait l'autorisation. Grand émoi du parti rétrograde, émoi d'autant plus grand, que le comité supérieur créé le 2 [14] janvier 1857 pour l'examen de la question de l'émancipation, avait trouvé moyen, en dix mois de séance, de n'aboutir à aucune conclusion : la majorité des membres de ce comité et son président lui-même étant complétement contraires à toute émancipation. Le parti rétrograde eut recours au moyen qui lui avait constamment réussi sous l'empereur Nicolas; il évoqua le fantôme d'une insurrection, comme si les serfs réjouis par la pro-

messe d'une liberté prochaine, étaient plus disposés à s'insurger que les serfs qui n'ont aucune espérance de liberté ! et grâce à cette manœuvre, il obtint que dans les journaux et dans toutes les communications officielles, le mot d'émancipation fût remplacé par celui *d'amélioration de l'état des paysans*. C'était déjà une reculade, et une reculade ridicule, qu'aucune raison ne justifiait. Ce ne fut pas la seule.

Le parti rétrograde avait espéré que la majorité de la noblesse provinciale ne sympathiserait point avec le mouvement nouveau, et trouverait moyen de l'empêcher. Il eut raison sur le premier point : il fut complétement déçu relativement au second. La grande majorité de la noblesse provinciale fut opposée à l'émancipation, mais la minorité éclairée, appuyée par l'opinion publique dans les deux capitales, par les revues, par les journaux, enfin par tout ce qu'il y a en Russie d'éclairé et d'honnête, se rangea du côté de l'empereur, décidée à le soutenir à tout prix dans la voie éclairée où il manifestait l'intention de marcher, et grâce à ces belles et nobles tendances, la cause du progrès eut le dessus (1). Ce fut un magnifique moment dans l'histoire

(1) Les tentatives du parti rétrograde ne se bornaient point à vouloir arrêter l'émancipation; quelques individus de ce parti essayèrent de spéculer sur les nouvelles tendances du gouvernement pour tromper leurs serfs. Ainsi, le général T.... proposa à ses

de Russie : à la voix d'un souverain honnête et bien intentionné, une nation d'esclaves se réveillait d'un long sommeil et suivait la route qui devait l'amener à la dignité d'hommes. Ce qui était bien digne d'étonnement et d'admiration, c'est que ce long esclavage n'avait point abruti ce peuple si richement doué des dons de l'intelligence et de ceux du cœur; confiant dans l'avenir, il assiste aujourd'hui, spectateur muet, calme et tranquille, aux conférences où se décident ses destinées. Mais que les rétrogrades ne s'y trompent point : c'est le calme de la force. Ces esclaves d'hier sont des hommes aujourd'hui, ils attendent leur liberté, et malheur à la Russie si le parti rétrograde finissait par voir exaucer ses vœux imprudents et aveugles, qui consistent à essayer de tromper les ci-devant serfs en leur donnant, au lieu de liberté, un demi-servage déguisé sous le nom de travail obligatoire. Nous le disons avec la plus profonde douleur, mais avec la conviction la plus intime, basée sur la connaissance de l'état intérieur de la Russie : si le système des rétrogrades venait à prévaloir, notre malheureux pays se trouverait inondé de sang.

Cette tendance du parti rétrograde se manifesta

---

paysans d'acheter leur liberté au prix de 450 roubles (1,800 francs) par tête, et s'étonna fort de voir ses serfs repousser cette proposition insidieuse. C'est ce même général T.... connu pour avoir volé son beau-frère le comte .....ff, dont il administrait les terres.

dans la déplorable circulaire publiée par le comité supérieur, le 17 [29] avril 1858, circulaire complétement déraisonnable au point de vue politique comme au point de vue économique, circulaire repoussée par les hommes éclairés, et accueillie avec applaudissement par le parti rétrograde.

Cette circulaire prescrivait à tous les comités provinciaux, chargés de discuter la question de l'émancipation, d'adopter pour base le principe du travail obligatoire, en d'autres termes, le principe de la corvée.

Au moment où le gouvernement abordait une entreprise aussi colossale que celle de l'émancipation de vingt-deux millions de serfs, au moment où il commençait une œuvre devant amener la réorganisation de toutes les branches de l'administration, qu'y avait-il de plus simple, de plus logique, de plus naturel, que de faire appel à l'opinion publique par la voie de la publicité? Le plus simple bon sens l'indiquait. Agir autrement, travailler dans l'ombre, c'était venir, de gaieté de cœur, se heurter contre les écueils. Mais le parti rétrograde, auquel appartiennent et la camarilla et la bureaucratie, ne voulait point de l'émancipation : il cherchait à l'entraver de toutes les manières, et il porta le gouvernement à défendre à la presse d'examiner la question sous un autre point de vue que celui du travail obligatoire. Cette défense absurde, plusieurs

fois levée, plusieurs fois renouvelée, contribua beaucoup à entraver la marche de cette grande affaire.

Les comités provinciaux furent composés de propriétaires élus par la noblesse; l'ordonnance du 17 [29] avril se taisait sur la question de la publicité des séances. Il semblait tout naturel d'y admettre de droit *au moins* les nobles de la province, desquels les membres du comité tenaient leur mandat. Le bon sens, la logique, auraient exigé d'ailleurs pour ces séances une publicité raisonnable. Il n'en fut rien. L'horreur de la publicité est si grande au sein du parti rétrograde, qu'hormis un petit nombre de provinces comme Tver, Orel, Nijni, partout ailleurs les séances furent secrètes. Les comités même de Saint-Pétersbourg et de Moscou, de ces deux capitales qui renferment un si grand nombre d'hommes éclairés, procédèrent à leur œuvre dans l'ombre du mystère officiel le plus illogique et le plus ridicule. Le résultat pouvait être prévu : la plus grande partie des comités provinciaux présentèrent des projets dictés par le désir secret d'entraver l'émancipation et d'annuler les bienfaits de ce grand acte.

Nous employons à dessein l'expression de « mys- » tère officiel ». Il faut avoir aussi peu d'intelligence politique qu'en a le parti rétrograde, pour s'imaginer que dans une question aussi intimement liée aux intérêts privés qu'aux intérêts généraux, le secret fût possible. Pendant l'époque de la session des

comités provinciaux, nous avons traversé Toula et Moscou, nous avons habité Saint-Pétersbourg, et nous pouvons affirmer que tous les détails des séances étaient connus, non-seulement des personnes placées dans une certaine position sociale, mais même de la masse du public. Le mystère avait seulement pour double résultat d'irriter l'opinion, et de permettre aux membres rétrogrades des comités de rester sourds à la voix de cette opinion qui se prononçait avec énergie contre eux. Il faut le dire à la louange de la minorité des membres des comités provinciaux; ils demandèrent la publicité des séances, et n'ayant pu l'obtenir, dégagèrent, par de nobles protestations, leur responsabilité devant leur pays et devant l'histoire.

Une fois l'œuvre des comités provinciaux achevée, qu'allait faire le gouvernement? Les projets provinciaux, dans l'ordre hiérarchique, devaient être soumis à l'examen du comité supérieur d'émancipation. Mais sans parler déjà de ce que la majorité de ce comité, y compris le président, se signalait par une opposition obstinée, ouverte chez les uns, sourde chez les autres, à toutes les réformes et à toutes les idées nouvelles, il n'y avait point, parmi les membres de ce comité, un seul qui eût habité la campagne, et connût les conditions et les nécessités de la vie rurale en Russie.

Le gouvernement n'avait plus qu'une chose à

faire, c'était de remettre la question de l'émancipation dans les mains d'un comité nouveau, composé d'hommes plus intelligents que la majorité du comité supérieur, d'y appeler des hommes dont les discussions des comités provinciaux avaient pu mettre en évidence les lumières et la capacité, et de soumettre en même temps la marche de ce comité au contrôle journalier de l'opinion publique, en accordant à ses séances une certaine publicité, à ses procès-verbaux une publicité complète et sans réserve, et en laissant à la presse toute latitude pour aider et éclairer ce comité dans sa marche. Le gouvernement ne suivit point en entier ce plan, seul capable d'amener une solution logique. Il créa un comité nouveau, auquel, pour ménager l'amour-propre des vieilles incapacités du comité supérieur, il donna le titre de *commission de rédaction,* chargée d'élaborer les projets d'amélioration de l'état des paysans, avec l'obligation de les soumettre ensuite à l'examen du comité supérieur. Cette commission de rédaction fut divisée en quatre sections : économique, judiciaire, administrative et financière, qui siégeaient, tantôt isolément, tantôt en séance plénière. Pour ce qui est de la publicité des séances et des procès-verbaux, le gouvernement n'admit point la première et n'accorda aux procès-verbaux qu'une publicité bien restreinte. Ils furent communiqués à ceux auxquels il plut à la commission de

rédaction de les faire lire, et ceux-là eurent l'autorisation d'envoyer leurs observations à la commission; mais la presse et le public furent tenus à l'écart de cette discussion, où les plus graves intérêts de la Russie se trouvaient en jeu. Ici encore, le gouvernement ne sut s'affranchir qu'à demi des traditions déplorables de la bureaucratie et du mystère officiel.

Et pourtant, dans les intermittences de bon sens qui arrivaient parfois à la censure, lorsqu'elle accordait aux revues et aux écrivains la latitude nécessaire pour discuter la question de l'émancipation, la presse russe, il faut le dire à sa gloire, déployait dans ces discussions une noblesse et une élévation de sentiments dignes d'admiration et de respect, et souvent une hauteur de vues politiques, une lucidité d'avenir qui auraient fait honneur aux publicistes des pays de l'Europe les plus avancés en civilisation. La presse profita des intermittences de bon sens de la censure pour examiner sérieusement la question de l'émancipation, pour l'envisager sous toutes ses faces, et si aujourd'hui, dans l'opinion publique, cette question se trouve dégagée de bien des erreurs, de bien des préjugés, si les saines notions de la justice, de l'équité, de l'humanité, ont jeté en Russie des racines impérissables, c'est à la presse que nous en sommes redevables. Quels immenses services n'aurait-elle point rendus encore, si

le gouvernement, au lieu de la bâillonner à plusieurs reprises, comme il le fait derechef en ce moment pour la question de l'émancipation, avait constamment fait un franc appel à ses lumières et à son patriotisme !

Avec la création de la commission de rédaction surgissaient deux questions importantes : le choix de ses membres et la base à donner à leurs travaux. Il n'y avait point à se borner à l'examen des projets des comités provinciaux ; il fallait aller droit au but, et rédiger un projet d'émancipation complet dans toutes ses parties, vu l'incapacité bien reconnue et bien constatée du comité supérieur de faire quo que ce soit de bon et de pratique. Le gouvernement, influencé par la bureaucratie, commit une nouvelle faute; il adopta le principe impraticable et éminemment dangereux du travail obligatoire, ou d'une redevance pécuniaire payée directement par les paysans à leurs anciens maîtres, et il déclara impossible la voie du rachat immédiat, la seule issue rationnelle, la seule voie dans laquelle on ne soit point exposé à rencontrer l'anarchie et la révolution. Le choix des membres du comité fut réglé sur ces bases; au lieu d'y donner accès à toutes les opinions, on n'y appela que les adversaires du rachat immédiat et général, et les partisans de ce rachat furent écartés.

La commission fut composée, en majorité, de

fonctionnaires ayant eu jusque-là la réputation d'hommes éclairés, mais complétement étrangers à l'existence de la campagne, aux intérêts, aux besoins, aux exigences de la vie rurale. La minorité de la commission fut composée de propriétaires qui avaient habité la campagne et auraient dû connaître la vie rurale, mais qui partageaient les illusions de leurs collègues citadins, et restèrent fort au-dessous de l'attente de l'opinion publique. La commission admettait bien le principe du rachat, mais partiel, successif, et dans un avenir plus ou moins éloigné; elle ne voyait point que la conservation du travail obligatoire après l'émancipation était un non-sens; que c'était placer les deux classes de propriétaires et de paysans en état d'hostilité permanente, qui ne pouvait se terminer que par la ruine des propriétaires et par une révolution. La commission resta complétement au-dessous de sa tâche, et enfanta des projets absurdes; ses travaux ne furent qu'une lutte constante des théories contre la réalité, des combinaisons bureaucratiques contre le bon sens, et pour comble de malheur, le gouvernement, en intimant à la presse la défense de se mêler des travaux de la commission, privait celle-ci du seul flambeau qui pût l'éclairer et la guider dans la route difficile qui s'ouvrait devant elle. Chaque comité provincial eut l'ordre d'envoyer à Saint-Pétersbourg deux députés pour conférer avec la commission de

rédaction. Cette mesure, très-bonne en elle-même, ne remplaçait point les immenses avantages de la publicité qui faisait défaut aux travaux de la commission. Les provinces où les comités avaient été les premiers à élaborer leurs projets, furent invitées les premières à envoyer à Saint-Pétersbourg leurs députés. C'étaient les dix-neuf provinces de Moscou, Saint-Pétersbourg, Astrakhan, Jaroslaw, Kharkow, Kostroma, Nijni-Novgorod, Novgorod, Poltava, Pskow, Riazane, Saratow, Simbirsk, Tambow, Tchernigow, Tver, Viatka, Vladimir et Voronèje. Les observations présentées par les députés provinciaux furent accueillies par la commission avec une hauteur et un dédain nullement justifiables, et ne pouvant s'expliquer que par la morgue et la suffisance particulières à la bureaucratie russe. Le gouvernement se donna le ridicule de refuser aux députés l'autorisation, instamment sollicitée par eux, de se réunir en assemblée officielle; il ne leur permit que des conférences privées; la commission invitait plusieurs députés à la fois à venir conférer avec elle, mais jamais les députés en corps ne furent admis à siéger avec la commission sur le pied de parité. (Voyez à ce sujet une brochure publiée en russe, à Leipzig, intitulée *les Députés et la commission de rédaction*). Cinq d'entre les députés : M. Ounkovski, maréchal de noblesse de la province de Tver, MM. Doubrovine et Vassiliéw, députés de la pro-

vince de Jaroslaw, MM. Khroustchow et Schrötter, députés de la province de Kharkow, présentèrent à l'empereur, le 16 [28] octobre 1859, une adresse remarquablement bien rédigée et digne des plus grands éloges. Dans les termes les plus respectueux, les plus remplis de dévouement pour la personne impériale, ils exposaient à Sa Majesté que dans la grave question de l'émancipation il y avait deux voies à suivre : l'une, celle de l'équité, amenant à un résultat de paix et de prospérité; l'autre, celle de la violence, aboutissant aux luttes civiles et au dénouement le plus funeste; ils ajoutèrent que la position des serfs ne se trouverait réellement améliorée, qu'après qu'ils auraient été complétement soustraits à tout pouvoir de leurs anciens maîtres et qu'ils seraient devenus propriétaires véritables de leur lot de terrain, la liberté personnelle, ajoutèrent-ils avec une vraie sagesse, se trouvant incompatible avec la servitude imposée à la propriété de ces individus. Ils exposèrent également cette vérité incontestable, que la position de toutes les classes de la société ne pourrait jamais se trouver améliorée sans la réforme complète de l'administration, de la police locale et des tribunaux; en conséquence, ces cinq citoyens si éclairés sollicitaient respectueusement Sa Majesté de vouloir bien ordonner :

1) Que les serfs fussent émancipés avec une certaine quantité de terrain en toute propriété, et les

seigneurs immédiatement indemnisés au moyen de mesures financières;

2) Que l'administration locale, rendue commune à toutes les classes de la société, fût basée sur le principe électif;

3) Que les tribunaux, réorganisés, fussent placés dans une indépendance complète vis-à-vis du pouvoir administratif, avec l'introduction du jury et de la procédure publique et orale, et que les autorités locales fussent, en cas d'abus, justiciables des tribunaux;

4) Enfin, que la liberté de la presse, avec des lois raisonnables pour lui servir de frein, fût établie, afin que les abus et les malversations puissent arriver à la connaissance du pouvoir suprême.

Et ils ajoutèrent que l'émancipation des serfs ne pourrait jamais aboutir à une issue régulière et paisible, sans l'adoption et la mise en pratique des quatre conditions ci-dessus énoncées.

Cette lettre, si respectueuse dans sa forme, si forte de pensées, si logique de déduction, émanant d'hommes qui habitaient l'intérieur du pays et en avaient la connaissance la plus parfaite, irrita la toute-puissante bureaucratie, laquelle, par l'influence de la camarilla et de ses intrigues, obtint de l'empereur l'ordre déplorable de faire une réprimande aux cinq députés au sujet de leurs « prétentions injustes et déplacées! » Dix-huit autres dé-

putés, qui avaient présenté une adresse où ils se bornaient à solliciter le droit de délibérer en commun, reçurent également une réprimande!

De retour dans leurs provinces, les députés racontèrent tout ce qui s'était passé, l'accueil qu'ils avaient reçu, les réprimandes qui leur avaient été adressées. Ce despotisme bureaucratique irrita tout le monde; l'indignation se répandit dans les provinces, et tous les honnêtes gens se trouvèrent d'accord qu'autant la personne de l'empereur Alexandre II est digne de respect et d'affection, autant l'administration russe est exécrable et digne de mépris, et que ce mépris croît encore à mesure que l'on apprend à connaître les hautes régions de cette administration.

Le 6 [18] février 1860, mourut le général Rostovtsow, l'organisateur et le président de la commission de rédaction. Doué d'un très-bon cœur et très-aimé dans la vie privée pour ses qualités personnelles, pour son obligeance et sa courtoisie, il avait une intelligence médiocre, mais immensément de finesse. Le plus rusé et le plus adroit des courtisans, il avait su acquérir la faveur intime de l'empereur, et tout marcha bien pour lui tant que les questions politiques ne vinrent point à surgir en Russie. Une fois le pays entré dans cette voie nouvelle, la finesse ne suffisait plus; il fallait une capacité réelle, et cette capacité manquait au gé-

néral Rostovtsow. Désireux de plaire à tout le monde, il voulut, chose impossible, conquérir la réputation de libéral sans trop choquer les rétrogrades. En politique, vouloir plaire à tout le monde et être de l'opinion de chacun, amène inévitablement à se brouiller avec tous, et c'est ce qui est arrivé au général Rostovtsow. Dans les derniers jours de sa vie, il n'avait pour lui, comme homme politique, que les ambitieux voulant s'étayer de son crédit à la cour pour le succès de leurs vues personnelles. Cet échec si complet remplit son âme de chagrin; atteint d'une maladie grave (le charbon), il vit son mal s'empirer, et finit par succomber.

Pour faire un pas de plus encore dans la voie si déplorable, si grosse d'orages pour l'avenir où le gouvernement s'engage, M. le ministre de l'intérieur eut la bizarre idée de défendre, à celles d'entre les assemblées provinciales de la noblesse dont les sessions triennales ont lieu cette année, de discuter la question de l'émancipation. Cependant il est dit dans le code des lois, que la noblesse, à ses assemblées provinciales, a le droit incontestable de s'occuper de tout ce qui concerne les intérêts de la province, et de soumettre ses vœux à l'empereur par l'intermédiaire de M. le ministre de l'intérieur. Cette manière d'agir de M. le ministre, qui n'était qu'une usurpation du pouvoir souverain, décida plusieurs

assemblées provinciales à s'abstenir de siéger en signant des protestations. L'une de ces assemblées, celle de Tver, considérant un ordre illégal comme non avenu, déclara qu'elle passerait outre et qu'elle discuterait la question de l'émancipation. Tout à coup arrive de Saint-Pétersbourg l'ordre impérial de clore les séances de l'assemblée provinciale de Tver, et de mettre en jugement le maréchal de noblesse, M. Ounkovski, en le destituant en même temps de ses fonctions (1). Mais avant tout il faut commencer par décider si un ordre ministériel peut suspendre l'exécution de la loi impériale. Jusqu'à présent, comme nous l'avons dit plus d'une fois dans cet ouvrage, le pouvoir autocratique, en Russie, est soumis à un partage, fort inégal d'ailleurs, entre le souverain et la bureaucratie. Cette dernière s'est arrogé la part du lion; mais ici, pour la première fois, surgit au grand jour la question de savoir : si le pouvoir législatif réside dans la personne de l'empereur, ou bien dans celle des ministres, autrement dit dans la bureaucratie. Si c'est dans cette dernière, le maréchal de noblesse de Tver devait être mis en jugement et condamné; mais si, comme le dit la loi, le pouvoir législatif réside dans la personne du sou-

---

(1) M. Ounkovski, jeune homme très-intelligent, a été, comme on l'a vu, l'un des cinq signataires de la remarquable adresse du 16 [28] octobre 1859.

verain, alors c'est au ministre de l'intérieur à passer par le jugement et la condamnation.

Pour en revenir à la commission de rédaction, il faut avouer que la manie de tout réglementer, de soumettre la vie quotidienne de la nation à une série d'ordonnances impraticables, entraîna la commission au point de la faire tomber dans des naïvetés qui seraient comiques si elles ne recélaient pour l'avenir le germe de dangers sérieux. Voici quelques-unes des mesures arrêtées par elle :

1) Si les paysans ne viennent point accomplir le travail obligatoire, le propriétaire peut louer des ouvriers libres. (*On dirait, en vérité, qu'il y a besoin d'une permission pour le faire!*)

2) En ce cas, il est permis au propriétaire de porter plainte (*encore si ce droit lui était refusé!*); il est procédé à une enquête, et si l'enquête établit la vérité du fait, le propriétaire aura droit à une indemnité complète. (*Voilà le germe de nombreux procès, cette Californie de la bureaucratie.*)

3) Si le paysan accomplit mal le travail à lui imposé, le propriétaire peut le faire constater par l'ancien du village en présence d'un témoin, et le coupable sera obligé de refaire ce travail, ou bien il sera soumis à une pénalité. (*Mais si le propriétaire trouve, par exemple, que le labour a été mal fait, et si l'ancien soutient qu'il l'a été bien, il faudra donc entamer un procès, et laisser le champ labouré à titre*

de pïece de conviction, sans y rien semer ni planter. Si le propriétaire, contrairement à l'avis de l'ancien, trouve que la moisson et la fenaison ont été faites négligemment, il faudra donc laisser le blé sur le champ, le foin sur la prairie, pour attendre la décision judiciaire? Voilà à quelles absurdités amène le travail obligatoire.)

4) Si la commune envoie au propriétaire un ouvrier incapable d'accomplir le travail nécessaire, il a le droit de le renvoyer et d'en demander un autre. (*Et si la commune persistait à affirmer la capacité du travailleur, ce serait donc encore un procès à engager? On peut se représenter dans quel état d'antagonisme violent, d'antagonisme quotidien, se trouveraient placés les propriétaires vis-à-vis de leurs travailleurs obligés.*

5) Les paysans auront le droit de coupe régularisée dans les forêts de leurs ci-devant maîtres. (Il est vraiment étonnant que la commission de rédaction n'ait point su apprécier ni même comprendre toute l'étendue des abus et des collisions auxquels un droit pareil ouvrirait la porte. Le résultat le plus clair en sera, que la loi forestière n'existant point en Russie, où elle est d'ailleurs d'une mise à exécution presque impossible, vu l'étendue et le peu de population du pays, la plupart des propriétaires s'empresseront de défricher leurs forêts, surtout dans les provinces les moins boisées, celles où le bois est le plus nécessaire).

Voilà à quels résultats absurdes aboutit une commission, composée en grande majorité de personnages d'ailleurs instruits sur beaucoup de matières, mais n'ayant jamais habité la campagne, complétement étrangers aux conditions, aux besoins, aux exigences de la vie rurale, et dont plusieurs se trouvent imbus de cette déplorable routine bureaucratique qui rétrécit l'intelligence, dessèche le cœur, et finit par crétiniser les hommes d'esprit.

Si dans un pays européen l'on voulait créer une marine, et que le soin en fût confié à une commission composée en majorité d'agriculteurs n'ayant jamais vu le moindre bras de mer; si l'on confiait la création d'une fabrique de produits chimiques à des hommes qui ignorent les premiers éléments de la chimie, que dirait l'opinion publique? En Russie, de pareils faits ont passé à l'état de choses normales et quotidiennes; aussi la sécurité de notre pays est-elle bien compromise pour un avenir, hélas! beaucoup plus prochain qu'on ne le pense!

Au moment où il proclamait le grand principe de l'émancipation des serfs, le gouvernement avait le choix entre trois routes à suivre :

1) Émanciper l'homme sans lui accorder aucune propriété, sauf à chacun de s'en créer une par son travail.

2) Émanciper l'homme en accordant à chaque serf libéré un lot de terrain. Une mesure de ce genre

n'étant qu'une expropriation pour cause d'utilité publique, l'indemnité due au propriétaire lui serait payée par le ci-devant serf en travail obligatoire, sauf ensuite à procéder au rachat de ce travail par une somme d'argent, sur le pied d'un intérêt capitalisé et fixé par la loi.

3) Émanciper l'homme en accordant à chaque serf libéré un lot de terrain, pour lequel il payerait au gouvernement des annuités pendant une époque plus ou moins longue fixée par la loi, et le gouvernement indemniserait les propriétaires immédiatement, au moyen de mesures financières.

Le gouvernement a choisi la seconde route. Examinons s'il a eu raison de le faire.

Le servage étant une énormité contraire à toutes les notions de justice humaine ainsi qu'à toutes les lois divines, tout serf a droit, devant Dieu et les hommes, d'obtenir sa liberté immédiate et complète. Ceci est hors de toute discussion, mais en même temps il n'a aucun droit à obtenir la moindre parcelle de la terre de son ci-devant seigneur. Maintenant vient se poser la question politique, celle de savoir s'il est sage et prudent de transformer en prolétaires vingt-deux millions d'individus, le tiers de la population de l'empire, en un mot, de créer en Russie une immense Irlande. Jusqu'à ce jour, ces vingt-deux millions de nos semblables n'étaient point, aux yeux de la loi, des hommes; ils étaient

des *choses;* tous les droits civiques leur étaient refusés, et nous, leurs maîtres, nous en disposions à notre gré. En revanche, ils jouissaient en plein, à nos dépens, du droit de ne point mourir de faim, de ne point manquer d'abri ni de vêtements, et dans les cas de malheurs imprévus, comme l'incendie de leurs cabanes, l'épizootie de leurs bestiaux, nous devions venir à leur secours, obligés à cela et par la loi et même par notre propre intérêt. De plus, nous étions responsables, vis-à-vis du gouvernement, de leurs impôts et redevances. Maintenant, en les émancipant, en nous ôtant l'autorité que nous n'aurions jamais dû avoir sur eux, mais en nous dispensant en même temps de nos devoirs à leur égard, est-il sage, est-il prudent de placer ces vingt-deux millions d'êtres humains, le tiers de la population de l'empire, dans la position d'ouvriers prolétaires, exposés à toutes les variations du prix des salaires, et en cas de maladie, à la misère la plus affreuse? Les conseils d'une politique prudente et habile ne prescrivent-ils pas impérieusement, de profiter d'un moment unique dans l'histoire de Russie, d'un moment qui ne se représentera plus jamais, afin de prévenir, pour longtemps du moins, les dangers de ce prolétariat si menaçant pour la sécurité de plusieurs pays de l'Europe? Il est d'autant plus urgent de le faire, que les serfs russes ne comprennent point la liberté sans une propriété foncière, et

qu'on s'exposerait aux périls les plus graves en agissant autrement. En accordant aux serfs émancipés, moyennant le payement d'une série d'annuités, la possession en toute propriété d'un certain lot de terrain qui ne serait point assez étendu pour leur permettre de ne point offrir leurs bras à l'agriculture des champs des propriétaires voisins, et qui suffirait pourtant d'un côté à ne point les placer dans la dépendance exclusive de ces propriétaires; et d'un autre côté, à leur offrir, en cas de maladie, un chez-soi honorable au lieu d'un asile de mendicité; l'on inspirerait à ces vingt-deux millions d'individus le goût et le respect de la propriété, de la propriété acquise par le travail, puisqu'ils n'en jouiraient qu'après l'accomplissement entier du payement des annuités. Une fois initiés aux avantages du travail, de l'économie, aux jouissances de la propriété qui en découlent, ils marcheraient progressivement dans la voie du bien-être.

Nous avons vu dans le royaume de Pologne (alors duché de Varsovie), l'exemple d'une émancipation sans terre, en 1807, lors de l'introduction dans ce pays du Code Napoléon. Les paysans obtinrent la liberté personnelle, mais ils se trouvèrent en même temps complétement à la merci des propriétaires, tandis qu'en Prusse, où les paysans, lors de leur émancipation, obtinrent de la terre, leur position prospéra, les biens des seigneurs eux-mêmes haus-

sèrent de valeur, par suite de la sécurité générale qui s'ensuivit, de la prospérité qui en fut le fruit, et de l'amélioration du système des travaux agricoles. Le serf, en Russie, ne se trouvait point dans la position d'un homme; il était dans celle d'un bétail bien soigné, mais au moins ses besoins physiques se trouvaient-ils satisfaits; il ne manquait ni de nourriture, ni de vêtements, ni d'abri; lui donner la liberté en l'exposant à manquer d'abri, de vêtements et de nourriture n'aurait point été améliorer son sort, mais l'empirer; et il s'agit du tiers de la population de l'empire! D'ailleurs, nous l'avons dit plus haut, le paysan russe est bien déterminé à ne point se laisser émanciper sans terre, et l'émancipation une fois devenue aussi nécessaire qu'inévitable, l'on ne saurait assez louer l'empereur Alexandre II d'avoir absolument voulu l'émancipation avec de la terre. Ce sera l'éternel honneur de son règne.

Le servage a été institué par le gouvernement, il n'y a point trois siècles; le gouvernement l'a maintenu par des lois souvent sévères jusqu'à la rigueur; il l'a propagé jusqu'en 1801, en distribuant aux nobles des terres avec serfs attachés à la glèbe, et jusqu'en 1857, tout blâme public du principe de servage était considéré comme un attentat à la loi, et puni comme tel. Maintenant le gouvernement, mieux inspiré, plus éclairé, a proclamé la prochaine abolition de cette détestable institution. Mais dans toute

l'étendue de la Russie, la fortune des seigneurs est basée sur le travail des serfs ou bien sur la redevance que les serfs leur payent (*obrok*). Dans le premier cas, il faut arriver à remplacer le travail de corvée par le travail libre, et pour avoir des travailleurs libres, il faut avoir un capital d'exploitation qui manque complétement à la très-grande majorité des nobles russes. Dans le second cas, il faut que le payement de l'*obrok*, jusqu'à ce jour perçu par les seigneurs au moyen de leur pouvoir presque illimité et parfois barbare, une fois ce pouvoir exorbitant annulé, soit garanti par des mesures légales. Dans l'un et dans l'autre cas, il est indispensable, en toute justice comme en toute loyauté, d'accorder aux seigneurs une indemnité. Cette indemnité fournirait aux propriétaires de terres à labour un capital qui leur permettrait de remplacer immédiatement la corvée par le travail libre, et aux propriétaires de terres à *obrok* un capital qui les indemniserait de la perte de cet *obrok;* car, il ne faut point se faire illusion là-dessus, une fois l'autorité seigneuriale abolie, il sera impossible aux propriétaires de se faire payer les redevances dues par les paysans pour la jouissance des terres qu'ils continueraient à exploiter. Non-seulement il surgirait une foule de procès, au grand profit de la bureaucratie seule, mais on en arriverait à des collisions violentes entre les deux classes des propri-

taires et des paysans; tel serait l'inévitable résultat du système du travail obligatoire, préconisé par la commission de rédaction, si ce déplorable système venait à prévaloir.

Encore, si l'on ignorait en Russie ce que c'est que le travail obligatoire! Mais on l'a vu à l'œuvre, on a pu juger de ses résultats, et dans quelles conditions encore! Des propriétaires ayant sur leurs serfs les droits les plus exorbitants, pouvant leur infliger des châtiments corporels, les envoyer en exil, ne parvenaient jamais à obtenir que le travail de la corvée fût accompli avec zèle et exactitude. Il est bien connu, parmi tous ceux qui ont vécu à la campagne en Russie, que dans le courant d'une semaine, trois travailleurs libres feront au moins autant d'ouvrage que neuf ou dix serfs, en ce même espace de temps. Et la commission de rédaction veut, une fois le servage aboli, conserver ce travail obligatoire, dont les nombreux côtés défectueux se trouvent si bien constatés! Il est évident que cette commission se trouve, sans s'en douter, influencée par la bureaucratie, laquelle sait très-bien qu'en abolissant le pouvoir seigneurial sans abolir le travail obligatoire, elle placerait sous son propre pouvoir tous les serfs émancipés, et que les innombrables conflits qui viendront à surgir journellement entre les propriétaires et les paysans équivaudront, pour la bureaucratie, à la découverte d'une nouvelle Californie.

La commission de rédaction établit : que le paysan pourra racheter sa corvée en la capitalisant dans les limites prescrites par la loi. Mais la plus grande partie des paysans russes n'ont point d'argent ; ils ne sauraient opérer ce rachat à leurs propres frais ; tout ce qui leur est possible, c'est de payer des annuités pendant un temps plus ou moins long. Si l'obligation de prélever ces annuités incombait aux propriétaires eux-mêmes, les paysans payeraient inexactement, et en bien des endroits ne payeraient point du tout. Il surgirait une masse de conflits et de procès, et c'est ce que veut la bureaucratie. Donner du terrain aux serfs émancipés est une mesure, à notre avis, indispensable à la sécurité de l'avenir en Russie ; mais c'est une expropriation pour cause d'utilité publique, et comme telle exigeant une indemnité réelle. Accorder une indemnité fictive, ce ne serait plus une expropriation, ce serait une indigne spoliation.

Pourquoi les paysans ne payeraient-ils point des annuités au gouvernement, sauf à celui-ci à indemniser les propriétaires au moyen de mesures financières? C'est le gouvernement qui a infligé à la Russie la flétrissure du servage, qui lui a inoculé cette plaie. Et au moment d'abolir le servage, le gouvernement se refuserait à se charger de la tâche de contribuer à l'accomplissement de cette mesure, la plus noble dans ses tendances, comme elle est la plus salutaire pour la Russie ? Mais une pareille con-

duite ne serait digne d'aucun gouvernement civilisé, d'aucun gouvernement qui se respecte. L'Angleterre, en abolissant l'esclavage dans ses colonies, a payé une indemnité pécuniaire, et ce qui vient à l'appui de nos protestations contre le travail obligatoire, c'est que dans les colonies anglaises, outre le payement de l'indemnité, l'on avait établi, à titre de mesure transitoire, le travail obligatoire pour un certain nombre d'années; mais avant l'expiration du terme, les propriétaires se virent contraints, dans l'intérêt de leur sécurité, de solliciter et d'obtenir l'abrogation de cette corvée, car c'en est une. Courir à des catastrophes pour servir la rapacité de la bureaucratie, serait donner une preuve éclatante d'inintelligence et de manque d'énergie. Nous avons entendu plus d'une fois des hommes haut placés en Russie, nous affirmer sérieusement que le gouvernement russe ne serait point à même de se faire payer ces annuités par les paysans. Mais si le gouvernement, qui dispose de l'armée et de toutes les forces de l'État, proclame son impuissance à cet égard, que peuvent faire les propriétaires? Si les hommes qui se trouvent aujourd'hui au pouvoir en Russie, qui entourent le bon et loyal empereur Alexandre, s'avouent incapables de gouverner (et personne ne pourra dire qu'à ce sujet au moins ils soient dans l'erreur), qu'ils se hâtent au plus vite de se retirer et de faire place à des hom-

mes plus capables. Leur retraite comblerait les vœux de tous les honnêtes gens et de tous les hommes de bon sens, si nombreux en Russie.

Le grand argument opposé aux partisans de l'indemnité pécuniaire, consiste à dire que la Russie, avec le déplorable état de ses finances, n'est point en mesure d'indemniser les propriétaires. Mais d'abord, l'état vraiment déplorable des finances russes ne tient point au manque de ressources; la Russie est riche sous tous les rapports; il ne suffit que de *savoir* exploiter ses ressources. L'état des finances tient en Russie au système organisé de vols et de concussions, au manque absolu de publicité, à l'absence de tout contrôle sérieux, au ridicule et sauvage mystère dont le budget se trouve entouré; voilà les causes. Ensuite, il y a en Russie un fonds bien riche de ressources, jusqu'à ce jour peu utiles à l'état et complétement livrées au pillage de la bureaucratie : ce sont les domaines de la couronne, qui ne rapportent point à l'état un et demi pour 100, et dans des mains particulières auraient donné quatre fois autant, au moins. Ils pourraient être consacrés à l'indemnité dont nous venons de parler. Les terres arables des domaines de la couronne se divisent en deux catégories; les unes sont affermées à toujours, moyennant une rente perpétuelle, aux paysans de ces domaines; à ces terres-là non-seulement il faut bien se garder de toucher, mais encore faudrait-il

permettre à leurs fermiers actuels d'en faire l'acquisition en toute propriété, au moyen de la capitalisation de leur rente. D'autres terrains sont affermés pour un certain nombre d'années; l'état en retire bien peu de chose, et les employés reçoivent de larges pots-de-vin; ces terres-là devraient être vendues à l'encan, en accordant le droit de les acquérir à tout le monde, sans aucune distinction de caste ni d'origine, et aux étrangers comme aux Russes. Il faudrait vendre de la même manière les prairies, les salines, les pêcheries, les fabriques, les usines faisant partie des domaines de la couronne. Les terres, champs, prairies, dépendant de ces domaines, comprennent une étendue de soixante millions de dessiatines (la dessiatine contient 109 ares), sans compter les forêts, qui occupent une étendue de cent huit millions de dessiatines. Tout cela forme aujourd'hui, pour la bureaucratie, une source très-lucrative de gains illicites, et pour cette raison elle s'oppose de toutes les manières à la réalisation de ce projet. L'on voit bien qu'en Russie, sur quelque branche de l'administration publique que l'on porte ses regards, l'on ne manque jamais de rencontrer le mauvais vouloir de la bureaucratie et son insatiable rapacité, obstacle à toute réforme sérieuse, à tout progrès réel.

Il est d'autant plus urgent d'accorder une indemnité aux propriétaires, que la plupart des propriétés

foncières se trouvent hypothéquées aux établissements de crédit de la couronne. Si les propriétaires ne reçoivent point d'indemnité, avec l'impossibilité absolue (d'après notre conviction intime, qui est en même temps celle de tous les hommes pratiques connaissant bien la Russie), soit de faire marcher le travail obligatoire d'une manière tant soit peu satisfaisante, soit de se faire payer exactement les redevances par les paysans, les propriétaires ne seront point à même de payer les intérêts de leurs dettes et subiront une expropriation presque générale. En accordant une indemnité, la dette hypothécaire y serait comprise; les propriétaires s'en trouveraient exonérés, et l'état, en même temps, en aurait d'autant moins à leur payer.

On pourrait, à notre avis, adopter les mesures suivantes :

1) Fixer pour chaque province un certain lot de terrain à accorder à chaque serf mâle (les femmes, veuves et filles des serfs devront obtenir leur liberté gratuitement). L'étendue de ce terrain varierait suivant le chiffre de la population et le prix du terrain, en raison inverse de l'un et de l'autre, de manière qu'il leur serait donné moins de terrain dans les provinces où son prix est le plus élevé.

2) Les serfs attachés au service personnel des seigneurs (*dvorovyié*) pourraient avoir le droit d'opter entre deux sortes d'émancipations : ou bien de ré-

cevoir chacun la même quantité de terrain qui serait donnée à chaque paysan, et d'être soumis aux mêmes obligations de payement, ou bien de ne point recevoir de terrain, et d'obtenir alors leur liberté gratuite, sans rien débourser.

3) Un terme d'une année serait fixé à titre de terme définitif pour le servage en Russie. Ce délai est indispensable, pour donner aux propriétaires le temps de louer des travailleurs libres, de se munir du bétail, des ustensiles et des machines nécessaires à l'agriculture.

4) Une indemnité de cent roubles (400 francs) serait payée aux propriétaires pour chaque serf mâle. D'après le dixième recensement, celui de 1857, le chiffre des serfs mâles en Russie monte à 10,850,000 individus, dont 725,000 *dvorovyié*. Parmi ces derniers, il y en a beaucoup qui accepteront la liberté gratuite sans terre; mais dans l'impossibilité de prévoir d'avance à combien s'élèverait leur nombre, nous préférons adopter pour nos calculs le chiffre le plus élevé. L'indemnité s'élèverait donc à 1,085,000,000 de roubles (4,340,000,000 de fr.), et serait répartie ainsi qu'il suit :

a) Dettes hypothécaires aux établissements de crédit de l'état. . . .	500,000,000 de roubles.
b) Un emprunt à 5 0/0, contracté à l'in-	
A reporter. . . .	500,000,000 de roubles.

Report.	500,000,000 de roubles.
térieur comme à l'extérieur, et qui contribuerait à attirer l'or en Russie, pour la somme de.	200,000,000 de roubles.
c) Émission de billets fonciers portant intérêt à 3 0/0, pour la somme de	385,000,000 de roubles.
Total.	1,085,000,000 de roubles.

Ces billets fonciers seraient rachetables, au pair, à la volonté du gouvernement, et l'amortissement successif de l'emprunt pourrait commencer au bout de quinze années.

5) Chaque serf mâle devrait payer à l'état pour rachat de terrain, pendant une période de trente-trois années, 5 roubles (20 francs) par an, et une fois tous ces payements accomplis, il se trouverait le propriétaire de son terrain, qu'il aurait acquis, de cette manière, par son travail.

6) Un serf pourrait toujours devenir immédiatement le propriétaire du lot de terrain qui lui serait assigné, moyennant le payement en une seule fois de toute la somme qui lui resterait à acquitter sur les 100 roubles fixés.

7) Le payement de ces 5 roubles aux caisses du

gouvernement aurait lieu en même temps que le payement des impôts.

8) Il serait procédé à la vente aux enchères, jusqu'à concurrence de 350,000,000 de roubles, et sur le pied de capitalisation de 3 0/0 du revenu actuel, des domaines de la couronne énumérés plus haut. (Malgré le chiffre élevé de la capitalisation, la vente irait vite, le revenu tiré par la couronne de ces propriétés étant bien au-dessous du revenu réel.)

9) Ces propriétés, mises à l'enchère, pourraient être acquises par tout le monde sans distinction d'origine, par les étrangers comme par les nationaux, mais elles ne pourraient être payées qu'avec les billets fonciers émis pour l'indemnité, ce qui amènerait en quelques années la rentrée de la plupart de ces billets au trésor, et le reste des billets pourrait être successivement racheté par le gouvernement, au moyen d'une partie de la somme payée par les serfs émancipés.

10) Les 10 millions et demi de roubles de revenu que perdrait le gouvernement par la vente des domaines de la couronne, pourraient être en partie remplacés par deux moyens : *a*) par l'augmentation de l'impôt sur les actes de vente des propriétés foncières, qui est aujourd'hui à 4 0/0 et pourrait être porté à 8 0/0; *b*) par la création d'un impôt sur les successions, très-modéré sur les héritages en ligne directe, et progressant à mesure de l'éloigne-

ment de la lignée collatérale appelée à recueillir la succession.

Nous l'avons dit plus haut, il nous est impossible d'admettre l'argument favori de la bureaucratie et de ses protecteurs, que le gouvernement ne serait point en état de faire rentrer ces sommes annuelles, dont le payement serait facile aux paysans dotés d'un lot de terrain et complétement libérés de toute obligation de corvée, de travail et de prestation envers leurs anciens seigneurs. S'il est impossible au gouvernement de tenir la main à la rentrée de ces sommes, à plus forte raison sera-t-il impossible aux propriétaires de percevoir exactement leurs redevances, et de faire accomplir avec exactitude le travail obligatoire. Pour un gouvernement, l'aveu de l'impuissance d'administrer équivaudrait à une abdication morale, dont le résultat peu éloigné serait l'anarchie.

L'emprunt de 200 millions de roubles, proposé par nous, outre l'immense avantage de contribuer à la solution pacifique de la question si grave de l'émancipation, aurait encore un autre avantage, celui d'attirer la monnaie dans ce pays, d'où elle a presque disparu.

Enfin, on ne saurait accepter, contre l'émission des billets fonciers portant intérêt, l'argument consistant à dire que ce serait une nouvelle émission de papier-monnaie. On appelle papier-monnaie les assi-

gnats, ou, comme on les nomme en Russie, les billets de crédit, émis pour les sommes de 100, 50, 25, 10, 5, 3 roubles, et même pour la somme de 1 rouble, et ne portant aucun intérêt. Les billets fonciers seraient des titres de rente, émis momentanément pour une cause spéciale et évidente, garantis par la vente, immédiatement commencée et poursuivie pendant quelques années, des domaines de la couronne, et, dans le courant de ce petit nombre d'années, absorbés par le trésor, où ils rentrent au fur et à mesure de la vente des domaines. Le gouvernement russe, pour suffire aux dépenses de la dernière guerre, de cette guerre si maladroitement engagée et si maladroitement conduite, n'a point hésité à jeter dans la circulation une masse de billets de crédit (en d'autres termes, d'assignats), pour la somme de près de 400,000,000 de roubles (environ 1,600,000,000 de francs). Cette mesure extravagante a produit une crise financière, encore aggravée par la mauvaise gestion des finances, et par le mystère ridicule dont, en dépit des notions les plus saines et les plus simples de l'économie politique, on cherche à entourer le budget en Russie. Et ce même gouvernement, qui n'hésitait point à lancer une pareille masse d'assignats pour une dépense aussi improductive et aussi funeste qu'une guerre, hésiterait à émettre pour une somme pareille des titres de rente entourés des

garanties les plus sérieuses, faisant retour au trésor au bout de quelques années, et destinés à l'accomplissement régulier et paisible de l'entreprise la plus colossale qui ait jamais été abordée en Russie, d'une entreprise du succès de laquelle dépend tout l'avenir du pays!

Enfin, les adversaires de la vente des domaines disent que cette vente mettrait empêchement pour un certain temps à la mutation des propriétés particulières, en faisant baisser le prix de celles-ci par la concurrence. Mais si l'on ne procède point à la vente des domaines de la couronne, il ne saurait être question, pour les propriétaires, d'une indemnité réelle et sérieuse; le gouvernement refuserait donc de s'interposer entre les seigneurs et les serfs, comme il est de son devoir absolu dans la question de l'émancipation. Alors les seigneurs et les serfs se trouveraient en présence, placés, par le travail obligatoire et la redevance pécuniaire directe, à l'état d'antagonisme permanent, d'hostilité sans aucune chance d'issue régulière; l'indemnité ne serait que fictive. Une indemnité fictive équivaudrait à une spoliation, la spoliation produirait l'anarchie, et l'anarchie amènerait une révolution. Quelle sera alors, en temps de révolution, le prix de la propriété foncière? Il nous semble que de deux maux il faut choisir le moindre. Les choses en sont venues en Russie à un point, où les pallia-

tifs, les demi-mesures elles-mêmes ne servent plus à rien; il faut dire la vérité tout haut, bien haut, et procéder sans délai à des réformes réelles et sérieuses. Marcher en se couvrant les yeux d'un bandeau n'est point le moyen d'arriver à son but; c'est bien au contraire le moyen de trébucher et de tomber dans un fossé (1).

Une grande discussion se trouve engagée en ce moment, en Russie, entre les partisans du système communal et ceux de la propriété privée, pour chaque paysan, du lot de terrain qui lui sera assigné par la loi de l'émancipation. Il faudrait être aveugle pour ne point voir tout le désavantage du maintien à perpétuité du système communal, qui appar-

---

(1) Nous avons adressé à l'empereur, en décembre 1858, notre projet d'émancipation. Sa Majesté l'a renvoyé au comité supérieur dont nous avons parlé. Nous avions soumis ce projet à la censure; en ayant obtenu le *visa,* nous voulions le faire imprimer, et il se trouvait déjà sous presse, quand le comité supérieur d'émancipation nous fit dire par l'organe de notre cousin, M. le chef supérieur de la police politique, que notre projet, malgré le *visa* donné par la censure, ne pouvait être publié si nous ne consentions à supprimer tout ce qui se rapportait à la vente des domaines de la couronne. C'est comme si l'on avait dit à un cocher : « Mon ami, » nous allons ôter les quatre roues de votre équipage, et puis » nous vous laisserons continuer votre route. » En présence d'une absurdité pareille, il n'y avait qu'à hausser les épaules et à renoncer à imprimer notre projet en Russie. C'est ce que nous fîmes, d'autant plus volontiers que nous avions déjà l'intention de partir au printemps pour l'étranger, et de nous y fixer, comme nous l'avons fait.

tient à l'enfance de la civilisation. Le système communal, comme le font observer très-judicieusement ses adversaires, est un obstacle aux progrès de l'agriculture et au développement de l'industrie, en même temps qu'il est un encouragement à la paresse et à la fainéantise. Mais nous croyons que, pour les premières trente ou trente-cinq années qui suivront l'émancipation, le maintien du système communal est de toute urgence, tant que la commune ne sera point libérée de la dette au moyen de laquelle elle aura acheté son émancipation. La dette une fois acquittée, on pourrait procéder, entre les membres de la commune alors existants, au partage des terres, qui deviendraient des propriétés particulières et héréditaires. Il va sans dire, que toute propriété acquise par un paysan hors de la commune formerait, dès le moment de son acquisition, la propriété particulière et héréditaire de son acquéreur.

Si l'on accordait aux paysans, individuellement, en propriété héréditaire, leurs lots de terre avant que la dette d'émancipation eût été payée, il est clair que la plupart d'entre eux se trouveraient soumis à l'expropriation dans le courant de quelques années, et le but que la législation aurait voulu atteindre serait complétement manqué.

Dans cette grande mesure de l'émancipation, il y a trois tendances venues à surgir. La bureaucratie

a aussi ses *ultrà;* ceux-là auraient bien voulu assimiler les serfs émancipés aux paysans de la couronne, et, en conservant leur autorité sur ceux-ci, l'étendre également sur les serfs émancipés; en d'autres termes, piller tout le monde. Les bureaucrates plus modérés consentent à voir les serfs émancipés administrés autrement que ne le sont les paysans de la couronne. Mais nous, libéraux, nous croyons qu'il est éminemment impolitique d'établir deux administrations, complétement différentes, pour les deux tiers de la population de l'empire; nous avons l'intime conviction que l'assimilation des serfs aux paysans de la couronne mènerait uniquement à l'accroissement de ce pouvoir si exorbitant déjà de la bureaucratie, qui entraîne la Russie vers une révolution. Augmenter le pouvoir de la bureaucratie, serait arriver à l'extension et à la consécration de ce droit de vol, que la bureaucratie russe considère comme sa propriété inaliénable et sacrée, auquel elle se cramponne, pour le maintien duquel elle repousse toutes les réformes, et les repoussera jusqu'à amener une révolution, car elle sait bien que les réformes diminueraient son pouvoir exorbitant et mettraient fin à ses odieuses rapines.

Nous croyons que ce ne sont point les serfs qu'il faut assimiler aux paysans de la couronne, mais les paysans de la couronne qu'il faut émanciper en même temps que l'on émancipe les serfs. Il faut

donner aux uns comme aux autres des institutions communales sérieuses, réelles et non fictives, comme celles possédées aujourd'hui par les paysans de la couronne.

Nous espérons qu'il en sera de même pour les paysans des apanages, c'est-à-dire pour les paysans appartenant à la famille impériale. Leur sort a été considérablement allégé par l'empereur Alexandre II, et nous avons l'intime conviction que la bonté et les tendances éclairées de ce prince compléteront les mesures dont il a jeté les bases. Pour les lecteurs étrangers, nous devons raconter ici l'origine de ces apanages. Ce ne sont point, comme on aurait pu le croire, des paysans acquis et des terres achetées par la famille impériale. Loin de là. L'empereur Paul, un beau matin, d'un trait de plume, déclara que tels et tels villages de paysans des domaines de la couronne deviendraient une propriété privée de la famille impériale sous le titre de *paysans des apanages*. Peu après, en 1798, il créa un ministère des apanages, le premier ministère créé en Russie (1). Sous le règne de l'empereur Nicolas,

(1) En 1798 fut créé également le ministère du commerce, aboli en 1812 et réuni alors au ministère des finances. En 1802, le 8 [20] septembre, furent créés les sept ministères de la justice, de l'intérieur, de l'instruction publique, des affaires étrangères, de la guerre, de la marine et des finances. En 1809 fut créé le ministère de la police, aboli en 1819, rétabli en 1826 sous le titre de chef de corps des gendarmes, chef supérieur de la troi-

un grand nombre de paysans des domaines de la couronne furent déclarés paysans des apanages.

Un jour, lors de la création du ministère des domaines, en 1838, l'un des principaux dignitaires de l'empire ayant dit à l'empereur Nicolas que l'on faisait courir dans le public le bruit de l'assimilation des paysans des apanages aux paysans de la couronne, en reçut cette réponse bien digne de réflexion : « L'on est dans l'erreur : je ne le ferai jamais. Nul ne » peut prévoir l'avenir. Un jour, la forme du gouver- » nement peut changer en Russie, — non pas sous » mon règne, bien entendu, — mais sous mes suc- » cesseurs. Il est bon, à tout événement, pour » la famille impériale, de posséder des propriétés » privées. »

Ces mémorables paroles du champion le plus ardent de l'absolutisme méritent d'être mûrement pesées.

P. S. Les pages qui précèdent se trouvaient imprimées, lorsque nous avons lu dans le journal *le*

---

sième section de la chancellerie impériale; en 1811 fut établi le contrôle général, dont le chef eut le rang de ministre; la direction générale des postes et celle des ponts et chaussées furent élevées au rang de ministères, la première en 1823, la seconde en décembre 1825; le ministère de la maison impériale fut créé le 22 août [3 septembre] 1826, et celui des domaines de la couronne le 1er [13] janvier 1838.

Nord du 8 mars, la confirmation d'une nouvelle déjà en circulation, mais à laquelle le bon sens du public se refusait à ajouter foi. Nous voulons parler de la nomination de M. le ministre de la justice à la place de président de la commission de rédaction, vacante par la mort de M. Rostovtsow. Confier le soin d'opérer la réforme la plus colossale dont l'histoire de Russie fasse mention, et de la solution de laquelle dépend tout l'avenir du pays, à un homme connu par sa haine pour les réformes, par son attachement aveugle et obstiné aux vieux abus, à un homme dont les actes apportent la preuve évidente de l'insanité de son intelligence, et qui est l'objet de l'exécration de la Russie entière, mais c'est à faire frémir pour l'avenir! Où allons-nous? Quel est le mauvais génie ayant pu inspirer au gouvernement russe un choix pareil? Confier le soin de l'émancipation au comte P....., mais c'est se précipiter de gaieté de cœur vers une révolution!..... Que Dieu protége la Russie! L'avenir de notre pays redevient sombre et menaçant; le naufrage est peut-être plus prochain qu'on ne le croit.....

Que fera le nouveau président de la commission? Rédiger un projet logique? il en est complétement incapable. Accorder aux paysans une émancipation illusoire, en les laissant sous le joug des propriétaires, et en conservant à ceux-ci, comme le voudrait le parti rétrograde, le droit d'infliger des

châtiments corporels, c'est dire aux serfs : Vous porterez le nom d'hommes libres, mais vous n'aurez point le droit de disposer ni de votre travail ni de votre personne, et vous recevrez les coups de bâton qu'il plaira aux propriétaires de vous infliger; c'est vouloir organiser une jacquerie! Replacer les choses dans l'état où elles étaient il y a trois ans, serait non-seulement odieux, mais tout simplement impossible. D'ailleurs, si des conseillers aveugles et insensés poussaient le gouvernement à escamoter l'émancipation par lui promise aux serfs, s'ils le portaient à transformer les ordonnances impériales en des *hatti-houmayoun* fallacieux, savez-vous ce qui arriverait? C'est qu'à la première guerre, l'ennemi, quel qu'il soit, en mettant le pied sur le sol russe, proclamerait qu'il accorde aux serfs une liberté réelle, avec la propriété pour eux de leurs enclos et terres, et la Russie tomberait dans l'abîme! Est-ce là le désir des rétrogrades? Ont-ils la conscience du résultat auquel iront aboutir leurs efforts insensés? Sans une émancipation vraie et logique, appuyée sur une série de réformes réelles et sérieuses, opérées lorsqu'il en est encore temps, le gouvernement est perdu avant quinze ans. Ce sera le résultat du règne de l'empereur Nicolas, le résultat des efforts de conseillers choisis et formés par lui, et qu'il a légués à son fils pour le malheur de cet excellent prince et de la Russie entière.

VII.

DE LA NOBLESSE, DU SERVAGE ET DES ASSEMBLÉES ÉLECTIVES.

La monarchie russe date, on le sait, de l'an 862. Jusque-là les diverses tribus qui habitaient la Russie, peu nombreuses, éparpillées sur une vaste étendue de pays, vivaient sous un régime semi-patriarcal, semi-républicain, avec une égalité parfaite de droits pour tous, régime dont la fidèle image nous est encore offerte de nos jours par la commune rurale russe (*mir*). Les villes étaient fort rares en Russie à cette époque; bâties en bois, elles ne se distinguaient des villages que par un plus grand nombre de cabanes, et par l'enceinte, partie en bois, partie en terre, dont elles se trouvaient entourées, qui leur avait donné son nom (*gorod*, ville, venant de *gorodite*, enclore). Il n'y avait aucune différence de droits entre les citadins et les campagnards. Dans la famille, l'on considérait comme chef l'homme le plus âgé; dans les villes comme dans les villages, les fonctions, même les plus élevées, étaient le produit de l'élection directe, qui avait lieu dans les réunions générales (*vétché*), et c'est également dans ces

réunions que l'on s'occupait de toutes les affaires qui intéressaient la commune, ville ou village (les villes elles-mêmes n'étant, à cette époque, que des communes plus nombreuses que les autres, et, comme nous l'avons dit, entourées d'un rempart). Le titre de *kniaz* (chef) n'était point héréditaire comme il l'est devenu depuis dans la race de Rurik; quant à celui de *boyard*, on sait qu'il ne fut héréditaire à aucune époque, et qu'il n'a jamais cessé d'être viager. Les tribus septentrionales, affaiblies par des dissensions intestines et par le manque d'unité politique, constamment exposées aux dangereuses invasions des Variagues ou Normands, voulant s'assurer une sécurité complète, appelèrent trois chefs variagues, trois frères normands, Rurik, Sinaw et Trouvor, à devenir leurs princes (*kniaz*), titre qui, à cette époque, ne signifiait point un souverain, mais un chef militaire. Pour garantir leur sécurité, les Slaves du Nord renonçaient à l'élection des *kniaz* et confiaient ces fonctions à trois Variagues, lesquels devaient avoir une troupe d'hommes d'armes (*droujina*) pour défendre les tribus qui se plaçaient sous leur protection. Le choix même des lieux de résidence de ces trois chefs indique assez la nature de leurs fonctions, plutôt militaires qu'administratives. Aucun des trois ne s'établit à Novgorod, la principale des villes slaves du Nord. Rurik s'établit dans une ville qu'il construisit à l'embouchure de la rivière Vol-

how, sur le lac Ladoga; cette ville, appelée du nom du lac, s'appelle aujourd'hui la *Vieille Ladoga* (la nouvelle ville de ce nom ayant été construite par Pierre Ier, non loin de l'ancienne). De cette position, il pouvait à la fois protéger Novgorod contre les invasions variagues, et en même temps dominer cette ville, située près des sources du Volhow, qui sort du lac Ilmène. Sinaw s'établit dans une ville qu'il fonda sur le Bélo-Ozéro (*lac Blanc*), et qui prit le nom du lac, sur la rive septentrionale duquel elle était située (la ville actuelle de Béloozéro ayant été bâtie, au commencement du onzième siècle, par saint Wladimir, à l'embouchure de la Schéksna). Dans cette position, Sinaw pouvait défendre les Slaves du côté du nord-est et de l'est. Enfin, la défense des frontières du sud et du sud-ouest fut confiée à Trouvor, qui s'établit dans l'antique ville d'Izborsk, voisine de la Livonie et non éloignée de la Lithuanie (Izborsk est aujourd'hui une bourgade de la province de Pskow). Les Novgorodiens virent bientôt le défenseur appelé par eux à les protéger empiéter sur leurs droits; un soulèvement éclata, disent les chroniques, sous la direction de Vadime le Brave, qui fut vaincu et tué de la main même de Rurik. Ce dernier en profita pour s'arroger une part considérable de pouvoir dans le gouvernement, et, pour dominer davantage Novgorod, vint s'établir aux portes même de cette ville, où l'on montre

encore l'endroit occupé jadis, suivant la tradition, par sa demeure entourée de remparts, endroit désigné jusqu'à nos jours par le nom de forteresse de Rurik (*Rurikovo gorodistché*).

L'administration intérieure continua à rester élective; dans les villes, très-peu nombreuses en Russie à cette époque, les fonctionnaires supérieurs, les *possadnik*, les *tyssiatskoy* étaient élus par l'assemblée populaire (*vétché*), et la province reconnaissait leur autorité. Dans un état de société aussi peu avancé, les limites du pouvoir du prince et de celui des chefs électifs ne pouvaient guère être tracées d'une manière claire et précise; des conflits sans cesse renaissants venaient à surgir. La mort des princes Sinaw et Trouvor accrut encore la puissance de Rurik, qui réunit leurs villes et leurs *droujinas* aux siennes. Les nouveaux princes avaient amené avec eux une troupe d'hommes d'armes vaillants et audacieux, qui avaient partagé leurs aventures et leurs dangers, et qui, leur étant toujours de plus en plus nécessaires, se trouvaient naturellement appelés à partager leur prospérité. Les principaux de ces compagnons d'armes furent placés par Rurik dans les diverses villes, pour y maintenir l'ordre et faire reconnaître l'autorité suprême du prince, mais sans porter atteinte en rien au pouvoir des assemblées populaires (*vétché*). Les fonctions de ces gouverneurs non-seulement n'é-

taient point héréditaires, mais pas même inamovibles, ce qui mit obstacle à l'établissement de la féodalité en Russie. Elles eurent seulement pour résultat de soumettre définitivement les villages au pouvoir politique des villes, sans toucher en rien à l'égalité générale des habitants, tout campagnard pouvant à volonté devenir citadin. Rurik mourut après un règne de dix-sept années, laissant un fils âgé de deux ans, Igor. L'oncle de ce prince, Oleg, prit le pouvoir en main, et, poussé par ces goûts belliqueux particuliers aux Normands, se dirigea avec ses troupes vers le midi de la Russie, s'empara de Kiew, ville placée dans une magnifique situation sur le Dnièpre, mit à mort Askold et Dir, deux chefs normands qui exerçaient à Kiew le pouvoir souverain, et y transporta la capitale de la Russie. Les nécessités de la guerre, les difficultés de l'établissement et du maintien du pouvoir dans une contrée nouvelle, grandirent beaucoup l'importance des chefs militaires qui entouraient les princes variagues. Lors de la conclusion, par Oleg, d'un traité de paix avec l'empire de Byzance, les chefs militaires de cette époque, sous le titre de *iarle,* virent leurs noms inscrits dans le traité après celui du prince. L'arrière-petit-neveu d'Oleg, le petit-fils d'Igor, saint Wladimir avait l'habitude de dire, que sa fidèle *droujina* lui était bien plus précieuse que l'argent et l'or, parce que, avec son appui et grâce à sa va-

leur, il aurait toujours beaucoup d'or et d'argent. De cette manière, la position sociale et politique des Variagues venus en Russie avait beaucoup grandi, au-dessus de celle même des principaux indigènes. Mais ni les uns, ni les autres ne constituaient ce qui s'appelle une noblesse, c'est-à-dire une caste jouissant de priviléges quelconques; le vieil esprit slave, esprit essentiellement républicain et démocratique, ne le permettait point; les hommes qui commandaient les armées et exerçaient le pouvoir administratif ne formaient point une caste, mais une aristocratie essentiellement mobile, comme elle existe dans la plupart des républiques, et dont la Servie, république avec un souverain à sa tête, offre de nos jours la complète image. On voyait des familles se maintenir pendant des générations entières dans les hautes régions du pouvoir, mais c'était de l'habileté et du bonheur, car il n'y avait point de priviléges héréditaires. La position de chacun dépendait de son mérite, de sa fortune, et, comme il arrive d'ordinaire en ce monde, le plus souvent du hasard.

Saint Wladimir, à sa mort, arrivée en 1015, partagea ses états entre ses fils. Cette immense faute faillit perdre la Russie et entrava son développement pendant bien longtemps; mais, commise par une intelligence aussi supérieure que l'était celle de saint Wladimir, elle prouve à quel point l'esprit

d'égalité régnait à cette époque en Russie dans les hautes régions politiques elles-mêmes, où l'on n'admettait point que les membres de la famille régnante pussent devenir les sujets de l'aîné d'entre eux. Dans les mœurs slaves, l'ancienneté n'appartenait point à la primogéniture, mais à l'âge; ce n'était point le fils qui succédait au père : c'était l'aîné des frères survivants qui succédait à son frère aîné; il prenait le titre de *grand prince* (*vélikoi kniaz*); il fixait sa résidence à Kiew, et plus tard, depuis la fin du douzième siècle, à Wladimir. Presque à chaque avénement de grand prince, les princes apanagés changeaient d'apanages, occupant ceux-ci dans leur ordre hiérarchique, suivant le degré d'ancienneté qu'eux-mêmes occupaient dans la généalogie de la maison de Rurik. Les apanages n'étaient point une propriété individuelle et héréditaire; ils appartenaient à toute la maison de Rurik, qui les partageait entre ses membres, chacun de ces derniers ayant droit à un apanage. Un prince apanagé venait-il à mourir laissant plusieurs fils, ceux-ci se partageaient entre eux les possessions de leur père. L'autorité du grand prince était honorifique et nominale; il n'avait aucun pouvoir réel sur ses cousins apanagés. On peut aisément s'imaginer les discordes et les dissensions venant à surgir d'un ordre de choses aussi compliqué et aussi bien fait pour affaiblir un pays. La Russie aurait péri; elle aurait fini par être

absorbée par la Lithuanie au quatorzième siècle, époque de la renaissance de cette dernière sous le grand Guédimine, si la Providence, dans sa haute sagesse, faisant éclore le bien du mal, ne nous eût envoyé l'invasion des Tartares et le terrible joug de ces barbares, complétement inhabiles à consolider leurs conquêtes. Grâce à leur maladresse politique, l'unité de la Russie vint à naître. Pendant l'époque des apanages, les boyards et les chefs militaires, mécontents du prince apanagé au service duquel ils se trouvaient, passaient fréquemment au service d'un autre prince apanagé. L'étendue du pays, le peu de population, le grand nombre de terrains vagues permettaient aisément au prince au service duquel ils entraient, de leur donner autant et plus de terres qu'ils n'en avaient eu dans la principauté d'où ils arrivaient; ce droit et la nécessité pour les princes apanagés de rechercher et de savoir apprécier les services des hommes capables, relevèrent beaucoup l'importance des boyards et des principaux hommes d'armes, mais ils ne formaient point de caste à part; aucun privilége héréditaire ne les distinguait des autres; leur position était purement personnelle. De fait, la population, le clergé non compris, se divisait en quatre catégories :

1) Les hommes qui servaient l'état et le prince, ce qu'on appela, dans les premiers temps de la monarchie russe, la *droujina*, et ses membres, les

droujinniki. Plus tard, lorsqu'ils devinrent plus nombreux, on les appela *sloujilyié lioudi*. Dans cette catégorie, le prince admettait qui il voulait et distribuait les fonctions à son gré. Là résidait sa véritable force, la base de son pouvoir, et les princes avaient les plus grands égards pour les chefs de leur *droujina*. L'argent étant rare à cette époque, les princes donnaient à leurs serviteurs la plupart de leurs émoluments en terres de plus ou moins d'étendue, et ce système dura en Russie jusqu'au dix-huitième siècle.

2) Les habitants des villes (*gorojané*), dont une partie s'occupaient du commerce et de l'industrie, cette dernière encore à l'état d'enfance.

3) Les cultivateurs habitants de la campagne (*smérdy*), dont les uns cultivaient leur propre terrain, les autres affermaient les terres des *sloujilyié lioudi*, ou bien louaient leurs bras à ceux-ci pour les travaux des champs, parfaitement libres d'ailleurs de passer d'un propriétaire à l'autre. L'époque fixée pour ce passage commençait le 19 novembre et finissait le 3 décembre (elle comprenait la semaine qui précédait le 26 novembre, fête de la Saint-George d'hiver, et la semaine qui la suivait).

4) Les esclaves divisés en deux catégories : les prisonniers de guerre (*raby*), et les esclaves (*holopy*), devenus tels pour insolvabilité envers leurs créanciers, ou bien esclaves volontaires pour un certain

temps plus ou moins long. Ce dernier genre d'esclavage (*kaballa*), se trouvait adopté par des individus dénués de moyens d'existence, lesquels faisaient choix d'un homme dont la bonté et l'humanité leur étaient connues, et devenaient ses esclaves pour un temps plus ou moins long, ce maître se trouvant obligé de pourvoir à tous leurs besoins.

Du reste, il n'y avait point de barrières entre les diverses catégories sociales; un habitant de la ville, un cultivateur même, recevait du prince un terrain, et entrait dans la *droujina*, et les fils des hommes de la *droujina* devenaient parfois habitants des villes ou même cultivateurs, à leur gré, et suivant les exigences de leur position. Les châtiments corporels étaient inconnus; le code russe de Iaroslaw le Grand (au onzième siècle), appelé *Rousskaia pravda*, établissait, suivant l'usage de ce temps, certains cas de mutilation légale pour meurtre ou blessures, mais il n'y avait point trace, ni dans la législation, ni dans les usages, de ces châtiments corporels au moyen du bâton, des verges, du fouet, du knout, introduits en Russie à l'époque du joug mongol, maintenus pour tous indistinctement jusqu'en 1762, et depuis 1762 pour les classes inférieures de la société, la petite bourgeoisie, les paysans et les soldats, châtiments odieux qui forment encore de nos jours la base de l'administration et de la soi-disant justice de notre pays.

Dans les villes anciennes, l'assemblée populaire (*vétché*) existait et souvent contrebalançait l'autorité du prince. Les provinces de Novgorod et de Pskow avaient même conservé leurs anciennes formes républicaines, avec un prince élu et investi d'un pouvoir strictement limité. Novgorod s'en tenait à l'usage d'élire toujours l'un des nombreux princes apanagés, tous issus de Rurik. Pskow, plus voisin de la Lithuanie, élisait parfois des princes lithuaniens. La richesse de ces deux villes, de Novgorod surtout, dont les vastes possessions couvraient le nord de la Russie et s'étendaient des rives du golfe de Finlande jusqu'à la mer Blanche, aux monts Ourals et aux rives de la Kama, leur commerce étendu, leurs relations permanentes avec la ligue hanséatique, de laquelle Novgorod faisait partie, leur donnaient une importance exceptionnelle, leur permettaient d'avoir des troupes nombreuses, et au moyen d'une alliance mutuelle, de résister aux princes de la maison de Rurik tant que l'unité russe n'exista point. Hlynow (la ville actuelle de Viatka), colonie fondée par les Novgorodiens, offrit aux quatorzième et quinzième siècles l'exemple, unique en Russie, d'un état sans prince, d'une véritable république; elle succomba devant les armes de Jean III.

Les princes, voyant leur autorité souvent gênée et limitée par le *vétché* dans les villes anciennes, com-

mencèrent à fonder des villes où l'institution du *vétché* ne fut point admise. Ces villes nouvelles offraient à leur autorité un champ plus vaste, sans entraves ni restrictions. Aussi, au douzième siècle, Wladimir, nouvellement fondée, devint-elle la capitale de la Russie, au lieu de l'antique Kiew, où une bourgeoisie commerçante, nombreuse et riche, portait ombrage à l'autorité des princes et entravait leur pouvoir. On voit qu'à cette époque la nation russe était beaucoup plus libre que les diverses nations de l'Europe, soumises au joug féodal.

Au treizième siècle, l'invasion mongole couvrit de ruines et de sang toute la Russie, à l'exception de Novgorod et de Pskow. Heureusement les Mongols, peuple exclusivement nomade, n'avaient aucune idée de la politique ni de l'administration; ils voulaient deux choses; des signes extérieurs de l'obéissance la plus complète et un riche tribut. Pour obtenir ce tribut, ils en confiaient la perception à l'un des princes, lequel, pour remplir plus facilement ce devoir, se trouvait investi de droits étendus. Les princes de la maison de Moscou, plus rusés et plus heureux que leurs agnats, s'étant fait attribuer par les khans tartares le droit de percevoir le tribut, se livrèrent à des exactions qui les enrichirent; ils profitèrent de ces richesses pour acheter à plusieurs princes apanagés leurs états, et pour les enlever à d'autres les armes à la main. Une fois devenus

puissants, ils engagèrent une lutte avec les Tartares. Le premier qui osa ouvertement entrer en lice fut Dmitri Donskoi, ainsi nommé à cause de la victoire éclatante remportée à Koulikovo, sur les rives du Don, en 1380. Après un siècle de luttes avec des chances variées, l'arrière-petit-fils de Donskoi, Jean III, secoua complétement le joug mongol, et acheva la grande œuvre de l'unité de la Russie (1).

Le joug mongol amena un immense changement

(1) En 1462, à son avénement au trône, il s'empara de la principauté de Borovsk; l'année suivante il obligea le prince de Jaroslaw à échanger sa principauté contre des domaines privés; en 1474 il en fut de même pour le prince de Rostow; en 1478 il détruisit le gouvernement républicain à Novgorod et réunit cette immense province à ses états; en 1485, il obligea le grand-duc de Tver à fuir en Lithuanie et s'empara de ses états; l'année suivante le prince de Véréia subit le même sort; en 1492 il s'empara de la principauté d'Ouglitch; en 1494 il dépouilla les princes de Viazma (aujourd'hui princes Viazemski). En 1499 il obligea le grand-duc de Riazane à fuir en Lithuanie et s'empara de ses états. Enfin, dans la dernière année de son règne il conquit la principauté de Perm. A la mort de Jean III et à l'avénement de son fils, Basile IV, en 1505, la république de Pskow conservait encore un reste d'existence nominale; elle fut réunie au grand-duché de Moscou quatre ans plus tard; il y avait encore six princes apanagés, mais aucun d'eux ne possédait de vastes territoires et n'exerçait d'influence politique considérable. C'étaient les princes de Novossil, Odoiéw (aujourd'hui princes Odoievski), Massalsk (aujourd'hui princes Massalski) et Bélew, dépouillés tous les quatre en 1508; les princes de Worotynsk, dépouillés en 1521, et les princes de Troubtchevsk (aujourd'hui princes Troubetskoy), qui conservèrent leur apanage jusqu'au règne de Jean IV, et n'en furent dépouillés qu'en 1546.

dans les mœurs ; l'esclavage politique fit disparaître le sentiment de la dignité personnelle. Les princes russes étaient obligés de se rendre à la horde du khan des Tartares, pour y recevoir l'investiture de leurs états; admis en présence du khan, ils devaient rester à genoux devant lui ; après avoir quitté sa tente, ils devaient encore faire une cour assidue et obséquieuse aux hommes les plus influents de la horde mongole ; encouraient-ils la disgrâce du khan, ils étaient chargés de chaînes, torturés, mis à mort. Aucune humiliation ne leur fut épargnée. Après avoir acheté bien cher l'investiture de leurs états, ils y revenaient pour appesantir leur joug sur leurs sujets, et se dédommager en tyrannie et en exactions des affronts qu'on leur avait fait subir dans la horde. La législation changea ; les mœurs devinrent d'une dureté et d'une barbarie inconnues jusque-là. Les châtiments corporels prirent place dans les mœurs et dans la législation; personne n'en fut exempt, ni les hommes les plus haut placés, ni les boyards, ni même les descendants des princes apanagés, issus de Rurik, une fois dépouillés d'une manière ou d'une autre de leurs apanages, et réduits à devenir les sujets de leurs agnats les grands-ducs de Moscou.

Jean III épousa en secondes noces Sophie Paléologue, issue d'une branche cadette de la maison qui donna à Constantinople ses derniers empereurs. La

grande-duchesse Sophie, douée d'une intelligence remarquable, mais d'un orgueil démesuré, élevée dans les idées et les mœurs byzantines, porta son époux à introduire à la cour de Moscou une partie de l'étiquette et des usages de la cour de Byzance. Jean III fut le premier des souverains russes qui commença à regarder ses sujets comme des êtres d'une nature inférieure à la sienne, et agit en conséquence. De cette époque date l'usage, suivi jusqu'à Pierre Ier, d'après lequel tous les Russes, sans en excepter les boyards et les princes médiatisés eux-mêmes, furent tenus de se prosterner devant le souverain et de lui baiser la main. Les formes de l'étiquette byzantine, formes roides et pédantesques, minutieuses et serviles à la fois, isolèrent de leur nation les souverains russes, qui, dès lors, commencèrent naïvement à se considérer comme un Dieu terrestre. L'influence byzantine, alliée aux restes de l'influence mongole, apposa un cachet funeste sur les mœurs et le caractère de la nation russe, cachet dont les siècles n'ont pu encore effacer complétement la déplorable empreinte. On a dit souvent que les mœurs faisaient les institutions ; nous croyons, pour notre part, que ce sont plutôt les institutions qui font les mœurs.

Pendant l'existence des principautés apanagées, il était facile aux hommes mécontents de leur souverain de passer dans les états d'un autre prince,

et chacun de ces derniers tâchait de retenir, à force de procédés et de bienfaits, ses boyards et ses hommes d'armes. Avec la disparition des apanages, tous les Russes devinrent les sujets du grand-duc de Moscou, qui prit, au seizième siècle, le titre de czar de toutes les Russies.

Au quinzième siècle le grand-duc Jean III (1462-1505) avait transformé la classe, jusque-là essentiellement mobile, des *sloujilyié lioudi*, en une caste héréditaire, d'ailleurs ouverte et accessible au gré du souverain. Il avait établi que chaque membre de cette caste, arrivé à l'âge de la majorité, devait servir le souverain dans toute fonction où il plaisait à celui-ci de l'appeler, et le servir sa vie durant, sans jamais pouvoir quitter le service. Chacun recevait, comme c'était l'usage pour les serviteurs de l'état de temps immémorial, une certaine étendue de terrain qui variait suivant l'importance des fonctions que l'on occupait. Ce fut là l'origine de l'existence *légale* de la noblesse russe. Depuis cette époque jusqu'en 1762, elle fut tenue au service obligatoire, attachée pour ainsi dire à la glèbe du service, et avec cela complétement soumise, depuis l'époque du joug mongol jusqu'en 1762, à tous les caprices, même à tous les mauvais traitements des souverains et de leurs favoris. Plus d'une fois elle fit des tentatives pour s'affranchir de ce joug rude et humiliant, mais elle avait obtenu, comme nous le dirons plus

loin, l'établissement du servage pour la classe inférieure, et elle porta la peine légitime de cet acte inhumain et antipolitique. Dans une monarchie, les classes supérieures ne sauraient jouir de la liberté politique, tant que la classe inférieure se trouve enchaînée par les liens de l'esclavage.

Pour enlever aux diverses provinces réunies le souvenir de leur ancienne autonomie politique, Jean III opéra une transportation forcée des hommes les plus capables, les plus riches et les plus influents de chaque province. Ceux de Novgorod, par exemple, perdirent leurs anciennes terres et en reçurent d'autres en échange dans les provinces de Riazane, de Tver, de Jaroslaw, et *vice versa*. De cette manière, il brisa les traditions provinciales. Le joug des Mongols avait éteint les idées de justice, de légalité, et avait considérablement affaibli celles d'humanité. La force brutale régnait en plein, et tous les Russes, quelle que fût leur position sociale, se trouvèrent être les esclaves du souverain, tous égaux devant son caprice, avec cette différence que les classes supérieures, opprimées par le souverain, faisaient sentir leur joug aux classes inférieures, lesquelles se trouvaient opprimées par tout le monde.

Le grand-duc Jean IV (1534-1584), premier czar russe, doué d'une intelligence remarquable, mais de passions fougueuses qui le transformèrent plus

tard en un tyran féroce et immonde, eut dans sa jeunesse le bonheur de trouver de sages conseillers et le mérite de les écouter. En 1549, il réunit à Moscou des états généraux (*zemskoi sobor* ou *zemskaia douma*), leur demanda pardon des vivacités orageuses qui avaient signalé sa jeunesse, et leur confia l'examen du code des lois (*soudebnik*) préparé par ses conseillers.

Ces états généraux se composaient de membres ayant séance en vertu de leurs fonctions, et de membres élus.

Avaient séance en vertu de leurs fonctions :

1) Les métropolitains (et après la création du siége patriarcal de Moscou, le patriarche aussi, comme de raison);

2) Les archevêques;

3) Les évêques;

4) Les abbés (*igoumène*) des monastères de première classe (*stavropighialnyii monastyri*);

5) Tous les membres de la chambre des boyards (*douma boiarskaia*), c'est-à-dire :

a) Les boyards;

b) Les *okolnitchyi;*

c) Les *doumnyié dvoriané.*

Les membres élus étaient :

1) Les députés du clergé des villes et de celui des campagnes;

2) Les députés de la noblesse;

3) Les députés des marchands;

4) Les députés des *possadskiié lioudi* (c'est-à-dire de la bourgeoisie des villes).

Au dix-septième siècle parurent aussi aux états généraux les députés des *stréltsy* (1), milice permanente établie dans les villes avec autorisation d'y exercer l'industrie et le commerce.

Les états généraux, sauf le court intervalle de 1613 à 1619, ne furent jamais, il est vrai, qu'une assemblée purement consultative, mais c'était une heureuse idée que celle d'avoir fait appel aux hommes investis de la confiance de leurs concitoyens. De leurs sages délibérations, en 1550, sortit entre autres le rétablissement du jury, qui avait existé jadis dans les républiques de Novgorod, Pskow et Hlynow. Cette belle et utile institution fut abolie en Russie au dix-septième siècle. Plus tard, en 1566, déjà devenu un tyran abject, Jean IV, dans un éclair de sagesse, se voyant en présence d'une guerre avec la Pologne, réunit derechef les états généraux pour leur demander leur avis. A sa mort, en 1584, et à l'avénement au trône de son fils, le czar Théodore Ier, prince aussi faible d'intelligence que de santé, les conseillers de ce souverain firent convoquer les états généraux. Cette même année, le pou-

(1) Voyez la chronique russe d'Artsybachew : *Povéstvovanié o Rossii.*

voir passa de fait dans les mains du beau-frère du czar, le boyard Boris Godounow, qui fit dissoudre les états généraux, et exerça, pendant tout le règne de Théodore Ier, un despotisme effréné.

L'aristocratie politique, cette institution qui sert de frein à la fois et à l'anarchie et au despotisme, qui sert d'appui au trône et de garantie aux intérêts populaires, cette aristocratie dont la pairie britannique offre la parfaite et admirable image, n'a jamais existé en Russie. Il y a eu, au seizième et au dix-septième siècle une caste composée d'un certain nombre de familles investies de priviléges de préséance, priviléges ridicules sans être d'aucune utilité au pays. Le czar Jean IV, à peu près à l'époque où il publia le *Soudebnik*, fit rédiger un livre généalogique (*Rodoslovnaia knigha*), où l'on inscrivit les descendants des anciens princes apanagés, issus de Rurik; les descendants des grands-ducs de Lithuanie, la grande famille tartare des princes Mestcherski, une partie des familles qui avaient donné des boyards au grand-duché de Moscou, et un petit nombre d'autres familles distinguées par la faveur particulière du czar. La composition de ce livre fut arbitraire et partiale au plus haut degré; l'on y omit une partie des familles des boyards de Moscou; l'on y omit en masse tous les descendants des boyards des principautés apanagées; tous les descendants des boyards de ces deux grands-duchés

de Tver et de Riazane, qui avaient longtemps rivalisé en pouvoir avec le grand-duché de Moscou; tous les descendants des boyards de cette grande et puissante république de Novgorod, qui fut si longtemps l'objet de la jalousie et de la haine de la maison de Moscou, et finit par succomber devant la politique astucieuse et habile de cette dernière.

Ce livre généalogique fut recopié en 1682, lors de l'abolition du *mestnitchestvo;* appelé, à cause de sa reliure, *livre de velours* (*barhatnaia knigha*), il se trouve aujourd'hui en dépôt au département héraldique du sénat.

Nous avons fait connaître, dans le cinquième chapitre, ce qu'était le *mestnitchestvo*, ce droit de préséance amenant à sa suite tant de querelles et de procès. Le czar Jean IV établit que les familles inscrites au livre généalogique officiel, et appelées *lioudi rodoslovnyié*, avaient le droit exclusif de régler leur préséance entre elles. Plus tard, le droit de parité avec cette ombre d'aristocratie fut accordé à quelques familles non inscrites au livre généalogique officiel, aux princes Tcherkaski, lorsqu'ils vinrent de la Circassie, aux princes Ouroussow, lorsqu'ils abjurèrent l'islamisme pour embrasser le christianisme, ainsi qu'à trois familles qui eurent l'honneur de s'allier, au dix-septième siècle, à la maison régnante : les Stréschnéw, les Miloslavski et les Narychkine. Ainsi, dans la chambre des boyards, les boyards entre

eux, de même que les *okolnitchyi* entre eux, se plaçaient non d'après la date de leur nomination, mais d'après le *mestnitchestvo*. Tout le reste de la noblesse, appelé *lioudi nérodoslovnyié* (quoiqu'il y eût parmi eux beaucoup de familles qui ne le cédaient ni en ancienneté ni en illustration historique à celles inscrites au livre généalogique officiel), conserva entre elle le droit du *mestnitchestvo*.

Toutefois il nous est impossible de considérer cette caste de boyards comme une aristocratie. Soumis au caprice du czar, soumis à l'infamie des châtiments corporels, ce n'étaient que des esclaves privilégiés, investis du droit d'opprimer d'autres esclaves, à la condition de se laisser opprimer eux-mêmes par le czar, suivant le bon plaisir de ce dernier. La Russie, depuis l'invasion mongole, au treizième siècle, jusqu'à nos jours, n'a été qu'une immense pyramide d'oppression. Dans ce vaste édifice, de haut en bas règnent l'esclavage et l'arbitraire, et de bas en haut se développe, dans des proportions formidables, le mensonge officiel, le mensonge élevé à l'état d'institution politique, triste et amer fruit de l'esclavage et de l'absence de toute liberté individuelle, de toute publicité, de tout contrôle sérieux et réel. Le despotisme, déjà hideux en lui-même, exerce encore une influence morale éminemment délétère; il dessèche les sentiments nobles et élevés, il avilit les âmes, il corrompt, pervertit et abaisse les carac-

tères, bien plus encore chez ceux qui l'exercent que chez ses victimes.

Les états généraux, comme nous l'avons dit, sauf le court intervalle de 1613 à 1619, n'ont été qu'une assemblée consultative, convoquée, consultée et dissoute suivant le bon plaisir du czar. Ce fut seulement dans les premières années après l'élection de la maison de Romanow, de 1613 à 1619, que ces états généraux se sont élevés à l'importance d'un corps législatif sérieux, et ont joué un véritable rôle politique.

Le servage des cultivateurs n'avait point encore été établi. Soumis de fait à bien des exactions, ils échappaient à un joug trop intolérable par le droit qu'ils avaient de passer, entre le 19 novembre et le 3 décembre, des terres d'un propriétaire sur les terres d'un autre. Cette loi était surtout favorable aux boyards et aux grands propriétaires, pouvant offrir aux cultivateurs plus d'avantages et d'immunités, ce qui amenait les cultivateurs établis sur les terres des petits propriétaires à se transporter volontiers sur les terres des grands propriétaires. Le czar Théodore Ier n'eut qu'une fille, morte en bas âge; on connaît la fin déplorable de son frère le czarévitch Dmitri; la maison régnante de Moscou allait s'éteindre, et les autres familles princières issues de Rurik, et bien nombreuses, se trouvaient reléguées, par la force des choses, dans une posi-

tion politique trop peu élevée pour pouvoir aspirer au trône (1). Le pouvoir se trouvait concentré dans

---

(1) Il y a encore en ce moment, en Russie, trente-neuf maisons princières issues de Rurik en ligne directe, masculine et légitime ; ce sont les princes :

Odoievski (il n'en reste plus qu'un, n'ayant point d'enfants).
Koltsow-Massalski (il y en a deux, n'ayant point de fils).
Gortchakow,
Eletski,
Zvénigorodski,
Bariatinski,
Obolenski,
Dolgoroukow,
Stcherbatow,
Czetvertinski-Sviatopolk,
Sviatopolk-Mirski,
Droutskoy,
Babitchéw,
Poutiatine,
Druçki-Sokolinski,
Druçki-Lubeçki,
Viazemski,
Stchétinine,
Zassékine,
Sontsow,
Sontsow-Zassékine,
Shahovskoy,
Mortkine (nous ignorons si cette famille existe encore).
Shéhonskoy,
Lvow,
Prozorovski (il n'en reste plus qu'un n'ayant point d'enfants, et leur nom a été transmis à un prince Galitsyne).
Doulow,
Krapotkine,
Kozlovski,
Stchépine-Rostovski,
Kassatkine-Rostovski,
Labanow-Rostovski,
Bélosselski-Bélozerski,
Vadbolski,
Schéléschpanski,
Ouhtomski,
Schouiski,
Gagarine,
Hilkow.

La maison des princes Volkonski est issue du fils naturel du prince George de Torousse, qui vivait au treizième siècle et descendait de Rurik. L'une des branches de la maison Volkonski a hérité en 1801 du nom des princes Répnine, qui descendaient de Rurik.

Il y a encore trente et une maisons princières russes, dont huit issues des grands-ducs de Lithuanie, sept maisons princières étrangères auxquelles le titre de princes russes a été conféré, et seize

les mains du beau-frère du czar, le boyard Boris Godounow, homme d'une intelligence éminente.

---

maisons auxquelles des diplômes princiers furent accordés par les souverains de Russie.

Les maisons princières issues des grands-ducs de Lithuanie sont :

Havanski,	Voronieçki,
Galitsyne,	Czartoryski,
Kourakine,	Koryatowicz-Kurçewicz,
Troubetskoy,	Sangouszko.

Les maisons d'origine étrangère sont :

Bagratione, issus des anciens czars de Géorgie.

Dadianow, anciens souverains de la Mingrélie, où ils ont régné jusqu'en 1695.

Mestcherski, d'origine tartare, anciens souverains de la ville de Méstchera.

Ouroussow, } issus des souverains de la tribu des Tartares-
Youssoupow, } Nogai.

Tcherkaski, issus des princes circassiens de la Grande-Kabarda.

Tsitsianow, illustre famille géorgienne.

Les princes créés par diplômes, sont : Menschikow (1707), Romodanovski-Ladyjenski (1798); Lapouhine (1799); Souvorow, princes d'Italie (1799); Argoutinski-Dolgorouki (1800); Saltykow (1814); Barclay de Tolly (1815); Lieven (1826); Paskévitch, princes de Varsovie (1831); Kotchoubéi (1831); Vassiltchikow (1839); Czernychëw (1841); Vorontsow (1845); Tarkovski (1849); Tchingiz (1853); Orlow (1856).

Il y a dans la noblesse non titrée plusieurs familles incontestablement issues de Rurik, mais dont les aïeux ayant cessé de porter le titre de prince, ce titre, aux termes de la loi russe, ne saurait plus être repris par leurs descendants. Ce sont les Aladiine, les Bérézine, les Dmitriew-Mamonow, les Iliine, les Liapounow, les Oginski, les Puzyna, les Rjevski, les Satine, les Tatistchew, les Yéropkine. La famille Oginski a repris de nos jours le titre de prince, mais nous ignorons si elle l'a fait avec l'assentiment du gouvernement.

Voulant se frayer la route vers le trône, jalousé et détesté des boyards, il songea à s'appuyer sur le clergé et les petits propriétaires. La création à Moscou d'un siége patriarcal pour toute la Russie, et l'élévation à la dignité de patriarche de l'un de ses amis intimes, lui assurèrent une influence illimitée sur le clergé; la défense aux cultivateurs de passer d'un propriétaire à l'autre, et l'obligation de rester, bon gré mal gré, sur les terres où ils se trouvaient au moment de la promulgation de cette funeste loi, lui concilièrent l'appui de la petite noblesse. Aussi, en 1598, à la mort de Théodore Ier, avec lequel s'éteignit la maison de Moscou, Godounow, en apparence peu ambitieux du trône, mais bien décidé à n'y laisser monter personne autre, engagea la chambre des boyards à convoquer les états généraux, et ceux-ci s'empressèrent de lui décerner la couronne. Deux ans après son avénement, Boris Godounow permit aux cultivateurs de passer, dans certaines provinces, des terres d'un petit propriétaire sur les terres d'un autre petit propriétaire, sans pouvoir s'installer chez les possesseurs de domaines plus ou moins étendus. Il y eut alors, et pendant tout le dix-septième siècle, deux classes de serfs; les cultivateurs attachés à la glèbe, mais ne pouvant être vendus qu'avec la terre à laquelle ils se trouvaient attachés, et les *holopy* ou *krépostnyié*, esclaves domestiques, que le maître pouvait

vendre isolément et dont il disposait à volonté. La différence entre ces deux classes de serfs se trouve établie aussi par le célèbre traité, conclu le 17 août 1610, à Moscou, entre la chambre des boyards et l'hetman Zolkiewski, commandant en chef de l'armée polonaise. Dans ce traité qui appelait au trône de Russie le prince Ladislas de Pologne, et réglait les conditions du règne du nouveau czar, il est dit expressément à l'article 11 : « Que les cultivateurs, » *zemlédéltsy*, en Russie comme en Lithuanie, ne » pourraient se transporter à volonté d'une terre à » une autre, et quant aux serfs domestiques (*kré-* » *postnyié*), ceux-là restent à jamais dans leur po- » sition actuelle. » La différence entre ces deux classes de serfs ressort aussi, bien évidemment, du code (*oulojenié*) du czar Alexis, publié en 1649. Ce fut Pierre Ier qui réduisit les serfs attachés à la glèbe au niveau des serfs domestiques, et confondit ces deux classes lors du recensement de 1722.

Les troubles qui signalèrent la fin du règne de Boris Godounow, et l'invasion du faux Dmitri à la tête d'une armée polonaise établirent des rapports fréquents entre la Russie et la Lithuanie. Les nobles russes, réduits à un esclavage complet, voyaient, avec une jalousie amère et bien compréhensible, la somme de libertés dont jouissaient les nobles polonais. Aussi, après la mort du faux Dmitri, à l'avénement du czar Basile Schouiski, en 1606, la

chambre des boyards exigea du nouveau czar l'engagement : 1) de ne mettre personne à mort sans un procès régulier; 2) de ne condamner personne sur de simples délations, mais d'exiger des preuves sérieuses, et de confronter l'accusateur avec l'accusé; 3) de ne confisquer les biens de personne. A la chute de Schouiski, en 1610, au moment où l'armée polonaise, commandée par Zolkievski, allait entrer à Moscou, la chambre des boyards déféra la couronne de Russie au prince Ladislas, fils du roi de Pologne Sigismond IV, à des conditions préalables dont faisaient partie : l'obligation d'embrasser la religion orientale et celle de convoquer les états généraux (*douma zemskaia*), et de leur décerner le pouvoir législatif, en réservant au czar le pouvoir exécutif avec le *veto*. Ces conditions furent admises par Zolkiewski au nom du futur czar; mais Ladislas, à l'instigation de son père et des jésuites, désavoua les engagements pris par le hetman, et l'élection se trouva frappée de nullité.

En 1612, un soulèvement national, véritablement sublime, délivra la Russie de l'invasion polonaise et des dissensions intérieures; au mois d'octobre, l'armée nationale entra à Moscou, et bientôt les états généraux furent convoqués pour remplir le trône vacant par l'élection d'une dynastie nouvelle. Il y avait plusieurs prétendants. Le baron de Strahlenberg, officier suédois fait prisonnier à la

bataille de Poltava, en 1709, et détenu en Russie jusqu'à la paix de Nystadt, en 1721., eut l'occasion, pendant ces douze années de captivité, de connaître encore des vieillards dont les grands-pères avaient pris part à l'élection de Michel Romanow. Il raconte dans sa *Description de l'empire russien,* que le boyard Théodore Schérémétew, marié à la princesse Irène Tcherkaski, dont la mère, la princesse Marthe Tcherkaski, était une sœur de Philarète Romanow, métropolitain de Rostow, produisit aux états généraux une lettre de son oncle Philarète, alors captif en Pologne. Dans cette lettre, reconnue plus tard pour être *apocryphe,* le métropolitain engageait beaucoup les états généraux à ne point accorder le pouvoir autocratique à la dynastie qu'ils éliraient, mais à partager le pouvoir législatif entre le czar, la chambre des boyards et les états généraux. Philarète, avant d'être contraint par le czar Godounow à entrer dans les ordres, avait, comme on le sait, été marié à une demoiselle Schéstow, et avait un fils, Michel, né en 1596, âgé alors, par conséquent, de dix-sept ans. La lettre apocryphe produisit une explosion d'indicible enthousiasme parmi les membres des états généraux, et l'adolescence de Michel laissant espérer qu'on pourrait facilement le dominer, il fut proclamé czar le 21 février 1613. On lui fit jurer de ne régner qu'avec le concours de la chambre des boyards et

des états généraux; de ne point faire de lois, déclarer la guerre, conclure des traités de paix et d'alliance, ne mettre personne à mort et ne point confisquer les propriétés, sans le concours des boyards et des états généraux. C'est ce qu'affirme aussi Manstein, dans ses curieux Mémoires sur la Russie; il avait habité notre pays de 1727 à 1744, et avait pu connaître encore des hommes dont les arrière-grands-pères avaient pris part à l'élection de Michel Romanow. Le même fait est cité dans le Mémoire rédigé par l'historien Basile Tatistchew, et présenté par la noblesse au conseil intime suprême, en 1730 (comme nous le dirons plus loin). Kotoschihine, dans son livre si curieux sur l'état de la Russie à l'époque du règne d'Alexis, dit que le czar Michel ne pouvait rien entreprendre sans l'avis des boyards, et ne pouvait faire mettre personne à mort sans jugement préalable, l'ayant promis par écrit à son avénement au trône; tandis que le czar Alexis, à son avénement, n'avait point signé d'engagement pareil.

Il faut rendre justice aux états généraux russes : dans la courte période de leur existence législative, de 1613 à 1619, ils ont fait preuve d'habileté. Au moment de l'avénement au trône du czar Michel, la Russie se trouvait dans un état affreux; plusieurs provinces étaient occupées par les Polonais, les Suédois et les agitateurs russes; le commerce était nul;

les routes infestées de brigands; le trésor vide à un tel point, qu'au grand dîner donné le jour du couronnement du czar Michel, le 12 juillet 1613, il n'y avait point de vaisselle d'argent, et on fut obligé de la remplacer par de la vaisselle d'étain. Les états généraux, pendant ces six années, pacifièrent l'intérieur du pays, conclurent avec la Suède un traité de paix où la Russie fit, il est vrai, des concessions, mais reprit Novgorod, que les Suédois avaient occupé pendant quelque temps, et conserva Pskow, contre les murs duquel, dans un siége mémorable, vinrent échouer à cette époque et la valeur suédoise, et les talents militaires des généraux du grand Gustave-Adolphe.

Enfin, ils conclurent avec la Pologne une paix où la Russie dut s'imposer d'importantes concessions territoriales; mais cette paix donna au pays le temps de se retremper, de reprendre des forces nouvelles, et les provinces cédées à la Pologne furent reprises au bout d'un demi-siècle.

Mais il est rarement donné, même aux hommes les plus intelligents, de s'élever au-dessus des tendances et des idées de leur époque. C'est là le privilége du génie, et le génie est bien rare. Les états généraux russes, de 1613 à 1619, comptaient dans leur sein des hommes d'un mérite remarquable, mais ils ne surent point comprendre une vérité devenue accessible de nos jours même à la masse

du public, c'est que la liberté politique, pour être solide et durable, ne saurait en aucune manière s'étayer sur la base du servage; que dans une monarchie, le servage de la classe inférieure amène infailliblement ou l'oligarchie, l'anarchie et la chute de l'état, comme en Pologne, ou le despotisme du gouvernement et l'esclavage de tous, comme nous le voyons, de nos jours, en Russie. Les états généraux de 1613 le comprirent si peu, qu'ils décernèrent des terres avec des serfs, à titre de récompense nationale, à l'illustre Minine, au prince Pojarski et au prince Dmitri Troubetskoi. La noblesse russe ne sut point comprendre le germe funeste renfermé dans un ordre de choses aussi vicieux, et se suicida politiquement, pour avoir voulu accaparer le monopole de la liberté et avoir refusé d'en étendre les bienfaits à la classe la plus nombreuse de ses compatriotes.

La paix conclue avec la Pologne en 1619, à Déoulino, amena l'élargissement du métropolitain Philarète, homme d'une haute intelligence et d'une remarquable énergie, mais doué en même temps de l'un des caractères les plus violents et les plus tyranniques dont l'histoire fasse mention, au point de se faire redouter même de son fils le czar. Revenu en Russie, élevé immédiatement à la dignité de patriarche, Philarète s'empressa de mettre fin au pouvoir des états généraux, et sans renoncer à convo-

quer cette assemblée, dont les lumières lui étaient si utiles, la réduisit à n'avoir plus qu'une voix consultative. Les boyards sur lesquels les regards de l'opinion publique s'étaient portés à l'époque de la vacance du trône, furent éloignés et relégués dans un exil honorable; ainsi le prince Pojarski fut envoyé en qualité de gouverneur (*namiestnik*) à Novgorod et Pskow; le prince Dmitri Troubetskoi fut envoyé comme gouverneur en Sibérie, où il mourut en 1625; le prince Mstislavski échappa à l'exil, grâce à sa nullité et à la faiblesse de sa santé; il mourut bientôt en 1622, le dernier de son nom. Le célèbre Minine, le héros de la bourgeoisie, le principal chef de la guerre de l'indépendance, était mort en 1616. Le personnage le plus influent du clergé, le moine Abraham Palitsyne, trésorier (*kélar*) du célèbre couvent de Saint-Serge, qui avait joué dans la guerre de l'indépendance un rôle d'une portée immense, et dont l'influence était redoutée par Philarète, fut envoyé en exil au couvent de Solovetsk, sur la mer Blanche, où il mourut bientôt. Les boyards Boris et Michel Saltykow, très-influents aux états généraux et sur l'esprit du jeune czar, furent également éloignés par Philarète. Il donna l'ordre de détruire la charte d'élection de 1613 et d'en rédiger une nouvelle, où les clauses de limitation du pouvoir furent supprimées, et l'autocratie du czar reconnue. Les membres des états généraux de 1613 qui vivaient

encore furent contraints d'apposer leurs signatures sur cette charte ainsi remaniée, et pour les personnes mortes entre 1613 et 1619, on apposa des signatures apocryphes. Les hommes qui dans cet intervalle avaient été élevés à des fonctions nouvelles et des grades supérieurs à ceux qu'ils occupaient en 1613, signèrent la charte remaniée avec le titre de leurs grades et fonctions de 1619. Était-ce par intention ou par mégarde? Impossible de le savoir aujourd'hui. Ainsi le prince Pojarski et le prince Tcherkaski y apposèrent leur signature avec le titre de boyards, quoique cette dignité leur eût été conférée le 12 juillet 1613, le jour du couronnement du czar Michel, c'est-à-dire après que la véritable charte eut été signée par eux, ainsi que par tous les membres des états généraux. Dans cette charte remaniée, il est dit que Michel Romanow est élu czar et *autocrate* de toutes les Russies, tandis que dans les premières années de son règne, jusqu'au retour du patriarche Philarète, il ne porte le titre d'autocrate dans aucun acte public ni privé. Berch lui-même, lequel, dans son *Histoire du czar Michel,* publiée sous le règne de l'empereur Nicolas, n'a point osé parler des clauses imposées par les états généraux en 1613, cite cependant un oukase publié après le retour de Philarète en Russie, et prescrivant le rétablissement du titre d'autocrate sur le sceau de l'état, d'où il avait été supprimé à l'avénement du czar Michel.

Cette charte ainsi remaniée par Philarète est conservée à Moscou, aux archives des affaires étrangères; les courtisans et autres valets s'appuient sur cet acte pour nier, aux personnes peu familières avec l'histoire de Russie, que le pouvoir des czars ait jamais été limité; oubliant qu'il est impossible, non-seulement à un souverain, mais même au flatteur le plus zélé, d'arracher à volonté les pages de l'histoire (1).

Les dissensions intérieures de la Russie depuis la mort du czar Godounow jusqu'à l'avénement de Michel Romanow (1605-1613), avaient fait tomber en désuétude l'obligation, pour les cultivateurs, de ne point quitter à volonté les terres sur lesquelles ils se trouvaient établis. Les états généraux, comme nous l'avons dit, avaient commis la faute énorme de ne point affranchir complétement par une loi tous les cultivateurs et tous les serfs en masse, mais ils avaient accordé aux migrations de la classe rurale une tolérance de fait. Le patriarche Philarète comprit sur-le-champ le profit qu'il pouvait tirer du

(1) Un barbouilleur de papier qui a beaucoup écrit sur l'histoire de Russie sans posséder aucune des qualités de l'historien et dont les publications sont remplies de mensonges, a soutenu dans une histoire de Pierre Ier, que les états généraux de 1613 n'avaient jamais posé de limites au pouvoir du czar. Mais tout le monde en Russie connaît la valeur de cet individu, lequel, sous l'empereur Nicolas, a publié une soi-disant histoire du règne de ce prince, livre empreint de l'adulation la plus basse et la plus vile.

servage pour l'accomplissement de ses desseins, et combien il rallierait de partisans au pouvoir autocratique en faisant appel aux instincts de l'avidité et de l'oppression. En 1625, il prescrivit la rédaction de nouveaux livres de cadastre (*pistsovyia knighi*), et les cultivateurs virent réitérer sévèrement la défense pour eux de quitter les terres sur lesquelles ils se trouvaient. La différence entre le servage des cultivateurs et l'esclavage des serfs domestiques fut encore maintenue; néanmoins, c'est au premier souverain de la maison de Romanow qu'incombe la honte d'avoir définitivement attaché les cultivateurs à la glèbe, et plus tard nous verrons son petit-fils confondre les deux classes de serfs et resserrer encore les liens de l'esclavage.

La mesure prise, au nom du czar Michel, par son père le patriarche Philarète, nous fait comprendre la facilité avec laquelle le dur patriarche parvint à son but politique, et le peu d'opposition qu'il rencontra dans la transformation, si grave d'ailleurs, des états généraux, investis pleinement du pouvoir législatif, en une assemblée purement consultative.

Les états généraux, ainsi réduits à un rôle très-modeste, furent convoqués à plusieurs reprises sous le règne du czar Michel; en 1621, pour la rédaction de plusieurs lois relatives au commerce et à l'industrie; en 1625, pour décréter la rédaction des nouveaux livres de cadastre (*pistsovyia knighi*); en 1634

pour décider s'il fallait faire la guerre à la Pologne; en 1641 (déjà après la mort du patriarche Philarète), pour décider s'il fallait accepter la proposition des Cosaques du Don, lesquels, après avoir, par un coup de main, enlevé Azow aux Turcs, et ne se sentant point en pouvoir de conserver cette conquête, offraient de remettre cette ville à la Russie. Les états généraux n'étaient plus que l'ombre d'eux-mêmes; leur avis n'était plus écouté; ils opinèrent pour l'affirmative, le czar se décida pour la négative, et les Cosaques furent obligés de restituer Azow aux Turcs.

C'est également à l'époque de la toute-puissance du patriarche Philarète que remonte la funeste abolition du jury et des tribunaux électifs, institués, ou plutôt rétablis en Russie par Jean IV, au seizième siècle, et la concentration de tous les pouvoirs, du pouvoir judiciaire comme du pouvoir administratif, entre les mains des gouverneurs des provinces (*namiestnik*) et des gouverneurs des districts (*voiévoda*). Ces fonctionnaires devinrent de véritables pachas; leur tyrannie atteignit des proportions exorbitantes, et servit de base solide à la tyrannie du souverain. La Russie redevint ce qu'elle avait été depuis l'invasion mongole jusqu'en 1613, et ce qu'elle est encore de nos jours, une pyramide d'esclavage.

Le czar Michel mourut en 1645, et son fils Alexis, âgé de seize ans, lui succéda. Ce second czar de la

dynastie des Romanow montait sur le trône déjà à titre d'autocrate. Néanmoins, il eut le bon esprit de convoquer deux fois les états généraux, en 1649, pour l'examen du nouveau code (*oulojénié*), et en 1653, pour les consulter sur la réponse à faire à la Petite-Russie, laquelle voulait se soumettre à la souveraineté du czar, pour obtenir l'appui de la Russie dans la lutte acharnée qu'elle soutenait contre la Pologne. Les états généraux donnèrent une réponse affirmative, et le czar, se rangeant à leur avis, accepta le vasselage de la Petite-Russie et déclara la guerre à la Pologne. Cette guerre remit la Russie en possession des provinces cédées en 1619, et même des villes cédées au seizième siècle.

Le contact amené par la guerre, entre la noblesse russe d'un côté, et la noblesse polonaise et lithuanienne de l'autre, rappela de nouveau aux nobles russes à quelle condition abjecte d'esclaves ils se trouvaient réduits, soumis qu'ils étaient au bon plaisir du czar, à ses caprices, à sa tyrannie et même aux châtiments corporels. Ils portaient la peine de la faute qu'ils avaient commise en étendant le joug du servage sur la majorité de leurs compatriotes, tant il est vrai que dans la vie des nations, les crimes des gouvernements et des castes échappent rarement à un châtiment sévère. Le peuple aussi n'accepta point sans protestation le joug si dur que le gouvernement et la noblesse lui

imposaient. Une insurrection terrible, ayant à sa tête l'un des plus audacieux Cosaques du Don, Stenko-Razine, éclata en 1670. Le sang des nobles coula à flots sur les rives du Volga et dans tout le sud-est de la Russie. Les insurgés admettaient le pouvoir du czar, mais passaient tous les nobles au fil de l'épée, demandaient l'abolition de la noblesse et l'affranchissement des serfs. Il fallut déployer toutes les forces de l'état pour se rendre maître de cette terrible insurrection. Ce mécontentement général, de la noblesse qui voulait s'affranchir de l'esclavage du czar, et du peuple qui voulait s'affranchir de l'esclavage de la noblesse, amena le czar Alexis à l'institution d'une inquisition politique, installée au village de Préobrajénskoié, près de Moscou, et appelée *préobrajénskoi prikaz*. Au moindre soupçon, à la moindre délation, chacun se voyait exposé à être arrêté, jeté dans les cachots de l'inquisition, torturé, exilé, mis à mort. La terreur planait sur la Russie. Ces cruautés ne doivent point étonner. Le despotisme, éminemment contraire, dans son essence, à toute idée de justice et d'humanité, ne saurait se maintenir que par des moyens violents, injustes et inhumains à la fois.

Le troisième czar de la maison de Romanow, Théodore III, fils d'Alexis et frère aîné de Pierre Ier, régna aussi en autocrate. Mais, voulant abolir les priviléges de préséance entre les nobles, le *mestni-*

tchestvo, dont nous avons parlé plus haut, et jugeant utile de faire sanctionner cet acte important par les états généraux, il les réunit en janvier 1682, sûr d'avoir leur appui pour l'abolition d'un privilége qui, agréable à la vanité d'un petit nombre d'individus, froissait l'amour-propre de tous les autres et avait fini par apporter le plus grand préjudice aux intérêts de l'état. Le *mestnitchestvo* fut aboli, et l'on jeta au feu, non les généalogies, comme l'ont avancé quelques écrivains ignorants, mais les livres officiels où se trouvaient relatés les procès et disputes de préséance. Ce fut la dernière session des états généraux au dix-septième siècle. Depuis lors, ils n'ont été réunis qu'une seule fois, sous Catherine II, comme nous le dirons plus loin.

Pierre Ier fut à la fois le réformateur de son pays et l'un des plus terribles despotes qui aient jamais existé. Sa position, d'ailleurs, était exceptionnelle. Il montait sur le trône dans un moment de crise pour la Russie, dans un de ces moments suprêmes qui décident de tout l'avenir d'une nation. Il s'agissait de savoir si la Russie continuerait à marcher dans les voies asiatiques, où elle commençait déjà à étouffer et ses forces se paralysaient, ou si elle entrerait de plain-pied dans la civilisation européenne. Rester en Asie ou entrer en Europe, tel était le problème, et de la solution de ce problème dépendaient entièrement les destinées de la Rus-

sie. Les trois premiers czars de la maison de Romanow avaient fait venir quelques étrangers, et, sans essayer des réformes réelles et sérieuses, avaient voulu faire participer la Russie aux progrès accomplis par l'Europe dans la carrière militaire et dans celle de l'industrie. Cette greffe avait échoué et ne pouvait d'ailleurs réussir. Des réformes profondes, radicales étaient indispensables. En présence de l'opposition de la très-grande majorité de toutes les classes de la nation, il fallait, pour arracher la Russie au sommeil asiatique qui déjà s'emparait d'elle et devait la mener à sa décadence, une main de fer, pareille à celle de Pierre Ier. D'ailleurs, ce rôle de réformateur allait bien à l'exubérance de sa riche nature, laquelle étouffait dans les formes ridicules de l'étiquette semi-byzantine, introduites en Russie depuis le quinzième siècle, et, de plus, exagérées encore par les trois premiers czars de la maison de Romanow, qui espéraient, au moyen de cette étiquette minutieuse, faire oublier l'élévation récente de leur dynastie au trône de Russie, et mettre une distance plus grande entre eux et leurs égaux de la veille, devenus leurs sujets et leurs esclaves. Le cadre si étroit de notre ouvrage ne comporte point une appréciation complète du grand règne de Pierre Ier; nous nous réservons d'ailleurs de publier, avec le temps, une histoire de Russie. Mais nous devons dire que les fautes de

Pierre Ier furent aussi colossales que l'étaient son génie et ses grandes œuvres; apanage ordinaire des grands hommes, qui ne peuvent rien faire à moitié, ni le bien, ni le mal; triste infirmité de la nature humaine; et la preuve la plus évidente de sa faiblesse, puisque cette dernière apparaît dans de si vastes proportions, même chez ces hommes de génie dont la grandeur attire tous les regards et séduit toutes les imaginations. Pierre Ier devait absolument employer, de son vivant, la violence et le despotisme pour faire entrer la Russie dans la voie nouvelle, la seule où elle pouvait trouver son salut; mais il devait créer une organisation pouvant servir, à la fois, d'appui et de frein pour tous ses successeurs. Il devait se rappeler que ses descendants, en héritant de son pouvoir, n'hériteraient point de son génie; que les grands hommes sont des météores rares; qu'un homme, quelque grand qu'il soit d'ailleurs, n'est point une institution, et que, sans des institutions sérieuses et solides, un état est destiné à flotter toujours entre l'anarchie et le despotisme, poussé vers l'anarchie par ce dernier et rejeté vers le despotisme par la terreur bien naturelle qu'inspire l'anarchie. Ceux-là se trompent fort qui prennent le despotisme pour une institution; il n'est qu'un obstacle permanent à toute institution solide et sérieuse.

Pierre Ier, irrité de l'opposition qu'il rencontrait

dans ses réformes, resserra encore les liens de l'esclavage qui pesait sur toutes les classes de la société, et les resserra de la manière la plus odieuse. Tout en obligeant les nobles à se raser la barbe et à se revêtir de costumes européens, il les laissa soumis au service obligatoire leur vie durant, et, qui plus est, les laissa soumis au régime odieux des coups de bâton. La famille impériale elle-même n'en était point exempte. Pierre Ier faisait fouetter celles d'entre ses sœurs qui encouraient son déplaisir; il fit mettre à la torture son fils, qui en mourut. Pour adoucir à la noblesse le maintien du service obligatoire et perpétuel, il abolit l'ancienne différence entre les *vottschina*, propriétés héréditaires ou acquises, et les *poméstié*, terres assignées à chaque noble, suivant son grade, pour lui tenir lieu d'appointements. Toutes les *poméstié* furent déclarées propriétés héréditaires de ceux qui en avaient la jouissance au moment de la promulgation de l'oukase.

Pierre Ier aggrava également la position de la classe inférieure. Ayant remplacé l'impôt foncier par la capitation, il fit faire, en 1722, le premier recensement général de la population (*révizitia*), à la suite duquel les cultivateurs attachés à la glèbe se trouvèrent assimilés par leur position aux serfs domestiques, et, à l'instar de ceux-ci, purent être vendus individuellement, comme du bétail. C'était continuer et aggraver encore le système des premiers czars de

la maison de Romanow : établir l'esclavage à tous les degrés de l'échelle sociale; écraser la classe supérieure en lui permettant d'écraser le peuple; empêcher l'émancipation du peuple en le livrant à l'arbitraire de la noblesse, et paralyser les aspirations de la noblesse vers la liberté politique par l'aversion que le joug nobiliaire inspirait au peuple. Pour ce dernier, l'empereur n'était point un père, comme ne cessaient de l'affirmer les flatteurs et les valets de cour, mais un vengeur; aux yeux du peuple, l'empereur avait l'inappréciable mérite d'opprimer ceux qui opprimaient le peuple : ces dispositions furent entretenues avec soin par la bureaucratie, que Pierre Ier avait introduite, et qui prit surtout un si grand développement sous les règnes d'Alexandre Ier et de Nicolas. Pierre Ier transféra l'inquisition politique de Moscou à Saint-Pétersbourg, sous le nom de *chancellerie secrète* (*tainaia kantséliariia*), et lui donna un développement formidable. La noblesse russe n'a jamais pu, naturellement, éprouver pour ses souverains ce sentiment d'affection et de dévouement que l'on rencontre dans la plupart des pays de l'Europe. Et comment en aurait-il été autrement? Jusqu'en 1762, les nobles russes qui visitaient les pays étrangers et assistaient aux fêtes somptueuses et élégantes de Versailles; les diplomates russes qui, pendant la durée de leurs missions, traitaient d'égal à égal avec les hommes

d'état de l'Europe, de retour dans leur pays, se voyaient exposés à la torture et aux coups de knout! Depuis 1762, la noblesse russe a obtenu ce qu'on appelle en Europe un droit, en Russie un privilége, l'exemption des châtiments corporels. Mais depuis cette époque même, si l'on se rappelle la tyrannie insensée de Paul Ier, le despotisme du comte Araktchéiéw sous le règne d'Alexandre Ier, et le joug si dur et si intolérable de l'empereur Nicolas, on comprendra aisément pourquoi les nobles russes ne sauraient porter à leurs souverains les sentiments d'un légitimiste français ou d'un ancien cavalier anglais de l'époque des Stuarts. Quelles que puissent être les éventualités de l'avenir, on peut affirmer qu'en Russie l'on ne trouvera jamais un seul légitimiste; le résultat du despotisme du pouvoir souverain en Russie a été de transformer les sentiments légitimistes en une plante exotique, incapable de prendre racine sur le sol russe. Nous savons bien que nos paroles vont irriter tous les valets russes de cour et ceux qui aspirent à le devenir, mais les hommes impartiaux seront de notre avis.

A la mort de Pierre Ier, en 1725, il y eut parmi les hauts dignitaires un parti désireux de poser des limites au pouvoir souverain et d'introduire en Russie une constitution calquée sur celle de la Suède. Le feld-maréchal prince Menschikow, instruit de ces aspirations, fit mettre sur pied la garde impé-

riale, fit braquer les canons, et proclama impératrice-autocrate Catherine Ire, paysanne livonienne, laquelle avait commencé par être servante dans la famille du pasteur Glück, puis avait été successivement maîtresse du général Bauer, du feld-maréchal comte Schérémétew, du feld-maréchal prince Menschikow, et enfin de Pierre Ier, qui l'avait fait couronner impératrice (1).

Pierre II, le dernier des Romanow, mourut à Moscou le 19 [30] janvier 1730. A peine avait-il fermé les yeux, que la majorité du conseil intime suprême (*verhovnyi tainyi sovét*), ou plutôt les deux familles

---

(1) Le mariage de Catherine avec Pierre Ier n'est rien moins que prouvé, et aucun acte constatant la légalité de cette union n'a jamais pu être produit. Voici encore trois faits qui infirment ce mariage. Le 7 [18] mai 1711, le czarévitch Alexis, fils de Pierre Ier, de son mariage avec Eudoxie Lapouhine (depuis 1698 divorcée et enfermée dans un couvent), se trouvant à Brunswick, où il allait épouser la princesse Charlotte de Brunswick-Bevern, écrivait à Catherine, en russe, la lettre suivante en tête de laquelle se trouvait le mot français de *madame*.

« Madame ! On me dit que mon père vous a déclaré son épouse. » Je vous prie de recevoir mes compliments, et de me continuer » votre bienveillance, sur laquelle je me permets de compter. Je » n'ose écrire à mon père pour le féliciter, n'ayant reçu à ce sujet » aucune nouvelle par écrit. »

Alexis ne félicite ni sur la célébration d'un mariage, ni sur la publication d'un mariage précédemment conclu : il félicite Catherine d'*avoir été déclarée épouse*. L'original de la lettre existe aux archives.

Lors du procès du czarévitch en 1718, ce prince, fréquemment

des Dolgoroukow et des Galitsyne, formèrent le projet de limiter le pouvoir impérial. Ce conseil se composait alors de six membres : le chancelier comte Golowkine, le vice-chancelier baron Ostermann, le prince Dmitri Mihailovitch Galitsyne, et trois princes Dolgoroukow : Basile Loukitch, Alexis Grigoriévitch et Michel Vladimirovitch. Dans la nuit même où mourut Pierre II, le conseil intime suprême admit dans son sein les feld-maréchaux prince Michel Mihailovitch Galitsyne et prince Basile Vladimirovitch Dolgoroukow; il espérait par ces choix acquérir de l'influence sur les troupes. Parmi les membres du conseil, Ostermann ne partageait point

---

mis à la torture, avoua, après avoir été mis à la question le 8 février, qu'au moment de son départ de Russie, en octobre 1716, il avait rencontré, entre Riga et Libau, sa tante la princesse Marie (sœur de Pierre Ier, qui revenait de Carlsbad). La princesse Marie lui dit entre autres : « Ta mère (l'ex-czarine Eudoxie, renfermée » comme nous l'avons vu dans un couvent) a eu des visions lui » annonçant que ton père la reprendrait, vivrait avec elle et aurait » des enfants. » Tout en laissant les visions pour ce qu'elles valent, il est clair que si Pierre avait été marié avec Catherine, la princesse Marie n'aurait jamais pu dire que son frère recommencerait à vivre avec la czarine Eudoxie. Ce passage, omis dans le texte imprimé du procès du czarévitch, existe dans le dossier officiel manuscrit. Enfin, trois mois plus tard, le 18 mai, le czarévitch Alexis, après avoir de nouveau subi la question, raconte que l'archevêque de Riazane lui aurait dit : « Soyez prudent; votre père ne peut » se marier du vivant de sa femme; il ne voudra jamais la faire » sortir du couvent et la reprendre : il nous faut cependant avoir » un héritier de la couronne ! »

les vues de ses collègues; mais toujours prudent à l'excès, il se dit malade, s'enferma chez lui, et prétexta une sciatique au bras droit pour ne signer aucun papier. Golovkine, pusillanime et lâche à son ordinaire, tremblant devant chacun, gardait le silence pendant les séances, et dans les entretiens particuliers tenait à chacun le langage qu'il savait devoir lui plaire.

Les nobles qui se trouvaient à Moscou se réunirent en nombreuse assemblée, et délibérèrent sur ce qu'il y avait à faire. L'esclavage dégradant auquel ils se trouvaient soumis pesait naturellement aux nobles russes, et les humiliait au plus haut point. D'un autre côté, jamais les circonstances ne furent plus favorables à un changement de la forme du gouvernement. La maison de Romanow, nous l'avons dit, s'éteignait avec Pierre II. Des deux tantes de ce prince, filles de Pierre Ier, l'aînée, Anne, mariée à Charles-Frédéric, duc de Holstein, venait de mourir depuis peu, laissant un fils qui fut plus tard Pierre III; la plus jeune, la princesse Élisabeth, se trouvait à Moscou, non mariée, occupée de libertinage et ne songeant nullement à ce trône sur lequel les circonstances la portèrent depuis; d'ailleurs, toutes les deux n'étaient que des enfants illégitimes et n'avaient nul droit à la couronne. Le czar Jean V, frère aîné de Pierre Ier, avait laissé trois filles, les seules survivantes légitimes de la dynastie de Roma-

now : c'étaient Catherine, mariée au duc Léopold de Mecklenbourg-Schwérin, séparée de son mari et vivant à Moscou; Anne, veuve du duc de Courlande, établie à Mittau en Courlande (où elle gouvernait le duché; le duc régnant, son beau-frère, Ferdinand, le dernier de la dynastie Kettler, ayant été chassé par les Courlandais, vivait à Kœnigsberg), et la princesse Prascovie, établie à Moscou, et unie en mariage morganatique et secret au sénateur Jean Dmitriew-Mamonow.

Ni les oligarques (comme on appelait alors les Dolgoroukow et les Galitsyne) ni la noblesse ne firent preuve en cette circonstance de tact politique, ni de ces vues larges qui forment l'apanage des hommes d'état. Pour limiter le pouvoir impérial d'une manière sérieuse et durable, il fallait une constitution, et cette constitution ne pouvait prendre racine dans le pays, si elle n'améliorait la position de toutes les classes de la nation. Il fallait commencer par décréter l'émancipation des serfs, ensuite créer une chambre des communes, composée, à l'instar des états-généraux de 1613, de représentants de toutes les classes de la nation; et organiser une chambre haute, soit héréditaire, à l'instar de la pairie anglaise, soit viagère, soit élective, et, comme de raison, ne faire aucune différence entre les indigènes russes et les habitants des provinces nouvellement réunies de Livonie et d'Es-

thonie. Il fallait également ménager le clergé russe, possesseur à cette époque de vastes propriétés, et nullement déchu encore de toute influence, comme il l'est de nos jours. Il fallait, en un mot, faire appel aux intérêts et à l'amour-propre de toutes les classes, et s'en former un appui. Le contraire eut lieu. Les oligarques, comme la noblesse, semblèrent prendre à tâche d'irriter et de froisser tout le monde. Cependant, avec plus d'habileté, il était facile de transformer la Russie en un pays constitutionnel : le dégoût pour le despotisme était tellement vif et prononcé chez tous les Russes, que l'on n'entendait parler que de constitution, et comparer entre elles les institutions des divers pays de l'Europe (1). Tous se trouvaient d'accord pour porter au trône la duchesse Anne de Courlande; son éloignement de Moscou laissait aux innovateurs plus de temps libre, et son état de veuve éloignait toute crainte de l'influence que pourrait exercer un mari ambitieux; on savait bien qu'Anne vivait publiquement avec l'un de ses courtisans, Jean-Ernest Bieren; mais on fut d'accord pour interdire à cet aventurier l'entrée de la Russie.

---

(1) Voyez les dépêches de M. Magnan, résident français, citées dans le livre de M. Nicolas Tourguénew : *La Russie et les Russes*, et dans un livre publié à Berlin il y a quelques années : *la Cour de Russie il y a cent ans.*

La noblesse voulait avoir deux chambres; un sénat viager composé de trente-six membres, à la nomination du souverain, mais avec la clause de n'y faire jamais siéger à la fois deux personnes de la même famille, clause évidemment dirigée contre les oligarques. L'autre chambre devait être composée de députés élus par la noblesse, au nombre de cent, se réunissant tous les ans à Moscou pour quatre mois; une commission de trente-trois membres élue au scrutin par la chambre, dans son sein, siégerait en permanence pendant les autres huit mois de l'année. Le clergé se trouvait exclu de toute part à la représentation nationale. Ce projet avait plusieurs vices qui devaient le faire avorter. Accorder les droits politiques exclusivement à la noblesse seule, c'était créer une oligarchie à l'instar de celle de Pologne, qui aurait amené la ruine de la Russie, comme l'oligarchie polonaise amena celle de son pays; l'exclusion du clergé en faisait un ennemi implacable et fort dangereux à cette époque. Enfin, le maintien du servage rendait impossible l'existence d'un gouvernement constitutionnel; on ne saurait, dans une monarchie, fonder la liberté sur la base du servage. Pour qu'un gouvernement monarchique constitutionnel puisse se maintenir, il faut que toutes les classes de la nation soient libres; de même le despotisme ne saurait se maintenir que là où tout le monde est esclave, fût-ce même sous des formes

extérieures plus ou moins variées, comme de nos jours en Russie.

Le projet des oligarques était pire encore. Ils ne voulaient d'aucun système représentatif, et repoussant l'oligarchie nobiliaire proposée par la noblesse, voulaient instituer une oligarchie restreinte au profit exclusif de deux familles (sur les huit membres du conseil intime suprême, il y avait quatre princes Dolgoroukow et deux princes Galitsyne). Ils proposaient de confier tout le pouvoir au conseil intime suprême, de porter le nombre de ses membres à douze, et d'obliger le souverain à siéger dans ce conseil sur le même pied que les autres membres, en lui réservant seulement deux voix au lieu d'une. Les places vacantes dans le conseil devaient être remplies au choix des membres du conseil même. C'était transporter en Russie le tribunal vénitien des Dix, en le rendant héréditaire, sinon de droit, au moins de fait, puisqu'il est clair que les membres du conseil auraient élu aux places vacantes leurs fils et leurs parents. C'était instituer une oligarchie au profit de deux familles, c'est-à-dire la plus épouvantable de toutes les tyrannies. Pour achever de faire prendre ce projet en haine par tout le monde, les oligarques excluaient de tout droit d'éligibilité au conseil : 1) le clergé; 2) les étrangers, en faisant une exception personnelle et viagère pour le baron Ostermann, et même, 3) les Allemands russes des pro-

vinces de Livonie et d'Esthonie. Un projet aussi absurde ne pouvait qu'échouer; aussi était-il repoussé par tout le monde.

Entre ces deux partis plus ou moins oligarchiques, il s'était formé un troisième parti, lequel, n'adhérant ni à l'un ni à l'autre système, préférait une monarchie absolue où tout le monde serait esclave, à une monarchie limitée où un petit nombre d'hommes libres opprimerait toutes les autres classes de la nation, enchaînées dans les liens de l'esclavage. Ce parti se composait : 1) du clergé en masse, irrité de se voir exclu systématiquement, par les deux factions oligarchiques, de toute part au gouvernement, et influencé vivement dans le sens d'une forte opposition par Féofane Prokopovitch, métropolitain de Novgorod et président du synode, prélat d'une haute intelligence, cauteleux, perfide, cruel, et d'une insatiable ambition; 2) des étrangers en masse, envers lesquels la majorité de la noblesse russe faisait preuve, à cette époque, d'une vive antipathie; ils avaient pour chefs politiques le feld-maréchal comte Bruce, le baron Ostermann et le célèbre comte de Munich, grand maître de l'artillerie de l'empire; 3) des Allemands russes de Livonie et d'Esthonie. Entre eux et les indigènes russes régnait, à cette époque, une aversion mutuelle nullement déguisée, et numériquement plus faibles, ils ne voulaient point se mettre à la discrétion d'uue majorité

exclusivement russe ; le principal meneur parmi eux était le comte Reinhold de Lœwenwolde, ancien grand maître de la cour de Russie et amant de Catherine Ire, devenu l'agent secret, à Moscou, de la duchesse Anne de Courlande, l'un des hommes les plus fins et les plus rusés de l'époque ; 4) enfin, des Russes ralliés à la duchesse Anne de Courlande par des intérêts personnels ou par des liens de parenté, comme la famille Troubetzkoi, le prince Tcherkaski, marié à une Troubetzkoi, et le sénateur Simon Saltykow, parent de la duchesse Anne, dont la mère avait été une Saltykow ; il était major aux gardes et très-populaire parmi les officiers ; son fils aîné avait épousé une Troubetzkoi.

Le conseil intime suprême s'était hâté de décerner la couronne à la duchesse Anne, à des conditions qui limitaient son pouvoir de manière à rendre le conseil suprême maître absolu de toutes les affaires, sans accorder la moindre garantie ni à la noblesse, ni aux autres classes de la nation. Une députation fut envoyée à Mittau pour proposer la couronne à la duchesse, sous ces conditions. Les parents et les amis d'Anne lui conseillèrent de tout accepter, lui promettant, une fois qu'elle serait arrivée à Moscou, leur concours pour le rétablissement du pouvoir autocratique. Anne signa toutes les conditions, arriva dans les premiers jours de février à Moscou, et quinze jours après le pouvoir autocrati-

que se trouvait rétabli. Voici comment cela eut lieu. Lorsqu'on apprit à Moscou que la duchesse Anne acceptait le pouvoir limité, les chefs du parti nobiliaire, les familles des princes Odoievski, Bariatinski, Répnine, Stcherbatow, Shahovskoi, Prozorovski, Gagarine, Volkonski, Havanski, Kourakine, Cantemir, Ouroussow, Youssoupow, les comtes Golovine, Apraxine, Moussine-Pouchkine, Matvéiéw; les familles des Lapouhine, des Narychkine, des Miloslavski, des Stréschnéw, toutes les quatre alliées à la maison impériale qui venait de s'éteindre; les familles des Tatistchew, des Rjevski, des Yéropkine, des Dmitriew-Mamonow, des Schérémétew, des Glébow, des Volynski; les généraux Czernyschew, Levaschow, Matiouchkine, Ouchakow, Roumiantsow, proposèrent aux Dolgoroukow et aux Galitsyne de s'entendre définitivement sur les bases d'une constitution. Les négociations n'aboutirent à rien; les oligarques du conseil suprême, frappés d'un incurable aveuglement, persistèrent à exiger que le pouvoir leur fût remis en entier. Il va sans dire que la noblesse, entre le despotisme d'un seul souverain et le despotisme de deux familles, choisit des deux maux le moindre, et opta pour le despotisme d'Anne. Une scission se produisit dans le parti nobiliaire. Les uns, en présence de l'obstination du conseil suprême, se décidèrent à rétablir purement et simplement le pouvoir autocratique; d'autres voulu-

rent essayer d'une dernière tentative, et présentèrent au conseil suprême un mémoire rédigé par Basile Tatistchew (1). Dans ce mémoire, tout en demandant le rétablissement de la forme de gouvernement autocratique, ils sollicitaient pour le sénat le droit de nomination aux divers emplois, même à ceux de gouverneur de province, et un contrôle sérieux sur toutes les branches de l'administration; ils demandaient en même temps que le nombre des sénateurs fût limité à vingt et un. Le conseil suprême ayant rejeté leur demande, ils se joignirent à ceux des nobles qui voulaient le rétablissement pur et simple de l'autocratie. Anne confia le commandement de la garde du palais au sénateur Simon Saltykow, et la noblesse en masse, sous l'égide des officiers de la garde impériale, se présenta devant l'impératrice et la supplia de prendre le pouvoir autocratique. Anne le fit à l'instant, et donna l'ordre à son favori Bieren de venir à Moscou. On sait que le règne de cette princesse, elle-

(1) Ce Mémoire, imprimé il y a quelques années dans un livre publié en Russie, a été rédigé par Basile Tatistchew; nous en avons vu l'original écrit de sa main. Dans ce Mémoire il est question de la charte imposée à Michel Romanow en 1613. Les papiers de Tatistchew jettent une certaine lumière sur l'épisode de la tentative constitutionnelle de 1730. Nous connaissons le lieu de dépôt de ces papiers, et nous formons le vœu sincère de les voir imprimer à l'étranger. Ce serait un devoir à accomplir.

même d'un caractère dur et implacable, fut souillé par les cruautés terribles de son odieux favori.

L'absence d'union dans la noblesse et le manque d'esprit politique de sa part, firent avorter cette tentative constitutionnelle, laquelle d'ailleurs n'aurait abouti qu'à la création d'une oligarchie, et par conséquent, avec le temps, à une anarchie qui aurait pu mettre en péril l'existence même de la Russie. Les nobles russes se retrouvèrent esclaves comme ils l'avaient été jusqu'alors, ayant, pour toute issue à leur position humiliante et intolérable, la possibilité de changer parfois d'oppresseurs au moyen des révolutions de palais, qui, pendant une certaine époque du dix-huitième siècle, ont fait du trône de Russie un passage aboutissant à un cachot, et du cordon bleu un passe-port pour la Sibérie.

Cette position abjecte de la noblesse russe se prolongea pendant le règne sombre et dur d'Anne, pendant la régence douce et bénigne, mais très-courte, de sa nièce la princesse Anne de Brunswick-Bevern (fille de la duchesse Catherine de Mecklenbourg), et pendant le règne d'Élisabeth, règne resplendissant de luxe et de fêtes, mais passablement cruel, et de la dégoûtante dépravation duquel les Mémoires (bien authentiques) de Catherine II offrent la peinture si triste et si exacte. Anne choisit pour héritier son petit-neveu, âgé de deux mois,

le prince Jean de Brunswick-Bevern, sous le nom de Jean VI. Elle confia la régence à Bieren, que Munich renversa et fit exiler trois semaines après pour confier la régence à la princesse Anne, mère du jeune prince. Ainsi le trône de Russie allait appartenir à la maison de Brunswick. Après une année de régence, Anne fut renversée par Élisabeth, et jetée en prison avec toute sa famille. Le parti russe était furieux contre les Allemands qui avaient soutenu et étayé le despotisme de Bieren, comme ils soutenaient et étayaient la régence douce et bénigne de la princesse Anne : ces Allemands n'avaient point agi par méchanceté ni par haine, mais simplement mus par le désir ardent de conserver leurs places et de se faire une carrière. Le parti russe renversa en une nuit la maison de Brunswick et porta au trône Élisabeth, fille illégitime de Pierre Ier. A cette époque de dégradation morale en Russie, un homme qui voulait faire fortune avait recours à une conspiration ayant pour but un changement de souverain ou même un changement de dynastie, comme aujourd'hui il se lance dans les entreprises industrielles, et l'on devenait conspirateur, même régicide, comme aujourd'hui l'on devient le fondateur d'une compagnie d'actionnaires (1). On

(1) Le comte Simon Worontsow, retiré des affaires et fixé à Londres sur ses vieux jours, racontait au prince G..... (duquel

avait cessé de songer aux garanties constitutionnelles, et pour ce qui en était du bien du pays, du sort de la plus grande partie de leurs compatriotes, les valets titrés du palais de Saint-Pétersbourg, chamarrés de broderies et de cordons, gorgés d'or, n'y avaient jamais songé. Avides et bas à la fois, ils supportaient et la torture et les châtiments corporels. La chancellerie secrète fut terrible sous les règnes d'Anne et d'Élisabeth.

Le trône de Russie était devenu un immeuble, dont le propriétaire momentané, mis en possession de cet immeuble par un hasard heureux, disposait à volonté sans se donner la peine de consulter une nation que l'on regardait comme un troupeau de bétail bon à exploiter. Élisabeth fit passer la couronne de Russie dans la maison de Holstein-Gottorp, l'une des branches cadettes de la maison de Holstein dont la branche aînée règne sur le Danemark. Elle choisit pour héritier son neveu Frédéric-Pierre-Ulric, fils unique de Frédéric-Charles, duc de Holstein-Gottorp, et de la duchesse Anne, fille illégitime de Pierre Ier et sœur aînée d'Élisabeth.

Le 25 décembre 1761 [5 janvier 1762], Élisa-

---

nous tenons cette anecdote), qu'après l'assassinat de Pierre III, ayant rencontré l'un de ses assassins, le prince Théodore Bariatinski, il lui dit : « Comment avez-vous pu commettre une action pa» reille? » Et Bariatinski lui répliqua en haussant les épaules : « Que voulez-vous, mon cher? j'avais tant de dettes ! »

beth mourut, et la maison de Holstein-Gottorp monta sur le trône de Russie, qu'elle occupe aujourd'hui. Le nouvel empereur prit le nom de Pierre III. C'était un prince à moitié crétin, à moitié fou, lâche et ivrogne à l'excès. Mais les Holsteinois venus avec lui en Russie pour s'y établir et y chercher une fortune qu'ils croyaient ne pouvoir leur échapper, avaient été élevés en Allemagne, dans un pays où la noblesse n'entendait nullement suivre l'exemple de la noblesse russe, qui se soumettait, suivant le bon plaisir impérial, à la torture et aux châtiments corporels. Ayant l'intention de se fixer en Russie, ces Allemands songèrent à arracher cette noblesse russe, dont leurs enfants se trouvaient destinés à faire partie, à sa position abjecte. L'empereur ne leur refusant jamais rien entre deux vins, ils obtinrent de lui : 1) l'exemption de la noblesse de tout châtiment corporel; 2) le droit pour les nobles de quitter le service à volonté, d'aller et de venir à leur gré, de voyager et d'entrer avec le consentement préalable du souverain au service des puissances étrangères; enfin, 3) l'abolition de la chancellerie secrète.

En Europe, tout cela fait partie des droits civiques de chaque citoyen; en Russie, on appelle cela les *priviléges* de la noblesse.

Le prince Michel Stcherbatow, dans son curieux Mémoire sur les mœurs russes au dix-huitième siècle,

raconte ce fait autrement. Il dit que Pierre III, voulant un jour faire une infidélité à sa maîtresse la comtesse Élisabeth Worontsow, et passer la soirée ailleurs qu'avec elle, dit à l'un de ses favoris, le secrétaire d'état Dmitri Wolkow : « J'ai assuré à » mademoiselle Worontsow que je devais passer » ma soirée à travailler avec toi sur des affaires de » la plus grande importance. Ainsi rédige-moi pour » demain matin un oukase qui ait la plus haute si- » gnification. » Et Wolkow lui présenta le lendemain l'oukase sur la noblesse, que l'empereur signa. Le récit de Stcherbatow n'infirme en rien notre version, basée sur les récits de vieillards dont les pères se trouvaient à Saint-Pétersbourg en 1762. Quel que fût le crédit de Wolkow, il n'allait point jusqu'à la puissance d'amener une modification dans les lois fondamentales de l'état, et il n'aurait pu le faire sans le conseil et l'appui des Allemands qui entouraient Pierre III, et dont Wolkow était l'ami et le commensal journalier.

De cette époque date pour la noblesse russe une ère nouvelle. L'esclavage complet et absolu auquel elle se trouvait réduite jusque-là fut transformé en un demi-esclavage, et quoique livrée encore à la merci des caprices du pouvoir souverain et des favoris de cour, elle fut exonérée de l'humiliation de se voir exposée à l'infamie des châtiments corporels, et cessa d'être attachée au service public,

comme un serf à sa glèbe, depuis l'adolescence jusqu'à la tombe.

Non-seulement personne ne songea à alléger la position des serfs, mais elle fut encore empirée, sinon de droit, au moins de fait. Jusqu'en 1762, la noblesse, tout en exerçant sur ses serfs un pouvoir presque illimité, se voyait elle-même soumise au pouvoir illimité du souverain et de ses favoris; elle subissait les mêmes vexations; elle se voyait infliger les mêmes châtiments; c'était de la fraternité dans l'esclavage et le malheur; le noble pouvait apprécier la dureté du sort fait au paysan, lui-même se trouvant dans une position identique. A commencer de 1762, une partie de la noblesse russe (il y a toujours eu, à toutes les époques, un grand nombre d'exceptions les plus honorables) se mit à considérer les serfs comme des êtres d'une nature inférieure à la sienne, comme une race intermédiaire entre le propriétaire et le bétail. Jusqu'en 1762, bien peu de nobles résidaient à la campagne; une vieillesse accablée d'infirmités ou des blessures graves reçues à la guerre pouvaient seules faire accorder à un noble l'autorisation de quitter le service; les serfs en l'absence de leurs propriétaires jouissaient, sinon de droit, au moins de fait, d'une certaine somme de liberté, et en payant exactement les redevances qui leur étaient imposées, avaient, pendant la plus grande partie de l'année,

la libre disposition de leur temps et de leurs bras. A partir de 1762, les nobles, admis à pouvoir quitter le service, vinrent en grand nombre habiter leurs terres, et les paysans, assujettis à un contrôle journalier et à de nombreuses exigences, qui croissaient le plus souvent en raison inverse de la fortune du propriétaire, se virent plus asservis que jamais.

Le règne de Pierre III ne dura que six mois; il avait trouvé moyen de froisser tout le monde, et tomba sous le mépris universel. Le 28 juin [9 juillet] 1762 il fut détrôné par sa femme, et Catherine II monta sur le trône. A son avénement, elle avait signé l'engagement de ne régner que pendant la minorité de son fils Paul, âgé alors de huit ans, et de restituer la couronne à Paul lorsqu'il aurait atteint sa majorité. L'engagement écrit avait été déposé au sénat, d'où le chancelier comte Michel Worontsow, l'un des plus plats courtisans de l'époque, le déroba quelques mois après pour le restituer à Catherine. Dans les premières années de son règne elle n'était rien moins que populaire; venue à Moscou pour s'y faire couronner, elle fut frappée de l'absence d'acclamations et du silence glacial de la population; elle était redevable de sa couronne aux frères Orlow et à la garde impériale, sur laquelle les Orlow exerçaient une grande influence; elle ne se maintenait à cette époque sur le trône que par l'appui de ces prétoriens, et le joug des Or-

low lui pesait beaucoup, surtout à cause de l'absence d'éducation et de la brutalité de ces parvenus. Humaine par caractère, quoique ne reculant jamais devant l'acte le plus cruel s'il pouvait être utile à ses vues politiques, et avide par-dessus tout des éloges de l'opinion publique, Catherine, tout en rétablissant sous main la chancellerie secrète abolie par son mari, ordonna à cette institution de procéder avec ménagement et dans l'ombre. Elle n'avait aucune sympathie pour le peuple, et nous avons vu nous-même, chez feu M. Miatlew, une lettre de Catherine au feld-maréchal comte Pierre Soltykow (gouverneur général de Moscou et bisaïeul de Miatlew), où elle écrivait au sujet d'un projet, repoussé par elle, de l'établissement d'écoles dans les villages. « Il ne faut point donner d'instruction au bas » peuple; quand il en saura, monsieur le maréchal, » autant que vous et moi, il ne voudra plus nous » obéir *comme il nous obéit aujourd'hui.* » Triste et étroite politique, et la preuve la plus évidente à quel point le servage de la classe inférieure est incompatible avec le progrès réel et sérieux d'un pays.

Mais Catherine voulait gagner l'affection de la noblesse et de la bourgeoisie. Elle annonça son intention de doter la Russie d'un nouveau code de lois, et prescrivit à toutes les classes du pays, les serfs exceptés, d'élire des députés. Les états généraux se réunirent à Moscou en 1767, sous la prési-

dence de l'un des hommes les plus éminents et les plus éclairés de son époque, le général Alexandre Bibikow. Catherine rédigea pour ces états généraux des instructions remplies de maximes tirées de Montesquieu et de Beccaria, et destinées surtout à être répandues en Europe. Traduites immédiatement en latin, en français, en allemand, elles étaient destinées à assurer à Catherine, en Europe, la renommée de législatrice. Cette dernière session des états généraux russes, la seule et unique au dix-huitième siècle en Russie, fut signalée par la présence dans leur sein d'un grand nombre d'hommes distingués et par l'importance des questions qui y furent soulevées. Des plaintes universelles s'élevèrent contre la concentration, dans les mains des gouverneurs de province et des districts, des pouvoirs judiciaire et administratif; les exactions et la tyrannie de ces pachas dépassaient toutes les bornes, et ce furent les états généraux qui soumirent à Catherine les projets d'institutions des assemblées provinciales de la noblesse et des assemblées municipales des villes, dont nous parlerons plus loin. La question du servage fut noblement abordée par un grand nombre de députés; ils demandaient l'abolition de cette odieuse institution; mais leurs vœux ne trouvèrent point d'écho chez Catherine. Enfin, les plus raisonnables et les plus intelligents exprimèrent leur conviction de l'impossibilité absolue de faire sortir la

Russie de cette fange d'arbitraire, de vénalité et de dépravation morale où elle croupit, sans l'établissement d'institutions politiques offrant des garanties réelles et sérieuses. « Après que nous aurons rédigé » le code des lois et qu'il aura été mis à exécution, » demanda un député, y aura-t-il encore des ouka- » ses? — Oui, certainement, lui répondit l'un des » hauts dignitaires. — En ce cas, dit le député, » il est parfaitement inutile de perdre notre temps » à faire des lois. » Ce propos, et bien d'autres du même genre, parvinrent à Catherine; les états généraux, après dix-huit mois de session, furent prorogés, et leur convocation, remise à une époque indéterminée, n'eut jamais lieu.

Dans cette session des états généraux, la dernière qui ait eu lieu en Russie jusqu'à nos jours, un fait important se produisit pour la première fois. Les états généraux de 1767 s'élevèrent à une hauteur de vues digne d'hommes politiques; ils se gardèrent bien de commettre la faute immense des oligarques de 1730, lesquels, aveuglés par la cupidité et l'orgueil, avaient voulu établir la liberté politique en la faisant reposer sur la base du servage; ils ne tombèrent point non plus dans la faute naïve et enfantine de certains réformateurs, qui se font illusion au point de s'imaginer pouvoir maintenir le servage des classes supérieures tout en abolissant celui de la classe inférieure, et pouvoir reconstruire le rez-de-

chaussée sans toucher aux divers étages de l'édifice!

La majorité des états généraux de 1767, composée d'hommes véritablement éclairés, comprit qu'un état monarchique, pour être fort et stable, ne saurait se composer à moitié d'esclaves, à moitié d'hommes libres; qu'il faut que tous soient libres ou bien que tous soient esclaves, fût-ce même sous des formes d'esclavage plus ou moins variées. Seulement, un état composé d'esclaves, s'il n'arrive point à la liberté, finit par aboutir à une dissolution complète.

Un observateur superficiel, en jetant les yeux sur la Russie à cette époque, aurait pu croire que les serfs se seraient résignés à leur malheureux sort : tout semblait tranquille et calme; mais il se serait grandement trompé, il ne fallait qu'une étincelle pour faire tout éclater. Cette étincelle partit des rives du Don, et alluma un incendie qui menaça sérieusement l'existence du trône de Catherine. Un Cosaque fugitif et sectaire (il appartenait à la catégorie des vieux croyants), Pougatchëw, se fit passer pour Pierre III, et souleva la population de cette immense étendue de pays qui se trouve entre le Don, le Volga, la Kama et la chaîne des monts Ourals. Les serfs, appelés par lui à la liberté, massacraient partout leurs maîtres. Si Pougatchëw avait eu une intelligence politique véritable, il pouvait, en proclamant l'émancipation des serfs, sans leur permettre de verser le sang des nobles, et en promettant une

constitution, marcher sur Moscou et Saint-Pétersbourg, et renverser Catherine. Ses relations secrètes s'étendaient beaucoup plus loin qu'on ne l'a cru généralement; l'on a bien trouvé dans son camp le drapeau de l'un des anciens régiments holsteinois de Pierre III; avec de la modération et de l'habileté, il aurait eu pour lui et tous les mécontents et toute cette catégorie d'hommes, si nombreuse dans tous les pays, qui épousent toujours la cause du vainqueur, si cette cause ne froisse point leurs intérêts personnels. Mais Pougatchëw, féroce et borné à la fois, dénué d'instruction et d'idées politiques, érigea en principe le massacre des nobles. La noblesse effrayée se rangea autour de Catherine, et l'insurrection fut étouffée, après avoir fait couler cependant des torrents de sang et répandu le fléau de la dévastation sur une immense étendue de pays.

En 1774, le grand-duc Paul, âgé de vingt ans, épousa une princesse de Hesse-Darmstadt, laquelle, en embrassant la religion orientale, prit le nom de Nathalie Alexéievna. Cette grande-duchesse Nathalie, à peine sortie de l'adolescence, faisait preuve d'une intelligence éminente et d'un caractère fortement trempé. Elle exerçait une immense influence sur son mari, prince très-intelligent, d'un esprit brillant et vif, mais nerveux, bizarre et fantasque. Elle chercha à se faire des partisans, et y réussit. Quel était son but réel? Nul ne peut le savoir aujourd'hui; elle

a emporté ce secret dans la tombe; mais il est indubitable que cette princesse nourrissait des projets politiques, et Catherine s'en doutait bien, car elle avait pris sa belle-fille dans une profonde aversion.

L'ancien gouverneur de Paul, le comte Nikita Ivanovitch Panine, président du collége des affaires étrangères à cette époque, l'un des hommes d'état les plus remarquables que la Russie ait jamais eus, avait passé plusieurs années à la cour de Suède en qualité de ministre de Russie; il y avait contracté une grande admiration pour le gouvernement représentatif. Lui et la grande-duchesse Nathalie rédigèrent un projet de constitution, dont le préambule fut écrit par le secrétaire du comte Panine, le célèbre littérateur Denis Fon-Viesine. Cette constitution plaçait le pouvoir législatif dans le sénat, lequel devait se partager en deux chambres, l'une composée de membres inamovibles nommés par le souverain, l'autre de membres élus par la noblesse. Dans chaque province et dans chaque district, il devait y avoir une assemblée de nobles, ayant le droit de discuter sur les intérêts de leur province ou de leur district, et investis de l'initiative des lois vis-à-vis le sénat, lequel avait, de concert avec le souverain, le pouvoir législatif. Des mesures devaient être prises pour une émancipation progressive des serfs. Cette constitution, assez semblable à celle proposée par la noblesse en 1730, avait éga-

lement le défaut d'être oligarchique, par conséquent éminemment injuste pour les commerçants et les bourgeois, qui se trouvaient complétement exclus de prendre part au gouvernement, éminemment injuste pour les serfs, auxquels on faisait seulement entrevoir l'affranchissement dans un avenir que l'influence oligarchique aurait fini par éloigner. Bien plus arriérée, sous le rapport de la représentation nationale, que ne l'étaient les états généraux russes aux seizième et dix-septième siècles, la constitution Panine n'était point viable. Elle trouva beaucoup d'adhérents dans la noblesse; mais Catherine, à laquelle ce projet fut communiqué, le repoussa complétement. Le comte Panine ne cessait de répéter à son ancien élève : « Monseigneur, n'entreprenez » jamais rien contre votre mère; il faut déshabituer » la nation russe de l'idée que la couronne peut tou- » jours devenir le prix d'une émeute; idée funeste, » enracinée en Russie par la conduite de nos sou- » verains eux-mêmes. » La grande-duchesse Nathalie mourut bientôt, le 15 [26] avril 1776. Comme elle était morte en couches, l'on fit courir le bruit que la sage-femme, payée par Catherine, avait hâté sa mort. Il n'existe aucune preuve légale à l'appui, mais il est certain que cette sage-femme réalisa une grande fortune, et que le prince Potemkine, si hautain et si arrogant envers tout le monde, allait lui faire visite de temps en temps. On déclara dans les

journaux étrangers que la grande-duchesse, par défaut de conformation, ne pouvait accoucher, et que ceci avait amené sa mort. Le baron d'Assebourg, ministre de Russie près la diète du Saint-Empire, qui avait été chargé trois ans auparavant de la recherche d'une fiancée pour le grand-duc, s'indigna de ce bruit, et écrivit une lettre où il déclarait avoir pris d'avance, auprès des médecins et de l'entourage de la princesse, toutes les informations, dont le résultat lui avait appris que la princesse était douée d'une organisation saine et d'une santé excellente. (Dans nos papiers déposés en Angleterre se trouve l'original de la lettre du baron d'Assebourg; cette lettre est d'une extrême vivacité).

Paul étant tombé dans un violent désespoir à la suite de la mort de sa femme, Catherine, qui tenant à avoir des héritiers de la couronne voulait que son fils se remariât, pour l'arracher à son chagrin et à ses regrets, eut la cruauté de lui envoyer une liasse de lettres trouvées dans un tiroir secret; c'étaient des lettres adressées à la grande-duchesse par le comte André Razoumovski, ami d'enfance de Paul, et prouvant jusqu'à l'évidence la liaison de Razoumovski avec la grande-duchesse. A la lecture de ces lettres, Paul éprouva un accès de rage furieuse, et de ce jour date cette fatale disposition à la folie qui assombrit toute l'existence de ce prince, transforma son règne en une orgie de despotisme tyran-

nique, et amena sa triste et lugubre fin. Razoumovski fut éloigné dans une ambassade, et Paul épousa, quelques mois après, la princesse Dorothée de Würtemberg (*Marie Fédorovna*), laquelle ne donna jamais à Catherine le moindre ombrage.

Voulant faire quelque chose pour la noblesse, mais en conservant la plénitude du pouvoir autocratique, Catherine accorda à la noblesse le droit de se réunir tous les trois ans en assemblées de districts, puis en assemblées provinciales, d'élire les maréchaux (*prédvoditél*) de la noblesse, chargés de veiller à ses intérêts et d'être ses représentants légaux vis-à-vis du gouvernement; d'élire le principal fonctionnaire de la police administrative pour chaque district (*capitane-ispravnik*); d'élire les juges et les assesseurs des tribunaux de provinces et de districts, et de veiller à la répartition des impôts; enfin de s'occuper, dans ses assemblées triennales, de tout ce qui se rapporte aux intérêts de la province. Ces droits paraissent considérables dans leur énumération : de fait ils se réduisent à peu de chose. Nous avons vu plus haut comment un maréchal de noblesse provinciale, pour avoir refusé d'exécuter une ordonnance ministérielle contraire aux termes de la loi, a été destitué et mis en jugement. N'oublions point que cette énormité a eu lieu en décembre 1859, c'est-à-dire sous le règne d'un prince bon et animé d'excellentes intentions, à une époque où depuis

trois années consécutives l'on parle sans cesse de réformes (en rejetant, il est vrai, à une échéance plus ou moins longue les réformes les plus indispensables et les plus urgentes; en s'en remettant du soin de préparer les améliorations nouvelles à des vieillards encroûtés dans les abus anciens, et redevables à ces abus de leur position et de leur fortune, comme d'un autre côté nous voyons confier à des bureaucrates l'élaboration des moyens propres à arracher la Russie au joug pillard et démoralisateur de la bureaucratie). Les juges de district se trouvent complétement à la merci du gouverneur de la province, lequel; par la plus absurde des confusions entre le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif, a le droit de reviser les procès-verbaux des tribunaux et de mettre en jugement les juges eux-mêmes. Le tribunal criminel de la province, en envoyant au sénat, en cas d'appel, le dossier d'une affaire, doit y annexer l'opinion du gouverneur sur cette affaire. Les *ispravnik* des districts, comme nous l'avons dit plus haut, dans le chapitre où il est question de l'administration russe, se trouvent astreints à un tribut annuel, et en cas de non-payement, ont l'inévitable chance de se voir destitués et mis en jugement. Enfin, les vœux émis par les assemblées de la noblesse, relativement aux intérêts de leur province, dorment du sommeil le plus profond dans les cartons du ministère de l'intérieur.

Les personnes peu familières avec l'état de la Russie et les procédés habituels du gouvernement russe pourraient reprocher à la noblesse de n'avoir point su faire usage des droits qu'elle possédait : ce reproche serait souverainement injuste. En Russie, sur ce sol classique du mensonge officiel, la loi écrite n'est point appliquée, et le gouvernement procède à sa guise, suivant son bon plaisir. La seule ressource qui reste aux administrés pour échapper au plus odieux arbitraire, c'est de payer les employés, qui alors trompent le gouvernement. D'ailleurs, en Russie, jusqu'à une époque bien récente, ni plus ni moins que jusqu'à l'avénement d'Alexandre II, il n'y avait pour un noble non-seulement d'influence personnelle, mais même de sécurité individuelle vis-à-vis de l'arbitraire, qu'en occupant un certain *tchine* (grade) élevé, ou bien en se trouvant protégé par des ministres ou des membres de la camarilla. L'arbitraire de l'administration n'épargnait que ceux qu'il redoutait, à cause de leur position administrative, ou de leurs relations personnelles. Pour arriver à un *tchine* élevé, l'on ne pouvait point vivre à la campagne; il fallait se consacrer au culte des antichambres de Saint-Pétersbourg, flatter, intriguer, ramper. Des nobles qui s'étaient avisés de prendre au sérieux les soi-disant droits de la noblesse, se sont vus exposés à mille avanies, surtout sous le règne de l'empereur Nicolas, de cet ennemi

acharné et implacable de la dignité humaine et de l'indépendance de caractère, lequel, pendant son règne de trente années, a beaucoup rabaissé dans l'administration russe le niveau de l'intelligence, de la loyauté et de la dignité. Combien de nobles ne se sont-ils pas vus saisis, exilés dans une ville éloignée, placés sous la surveillance de la police, ou bien jetés dans une forteresse, et détenus là sans procès ni jugement (1)!

En accordant des droits à la noblesse, Catherine en accorda aussi à la bourgeoisie, mais là également la bureaucratie trouva moyen de les annihiler, comme nous le dirons plus loin, dans le chapitre

---

(1) Voici un fait qui nous est arrivé. En 1843, nous avions publié à Paris, sous le pseudonyme de comte d'Almagro, une brochure sur la noblesse russe, où nous avions parlé des états généraux de 1613. L'empereur Nicolas, irrité, nous ordonna de revenir en Russie. Nous y retournâmes. Madame N....., mue par une rancune personnelle, et le sieur Jacques T....., espion russe, nous avaient dénoncé comme faisant partie de je ne sais plus quelle conspiration. Nos papiers furent visités et la preuve bientôt acquise que nous n'avions jamais conspiré. On nous ordonna, au nom de l'empereur, d'aller occuper un petit emploi administratif à Viatka. Nous refusâmes, en basant notre refus sur le droit accordé par la loi à chaque noble russe de servir ou de ne point servir à son gré. L'empereur ordonna de nous exiler à Viatka, pour y être placé sous la surveillance de la police, et prescrivit, avant notre départ pour l'exil, de nous envoyer un médecin pour constater l'état de sanité de notre cervelle : l'empereur supposant que l'appel aux droits légaux ne pouvait venir que d'un cerveau malade. Le médecin arriva : nous lui devons la justice d'affirmer qu'il était fort embarrassé de son rôle. Nous lui dîmes que l'une des preuves les

consacré à la bourgeoisie. Quant au peuple, non-seulement Catherine ne fit rien pour lui, mais encore elle eut l'indignité, pour satisfaire ses favoris et les hommes qui la servaient, de leur distribuer, en trente-quatre années de règne, plus de trois millions de serfs, et de réduire en esclavage toute la population rurale de la Petite-Russie, jusque-là complétement libre. Ce pays, pour échapper au joug polonais et pour conserver le libre exercice de la religion orientale, s'était volontairement annexé à la Russie, en 1654, moyennant des conditions réciproquement jurées et stipulant des droits particuliers. Ces droits consistaient dans la libre élection de tous les colo-

---

plus évidentes de la folie consistait à regarder comme fous les hommes sensés. Il sourit, eut l'air de ne point comprendre, et après cinq minutes d'entretien sur la pluie et le beau temps, se retira après avoir été d'une extrême politesse, et sans s'être permis de nous adresser la moindre question. On a fait courir dans le temps, à Saint-Pétersbourg, le bruit que nous avions été fouetté par ordre de l'empereur, comme plusieurs personnes, hommes et femmes, l'ont indubitablement été sous son règne. Cela n'est point vrai relativement à nous; si cela eût été vrai, jamais nous n'aurions hésité à le proclamer hautement, comme nous racontons la visite du médecin; les traitements ignominieux infligés par un despote aux personnes qu'il tient en son pouvoir, et qui ne peuvent jamais lui en demander raison, sont des actes de la plus insigne lâcheté; ils couvrent de déshonneur et d'infamie, non les victimes qui les subissent, mais le tyran qui les ordonne et en les ordonnant se voue au mépris public. Notre arrestation et notre exil seront racontés par nous dans nos mémoires, que nous publierons un jour. En attendant ces mémoires se trouvent déposés, avec nos papiers, en Angleterre.

nels et autres officiers qui exerçaient, dans cette république militaire, le pouvoir judiciaire et le pouvoir administratif à la fois. La direction suprême du gouvernement se trouvait confiée au *hetman*, élu par les colonels et les principaux dignitaires de la république, sous l'approbation du czar de toutes les Russies. Il n'y avait point de différence de caste; tous étaient égaux; le Cosaque le plus humble pouvait arriver à la dignité de hetman, et les fils d'un hetman eux-mêmes, à moins d'arriver à des fonctions par la voie élective, se retrouvaient simples Cosaques. Avec l'introduction par Pierre Ier, en 1722, du système du *tchine*, conférant la noblesse héréditaire, les Petits-Russiens qui occupaient des fonctions dans la grande Russie se trouvèrent nobles héréditaires; les places, en Petite-Russie, cessèrent d'être électives; elles furent conférées au choix du gouvernement, et les titulaires de ces places reçurent toujours des diplômes de noblesse. La dignité de hetman devint vacante en 1722; elle se trouva remplacée par une administration collégiale, composée de membres nommés par le gouvernement; en 1728, Pierre II la rétablit pour le colonel petit-russien Daniel Apostol, dans sa jeunesse brave et intrépide guerrier, mais à cette époque devenu déjà un vieillard chargé d'infirmités. A la mort d'Apostol, en 1734, la dignité de hetman resta vacante jusqu'en 1750, lorsque l'impératrice Élisabeth, par

un dernier simulacre d'élection, fit élire son beau-frère, le comte Cyrille Razoumowski, âgé alors de vingt-deux ans (1). Ce fut le dernier hetman. Après l'avénement au trône de Catherine II, il commença à travailler dans le but de rendre cette dignité héréditaire dans sa famille. Catherine l'ayant appris, supprima la dignité de hetman en 1764. Il y avait déjà à cette époque, en Petite-Russie, une noblesse héréditaire assez nombreuse; mais les paysans, libres et maîtres de passer à leur gré des terres d'un propriétaire sur les terres d'un autre, voyaient leur sort envié par les paysans des autres parties de l'empire. Catherine, en 1783, déclara tous les paysans petits-russiens serfs des propriétaires sur les terres desquels la promulgation de cet oukase les trouverait établis! Plusieurs personnages de la cour et de la haute administration, informés à l'avance de l'intention de l'impératrice de publier cet oukase, eurent l'infamie d'attirer sur leurs terres, par des promesses fallacieuses, le plus grand nombre possible de paysans, lesquels se trouvèrent ainsi les serfs des hommes qui les avaient attirés et trompés. Ce fut

(1) L'impératrice Élisabeth, quelques mois après son avénement au trône, avait épousé Alexis Razoumowski, fils du Cosaque petit-russien Grégoire Razoum. Il avait été chantre de la chapelle de cette princesse, laquelle l'éleva aux dignités de grand-veneur, de comte, et enfin de feld-maréchal. Les enfants nés de ce mariage moururent tous en bas âge. La fameuse Tarakanow n'était qu'une aventurière ayant usurpé le titre de fille d'Élisabeth.

l'une des plus grandes taches parmi toutes celles qui ont terni le règne de Catherine, ce règne qui fut pour la noblesse russe un âge d'or, et pour la Russie l'une des époques les plus glorieuses sous le rapport des guerres, et des plus brillantes comme succès, sous le rapport de la politique extérieure. Nous disons à dessein « brillantes comme succès »; nous ne pouvons dire comme habileté; au lieu de se borner à reprendre à la Pologne les provinces russes jadis par elle conquises : la Volhynie, la Podolie et la Russie-Blanche, Catherine commit la faute du partage complet de la Pologne. Cette faute fut aggravée encore par son petit-fils Alexandre Ier, lequel, en réunissant à la Russie le royaume actuel de Pologne, attacha au pied de la Russie un boulet qui l'empêche de marcher vers le progrès, et détourne son attention de l'Asie, où est sa véritable vocation politique, où elle semble destinée, par la Providence elle-même, à transmettre et introduire les bienfaits de la civilisation. Devenus geôliers et parfois bourreaux, nous fûmes obligés, nous-mêmes, de rester esclaves.

Deux ans avant la déloyale et indigne réduction en servage de toute la population rurale de la Petite-Russie, en 1781, Catherine avait publié une loi établissant que tout esclave, musulman ou païen, embrassant la religion chrétienne orientale, devenait libre dès qu'il touchait le sol russe. Ainsi, le mono-

pole du droit de subir l'esclavage se trouvait réservé à la race russe, la race dominante dans l'empire! Privilége aussi bizarre que déplorable!

Le 6 [17] novembre 1796, Catherine mourut, et Paul monta sur le trône. Esprit brillant mais illogique, ce prince offrait le mélange le plus bizarre de qualités et de défauts, de sentiments nobles et de penchants sauvages, d'élans chevaleresques et d'accès du despotisme le plus effréné; il avait le fétichisme du pouvoir absolu, et nous avons dit plus haut la cause déplorable qui fut l'origine du constant vacillement de cette intelligence, d'ailleurs brillante, mais soumise à l'influence du tempérament le plus nerveux et le plus irritable. Tout le système du règne de ce prince fut résumé dans ces mots dits par lui à un émigré français : « Monsieur, » il n'y a ici de grand seigneur que l'homme à qui » je parle et pendant le temps que je lui parle! » Catherine, tout en conservant le pouvoir autocratique dans sa plénitude, et ne reculant jamais devant un crime qu'elle croyait utile, traitait ses sujets comme des hommes, et leur témoignait des égards. Paul traita tout le monde en esclave, et jamais souverain ne professa, non en principe, mais de fait, un plus profond mépris pour la dignité humaine. Plus de deux millions de paysans furent distribués par lui à des nobles, ce qui, avec les distributions faites par Catherine et la population rurale de la

Petite-Russie réduite tout entière en esclavage par cette princesse, forme environ le tiers du chiffre total des serfs actuels, qui monte à près de vingt-deux millions d'individus. Paul publia une seule loi utile aux serfs, celle qui fixait leur travail à trois jours par semaine. Cette loi, dans tous les temps, a été peu observée, comme il en est toujours des lois russes, et comme il en sera toujours tant que la Russie ne cessera d'être le pays de l'arbitraire et de la vénalité, de l'arbitraire qui engendre la vénalité, et de la vénalité qui est le soutien le plus puissant de l'arbitraire.

Parmi les chefs de la conspiration qui ôta à Paul le trône et la vie, plusieurs, entre autres le comte Pierre de Pahlen, gouverneur général de Saint-Pétersbourg, et le vice-chancelier comte Nikita Pétrovitch Panine (le neveu du célèbre ministre de Catherine II), avaient l'intention de poser des limites au pouvoir impérial. Le grand-duc Alexandre, l'héritier du trône, avait consenti à ce que l'on exigeât l'abdication de son père, et avait promis, mais *verbalement*, d'accorder une constitution. A peine Paul eut-il été assassiné, Pahlen et les trois frères Zoubow, entrant chez Alexandre, lui annoncèrent son avénement au trône et lui rappelèrent sa promesse; mais alors trois d'entre les conjurés, le lieutenant général Ouvarow, aide de camp général de l'empereur; le général-major Talyzine, commandant le

régiment des gardes Préobrajenski, et le colonel prince Pierre Volkonski, aide de camp et favori d'Alexandre, s'y opposèrent, et en menaçant de faire intervenir sur-le-champ le régiment de Préobrajenski, exigèrent et obtinrent la proclamation d'Alexandre comme souverain autocrate. Talyzine mourut bientôt après, mais Ouvarow et Volkonski, quoique ayant fait partie de la troupe des assassins de Paul, furent comblés des bienfaits de la famille impériale (1).

Alexandre Ier avait un bon cœur, quoiqu'il fût d'ailleurs implacable dans ses rancunes; il avait un esprit cultivé, des formes séduisantes, mélange de grâce et de dignité, une intelligence ordinaire, sans étendue et sans grande portée, mais une finesse à nulle autre pareille; très-rusé, il possédait au plus haut point l'art de la dissimulation. Napoléon Ier a dit de lui avec vérité : « qu'il était faux » comme un Grec du Bas-Empire. » Faible de carac-

(1) Le prince Pierre Volkonski mourut en 1852, presque octogénaire. Il était feld-maréchal, ministre de la cour impériale et des apanages, chancelier des ordres de Russie. Théodore Ouvarow mourut en 1824, général en chef, commandant la garde impériale et membre du conseil de l'empire. La présence de Volkonski et d'Ouvarow dans la conspiration de 1801 est confirmée par tous les témoignages contemporains, entre autres par les Mémoires de Michel Fon-Viesine, où se trouve la liste des conjurés. Il ne faut point confondre le général Théodore Ouvarow avec le célèbre ministre de l'instruction publique, comte Serge Ouvarow, mort en 1855.

tère, il déguisait cette faiblesse sous une tenue pleine de dignité. Sa grande, sa constante préoccupation, était d'avoir pour soi l'opinion publique de l'Europe; en cela, comme par la fausseté de son caractère, il fut le digne petit-fils de Catherine, dont il était loin d'ailleurs d'avoir la haute intelligence (1). Pendant tout son règne, il courut à la recherche de la popularité européenne, et à cette préoccupation, le royaume de Pologne fut redevable de sa constitution.

En Russie, Alexandre passa son temps à promettre une constitution ; il en fit même rédiger plusieurs,s ans jamais avoir eu l'intention réelle d'en promulguer aucune, et de cette manière il ne fit qu'agiter les esprits et faire surgir des vœux et des aspirations qu'il ne voulut point satisfaire. Pendant les dix-huit premières années de son règne il joua le libéral en Europe et en porta le masque en Russie, mais dans les dernières années, tombé sous l'influence, dans sa politique extérieure, du ministre qui gouvernait l'Autriche à cette époque, et dans son

---

(1) Lorsque Pahlen et les Zoubow lui annoncèrent l'assassinat de son père, il s'écria : « Quelle page dans l'histoire ! » Pahlen répondit : « Sire, les autres pages feront oublier celle-là. » Le secrétaire d'état Trostchinski avait été mandé au palais pour la rédaction du manifeste qui devait annoncer l'avénement d'Alexandre au trône. Entrant chez le nouvel empereur, le premier mot qu'il entendit de lui fut : « Que dira l'Europe ? »

administration intérieure, du cruel et impitoyable Araktchéiéw, il renia les aspirations de sa jeunesse et s'engagea dans une voie complétement réactionnaire, sans y apporter cependant la violence et la brutalité que devait déployer après lui son frère Nicolas.

Deux ans après l'avénement d'Alexandre Ier, en 1803, parut la loi sur les cultivateurs libres, permettant aux propriétaires d'émanciper des villages entiers. Lors de la promulgation de cette loi si sage, la bureaucratie trouva le moyen de l'annihiler, en y introduisant une clause qui en paralysait l'exécution. Il ne fut permis d'émanciper les villages qu'en leur concédant en toute propriété une quantité de terrain qui fût de huit arpents pour chaque serf mâle (l'arpent russe se rapporte à l'hectare français comme 12 à 11, et à l'acre anglais à peu près comme 11 à 4). Cette clause paralysa l'exécution de la loi.

Dans les premières années de son règne, Alexandre avait eu une idée excellente : celle d'assigner un million de roubles par an pour le rachat des serfs ; cette mesure ne reçut point de suite : si elle avait été exécutée, bien des paysans aujourd'hui serfs ne l'auraient plus été.

Mais ce qui honore le plus Alexandre, ce fut la sage et noble résolution de ne plus faire de distributions de paysans à ses ministres, ses généraux et ses favoris, enfin de ne point augmenter le nombre

des serfs. Avec son avénement au trône cessèrent, en Russie, ces distributions de bétail humain qui ont été l'opprobre de la dynastie Romanow, l'une des hontes du règne de Catherine, et sous Paul, la conséquence inévitable de sa démence absolutiste.

L'un des hommes de confiance d'Alexandre, le secrétaire d'état Spéranski, homme de mérite et d'instruction, aussi libéral dans sa jeunesse et son âge mûr qu'il le fut peu dans sa vieillesse, rédigea, de l'aveu d'Alexandre, un projet de constitution que l'on peut lire dans le troisième volume du livre de M. Nicolas Tourguénew : « La Russie et les Russes. » C'était une constitution à l'anglaise, avec deux chambres, dont l'une héréditaire. Le ministre de la police Balachow, ennemi secret de Spéranski, dont il était le flatteur apparent, obtint la communication de ce projet, et dit à son auteur : « Mais si » l'empereur, après avoir promulgué cette constitu- » tion, refuse de l'exécuter, que ferez-vous? » Spéranski eut l'imprudence de répondre : « Je sais » bien que l'on ne saurait se fier à la parole de » l'empereur, mais une fois qu'il aura promulgué » la constitution, il lui sera impossible de ne point » l'exécuter. » Ces paroles imprudentes, rapportées à Alexandre, décidèrent l'exil de Spéranski, et il ne fut plus question de cette constitution (1).

---

(1) Spéranski avait été accusé, bien à tort, d'intelligences se-

Le dégoût profond inspiré par le souvenir du révoltant despotisme de Paul, les idées libérales répandues en Europe, le séjour des officiers russes en Allemagne et en France en 1813, 1814 et 1815, inspirèrent à la jeunesse russe le désir bien naturel de sortir de l'esclavage et d'arriver à la liberté civile et politique. L'empereur Alexandre n'entravait point ce mouvement, et dans le discours prononcé en 1818, à l'ouverture de la diète du royaume de

---

crètes avec Napoléon, lequel, à l'entrevue d'Erfurth, où Spéranski avait accompagné Alexandre, lui avait fait l'accueil le plus distingué, et avait beaucoup causé avec lui. Spéranski, secrétaire de l'empire, entretenait, il est vrai, une correspondance avec le baron Locré, secrétaire général du conseil d'état français, mais cette correspondance avait lieu non-seulement de l'aveu, mais par ordre de l'empereur Alexandre, et ne roulait que sur des questions de jurisprudence et d'administration. Balachow, ministre de la police, et le comte d'Armfelt, ce dernier ennemi déclaré de Spéranski, adoptèrent pour le perdre la marche suivante : Armfelt informait souvent l'empereur que Spéranski, dans tel endroit, à tel jour et à telle heure, devait avoir un entretien secret avec l'ambassadeur de France. L'empereur chargeait le ministre de la police de la vérification de ce fait complétement mensonger, et Balachow venait affirmer à l'empereur que l'entrevue avait réellement eu lieu. L'empereur ignorant la connivence de Balachow avec Armfelt, et soupçonneux de sa nature, prit Spéranski pour un traître, opinion fortement appuyée par le ministre des finances Gouriew, qui en voulait beaucoup à Spéranski pour son contrôle permanent sur le ministère des finances, et pour les projets financiers présentés par lui à l'empereur. Le secrétaire de l'empire fut envoyé en exil, et l'on saisit ses papiers, qui ne fournirent aucune trace de culpabilité. Un an après, de son exil de Perm, Spéranski adressait à l'empereur une lettre où il se justifiait complétement.

Pologne, il dit : *En mettant en pratique les principes de ces institutions libérales qui n'ont cessé de faire l'objet de ma sollicitude, et dont j'espère, avec l'aide de Dieu, étendre l'influence salutaire sur toutes les contrées que la Providence a confiées à mes soins, vous m'avez offert les moyens de montrer à ma patrie ce que je prépare pour elle depuis longtemps, et ce qu'elle obtiendra lorsque les éléments d'une œuvre aussi importante auront atteint le développement nécessaire.* Ces paroles eurent un immense retentissement en Russie, et favorisèrent considérablement la propagation des idées libérales. Depuis le retour de l'armée russe dans ses foyers, en 1815, des associations politiques s'étaient formées ; associations si peu secrètes que les noms des membres étaient connus de l'Empereur, et des projets de constitution furent soumis à ce prince, entre autres par Nikita Mouraview, l'un des hommes les plus intelligents et l'un des plus nobles caractères de l'époque. Vers 1820, Alexandre changea de ligne politique ; il se trouva dès lors sous l'influence du prince de Metternich, et suivit désormais une marche complétement rétrograde. A l'aspect de ce changement, les associations se déclarèrent dissoutes en apparence, afin d'éloigner les membres timides et indécis, et se réorganisèrent plus tard sur de nouvelles bases, sur le pied de véritables sociétés secrètes. Après 1815, l'on avait cru pouvoir agir d'accord avec

l'empereur ; à partir de 1820, le mouvement politique fut obligé de se prononcer contre le gouvernement de ce prince, mais, il faut le dire, il n'y avait point de plan bien arrêté; à l'exception du projet de remplacer le gouvernement de l'arbitraire par un gouvernement basé sur des institutions représentatives, il n'y avait rien de décidé encore ni sur le moment de l'action, ni sur le mode d'exécution du mouvement; il y avait même, entre les diverses sociétés réunies dans un but de changement politique, diversité complète d'opinions sur la forme à donner au nouveau gouvernement. Ainsi, les libéraux de Saint-Pétersbourg et de Moscou, la *Société du Nord,* comme on l'appelait, voulait un gouvernement monarchique constitutionnel ; la *Société du Midi* voulait une république fédérative des diverses provinces de la Russie; cette Société du Midi avait à sa tête un homme qui possédait une intelligence éminente, une audace à toute épreuve, une inébranlable énergie et une ambition sans limites : Paul Pestel. Son esprit vraiment supérieur avait compris qu'un gouvernement représentatif n'est vraiment solide et durable que lorsqu'il se trouve dirigé de manière à développer le bien-être des masses. Tandis que les membres de la Société du Nord, tout en repoussant l'odieux principe de l'esclavage, n'avaient aucune idée arrêtée sur la forme qu'ils donneraient à l'émancipation des serfs,

Pestel avait porté la Société du Midi à décider que les serfs seraient émancipés avec de la terre. Cette idée, aujourd'hui admise en Russie par tous ceux qui veulent des réformes sérieuses et non fictives, se trouvait être, du vivant de Pestel, il y a quarante ans, une innovation d'une hardiesse étonnante.

Enfin, il y avait une troisième société, aux environs de Kiew, celle des *Slaves réunis*, qui se trouvait en communication directe avec la société secrète polonaise, et tendait à une fédération républicaine de tous les pays slaves. Elle avait pour chef, en Russie, Serge Mouraview-Apostol, intelligence remarquable et l'un des plus nobles cœurs auxquels il ait jamais été donné de battre dans une poitrine humaine.

On sait comment ces sociétés vinrent à échouer sans avoir atteint leur but. L'empereur Alexandre Ier, livré dans ses dernières années à des tendances réactionnaires fortement prononcées, avait disposé de la couronne de Russie comme l'on dispose d'une voiture de voyage. Il avait changé l'ordre de succession au trône, du consentement, il est vrai, de l'héritier présomptif, mais sans se donner la peine de faire connaître de son vivant, à soixante millions d'esclaves, le nom du maître au pouvoir duquel ils allaient tomber après sa mort. Entre l'héritier présomptif et l'héritier désigné, il y eut à cette époque, où il n'y avait ni télégraphes, ni chemins de fer,

quinze jours de pourparlers : entre Varsovie où se trouvait Constantin, et Pétersbourg où se trouvait Nicolas, pendant quinze jours l'on joua la couronne de Russie au ballon en se la renvoyant mutuellement. Enfin, Constantin ayant maintenu sa renonciation, l'on en reçut l'avis définitif dans la soirée du samedi 12 [24] décembre, et il fut décidé que le lundi 14 [26] décembre 1825, Saint-Pétersbourg prêterait serment de fidélité à l'empereur Nicolas. Le matin de ce jour, les conjurés insurgèrent quelques régiments de la garde et allèrent s'établir, les armes à la main, sur la place du Sénat. Dans leur inexpérience, ils croyaient qu'en s'emparant du bâtiment du sénat et peut-être des sénateurs qu'ils y trouveraient, ils imprimeraient à leur mouvement un cachet de légalité. Ils ne voulaient point, à l'instar des conspirateurs russes du dix-huitième siècle, agir à la faveur des ombres de la nuit. Mus par un patriotisme sincère, ils voulurent opérer leur mouvement au grand jour. L'empereur fit venir des troupes, mais les soldats russes ne sont point habitués à la guerre civile, et le succès n'était point certain pour Nicolas, lorsque son cousin, le prince Eugène de Wurtemberg, lui conseilla de faire venir l'artillerie, lui disant : « que la mitraille n'a point de compa-» triotes. » Le manque d'ensemble parmi les conjurés empêcha l'exécution de leur plan, et donna à l'artillerie le temps d'arriver. La victoire resta à Nicolas.

Le plan des conjurés de Saint-Pétersbourg consistait à proclamer un gouvernement provisoire, composé de trois membres : l'un des prélats les plus éminents de l'Église russe, le vieil amiral Mordvinow, et le prince Serge Troubetzkoi. Le colonel Batenkow devait être le secrétaire général de ce gouvernement provisoire (*pravitel déll*). Un conseil d'état de trente-six membres devait remplacer le conseil de l'empire alors existant, et une proclamation du gouvernement provisoire devait, le jour même, appeler la nation russe à élire une chambre des députés destinée à doter la Russie d'une constitution et à faire le choix du souverain qui serait appelé au trône. Le manifeste et les actes du futur gouvernement provisoire avaient été imprimés, la nuit précédente, à l'imprimerie de G..., l'un des amis les plus intimes des conjurés, qui devint le lendemain et resta dès ce jour l'un des espions les plus connus de la police politique russe. Après la défaite des conjurés, tous ces imprimés furent brûlés, et le prote qui avait surveillé l'impression et le tirage mourut subitement. M. G... aurait pu sans doute nous renseigner à cet égard, s'il lui plaisait de le faire avec franchise... Si les conjurés, au lieu de soulever les troupes à huit heures du matin, d'arriver sur la place du Sénat au grand jour et d'y rester quelques heures dans une inaction complète, avaient soulevé les troupes à une heure du matin, et, profitant de la

longueur des nuits de Saint-Pétersbourg à cette époque de l'année, avaient immédiatement marché sur le palais d'hiver, la forteresse de Pierre et Paul et les casernes de l'artillerie; ils se seraient emparés de cette dernière ainsi que de la forteresse, auraient fait la famille impériale prisonnière, et, avec la plus parfaite politesse, l'auraient fait monter dans des voitures de voyage dans lesquelles elle eût été conduite à la frontière, l'aube du jour aurait éclairé la Russie sous un gouvernement nouveau. Il a fallu moins de soldats à Élisabeth pour renverser en une nuit la maison de Brunswick, et c'est à cette mémorable nuit du 24 novembre [5 décembre] 1741, que la maison de Holstein-Gottorp se trouve redevable de la couronne de Russie.

L'histoire impartiale, jugeant les hommes et les choses à un point de vue élevé, sans prévention aucune et sans esprit de courtisanerie, placera haut les *décembristes* de 1825, et ne prononcera leurs noms qu'avec un sentiment involontaire d'admiration et de respect; si grand fut leur dévouement au pays, si terrible fut le sort qui les atteignit, et si noble fut le courage avec lequel ils subirent leur affreuse destinée. Sortant des rangs de la noblesse, ils avaient tous devant soi des positions sociales; beaucoup d'entre eux portaient de beaux noms, se trouvaient appelés à jouir d'une grande fortune et de tout le bien-être qu'assure la richesse. S'ils avaient été

dénués de tout sentiment élevé, ils auraient fait comme beaucoup de leurs pareils : ils auraient flatté, intrigué, rampé, et aujourd'hui, dans leur vieil âge, chamarrés de décorations et stigmatisés par la déconsidération publique, ils auraient dormi sur les fauteuils du conseil de l'empire ou du sénat, ou bien ils auraient figuré aux grandes cérémonies en uniformes d'aides de camp généraux ; ils seraient riches, décorés et méprisés. Toute cette brillante jeunesse, la fleur de son époque (1815-1825), mue par le patriotisme le plus noble, repoussa les séductions qui venaient l'assaillir, se consacra au culte des idées les plus généreuses, et n'hésita point à se sacrifier pour le bonheur de son pays. Nés esclaves titrés et privilégiés dans ce pays d'esclavage général, ces nobles jeunes gens voulurent s'élever à la dignité d'hommes libres et donner la liberté à leur pays. Ils engagèrent la lutte ; vaincus, ils succombèrent et payèrent leur généreuse audace par la potence et par l'exil. Dans les cachots de la forteresse, dans les plaines glacées de la Sibérie et sous le soleil brûlant du Caucase, ils restèrent nobles, dignes, fermes, sans la moindre rancune contre leurs heureux adversaires, sans le moindre fiel contre leurs geôliers et leurs bourreaux ; et aujourd'hui, courbés sous le poids des ans, ils achèvent leur noble vieillesse au milieu de la considération générale et du respect de tous ceux d'entre les

Russes (et ils sont heureusement bien nombreux!) qu'animent les sentiments du patriotisme et de l'amour de la liberté. Et que dirons-nous de ces femmes qui suivirent leurs maris dans l'exil, partagèrent leur horrible sort, et adoucirent leurs souffrances? Jamais l'histoire de Russie ne trouvera de paroles assez dignes pour exprimer toute l'étendue de son admiration envers ces nobles héroïnes, l'honneur de leur sexe et de leur pays (1).

Nous avons trop souvent parlé, dans le courant de cet ouvrage, de l'empereur Nicolas, pour revenir encore sur son compte. Mais quelque hostile qu'il fût à toutes les idées de liberté, il faut lui rendre la justice de dire qu'il ne cessa, pendant toute sa vie, de nourrir l'intention d'émanciper les serfs. En 1838, pour jeter les bases d'une émancipation, il créa le ministère des domaines, auquel fut confié le soin d'administrer les paysans de la couronne et de

(1) Pour ne point nommer les vivants, et citer seulement ceux qui ne sont plus de ce monde, de quelle utilité auraient pu être à leur pays, s'ils avaient eu le pouvoir en main, des hommes d'une intelligence élevée, de tendances aussi généreuses et d'un aussi noble caractère que l'étaient, par exemple, Serge Mouraview-Apostol, Nikita Mouraview, Ryléiew, Jean Poustchine, Nicolas Bestoujew, Michel Orlow, Yakouchkine, Youchnevski, le prince Alexandre Odoievski, Alexandre Poggio, Pierre Borissow, Vadkovski, Fon der Brügghen, Michel Fon-Viesine, et tant d'autres?.....

Nous comptons publier, d'ici à deux ou trois années, une histoire de la conspiration de 1825, et nous prions instamment les familles et les amis des *Décembristes* de nous fournir tous les documents et tous les renseignements en leur pouvoir.

transformer leur organisation. Il plaça à la tête de ce nouveau ministère l'un des hommes les plus éminents de la Russie, un homme aussi remarquable par sa haute intelligence que par ses tendances libérales et son noble caractère. Nous avons raconté plus haut comment la toute-puissante bureaucratie parvint à paralyser les intentions du ministre et à fausser complétement la direction du ministère. En 1842, ce ministre voulut faire une tentative sérieuse dans la voie de l'émancipation des serfs. Il proposa de transformer la dépendance absolue de ces derniers en une redevance ou bien une corvée régularisées par une loi. Ce projet succomba devant l'opposition du conseil de l'empire; il fut complétement remanié; il en sortit une combinaison informe, *autorisant* les propriétaires à conclure, *s'ils le voulaient*, des arrangements de cette nature avec leurs paysans. Ainsi remanié, ce fut un projet mort-né. On demandera peut-être comment il se fait que l'empereur Nicolas, qui ne souffrait nulle opposition, se montrait si violent vis-à-vis de toute résistance, et se comportait vis-à-vis du conseil de l'empire comme un chef d'escadron vis-à-vis de ses soldats, recula devant cette opposition. C'est que l'empereur Nicolas, tout en désirant l'émancipation des serfs et la réforme administrative, ne voulait point ni d'un contrôle réel, sérieux, ni de la publicité, qui sont les conséquences inévitables des réformes, les seules garan-

ties du maintien de ces dernières et de leur développement régulier et paisible. Là où n'existent point ni le contrôle ni la publicité, ne sauraient exister ni l'ordre ni l'honnêteté dans l'administration; là où règne l'arbitraire le plus effréné, l'équité ne saurait exister dans les tribunaux. L'empereur Nicolas, doué d'une intelligence médiocre et d'un orgueil démesuré, aurait voulu posséder la jouissance de tous les avantages de la civilisation européenne, sans renoncer en rien aux énormités de son pouvoir asiatique et en continuant à administrer son pays comme un pachalik; à un arbre greffé et soigné à l'asiatique, il aurait voulu faire produire des fruits européens! C'était impossible; son impuissance à cet égard irritait l'empereur Nicolas, et un jour, dans l'un de ces accès de franchise qui lui arrivaient parfois, il dit à un ambassadeur étranger (duquel nous tenons ces paroles) : *Je sais que l'on me vole de tous les côtés; que voulez-vous? Je n'y puis rien! J'ai beau nettoyer ces écuries d'Augias, je vois que cela ne mène à rien!* Il se faisait illusion en croyant qu'il nettoyait ces écuries d'Augias; il se bornait à gémir en voyant les immondices s'accumuler, et sous aucun règne ces immondices ne se sont accumulées autant que sous le sien.

Nous avons fait voir la noblesse russe dès son origine; nous l'avons vue obtenir du pouvoir souverain la réduction en servage d'une nombreuse partie

de ses compatriotes, et par un de ces justes châtiments que la divine Providence ne manque jamais d'infliger aux grands crimes politiques, elle a porté la peine de ce qu'elle avait fait; elle s'est vue réduite elle-même au servage le plus complet, lequel, sous la forme la plus abjecte, a duré jusqu'en 1762. A partir de cette époque, la noblesse russe, délivrée de ce qu'il y avait de hideux dans la loi qui pesait sur elle, c'est-à-dire délivrée des châtiments corporels, a reçu la jouissance de certains *priviléges* ailleurs appelés des *droits*, et qui, en Russie, sont beaucoup plus apparents et fictifs qu'ils ne sont réels.

Voyons maintenant en quoi consistent les *priviléges* de notre noblesse russe, si pompeusement qualifiée, dans les manifestes officiels et les rescrits impériaux, de « soutien du trône et de la patrie ».

1) Un noble russe a le privilége (qu'il partage avec la caste de la bourgeoisie notable et les marchands des deux premières guildes) de ne point subir de châtiments corporels. Il faut espérer que ce privilége, transformé en droit, sera étendu à tous les Russes sans exception, et nous souhaitons que cela ait lieu le plus promptement possible.

2) Un noble russe a le privilége exclusif de posséder des serfs. Nous souhaitons voir ce privilége supprimé le plus vite possible.

3) Un noble russe a le droit d'entrer au service, si l'on veut bien l'y accepter.

4) Il a le droit de quitter le service, si on veut bien lui accorder sa démission.

5) Il a le droit de voyager, si on ne lui refuse point un passe-port.

6) Il a le droit d'énoncer, aux assemblées triennales de district et de province, son opinion sur tout ce qui concerne les intérêts de la province; mais si son opinion vient à déplaire au gouvernement, il a la chance d'être exilé ou emprisonné sans jugement ni procès.

7) Si un noble russe se trouve lésé dans ses intérêts, froissé dans sa dignité personnelle par une administration quelconque, il a le droit, comme tout sujet russe, de porter plainte à l'empereur, en adressant sa pétition par l'intermédiaire de la commission des requêtes. Cette commission envoie la pétition au ministre, contre l'administration dirigée par lequel la plainte est formulée, et ce ministre décide suivant son bon plaisir.

8) Si un noble russe veut publier ses opinions, il a le droit, ainsi que tous les Russes, à l'exception des serfs, de le faire avec le *visa* de la censure. Mais ce *visa* ne l'empêche point, si ses opinions déplaisent au gouvernement, de se voir jeter arbitrairement dans un cachot, comme cela est arrivé, en février 1859, au rédacteur du journal polonais *Slowo*, lequel, de plus, et toujours malgré le *visa* de la censure, s'est vu ruiné par la suppression arbitraire de son journal.

9) Un noble russe a le droit de résider où il veut, à moins d'être exilé, sans jugement ni procès, comme cela nous est arrivé à nous (et à bien d'autres), dans une ville quelconque, où l'on se trouve placé sous la surveillance de la police; ou bien de se voir interdire arbitrairement l'entrée de Saint-Pétersbourg, comme cela a eu lieu à notre égard pendant des années entières; ou bien de se voir interdire, tout aussi arbitrairement, l'entrée des deux capitales, ainsi que cela a eu lieu souvent à l'égard de bien des personnes (1).

10) Enfin, un noble russe a le droit d'aller et de venir à volonté, à moins qu'il ne soit jeté dans un cachot sans jugement ni procès.

Du reste, point de liberté d'opinions, point de liberté de conscience, pas l'ombre de garanties pour la liberté individuelle. Les droits civiques du dernier d'entre les portefaix d'un pays constitutionnel surpassent incontestablement, et de beaucoup, les priviléges d'un noble russe!

Nous le demandons à tout homme franc et loyal, une situation pareille mérite-t-elle le moins du monde que l'on puisse en désirer le maintien et la durée? Ne vaudrait-il point mille fois mieux, pour

---

(1) Le célèbre poëte Pouchkine a été exilé à la campagne; Spéranski a été exilé à Perm, etc. La liste des personnes arbitrairement exilées est bien longue, surtout sous le règne de Nicolas.

la dignité et l'honneur de la noblesse russe, renoncer à de prétendus privilèges qui ne sont, en réalité, que les anneaux de la chaîne par laquelle elle se trouve rivée au poteau de l'esclavage? Ne vaudrait-il point mieux avoir des lois sages et justes, vis-à-vis desquelles tout le monde serait égal, qui seraient faites, non par le caprice d'un homme et les intrigues d'une camarilla, mais par la volonté et le concours indirect de tous les hommes éclairés du pays au moyen de représentants régulièrement élus. Alors il serait possible d'introduire une large publicité, la seule garantie réelle de l'existence d'un contrôle sérieux, en l'absence duquel il n'y aura jamais ni de l'ordre dans l'administration, ni de l'équité dans les tribunaux. Les bonnes intentions seules ne suffisent point à cette immense tâche; l'empereur Alexandre II en est la meilleure preuve; ses intentions sont excellentes, et pourtant les embarras de la position vont croissant tous les jours et mènent la Russie à un cataclysme. Ce cataclysme, elle ne pourra l'éviter qu'au moyen d'un changement dans cette forme de gouvernement qui pèse tant sur elle, même sous le règne d'un souverain aussi bien intentionné que l'excellent empereur Alexandre II.

Un changement pareil est indispensable au salut même de la Russie, et nous trouvons d'ailleurs que la position de citoyen d'un pays libre est infiniment au-dessus de celle d'un esclave privilégié!

L'un des plus grands avantages de l'émancipation des serfs, avantage inappréciable, sera de faire passer une quantité considérable de terres, au moyen de ventes et achats, entre les mains des négociants et de la bourgeoisie. Cela fera hausser la valeur de la propriété foncière, contribuera puissamment au développement de l'agriculture et à l'exploitation des immenses richesses que la Russie renferme dans son sein, exploitation entravée par l'influence délétère de l'administration asiatique sous laquelle gémit encore la Russie. Alors se trouveront établies, sur le même sol et à côté l'une de l'autre, deux catégories de propriétaires : les nobles et ceux qui ne le sont point. Franchement, peut-on ne point opérer une fusion entre eux? Tout homme de bon sens conviendra que le maintien, entre ces deux castes, de toute différence de droits civiques, conduirait infailliblement à une jalousie qui ne manquerait point d'enfanter la haine, et cette haine aboutirait à une révolution. Nous avons vu ce que sont les prétendus priviléges de la noblesse russe, s'ils ont une réalité vraie, et à quel point ils sont fictifs! Il est urgent, il est indispensable de transformer les assemblées de noblesse en assemblées de propriétaires fonciers (*zémlévladéltsy*), et de leur donner le nom d'assemblées territoriales (*zémskiia sobraniia*), en organisant ces assemblées par provinces et par districts.

L'assemblée de district pourrait être formée de tous les propriétaires, sans distinction d'origine ni de religion, qui posséderaient une certaine quantité de terrain déterminée par la loi, ou bien posséderaient hors des villes, soit un établissement industriel, soit un établissement commercial d'une valeur fixée par la loi. Ils auraient tous *voix virile*. De plus, il serait sage et utile d'accorder des *voix collectives* aux diverses communes du district, ainsi qu'à ceux dont la propriété n'atteindrait ni l'étendue, ni la valeur établie par la loi pour un vote viril. Ces communes et ces petits propriétaires nommeraient un certain nombre de représentants. De cette manière l'assemblée de district serait formée de deux éléments : de la représentation directe en faveur de ceux qui, jouissant d'une certaine aisance, sont plus éclairés que les masses et plus directement intéressés au maintien pacifique de l'ordre de choses existant, et une représentation indirecte au profit de ces masses. L'assemblée de district ainsi composée élirait tous les trois ans un maréchal de district, qui gouvernerait le district, et un *ispravnik*, qui serait, sous les ordres du maréchal, le chef de la police locale, comme il l'est aujourd'hui. Toutes les élections réservées aujourd'hui exclusivement à la noblesse auraient lieu au sein de cette assemblée de district, laquelle, de plus, élirait un conseil de district composé de dix ou douze membres, chargé

de contrôler constamment l'administration du maréchal et celle de l'*ispravnik*, et investi du droit d'initiative en tout ce qui concerne les intérêts du district. Les assemblées de province seraient composées : 1) de tous les propriétaires fonciers et industriels ayant droit de vote viril aux assemblées de district, et 2) d'un tiers des membres siégeant aux assemblées de district, non par droit de représentation directe, mais par la représentation indirecte dont nous venons de parler. Ce tiers des membres serait élu par ses collègues. L'assemblée provinciale élirait les membres du conseil provincial (*goubernskoié pravlénié*) au nombre de vingt-cinq ou trente, et ce conseil, outre le contrôle sur l'administration, se trouverait investi encore, vis-à-vis du gouvernement, du droit d'initiative en tout ce qui concerne les intérêts de la province.

P. S. Nous apprenons que M. Ounkovski, ci-devant maréchal de la noblesse de Tver, et M. Evropéous, gentilhomme de Tver, pour avoir, à la dernière assemblée provinciale (voyez chap. VI), pris au sérieux les droits de la noblesse, sont exilés, le premier à Viatka, le second à Perm. Voilà un beau régime : l'empereur Nicolas n'aurait pas mieux fait!

VIII.

DE LA BOURGEOISIE.

Aux termes de la loi municipale (*gorodovoié polojénié*), promulguée par Catherine II en 1785, tous les habitants des villes n'appartenant point à la noblesse, mais possédant une maison, exerçant le commerce ou l'industrie, formaient le corps municipal (*gorodskoié obstchéstvo*) de chaque ville, et avaient le droit d'élire leurs maires (*golova*), leurs anciens (*starschina*), et des assesseurs dans les divers tribunaux. Déjà Pierre Ier avait partagé la bourgeoisie en deux classes : les marchands et la bourgeoisie proprement dite, et avait divisé les marchands en trois catégories, appelées *guildes*, entre lesquelles les marchands se trouvaient répartis suivant l'étendue de leur commerce et la quotité de l'impôt payé par eux pour leurs patentes. Catherine II accorda aux deux premières guildes seulement le privilége d'être exemptées des châtiments corporels. Ainsi, un négociant riche, estimé pour son caractère personnel, se voyait-il atteint subitement dans sa fortune par

l'une de ces grandes crises si fréquentes dans le commerce et auxquelles n'échappent point les hommes les plus honorables, il se trouvait réduit à descendre de la première guilde dans la troisième, et se voyait immédiatement exposé aux avanies les plus abjectes. Il en résulta que tous les marchands ne cessèrent d'employer tous leurs efforts pour faire arriver leurs fils à la noblesse, en les faisant entrer au service de l'état. La carrière si honorable de négociant fut l'objet du dédain de ceux mêmes qui l'exerçaient et lui devaient leur fortune. On a beaucoup blâmé les marchands russes de ce dédain qu'ils professaient pour leurs occupations, et de leur ambition de voir arriver leurs fils à la noblesse. On a eu tort; ce ne sont point les marchands qu'il faut blâmer, il faut les plaindre. Ils se sont vus obligés de vouloir sortir d'une position intolérable. C'est le gouvernement russe qu'il faut blâmer du long maintien de cet ordre de choses; le gouvernement russe voulant s'assimiler à l'Europe et jouir des avantages de la civilisation européenne, tout en conservant un régime semi-asiatique, et le droit d'exercer son pouvoir tout-à-fait à l'asiatique.

En 1832, l'on créa les castes de la bourgeoisie notable héréditaire et de la bourgeoisie notable personnelle (*potchétnoi grajdanine*), exonérées des châtiments corporels et de la capitation. Le gouvernement faisait entrer à son gré, dans l'une de ces deux

castes, les négociants, les artistes, les bourgeois. De plus, tout négociant ayant figuré dix ans dans la première guilde, sans faillite et sans procès, avait le droit de devenir bourgeois notable héréditaire, et ce titre appartient aussi de droit aux enfants de tous ceux d'entre les employés qui ne font point partie de la noblesse héréditaire. Mais en publiant cette loi l'on commit une grande faute : celle d'interdire aux bourgeois notables le droit de tenir une petite boutique ou un atelier; le commerce en gros leur fut seul accessible.

En 1846, l'homme d'état si distingué qui se trouvait placé alors à la tête du ministère des domaines de la couronne avait fini par décider l'empereur Nicolas à aborder de front et sérieusement la grande question de l'émancipation des serfs, projet que l'empereur Nicolas abandonna à la suite des événements de 1848 en Europe, frappé qu'il fut alors d'une terreur exploitée par de vils courtisans à leur profit personnel. En 1846, l'empereur Nicolas, sous l'influence momentanée du sage et honorable ministre dont nous avons parlé, se montrait un peu accessible à quelques idées de réforme. On conçut alors le projet de réorganiser les municipalités des villes, et l'on introduisit dans la ville de Saint-Pétersbourg, pour servir de modèle aux autres, une municipalité composée de députés de tous les propriétaires, nobles héréditaires, nobles personnels,

bourgeois notables héréditaires, bourgeois notables personnels, marchands de toutes les trois guildes, et bourgeois ordinaires. Cette sage réforme ne fut point étendue aux autres villes de l'empire, à la suite de la panique de 1848, et onze ans plus tard, en 1859, au moment où l'on parle si haut d'améliorations, la municipalité de Saint-Pétersbourg, déjà bien peu influente et médiocrement indépendante, au point d'avoir vu l'un de ses membres, insulté par le gouverneur général de la ville, se voir refuser toute satisfaction, fut, à la suite de ce déplorable épisode, placée vis-à-vis de ce même gouverneur général dans une position de complète dépendance, à tel point la toute-puissante bureaucratie redoute le contrôle de l'assemblée la moins indépendante !

On ne saurait se figurer en Europe le mépris avec lequel les municipalités et leurs chefs électifs se trouvent traités par la bureaucratie. Dans la plupart des villes de province et dans presque toutes les villes de district, les maires (*golova*) ne sont reçus un peu convenablement par les autorités supérieures de la ville qu'en leur faisant des cadeaux, et malheur à celui qui refuserait d'en faire; il se verrait exposé à mille avanies. Les assesseurs élus par les municipalités pour siéger aux tribunaux de province et de district, y sont traités avec un mépris inqualifiable; on en a vu, à l'arrivée du président du tribunal, se précipiter dans l'antichambre

pour ôter la pelisse et les bottes chaudes de leur chef, lequel recevait ces soins serviles avec une impassibilité pouvant faire croire aux étrangers que ces malheureux assesseurs accomplissaient le devoir légal de leur charge. Le gouverneur général de l'une des plus grandes villes de l'empire, ce satrape ridicule et odieux dont nous avons parlé dans cet ouvrage, qui trouvait que rien ne gênait l'administration autant que les lois, arrivant pour la première fois dans la province qu'il devait ensuite opprimer pendant onze années consécutives, reçut dans la ville du district qui se trouva sur son passage (K.....), la municipalité venant en corps lui présenter ses hommages. Il l'accueillit par cet étrange discours : « Messieurs, je sais que vous êtes des fri-
» pons! Soyez bien sur vos gardes; je vous préviens
» que je serai d'une extrême sévérité envers tout
» le monde. » Sous l'empereur Nicolas, le maire d'une ville de province ayant refusé de souscrire à l'arbitraire avec lequel le gouverneur général voulait disposer du budget de la ville, fut exilé par l'empereur à la demande de ce gouverneur général. On croira peut-être que ce dignitaire, qui prenait le budget municipal pour sa cassette particulière, fut éloigné du service? Pas le moins du monde. Il fut placé au second des garde-meubles de la couronne, c'est-à-dire au sénat, et se considéra comme offensé de n'avoir point été placé au premier des garde-

meubles, c'est-à-dire au conseil de l'empire, où il aurait également trouvé des collègues dignes de lui et tout aussi utiles à la Russie.

Il est urgent de transformer les municipalités de toutes les villes de la Russie, en les mettant sur le pied de celle de Saint-Pétersbourg, avec cette modification (que l'on devrait également introduire à Saint-Pétersbourg), de ne point faire délibérer séparément les représentants des diverses catégories, ce qui est le moyen le plus sûr de faire naître l'esprit de jalousie, de rivalité, de haine, et d'aboutir à des conflits. Il est de mauvaise politique d'introduire dans le corps municipal d'autres distinctions que celles basées sur la différence du cens électoral.

Il serait bien temps de supprimer les guildes, en les remplaçant par des patentes individuelles, comme dans les pays civilisés; de faire tomber les barrières surannées de la loi russe, et d'introduire le droit de libre exercice de tout genre de commerce, industrie et métiers, pour tout le monde sans exception, moyennant une redevance légale.

Il faudrait admettre les corps municipaux des diverses villes à concourir à l'élection des membres du conseil provincial (*goubernskoié pravlenié*), dont nous avons parlé aux chapitres IV et VII.

Enfin, l'on ne saurait assez désirer de voir l'administration des villes enlevée aux mains ignobles et avides de la bureaucratie, représentée par les

gorodnitchyi, les maîtres de police, etc., et de la voir confiée à des corps municipaux sérieusement électifs, et soustraits à l'arbitraire de la bureaucratie qui pèse aujourd'hui sur eux.

IX.

DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE.

N'étant point militaire, nous ne toucherons dans ce chapitre ni à l'organisation de l'armée, ni à la stratégie, etc. Nous parlerons uniquement de l'entretien des soldats, de la manière de les habiller et de les nourrir, et de la position qui leur est faite vis-à-vis de leurs chefs. La dernière guerre a révélé les abus les plus affreux, les plus dégoûtants ; l'opinion publique s'en est indignée, le gouvernement s'en est ému, une enquête solennelle a été ordonnée ; le soin d'opérer cette enquête fut confié à un jeune officier général dont la dernière guerre avait mis en évidence les talents et l'éminente loyauté, un officier général très-populaire dans l'armée et le digne fils de l'un des hommes les plus respectables de la Russie (1). Nous n'avons nul besoin d'ajouter que le zèle le plus loyal et l'équité la plus stricte ont

(1) Le père du prince Victor W..., le prince Hilarion W..., était mort, en 1847, dans le poste le plus élevé de l'empire, celui de président du conseil de l'empire et du comité des ministres. Vrai type d'honneur et de loyauté, il avait offert le rare exemple d'un homme qui a passé un demi-siècle à la cour de Saint-Pétersbourg sans jamais déchoir d'une loyauté à toute épreuve et

présidé à cette enquête solennelle. Mais les divers rouages de la bureaucratie se tiennent si bien entre eux, se trouvent si parfaitement engrenés les uns dans les autres, que les efforts les mieux combinés ne purent réussir à amener devant la justice tous ceux qui auraient dû lui être livrés; parmi le très-petit nombre d'individus traduits, à la suite de l'enquête, devant le tribunal militaire nommé par le gouvernement, tous ne furent point condamnés, et le principal coupable, celui qui avait dirigé l'administration militaire dans la dernière guerre et avait été la source comme le protecteur de tous les abus, le général Z..., fut seulement renvoyé du service! Cette sentence fut prononcée trois années et demie après la fin de la dernière guerre, dont les désastres et la honte paraissent tous les jours et de plus en plus s'effacer de la mémoire du gouvernement; la toute-puissante bureaucratie, après une forte commotion, rentre dans son existence ordinaire, et les leçons du passé paraissent n'avoir servi à rien. Profiter de l'absence de la publicité, seule garantie d'un contrôle réel, pour voler et piller sans pudeur ni vergogne, et si l'on est découvert, faire en apparence beaucoup de bruit pour aboutir en définitive à sau-

---

d'une tenue empreinte du cachet de la plus admirable dignité. Il fut du très-petit nombre d'hommes qui ont eu le rare courage de faire entendre la vérité à l'empereur Nicolas.

ver les coupables et empêcher toute réforme sérieuse, tel est le système constant de la bureaucratie russe. Dépourvue complétement d'honneur et de conscience, elle ne redoute qu'une chose au monde : la publicité. Eh bien, il faut la clouer au pilori de la publicité, jusqu'à ce que l'on soit arrivé à obtenir les réformes indispensables.

Pour expliquer l'état hideux de l'administration militaire en Russie, il faut remonter à ses véritables auteurs, l'empereur Nicolas et l'officier général qui, pendant un quart de siècle (1827-1852) a rempli les fonctions de ministre de la guerre. Cet officier général, d'une médiocre capacité administrative, était l'un des plus habiles intrigants de cour qui aient existé, et cette qualité, prisée, en Russie, bien au-dessus de l'esprit et du mérite, avait fini par l'élever au plus haut poste de l'administration, celui de président du conseil de l'empire et du comité des ministres. Plat courtisan vis-à-vis de son souverain, le plus obséquieux de ses flatteurs, tremblant devant ses colères, il était, vis-à-vis de ses subordonnés, hautain comme un parvenu, insolent comme un esclave distingué par son maître, dur et méchant jusqu'à la cruauté. Il ne voulait que deux choses : de la faveur à la cour et de l'argent, et pour arriver à ces deux buts, tous les moyens lui semblaient bons. Ses subordonnés tremblaient devant lui, et par une suite naturelle de la crainte,

s'entendaient à le tromper, comme lui de son côté, tremblant devant l'empereur, trompait son souverain. Les hommes nobles et loyaux furent mis à l'écart; les hommes à caractère indépendant furent l'objet des persécutions; la platitude et la bassesse tinrent lieu de mérite, ce dernier offusquant un ministre médiocre; la vénalité et le vol furent des moyens d'avancement, un colonel ou un officier général honnête étant un reproche vivant pour un ministre prévaricateur. Cela dura ainsi un quart de siècle, et l'armée russe fut moralement désorganisée. Le ministre de la guerre voyait l'empereur plus souvent que tous ses collègues; il travaillait tous les jours avec lui. L'empereur Nicolas abîmait tout ce à quoi il touchait : le ministère de la guerre fut abîmé plus qu'un autre, par la raison bien simple que l'empereur s'en occupait tous les jours.

En 1852, un an avant l'ouverture de cette guerre si maladroitement engagée par l'empereur Nicolas contre des adversaires dont l'alliance lui aurait été si éminemment utile, tandis qu'il s'obstinait à conserver une alliance, qu'il croyait intime, avec l'adversaire naturel et l'ennemi permanent de la Russie, en 1852, l'empereur Nicolas appela au ministère de la guerre l'un des officiers généraux qu'il distinguait le plus et dans lequel, avec cette constante erreur de jugement et de coup d'œil qui formaient le trait distinctif de ce souverain, il croyait voir un homme

d'état. C'est un officier général connu par son intégrité, mais complétement dénué non-seulement de mérite, mais de toute espèce de capacité, même de la plus médiocre. Son sourire perpétuel et banal, adressé à tous et à chacun, lui sert aux yeux de ceux qui ne le connaissent point à déguiser une absence complète d'idées. Les affaires d'état, les grands intérêts de la patrie, n'existent point pour ce ministre uniquement occupé et préoccupé des relations de cour, des invitations au palais, et l'homme le plus heureux du monde lorsqu'il lui est possible de ne point donner son temps aux affaires sérieuses; du reste, ne comprenant rien du tout à la marche de l'administration, se perdant dans les détails et les minuties, ne sachant jamais s'élever aux considérations générales, et tremblant toute sa vie devant tout ce qui est réforme et progrès. Pendant la dernière guerre, sa plus grande préoccupation consistait à cacher à l'empereur Nicolas d'abord, à l'empereur Alexandre ensuite, toute la portée de nos désastres, *pour ne point les affliger,* disait-il, mais en réalité pour éviter leurs reproches. Si les courriers arrivés de l'armée et interrogés par le souverain lui révélaient la vérité, ils étaient sûrs de se trouver ensuite exposés aux reproches du ministre de la guerre.

La dernière guerre (1853-1856) vint révéler, dans toute son horreur, l'affreux état de l'admi-

nistration militaire russe, complétement livrée à cette bureaucratie qui considère le vol comme sa propriété. On ne saurait, dans l'intérêt du pays, donner assez de publicité, assez de retentissement aux faits odieux qui se produisirent à cette époque, afin d'en éviter le retour à l'avenir, d'autant plus que les réformes en Russie s'accomplissent bien lentement, et d'une manière beaucoup plus nominale et apparente que sérieuse et réelle.

Le général Z....., appelé à la direction générale de l'administration de l'armée, fit nommer son beau-père Sch..... chef de l'intendance militaire, et donna à son beau-frère W..... une place dans l'administration. On put ainsi administrer en famille. Les troupes recevaient des biscuits moisis, de la viande pourrie; plusieurs d'entre les colonels étaient payés par Z..... pour tolérer ce brigandage; ceux qui se conduisaient en honnêtes gens et portaient plainte, voyaient leurs doléances infructueuses, Z..... se trouvant puissamment appuyé et protégé d'ailleurs par toute la bureaucratie.

Les chefs des « compagnies des bœufs » (*volovii roty*), choisis par Z....., en recevant de lui, par exemple, cinq cents bœufs, signaient un reçu pour six cents. Il ne leur restait plus qu'à compléter ce chiffre, en s'emparant des bœufs qui leur tomberaient sous la main dans les localités traversées par les troupes, et c'est ce qui eut lieu. En même

temps, les petites autorités locales, pour un pot-de-vin de cinq ou six roubles, délivraient facilement un certificat constatant la mort d'un bœuf qui n'avait jamais existé. Lors de la retraite de nos troupes des rives du Danube jusqu'en Russie, le chef de l'une des compagnies de bœufs conduisit pendant plusieurs centaines de verstes, sur un chariot, un bœuf mort, et à chaque couchée il se faisait délivrer un certificat constatant la mort de l'un de ses bœufs. En général, dans la dernière guerre, les bœufs ont formé l'une des branches les plus lucratives des exactions bureaucratiques. Ainsi, un jour le gouvernement reçut un rapport officiel l'informant que dans la partie de la province de Crimée située en deçà de la presqu'île, l'on venait d'organiser un nouveau dépôt de dix-huit cents bœufs (lesquels n'ont jamais existé)! Ces dix-huit cents bœufs, après avoir été censés achetés, furent censés être nourris pendant plusieurs mois; au bout de ce temps, ils furent censés avoir été tués, ils furent censés avoir été salés; dans ce but l'on fut censé avoir acheté du sel, et chacun de ces bœufs mythologiques rapporta aux inventeurs de ce procédé environ trois cents roubles (douze cents francs).

Lors de l'occupation des provinces danubiennes par nos troupes, en 1853, l'ordre fut donné de Saint-Pétersbourg de faire, à titre de réserve, de

grands achats de seigle, d'avoine, de foin, etc. Z..... n'employa à tous ces achats qu'une faible partie de l'argent à lui envoyé. Lors de l'évacuation précipitée des provinces danubiennes par nos troupes, en 1854, Z..... présenta au général en chef un rapport, où il exposait l'impossibilité absolue de faire voiturer en Russie les immenses magasins de réserve qu'il était censé avoir organisés. L'ordre fut donné de les brûler, et comme il n'y avait à peu près rien à brûler, l'on n'hésita point à mettre le feu aux greniers de blé de quelques malheureux propriétaires moldaves et valaques. Le tour fut fait et accompli.

Des deux capitales et de toutes les parties de la Russie, des personnes de toutes les classes de la nation envoyaient à l'armée des habillements et des objets de première nécessité; rien n'arrivait jusqu'aux soldats de l'armée de terre; ils manquaient souvent des objets les plus indispensables. Les envois arrivés en Crimée, à peine remis à l'administration militaire, se trouvaient, soit partagés entre les divers chefs pour leur usage personnel, soit vendus aux marchands, qui les mettaient en circulation à leur profit.

Les marins étaient plus heureux. Une administration intelligente et probe veillait à leur bien-être. Les objets envoyés pour leur usage ne s'égaraient point, grâce à la loyauté des officiers de la marine

russe, grâce à l'intelligence distinguée et à la haute intégrité du jeune homme spécialement envoyé en Crimée à cet effet, M. Boris M..... (aujourd'hui secrétaire d'État).

Les deux personnages envoyés successivement pour surveiller la distribution aux soldats de l'armée de terre des effets que leur offraient le patriotisme de la nation et la sympathie publique, avaient été choisis par S. M. l'impératrice Marie, cette vertueuse princesse au cœur si noble et au sens si droit, l'objet du respect général en Russie. Ces deux personnages, le comte Michel Wielhorski et le prince Grégoire Dolgoroukow, tous deux distingués par les plus éminentes qualités du cœur, apportèrent dans l'exercice de leurs fonctions un zèle qui leur coûta la vie : tous deux succombèrent à un typhus gagné dans les visites aux hôpitaux. Mais que pouvaient les efforts de ces deux hommes si loyaux et si zélés contre les rapines de la bureaucratie militaire, rapines protégées et couvertes par l'influence de la bureaucratie de Saint-Pétersbourg? Que pouvaient-ils contre la déplorable incapacité d'un ministre de la guerre personnellement intègre, il est vrai, mais complétement dénué d'intelligence, toujours préoccupé des invitations à la cour et de l'accueil qu'il y recevait, et songeant avant tout à cacher à l'empereur l'état désastreux de l'armée, *pour ne point affliger Sa Majesté.*

Si le ministère de la marine, dont le chef venait seulement d'entrer en fonctions, pouvait veiller au bien-être de ses subordonnés, pourquoi le ministère de la guerre ne pouvait-il en faire autant? C'est que M. le ministre de la guerre, appelé à ce poste par l'empereur Nicolas, dont il était l'homme de choix et la meilleure preuve de l'inhabileté de l'empereur dans le choix des hommes, offrait le type le plus achevé de l'incapacité la plus complète, et se trouvait sous le poids d'une préoccupation exclusive : celle de se bien maintenir en cour. Le jeune et intelligent chef du ministère de la marine allait, lui, droit aux abus, et les attaquait de front avec la plus grande énergie.

Nos malheureux soldats, admirables de courage, d'abnégation, de résignation, venaient-ils à être blessés de manière à pouvoir subir le transport dans des hôpitaux un peu éloignés du théâtre de la guerre, on les plaçait sur des charrettes, en leur refusant les habits chauds qui leur avaient été assignés. A peine recouverts de vieilles capotes militaires trouées et déchirées, ils se voyaient conduits en route, par un hiver rigoureux, à travers des souffrances et des privations de tous genres. Dans les villes et les principaux bourgs, il y avait des hôpitaux militaires provisoires, dont les chefs, au lieu de veiller au bien-être des malheureux qu'on leur amenait, les laissaient gémir sur les charrettes

pendant des heures entières, souvent par le froid le plus rigoureux, et s'en allaient eux-mêmes faire bonne chère, boire du vin de Champagne et jouer un jeu d'enfer. Les malheureux venaient-ils à expirer, on les inscrivait sur la liste de l'hôpital, on déposait les cadavres dans des caves où le froid pouvait les préserver pendant un certain temps de la décomposition, et puis l'on portait sur la liste des dépenses de l'hôpital le prix de la nourriture soi-disant délivrée à ces malades décédés, et le prix des médicaments censés avoir été employés à leur traitement. Lorsqu'il venait à s'accumuler beaucoup de cadavres dans les caves, on les jetait dans des bières faites à la hâte et on les conduisait au cimetière. Plus d'une fois l'on vit, pendant le trajet, ces bières mal faites s'entr'ouvrir et les cadavres rouler sur le sol dans un état de nudité complète...; ils n'étaient même point enveloppés de linceuls, dont le prix se trouvait également volé par l'administration militaire!.....

Les talents administratifs de M. le ministre de la guerre furent récompensés par les cordons de Saint-Wladimir et de Saint-André.

Lors du jugement du petit nombre d'entre les misérables qui, malgré tous les subterfuges de la bureaucratie, ne purent échapper aux suites d'une enquête loyalement opérée, l'on vit, au grand scandale et à l'inexprimable indignation de l'opinion

publique, le principal coupable, Z...., voir alléger la peine à laquelle le tribunal l'avait condamné, par l'intercession des généraux qui avaient commandé en chef l'armée, et, le croirait-on! par l'intercession, entre autres, du prince Michel G...., si connu pour son intégrité exemplaire!!! Sans l'habileté de Z....., dit-on, l'armée serait morte de faim!!! Mais comment peut-on maintenir un pareil ordre de choses et ne point le remanier de fond en comble?..... A quoi la Russie se voit-elle donc réduite par cette forme de gouvernement, elle, un pays si vaste, si riche de ressources inexploitées, habitée par une nation aussi intelligente? Cette Russie, il y a trente ans encore si puissante à l'extérieur, se voit aujourd'hui paralysée par les vices de son administration, et se trouve dans l'impossibilité de faire la guerre sans livrer le bien-être et la vie de ses défenseurs à la merci des plus misérables fripons dont l'histoire fasse mention! Voilà les fruits de l'absence du contrôle et de la publicité, les fruits amers, mais inévitables du despotisme.

Il y a certainement dans l'armée russe plusieurs colonels loyaux et intègres, d'autant plus honorables qu'ils forment la minorité parmi leurs collègues. La majeure partie des colonels, comme la majeure partie des officiers généraux commandant les régiments de la garde impériale russe, s'enrichissent de la manière la plus honteuse et la plus

indigne, aux dépens du bien-être des soldats dont le sort leur est confié.

Voici comment ils y procèdent. Les soldats sont mal et insuffisamment nourris. La farine pour la confection du pain leur étant allouée par le gouvernement en quantité suffisante, une partie de cette farine est confisquée par le colonel, et vendue à son profit. Les colonels s'arrangent de manière à opérer à leur propre profit des économies sur le drap destiné à l'habillement des soldats, sur le cuir destiné à leurs bottes. Dans les régiments de cavalerie, les revenus des colonels sont bien plus considérables que dans ceux de l'infanterie; ils font des économies sur la ration des chevaux en foin comme en avoine. Enfin, l'une des branches les plus lucratives du revenu des colonels consiste dans les *prix officiels* (*spravoschnyia tsény*), c'est-à-dire le chiffre, établi chaque semaine, des prix de tout ce qui peut servir à la nourriture des hommes et des chevaux dans la localité occupée par le régiment. Ce chiffre se trouve établi en commun par le colonel et les autorités locales; les prix sont toujours exagérés au-dessus de la réalité; le colonel donne un pot-de-vin aux autorités locales, et empoche le reste de la différence entre le prix réel et le prix véritable.

Dans le système russe, non-seulement pour la partie militaire, mais encore pour toute l'administration, un chef ne saurait jamais avoir tort vis-à-

vis de son inférieur; un inférieur ne saurait jamais avoir raison vis-à-vis de son supérieur. Le gouvernement a bien établi ce que l'on appelle des *revues d'inspection* (*inspéktorskoi smotr*), où l'on voit un officier général, désigné à cet effet, venir non-seulement examiner l'habillement et l'équipement des soldats, mais encore leur demander s'ils n'ont point de plaintes à formuler contre leurs chefs. Malheur au soldat qui essayerait de proférer la moindre plainte, de faire entendre la moindre doléance! L'affaire serait soumise à l'examen des chefs supérieurs, que le colonel trouvera moyen de gagner par des cadeaux, et à peine l'officier général inspecteur sera-t-il parti que le colonel saisira le premier prétexte venu, même le plus futile, pour faire appliquer à ce soldat hardi cinq cents coups de bâton, sauf, après que le dos du malheureux aura guéri, à lui faire appliquer encore une nouvelle volée de ce genre. Que peuvent faire ces infortunés?..... Souffrir et se taire, voilà leur lot! Impossible de voir une créature humaine plus remplie d'abnégation que le soldat russe. Bon, humain, toujours prêt à venir à l'aide d'un malheureux, capable de partager avec lui son dernier morceau de pain, à la guerre courageux comme un lion, et après le combat, compatissant envers l'ennemi désarmé; d'une résignation absolue basée sur la foi religieuse; offrant dans son caractère un mélange admirable de

stoïcisme et de bonté, le soldat russe, pour peu que le sort lui ait accordé un chef humain et loyal, adore ce chef, et se trouve prêt à donner sa vie pour lui.

Les officiers eux-mêmes ne sont point à l'abri du despotisme et des vexations de leurs colonels, lesquels s'occupent activement de maquignonnage, et, tirant de là une source de revenus, obligent les officiers riches à acheter chez eux des chevaux à des prix exagérés. Dans chaque régiment, il y a un officier chargé des fonctions de trésorier et un autre chargé de celles de maréchal des logis. Tous les deux doivent être élus, suivant l'usage, par le corps des officiers du régiment; mais en réalité ils sont désignés par le colonel. Si des officiers qui ne conviennent point au colonel osaient accepter le choix de leurs collègues, ils s'en repentiraient bien vite, leur chef ayant à sa disposition tous les moyens de leur causer mille désagréments. Aussi le trésorier et le maréchal des logis du régiment sont-ils, d'ordinaire, les deux bras du colonel dans les concussions et les exactions de ce dernier.

Un jour, à une station de poste, nous avons rencontré un soldat libéré du service après la dernière guerre, et qui nous disait : « J'ai vu en Crimée les » soldats français et les soldats sardes : voilà des » gens heureux! Ils sont bien nourris, et traités avec » humanité et convenance (*po tchélovétchéski*). Nous, » nous manquions souvent du nécessaire; nous

» sommes constamment volés, et puis battus par » ceux qui nous volent! »

Le ministre actuel de la guerre est un officier général intègre, d'une grande expérience, animé des meilleures intentions; mais il est âgé, souvent infirme et presque aveugle. Malheureusement la bureaucratie russe est plus forte et plus puissante que les ministres : ceux d'entre ces derniers qui ne consentent point à devenir les instruments de l'odieuse horde bureaucratique, et veulent sincèrement le bien de leur pays, voient tous leurs efforts paralysés par la bureaucratie. Il ne suffit point de changer les hommes : ils ne servent que de palliatifs; le mal va en s'aggravant tous les jours, et sans un changement complet de système, sans la réforme sérieuse des institutions, l'on marche à une catastrophe à laquelle, nous le craignons fort, l'on arrivera d'ici à peu d'années.

X.

DES FINANCES.

La Russie, nous l'avons dit plus haut, est le pays classique du mensonge officiel. Le fronton de l'édifice tourné du côté de l'Europe a un aspect européen; mais entrez à l'intérieur, portez vos regards autour de vous, et vous vous trouverez en pleine Asie. Ainsi le principe de la nécessité de la publicité du budget, devenu aujourd'hui en Europe un principe élémentaire de la science du gouvernement, se trouve contesté par la toute-puissante et toute pillarde bureaucratie russe. Cette bureaucratie, enfant de l'idiotisme et de la rapacité, dominant les ministres qui lui servent d'organes et d'instruments, dominant la camarilla si incapable et si déconsidérée qui lui sert d'appui, empêche la publicité du budget, et les fonctionnaires employés à la confection de ce dernier se voient obligés, le croirait-on, de prêter le serment de n'en rien révéler au public?

Le budget, d'après la loi, doit être soumis à l'examen du conseil de l'empire. Pour donner une

idée de la manière dont il est examiné, nous raconterons ici l'histoire du budget de 1858.

Le conseil de l'empire se réunit en *plenum* tous les lundis, et le comité des ministres tous les mardis (1). Le 30 décembre 1857 (vieux style) tombait sur un lundi. Le ministre des finances de cette époque était le même qui, pendant la dernière guerre, a doublé le nombre des assignats (billets de crédit), dans la naïve croyance que c'était une manière de faire la guerre gratis et sans dépense pour l'état. Ce ministre, l'un des choix de l'empereur Nicolas, congédié du ministère en avril 1858, était renommé pour son incapacité même au sein de cette haute administration russe, où un homme de mérite arrive bien rarement au ministère, où le mérite et la dignité de caractère servent le plus souvent d'obstacles à toute carrière élevée. Il va sans dire qu'il était l'ennemi acharné de toute publicité et de tout contrôle. La loi prescrivant au ministre de présenter le budget à l'empereur, *après examen au conseil de l'empire*, au plus tard le 31 décembre, le ministre se garda bien de présenter son budget au conseil dans la séance du lundi 30, où l'on aurait pu jeter les yeux dessus, et sinon l'examiner, au

(1) Il ne faut point confondre le comité des ministres, siégeant hors de la présence de l'empereur, avec le conseil des ministres, lequel, depuis le mois de décembre 1857, se réunit tous les jeudis sous la présidence de l'empereur.

moins le parcourir. D'accord avec le président du conseil, ennemi également acharné de toutes les réformes, et partisan obstiné de tous les abus, il fit convoquer pour mardi, dix heures du matin, une séance extraordinaire du conseil de l'empire, dont les ministres font partie, en prévenant à l'avance les membres du conseil qu'à midi et demi le comité des ministres devait tenir sa séance hebdomadaire, et que dans l'intervalle des deux séances, le budget devait être présenté à l'empereur après avoir été approuvé par le conseil de l'empire, auquel, de cette manière, l'on accordait *une heure pour l'examen et l'approbation du budget*. La séance du conseil s'ouvrit le mardi 31 décembre, vers les dix heures et demie du matin; à onze et trois quarts, après cinq quarts d'heure de séance, le budget, approuvé par cet hospice des invalides, se trouvait porté à l'empereur par le président du conseil et le ministre des finances; l'empereur y donnait son approbation, et à midi et demi, les ministres réunis en comité hebdomadaire ouvraient leur séance, où ils devaient s'occuper d'affaires courantes. Voilà l'examen auquel les budgets de l'état se trouvent soumis en Russie! On ne sait, en vérité, de quoi s'étonner le plus : de l'audace de ce ministre, qui était le type du représentant le plus achevé de la bureaucratie, ou bien de la résignation des membres du conseil de l'empire et de la criminelle in-

souciance témoignée par eux aux intérêts les plus graves du pays.

Parmi les ministres des finances en Russie, l'un des plus capables (1823-1844) fut certainement le comte Cancrine (mort en 1845). Habile administrateur, homme intelligent, et en même temps fin et rusé, il sut préserver les finances de l'empire de l'influence délétère de l'incapacité de l'empereur Nicolas, lequel, chez les deux successeurs du comte Cancrine, ne trouva plus ni les sages avis que ces deux hommes vulgaires étaient incapables de lui donner, ni même la respectueuse résistance à laquelle des ministres dignes de ce nom sont tenus envers un souverain comme l'empereur Nicolas, prenant ses caprices pour du génie. Mais le comte Cancrine, malgré sa remarquable intelligence, ne sut point éviter un écueil funeste et lutter contre un penchant commun à presque tous les ministres russes : celui de se choisir un adjoint (ce que l'on appelle en France un sous-secrétaire d'état), incapable, par la médiocrité de son esprit, d'effacer son ministre; il choisit W....., vieux bureaucrate de la capacité la plus médiocre. Le comte Cancrine, arrivé à un âge avancé, quitta les affaires, conduite raisonnable et digne à la fois, que bien peu de hauts fonctionnaires savent imiter en Russie, où la bureaucratie ne peut point comprendre qu'elle est créée pour servir l'état, mais s'imagine que l'état

et les fonctions publiques se trouvent créés pour son usage à elle. W..... remplaça le comte Cancrine, et se mit à chercher un adjoint plus incapable encore que lui-même, en d'autres termes, dénué de toute capacité. Son choix tomba d'abord sur un sénateur, lequel, au bout d'un certain temps, eut la loyauté de reconnaître son manque d'aptitude pour ces fonctions, et se retira pour rentrer obscurément dans le sein du sénat. Alors W.... prit pour adjoint un fonctionnaire dénué de toute capacité, un vrai type de bureaucrate, et à la mort de W....., en 1852, ce fonctionnaire devint ministre des finances. Pendant toute la durée de son ministère, il fut constamment sous la double influence de quelques obscurs employés de ses bureaux et d'un banquier très-connu, lequel, ayant hérité de la maison de banque et de la fortune de son père, sans avoir nullement hérité de son mérite, se trouvait lui-même sous l'influence du principal de ses associés, M. F.... Voilà comment le ministère des finances marcha de 1852 à 1858, et ceci explique la raison pour laquelle le ministre des finances, au moment où les caisses d'échange du trésor se trouvaient fermées pour tout le monde, accordait à une seule maison de banque le droit d'échanger dans ces caisses, dans des proportions colossales, le papier contre l'or que cette maison exportait sur les marchés étrangers. Les plaintes des négociants contre ce monopole si in-

juste, la réprobation de l'opinion publique ne firent point dévier le ministre de cette ligne de conduite si coupable.

Le ministre actuel des finances a pris possession de son portefeuille un an seulement avant notre départ de Russie, et nous ne pouvons, par conséquent, porter de jugement sur son compte, d'autant plus que ne le connaissant point personnellement, il nous est impossible de nous prononcer entre les diverses versions qui circulent à son sujet, versions, il faut le dire, complétement contradictoires entre elles. Parmi les faits qui honorent ce ministre, il faut citer l'appel à des fonctions importantes, dans le ministère des finances, de quelques hommes connus par leur mérite et leur intégrité; la création de plusieurs comités chargés de l'examen de diverses questions économiques et financières, comités composés non de bureaucrates, suivant l'antique usage, mais d'hommes connus par leurs études spéciales et leur honorabilité personnelle; plusieurs d'entre eux, n'occupant aucune fonction publique, se trouvent aussi indépendants par leur position que par leur caractère; enfin, l'essai aujourd'hui entrepris de la réorganisation des établissements de crédit de l'état. Pour un homme d'un âge avancé, ayant passé sa vie dans les bureaux, rompre avec les vieilles traditions bureaucratiques et entrer dans la voie des réformes, constitue déjà un vrai mérite.

D'un autre côté, la maladresse insigne apportée dans la conclusion des deux emprunts de 1859, l'emprunt intérieur comme l'emprunt extérieur, ne parle point en faveur de la capacité du ministre. Il y a pis encore; la déplorable circulaire relative à la prohibition des sociétés de tempérance (voyez le chapitre XI de cet ouvrage) déconsidère complétement les trois ministres qui ont eu le malheur de la signer (ceux des finances, de l'intérieur et des domaines de la couronne).

En ce moment, une terrible crise financière s'appesantit sur la Russie. Si l'on se reporte à 1858, à une époque éloignée de moins de deux années; si l'on se rappelle le grand nombre d'associations industrielles qui se formaient alors journellement, la facilité extrême avec laquelle ces associations trouvaient de l'argent; comment, pour un million de capitaux demandés, on voyait le public souscrire pour huit ou dix millions, et toutes les actions des sociétés industrielles se négocier à la bourse de Saint-Pétersbourg avec des primes énormes, on reste stupéfait en voyant le changement si complet survenu en seize mois, et l'on se demande si des événements extraordinaires, des calamités hors ligne, la guerre, la peste, la famine, sont venues opérer une transformation pareille. Le commerce est en état d'indicible souffrance; des faillites considérables ont éclaté; des liquidations importantes

ont eu lieu; les actions des diverses compagnies industrielles sont pour la plupart discréditées et considérablement tombées depuis; les actions mêmes de celles d'entre les compagnies qui se trouvent investies de la garantie gouvernementale sont à la baisse; l'or et l'argent ont complétement disparu, et l'agio sur eux a pris des proportions énormes; le cuivre lui-même tend à disparaître, et l'agio se produit déjà sur l'échange de ce modeste métal; les capitaux émigrent, le crédit de la Russie à l'étranger est ébranlé, le change, qui commençait à baisser depuis 1857, a pris des proportions de baisse rapides. D'où vient cette crise épouvantable? Elle n'est point produite par des catastrophes extraordinaires, mais par une calamité permanente en Russie, celle d'une administration remarquable par son incapacité, par l'absence de tout système général, par le mauvais vouloir de laisser arriver aux postes élevés les hommes de mérite au lieu de nullités plates et basses protégées par la camarilla; voilà les causes qui ont produit l'effet que l'on aurait pu attendre de l'action combinée de trois grands fléaux comme la guerre, la peste et la famine.

La crise financière nous apparaît sous le double aspect d'une crise monétaire et d'une crise commerciale.

La crise monétaire est le produit direct d'une grande émission de papier-monnaie (billets de cré-

dit) pendant la dernière guerre. En 1850, il y avait pour 301,578,000 roubles de billets de crédit; en 1856, au moment de la paix de Paris, il y en avait pour plus de 690,000,000 de roubles. Le ministre des finances de cette époque, dans sa complète ineptie, voyait dans l'émission du papier-monnaie un moyen gratuit de continuer la guerre. Il est fort à regretter que S. M. l'empereur Alexandre, à son avénement au trône, au lieu de chasser ce personnage comme il méritait de l'être, l'ait encore maintenu aux affaires pendant trois années consécutives, et ne l'ait congédié qu'en 1858. Encore, lors de son congé, reçut-il, avec un siége au conseil de l'empire, une pension viagère de 12,000 roubles (48,000 francs) et un rescrit pompeux, dans lequel on énumérait, comme rendus par lui, tous les services qu'il aurait pu rendre s'il avait été un homme capable au lieu d'être le type de l'incapacité. Les mauvais plaisants de Saint-Pétersbourg, en lisant ce rescrit, disaient avec raison qu'un homme qui ne connaîtrait point ce fonctionnaire et les résultats de son administration, pourrait dire, à la lecture du rescrit, qu'il ne saurait comprendre comment on a pu se décider à se séparer d'un personnage ayant rendu des services aussi éminents. Ce déplorable usage d'adresser des rescrits pompeux aux individus qui les méritent le moins, est le résultat de ce mensonge officiel si profondément enraciné dans les mœurs et les usages

de l'administration russe. (N'a-t-on pas vu des rescrits faisant l'éloge de sa sagesse et de ses vertus, adressés à un homme aussi connu par sa complète incapacité que par la légèreté de sa conduite, légèreté si déplacée chez un haut fonctionnaire, si ridicule chez un vieillard, et qui le rend la fable de toute la Russie ?)

Le seul moyen de parer à la crise monétaire, c'est de conclure à l'étranger un fort emprunt, non en roubles, vu le discrédit actuel de ces derniers, mais en francs ou bien en livres sterling, avec l'engagement de payer les intérêts aussi en francs ou en livres sterling. Cet emprunt permettrait de rouvrir les caisses d'échange, aujourd'hui fermées non de droit, mais de fait, vu les difficultés extrêmes apportées à l'échange de la monnaie. Nous savons par notre propre expérience, qu'encore au mois de mai 1859 un voyageur partant pour l'étranger, ayant besoin d'or, ne pouvait en recevoir à la caisse d'échange plus de soixante demi-impériales (309 roubles), et encore devait-il pour cela présenter son passe-port. Pour toucher une somme d'or plus considérable, il fallait s'adresser directement au ministre des finances en personne, et on ne pouvait la toucher qu'au moyen d'une ordonnance signée *par le ministre lui-même!*

La réouverture des caisses d'échange amènerait naturellement la hausse du rouble et son acheminement vers sa valeur réelle, qui est de 4 francs, au

lieu de le laisser osciller autour du chiffre de 3 francs 65 centimes, comme cela a lieu aujourd'hui avec toutes les chances d'une dépréciation encore plus forte pour l'avenir, si l'on s'obstine à rester dans la voie d'un système arriéré et fatal.

Les journaux ont appris au public que MM. de Rothschild avaient manifesté le désir d'acheter le chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Moscou, au prix de 80 millions de roubles payables en or. Cela aurait été une affaire magnifique pour la Russie. On hésite à vendre ce chemin à MM. de Rothschild, non, comme on l'assure, à cause du prix de 80 millions offert pour un chemin dont la construction, grâce aux vols et aux concussions de la bureaucratie, a coûté 120 millions de roubles, et qui, grâce aux mêmes désordres ainsi qu'à l'incapacité de l'administration, rapporte bien peu. On hésite, par la raison que la bureaucratie russe ne se soucie nullement de voir prendre pied en Russie à une maison aussi puissante que celle de MM. de Rothschild, lesquels ne se laisseraient ni malmener, ni pressurer, ni voler par la bureaucratie, et qui, au premier essai d'exaction, traduiraient l'administration russe au tribunal de l'opinion publique de l'Europe, où cette bureaucratie serait flétrie comme elle le mérite bien, et, nous l'avons déjà dit, c'est le seul châtiment qu'elle redoute.

Une somme de 80 millions de roubles versée en or au trésor de l'état, et combinée avec un emprunt

de 150 millions de roubles en or, permettraient la réouverture immédiate des caisses d'échange, et la crise monétaire disparaîtrait. La hausse du change sur l'étranger compenserait, et avec avantage, l'obligation de payer par an les 7 à 8 millions de roubles exigibles par les intérêts annuels de l'emprunt.

La crise commerciale, malheureusement, a des racines bien plus profondes, et tient en partie à l'incontestable incurie du caractère slave pour les affaires matérielles, et à la paresse innée à notre race slave. Peu de marchands russes savent diriger un commerce en gros, à l'intérieur même du pays, avec cette habileté et cette persévérance inhérentes, par exemple, à la race anglo-saxonne, la plus pratique qui existe sur le globe. Bien moins encore de négociants russes savent diriger un commerce extérieur. Jusqu'à ce jour, nous avons surtout échangé des produits bruts contre des produits fabriqués, et très-souvent fabriqués avec les articles mêmes de notre exportation. En même temps l'initiative fait complétement défaut à la plupart des négociants; ils n'ont guère l'habitude de s'enquérir, comme le font les négociants anglais, américains, hollandais, des nécessités de tel ou tel pays, des prix qui règnent sur les divers marchés; le plus souvent ils vendent à des commissionnaires étrangers qui se réservent la direction à donner aux produits acquis par eux, et réalisent les bénéfices que l'incurie et la paresse

des marchands russes laissent échapper. Enchantés de recevoir de la part des maisons de commerce étrangères des arrhes de payement, ils s'engagent à leur livrer à terme la marchandise sur laquelle ces maisons étrangères réaliseront ensuite des bénéfices considérables; la plupart de nos marchands russes sont des vendeurs : ils ne savent point être des négociants dans le sens élevé, réel et pratique de ce nom. Un pareil état de choses devait infailliblement aboutir, dans un temps plus ou moins long, à une crise commerciale des plus violentes.

Déjà, avant la dernière guerre, il y avait le plus souvent, entre le commerce d'exportation et celui d'importation, une balance défavorable à la Russie. La dernière guerre vint aggraver cet état de choses et précipiter la crise. L'importation pendant la guerre ne diminua point, mais la mer nous étant fermée, les objets importés nous arrivèrent par la voie de terre, toujours si coûteuse en l'absence des chemins de fer. Cette absence, nous en étions redevables à l'opposition que l'administration des ponts et chaussées faisait aux entreprises particulières, dont l'administration régulière et honnête aurait mis en évidence les dilapidations de la bureaucratie sur le chemin de fer de Moscou, construit et exploité par elle (1). L'exploitation de nos produits diminua par

(1) A l'époque de la construction du chemin de fer entre Saint-Pé-

la raison toute naturelle que le transport par voie de chariots auquel nous étions réduits fit considérablement hausser le prix de tous les articles. Nos acheteurs ordinaires cherchèrent ailleurs le blé, le suif, le chanvre, le lin, les cordages, dont ils s'approvisionnaient chez nous jusqu'à cette époque; nous vîmes surgir la concurrence de l'Amérique, de l'Australie, de l'Afrique, et une fois cette concurrence ayant pris pied sur les marchés commerciaux, on la vit se développer dans une formidable progression. Après la guerre et la funeste émission d'une masse énorme de billets de crédit, le papier-monnaie subit une dépréciation graduelle qui va toujours en augmentant, et grâce à l'incapacité incroyable de notre administration, à son aveugle obstination à contrecarrer les réformes désirées par l'empereur et l'opinion publique, on peut en prévoir l'inévitable et fatal résultat, qui sera la ban-

---

tersbourg et Moscou, des marchés furent officiellement ouverts pour l'adjudication de l'entretien et du graissage des roues des wagons. Deux compagnies se présentèrent aux enchères; l'une, ayant à sa tête un Américain, demandait une somme énorme, d'une exagération inouïe; l'autre demandait un prix moindre. Celle-ci avait à sa tête un aide de camp général de l'empereur, proche parent du ministre des ponts et chaussées. Ce dernier espérait que, vu la grande différence des prix, la préférence serait accordée à la compagnie dirigée par son neveu. L'empereur Nicolas trouva inconvenant de déférer le graissage des roues à un aide de camp général, et donna la préférence à la compagnie américaine, laquelle a réalisé des bénéfices incroyables.

queroute. La baisse du papier-monnaie amène inévitablement à sa suite la hausse de toutes choses; ainsi, avec l'augmentation de la somme d'importation et la diminution de celle d'exportation, avec la disparition des métaux, avec la baisse progressive et constante du papier-monnaie, qui du même coup diminue naturellement la valeur réelle de tous les revenus de l'état, comme les impôts, les contributions, les douanes, la crise commerciale s'aggrave de jour en jour, et se combinant avec la crise monétaire, engendre cette terrible crise financière générale, qui, en pesant sur toutes les fortunes privées ainsi que sur les finances de l'état, produit une panique en présence de laquelle le gouvernement, terrifié, s'accroche à des palliatifs, au lieu d'avoir recours à des réformes réelles et sérieuses. Ces réformes devraient consister en deux mesures immédiates : un emprunt métallique et la publicité du budget; et puis, d'ici à quelques mois, la création d'institutions sérieuses et solides, dont nous parlerons à la fin de notre brochure. Si l'on veut continuer à gouverner comme en Turquie, l'on en arrivera à placer la Russie dans la position de l'empire ottoman; si l'on veut voir la Russie forte et puissante, il faut adopter les principes et les bases sur lesquels reposent les gouvernements civilisés.

Si déplorable que fût l'administration turque, il s'est trouvé dernièrement à Constantinople un mi-

nistre ayant eu le courage, que n'a jamais eu aucun ministre russe, de demander que la liste civile une fois fixée à une certaine somme, ce chiffre ne puisse être dépassé. Celui qui oserait se permettre en Russie de formuler une demande de ce genre se verrait signalé par la bureaucratie, et surtout par la camarilla, comme un rebelle digne d'être envoyé aux travaux forcés en Sibérie. Et cependant la publicité du budget est promise à la Russie par la parole impériale, dans l'oukase d'Alexandre Ier, du 2 [14] février 1810, qui augmentait les impôts. Voilà un demi-siècle que la parole impériale continue à être violée! Les deux raisons qui font repousser au gouvernement russe la mesure salutaire et indispensable de la publicité du budget, consistent dans le désir de soustraire à la connaissance du public les énormes dépenses de la liste civile, et dans le désir de la camarilla de continuer à percevoir les gratifications secrètes fréquemment accordées, et s'élevant parfois, pour certains personnages, jusqu'à la somme de 100,000 roubles. Il existe en Russie deux petits livres, l'un relatif aux officiers généraux, l'autre aux fonctionnaires supérieurs de l'ordre civil, réimprimés tous les ans, et tirés à un très-petit nombre d'exemplaires, destinés à l'empereur et aux chefs des diverses administrations de l'état. Dans ces livres se trouve la liste des récompenses accordées à ces officiers généraux et ces fonctionnaires, avec l'énu-

mération des diverses sommes d'argent à eux données à diverses époques. Parmi nos papiers et documents, déposés en Angleterre, se trouve le petit livre des fonctionnaires de l'ordre civil pour l'année 1846; nous l'imprimerons un jour, et l'on verra à quel point le gouvernement russe a toujours été prodigue de l'argent de l'état.

D'après le budget de 1852, la liste civile se montait à 10,750,000 roubles, ce qui, avec les 3,645,000 roubles du revenu des apanages de la famille impériale, formait en réalité une liste civile de 14,395,000 roubles (57,580,000 francs), c'est-à-dire supérieure au chiffre réuni des deux listes civiles de France et d'Angleterre, deux pays dans lesquels les petits fonctionnaires ne se trouvent point placés, par l'exiguïté de leurs appointements, entre la faim et le vol, comme c'est le cas en Russie. Depuis, les dépenses de la liste civile de Russie ont considérablement augmenté. En 1852 mourut le feld-maréchal prince Pierre Volkonski, homme d'un caractère dur, mais d'une incontestable intégrité, et très-économe des deniers de l'état à lui confiés. Après lui, les dépenses du ministère de la cour impériale ont pris le caractère d'un véritable gaspillage. Des bâtisses sans cesse renouvelées, des achats d'objets parfaitement inutiles se succèdent sans cesse. Dans l'hiver de 1858-1859, l'on présenta à la signature impériale le projet de remplacer les anciens lustres

du palais d'hiver par des lustres nouveaux, pour une somme de 260,000 roubles (1,040,000 francs). L'empereur approuva ce projet et le signa; mais le ministre des finances eut l'honorable courage de refuser de mettre cette somme à la disposition du ministère de la cour impériale, alléguant le vide du trésor, et l'empereur agit noblement en retirant l'ordre qu'il avait donné à cet égard. Croirait-on que depuis la mort du maréchal Volkonski jusqu'en 1858, pendant six années consécutives, on ne rédigea point l'inventaire, jusque-là annuellement rédigé, du mobilier, des effets et de la vaisselle des palais impériaux! Ce fut seulement en 1858, quelques mois après la nomination, au poste de maréchal de la cour, du loyal comte Alexandre T....., qui offre l'exemple, à Saint-Pétersbourg bien rare, d'un grand seigneur jouissant de la considération générale (1), que ces inventaires commencèrent à être rédigés comme ils l'avaient été du temps de Volkonski. Mais le comte T..... occupe un poste trop secondaire pour pouvoir influer en général sur l'administration du ministère de la cour impériale.

---

(1) Si des protestations venaient à surgir, nous nous verrions obligés de livrer à la publicité les documents, réunis par nous, et les renseignements biographiques (bien curieux) qui se trouvent en notre possession. Nos papiers, comme nous l'avons dit, se trouvent déposés en Angleterre.

Croirait-on, par exemple, que pour chacun des grands-ducs, dès qu'il se marie, l'on bâtit un palais spécial, et cela au moment où les finances de l'état, vu l'impéritie de l'administration, marchent à une banqueroute? Il y a un demi-siècle, l'empereur Alexandre Ier avait trois frères, dont un seul a eu des fils : aujourd'hui l'empereur Alexandre II a cinq fils, trois frères et quatre neveux, en tout, douze grands-ducs. En suivant cette progression, la Russie peut s'attendre, à la fin de ce siècle, à voir plus de cinquante grands-ducs. Il ne faut point oublier que sous Pierre Ier, il y a un siècle et demi, il y avait dix-neuf princes Galitsyne, dont sept seulement ont aujourd'hui des descendants en lignée masculine, et à l'heure qu'il est il y a plus de cent vingt princes Galitsyne. Faudra-t-il continuer à bâtir un palais spécial pour chaque grand-duc?

Nous professons la plus profonde vénération pour S. M. l'impératrice-mère, et nous avons l'intime conviction que si cette princesse, dont la bonté et la loyauté sont connues de tout le monde, connaissait, elle, seulement le quart de la vérité sur l'état déplorable du trésor et des finances de la Russie, sur le danger dont ce déplorable état menace l'avenir très-prochain du pays, et par conséquent sur les dangers dont il menace la dynastie régnante, nous avons l'intime conviction, disons-nous, qu'elle ne voudrait jamais permettre les dépenses exorbitantes

et inouïes faites pour elle dans ses voyages et dans son séjour à l'étranger. Elle voyage, non avec une suite, mais avec une tribu entière de serviteurs de tous grades et de toutes les positions sociales. Arrive-t-elle dans un hôtel? D'après un accord préalable avec le propriétaire, tous les locataires, à partir d'un jour convenu, sont expulsés; l'hôtel entier est réservé à l'impératrice et à sa suite, au prix de trois ou quatre mille francs par jour. Lors de son dernier passage par le Simplon, en octobre 1859, l'on fut obligé, en Suisse, de faire venir des chevaux de poste à la distance de plusieurs dizaines de kilomètres; ces chevaux ayant dû attendre plusieurs jours, on les paya à tant la journée, et encore une partie des bagages, comme nous l'avons vu de nos yeux, avaient-ils été expédiés de Genève à Nice par le mont Cenis. Les dépenses de séjour s'élèvent au taux le plus déraisonnable. Si à la cour de Russie l'on s'imagine, par ces dépenses exorbitantes et impardonnables, produire en Europe un effet digne de la puissance d'un vaste empire, on se trouve plongé dans une complète erreur; c'est l'effet contraire qui est produit. Ces voyages, empreints du cachet d'un luxe oriental et tout asiatique, servent de risée à l'Europe entière, qui nous prend pour des hommes à demi civilisés, ayant l'idée, digne de l'Asie, d'éblouir par notre luxe. Considérer l'argent d'une nation comme la pro-

priété particulière du gouvernement, et le jeter au vent par une vanité mal entendue ou par une insouciance coupable, pouvait avoir lieu au seizième ou au dix-septième siècle. Mais de nos jours, les contribuables qui payent ont bien le droit de savoir comment leur argent se trouve employé et d'en contrôler la dépense, surtout dans un pays qui, après avoir figuré, il y a trente ans encore, au rang des puissances du premier ordre, se trouve aujourd'hui, malgré sa vaste étendue et ses immenses ressources, en présence d'une redoutable crise financière et politique à l'intérieur, et dans l'impossibilité, vu le manque absolu d'argent, de faire la guerre à l'extérieur, en d'autres termes, se trouve descendu temporairement au niveau des puissances du second ordre. Il y restera invariablement jusqu'au moment de sa rénovation complète au moyen de réformes sages et hardies, qui le feront indubitablement remonter, plus fort et plus puissant que jamais, au rang élevé duquel il n'aurait jamais dû déchoir sans les erreurs et les fautes de son gouvernement, sans l'impéritie et la vénalité de son administration, sans l'état si défectueux et si arriéré de la forme du gouvernement qui régit la Russie.

L'étude des réformes politiques indispensables à la Russie fera l'objet du dernier chapitre de notre ouvrage. Ici nous nous bornerons à dire, qu'un emprunt métallique immédiat et la publication immé-

diate et consciencieuse du budget sont les deux seuls et uniques moyens de prévenir une banqueroute aussi imminente que prochaine, une banqueroute qui pourrait bien renverser le gouvernement. Les choses en sont venues, en Russie, à un point où les palliatifs, les demi-mesures, non-seulement ne servent à rien, mais ne font qu'aggraver le mal et empirer la maladie du corps social. Dans un moment aussi critique, aussi solennel, l'on serait coupable envers son pays de taire la vérité, lorsqu'on se trouve en position de pouvoir la faire entendre. C'est le devoir sacré de tout bon citoyen.

XI.

DES FERMES D'EAUX-DE-VIE

ET

DES SOCIÉTÉS DE TEMPÉRANCE.

La ferme des eaux-de-vie, l'une des institutions les plus immorales qui existent au monde, a toujours formé la principale branche des revenus du budget russe. Depuis 1859, elle rapporte 120,000,000 de roubles (480,000,000 de francs) et constitue plus des deux cinquièmes du budget. Le droit de débiter l'eau-de-vie et de prélever un impôt *arbitraire* sur les caves, les auberges, les restaurants et les cafés où se débitent les boissons de divers genres, est conféré au fermier de chaque district. Les propriétaires des distilleries sont obligés de vendre leur eau-de-vie au fermier à un taux fixé par le gouvernement; il ne leur est acheté que la quantité prescrite par le gouvernement; le débit direct de leurs produits leur est interdit sous peine d'une amende énorme et de la fermeture de leurs distilleries. Le fermier doit vendre l'eau-de-vie à un prix fixé par le gouvernement, mais

cette clause n'est jamais observée ; il la vend toujours à un prix beaucoup plus élevé, et l'homme naïf qui voudrait se voir servi au prix légal n'obtiendrait qu'une boisson complétement impotable. Pour masquer cette friponnerie, le fermier doit payer les autorités locales, toutes les autorités de la province, depuis la plus élevée jusqu'à la plus humble ; il doit payer le gouverneur, le vice-gouverneur, les conseillers de la régence provinciale ; le président de la chambre des finances de la province (*kazennaia palata*), et surtout celui des conseillers de cette chambre qui se trouve chargé de diriger la section des boissons : il doit payer le président de la chambre des domaines de la couronne, le maître de police et les officiers de police de la ville de province ; les chefs (*gorodnitchyi*) et les officiers de police des villes de district ; les chefs de police locale (*ispravnik*) des districts ; les chefs de la police de cercle (*stanovoi pristav*), et les employés du ministère des domaines. Enfin, ces dépenses prévaricatrices de la part d'un fermier de toute une province ne s'élèvent jamais à moins de 50,000 roubles (200,000 francs) par an, et de la part des fermiers de district, à moins de 5,000 roubles (20,000 francs) par an pour chaque district. Aussi toute la police locale se trouve-t-elle complétement à la disposition des fermiers. Pour ces derniers, ni les lois, ni les ordonnances, ni les plus simples no-

tions d'équité, n'existent en aucune manière. Ils prélèvent sans le moindre scrupule, 30 et 40 °/₀ de plus sur le prix légal de l'eau-de-vie, qu'ils vendent encore frelatée. Les agents chargés par eux de tenir les divers cabarets ont recours à tous les moyens, à toutes les ruses pour engager les hommes du peuple à boire. Un homme ne boit-il jamais jusqu'à l'ivresse, on tâche de lui donner de l'eau-de-vie à crédit, pour lui présenter, au bout d'un certain temps, un compte faux et exagéré. On tâche de faire boire à crédit les paysans, afin de leur présenter leur compte au moment de la moisson, et le pauvre cultivateur, n'ayant point d'argent comptant, se trouve obligé de livrer à vil prix une partie des grains nécessaires à la nourriture de sa famille. Un homme du peuple s'enivre-t-il dans un cabaret au point de tomber sans connaissance, à son réveil, s'il était venu dans une charrette attelée d'un cheval, le cheval a disparu; s'il était venu à pied, une partie de ses habits a disparu; on lui présente encore un compte exagéré, pour une quantité de boisson plus grande que celle réellement consommée par lui, et il se trouve obligé de payer. Après avoir été maintes fois dupe, il finit par devenir fripon et par duper les autres. Les cabarets sont le quartier général des voleurs et le point de départ de presque tous les crimes. Le pouvoir du gouvernement expire au seuil des cabarets; la police payée par les fermiers

y laisse commettre toutes les horreurs possibles, et comment en serait-il autrement sous la forme de gouvernement qui régit la Russie ? Le pouvoir autocratique, nominalement dévolu au souverain, se trouve de fait entre les mains de la bureaucratie, laquelle se moque des volontés du souverain, et n'exécute, parmi les lois et ordonnances, que celles dont elle peut tirer un gain pécuniaire.

Cet état de choses si hideux amena en 1858 un événement qui étonna tout le monde et dépassa l'attente de ceux mêmes qui avaient le plus de foi dans les qualités admirables du peuple russe, qualités conservées par lui précieusement, même à travers le joug terrible d'un esclavage de plusieurs siècles de durée. Les paysans, s'apercevant de l'exploitation indigne dont ils étaient l'objet de la part des fermiers, et voyant la coupable connivence de l'administration avec ces derniers, prirent en beaucoup d'endroits le parti de résister à cette horde, en s'obligeant à observer une tempérance absolue et à renoncer à l'emploi de toute boisson spiritueuse, jusqu'au moment où les fermiers leur vendraient de l'eau-de-vie de bonne qualité et à bon marché. L'on vit, dans un grand nombre de localités, des villages entiers se réunir, se former en sociétés de tempérance, jurer l'observation de cette règle sous la foi du serment, imposer d'un accord général une forte amende à celui qui violerait cette promesse, puis, —

fait digne de remarque et d'admiration, — se diriger en masse vers l'église du village, solliciter le prêtre de dire un *Te Deum* pour demander à Dieu de leur donner la force nécessaire pour tenir leur serment, et faire le vœu d'offrir à l'église le produit des amendes que l'on serait dans le cas de percevoir ! Dans cette occasion, le peuple russe donna la preuve la plus évidente de la fausseté de la calomnie, inventée contre lui par le parti rétrograde, qu'il n'était point mûr pour la liberté. Pour qui connaît le climat de la Russie et la nécessité, sous ce climat, de la consommation d'une certaine quantité de boissons spiritueuses, l'on ne saurait assez admirer la force de caractère qui amenait les paysans russes à s'imposer cette rude privation, l'énergie de la persévérance indispensable à l'accomplissement de ce vœu, et le magnifique sentiment religieux qui amenait des villages entiers à placer leurs promesses et leurs serments sous la protection divine. Une pareille nation est bien digne de la liberté, bien capable de la pratiquer, d'en jouir d'une manière paisible et raisonnable à la fois.

Les fermiers furent frappés de terreur ; ils voyaient la diminution considérable de leurs revenus. La police locale, la bureaucratie tout entière entrèrent dans la plus violente fureur ; elles voyaient le bon sens et l'énergie de ce peuple opprimé et pillé par elles, leur tarir la source la plus lucrative de leurs

exactions. Tout fut mis en jeu contre les sociétés de tempérance : l'or fut répandu à profusion dans les sphères où il était possible d'agir avec succès; les cadeaux ne furent point épargnés à tous ceux qui pouvaient être utiles à cette ligue des ténèbres et de la dépravation.

Le gouvernement, dont le principal revenu se trouvait basé depuis longtemps sur l'institution immorale et odieuse des fermes d'eaux-de-vie, se trouvait dans le plus grand embarras; tant il est vrai que par l'admirable équité de la divine Providence, les crimes ne peuvent jamais, même en politique, échapper à trouver un jour leur châtiment. D'un côté, si le gouvernement laissait les sociétés de tempérance suivre leur développement régulier, il s'exposait à compromettre les deux cinquièmes de son revenu; s'il venait à interdire ces sociétés, il s'exposait, devant l'opinion publique de l'Europe (cette tête de Méduse pour l'administration russe), et devant le tribunal de l'histoire, au juste reproche de favoriser la dépravation de la classe la plus nombreuse de ses sujets, de les démoraliser systématiquement pour en tirer le plus d'argent possible. On a vu des hommes, comme Tchinghiz-Khan, comme Tamerlan, élever leur fortune sur le carnage; mais ici il y avait l'exemple, peut-être unique dans l'histoire, d'une administration établissant les bases de sa prospérité sur un système complet,

dont la tendance était de démoraliser, dépraver et ruiner la nation à elle confiée par la Providence.

Trois ministres, ceux de l'intérieur, des finances et des domaines de la couronne, acceptèrent le rôle triste et odieux de faire la guerre aux sociétés de tempérance. Ils envoyèrent à leurs employés, en province, des circulaires où, après avoir établi le principe (d'ailleurs incontestable) que la sobriété est une qualité, ils déclaraient que nulle association ne peut être formée sans l'autorisation du gouvernement, *lequel n'a jamais admis les sociétés de tempérance*, et ils ajoutaient, qu'une certaine quantité de boissons spiritueuses étant nécessaire à l'hygiène des populations, les employés ne devaient point permettre aux sociétés de tempérance de s'établir et de prendre racine.

Mais si l'on voit souvent des hommes portés à faire le mal, l'on en voit peu qui aient le courage de faire le mal au grand jour. Ce courage fit défaut aux trois ministres dont nous venons de parler. Entre les obsessions fort pressantes de la bureaucratie et des fermiers, et la crainte de la publicité européenne, ils agirent comme le font ordinairement les hommes dénués d'énergie et de courage, c'est-à-dire avec une insigne maladresse. Ils eurent la naïveté d'envoyer leurs circulaires, adressées à plusieurs milliers de fonctionnaires, sous le sceau du secret, ce qui d'ailleurs, en Russie, est le meil-

leur moyen de faire connaître une ordonnance à tout le monde. Confier ainsi un secret à soixante-cinq millions d'individus aurait été, certes, le fait le plus ridicule que l'on puisse voir, s'il ne s'appliquait à une chose aussi odieuse que l'ivrognerie organisée et propagée par les soins de l'administration.

La bureaucratie, ravie de sa victoire, se mit à poursuivre avec acharnement les sociétés de tempérance. On vit, en 1859, la police locale accourir dans les villages et contraindre les paysans, à coups de verges et de bâton, à boire de l'eau-de-vie. Dans certaines localités, les paysans, indignés et poussés à bout, démolirent les cabarets. La bureaucratie fit marcher les troupes, et l'on vit la force armée employée au maintien de cette institution odieuse du fermage des eaux-de-vie, de cette institution qui pille et déprave le peuple pour remplir le trésor de l'état et enrichir la horde insatiable des fonctionnaires russes. Pour compléter ce spectacle hideux, la bureaucratie obtint l'interdit à la censure de laisser passer le moindre article où l'immoralité du fermage des eaux-de-vie serait signalée.

En 1858, lors de la dernière adjudication des fermes d'eaux-de-vie (laquelle a lieu tous les quatre ans), l'empereur Alexandre énonça son regret de voir l'accroissement considérable du chiffre de cette branche honteuse du revenu public. Nobles paroles,

dignes de l'excellent souverain qui les a prononcées. Mais la toute-puissante bureaucratie, tant qu'elle ne sera point brisée par l'empereur, ne permettra jamais à ce prince si bien intentionné d'accomplir les réformes désirées par son cœur. En Russie, la plupart des réformes s'accomplissent en paroles et sur le papier, mais n'entrent point dans le domaine des faits. Trop de fortunes colossales ont été réalisées dans le bourbier des vieux abus; elles ont inspiré à trop de monde le désir de marcher sur les traces de leurs acquéreurs (1), pour pouvoir espérer des améliorations réelles et sérieuses, tant que la forme du gouvernement n'aura pas été modifiée et la toute-puissance de la bureaucratie détruite. Il était réservé à la bureaucratie russe d'ériger la tempérance et la sobriété en crimes d'état, ainsi que de se servir de la force armée pour propager l'ivrognerie et maintenir la vénalité.

P. S. Nous venons d'apprendre que le gouvernement russe, ayant l'intention d'abolir le système

(1) L'on ne saurait se faire une idée du chiffre colossal des fortunes, acquises en Russie par le fermage des eaux-de-vie, et souvent par de véritables filous, par exemple, le sieur K..., l'un des charlatans les plus hardis et l'un des fripons les plus éhontés qui aient jamais existé. La biographie de cet individu contient des données caractéristiques, relativement à l'administration russe. Nous la raconterons dans notre livre : *La Russie de 1847 à 1859.*

du fermage des eaux-de-vie aujourd'hui en vigueur, à la fin de l'exercice actuel, qui expire le 31 décembre 1862, s'était enfin décidé à examiner par quel autre système on le remplacerait. Et à qui cet examen a-t-il été confié? Au département d'économie politique du conseil de l'empire! Nous avons parlé, au chapitre II de notre ouvrage, du conseil de l'empire, hospice des invalides, lequel, sauf plusieurs exceptions isolées, n'a guère pour lui le prestige du mérite et de la capacité, et se trouve complétement dénué des garanties de l'inamovibilité et de la discussion publique. L'esprit de la bureaucratie plane sur ce conseil, et cet esprit consiste, en abordant les réformes réclamées par l'opinion publique, à les remettre, à les traîner en longueur, à en paralyser l'exécution. Le projet de réforme du ministère de la marine, malgré le puissant appui que lui prêtait le grand amiral, frère de l'empereur, un prince connu par son énergie, soutenu par tous les hommes éclairés, ce projet de réforme échoua devant le conseil des ministres, en mars 1858. Présenté de nouveau par Son Altesse Impériale à la fin de 1859, il ne passa au conseil des ministres et à celui de l'empire qu'à la condition d'être mis à l'essai pour cinq années. La véritable raison de cette restriction absurde consiste dans l'espérance, nourrie par les autres ministres, de ne point se voir obligés d'opérer les mêmes réformes

dans leur administration. De l'or, de l'or, de l'or, et après nous le déluge! voilà la maxime permanente de la bureaucratie russe. Ne vaudrait-il point mille fois mieux confier l'élaboration d'un nouveau projet de fermage à l'examen des hommes distingués de chaque province et à celui de la presse russe, si intelligente et si utile à sa patrie. Le conseil actuel de l'empire ne saurait produire rien de bon : on l'a déjà vu à l'œuvre. Nous souhaitons sincèrement voir nos prévisions démenties par l'avenir, mais nous n'osons nullement l'espérer.

XII.

DE LA POLICE POLITIQUE.

L'une des plus grandes naïvetés du gouvernement russe consiste à s'imaginer que la police politique lui sert à savoir ce qui se passe. Il est dans une complète erreur. Les espions employés par lui prennent son argent, ne lui disent que ce qu'ils veulent dire, et calomnient leurs ennemis personnels. En un mot, le gouvernement dépense beaucoup d'argent pour ne rien savoir, ouvrir la porte à tous les abus, et servir les rancunes personnelles des agents de sa police. Et comment en serait-il autrement? Un misérable qui accepte de l'or pour se faire espion et délateur est toujours prêt à mentir; est-il possible de se fier à sa parole? Est-il possible de croire à sa véracité? Est-il possible d'ajouter foi à ses assertions?

La chancellerie secrète, cette terrible inquisition politique dont nous avons parlé au chapitre VII, nominalement abolie sous Pierre III, fut maintenue de fait pendant tout le règne de Catherine II, mais avec beaucoup de mystère et de modération. Sous

Paul, elle joua derechef un rôle terrible (1), et à l'avénement d'Alexandre, fut définitivement abolie. En 1809, Alexandre créa un ministère de la police qui exista jusqu'en 1819, mais fonctionna avec une grande modération. De 1819 à 1825, la police politique fut presque nulle. L'empereur Nicolas, quelques semaines après son avénement au trône, la rétablit et la développa dans les plus larges proportions. Il plaça à sa tête un homme de l'esprit le plus médiocre, de l'incapacité la plus complète, étourdi, léger, mais très-vindicatif, très-dépensier avec une fortune personnelle modique; enfin, un homme généralement déconsidéré, que nous avons vu, dans sa vieillesse, se poser en Céladon ridicule (2). Dans les

---

(1) Paul, en montant sur le trône, avait ordonné d'achever en briques la construction de la cathédrale d'Isaac, dont la moitié se trouvait déjà bâtie en marbre sous le règne de Catherine. Un homme apposa sur cet édifice un distique où il disait : « Com» mencé en marbre, achevé en briques, cet édifice est le fidèle » représentant des deux règnes. » Dénoncé à la police, il fut envoyé en Sibérie, après avoir eu *les oreilles et la langue coupées*, de manière à ne pouvoir comprendre ce qu'on lui disait qu'en le faisant écrire sur une ardoise, constamment suspendue à son cou, et pour répliquer, il se trouvait obligé d'écrire sa réponse sur l'ardoise. Cette cathédrale d'Isaac se lézarda bientôt. On la démolit, et, près de la place où elle se trouvait, l'on éleva la magnifique cathédrale actuelle.

(2) Dans sa jeunesse, cet homme se trouvant aide de camp de l'empereur Alexandre Ier, après avoir fait des dettes à Paris, s'enfuit honteusement de cette ville pour ne point payer ses créanciers. L'impératrice mère (Marie-Fédorovna), qui honorait de sa

premières années de l'existence de cette administration, le principal fonctionnaire, M. M....., lequel, vu l'incapacité et l'étourderie du chef supérieur, avait tout le pouvoir en main, était un homme d'un caractère rude, mais intelligent et intègre. En 1837, il fut renversé par l'une de ces intrigues bureaucratiques si fréquentes en Russie, et remplacé par un officier général doué d'une intelligence remarquable, mais pour lequel le but de la vie consistait à s'enrichir à tout prix. Le meilleur moyen de faire fortune étant de profiter des abus pour s'enrichir, et du mensonge officiel pour dissimuler ses concussions, cet homme se constitua le protecteur et le défenseur le plus ardent de tous les abus, de toutes les saletés bureaucratiques. Ennemi acharné de toute idée généreuse et noble, faisant la guerre la plus vive à la presse, il énonça à haute voix (en pleine séance de l'administration supérieure de la censure) cette maxime, que : *tout écrivain est un ours qu'il fallait tenir enchaîné.* En suivant cette ligne politique, il arrivait à un triple résultat : il faisait la cour à l'empereur Nicolas, en donnant la chasse

---

bienveillance particulière la mère du jeune homme, paya les dettes de celui-ci. Nous avons eu l'occasion de parcourir les papiers du feu prince Alexandre Kourakine, à cette époque ambassadeur de Russie à Paris, et nous y avons vu sa correspondance avec l'impératrice mère au sujet de la fuite du jeune homme et du payement de ses dettes.

aux idées généreuses et aux tendances éclairées; ensuite il effrayait Nicolas, ce prince médiocre et si craintif devant l'ombre de chaque idée libérale, en lui faisant voir partout des conspirations et des sociétés secrètes qui n'existaient point; il s'emparait de son esprit et arrivait à le gouverner; enfin, il tirait parti des abus pour s'enrichir et du mensonge officiel pour déguiser ses exactions. Il possède entre autres un talent qui lui fut maintes fois d'une grande utilité : celui de contrefaire admirablement les écritures.....

En 1844, le chef supérieur dont nous avons parlé plus haut, épuisé par la débauche, fut obligé par l'état de sa santé de quitter les affaires, et mourut bientôt après. Il eut pour successeur un homme, lequel, grâce à sa finesse et à l'habile souplesse de son caractère, avait joui de l'estime publique tant qu'il ne fut point aux affaires, et une fois arrivé au pouvoir, tomba dans la déconsidération et le mépris général. Plat et vil courtisan, égoïste jusqu'à la dureté, avide jusqu'à la rapacité, il est en même temps d'une paresse sans égale. Il lui avait échappé de dire un jour, en pleine séance du conseil des ministres, que *tout littérateur est un conspirateur né.* Cette calomnie était d'autant plus injuste et d'autant plus inconcevable, que son propre fils, un homme éclairé et estimable, a publié un très-bon livre, et ne sera jamais un conspirateur, tandis que son père

et ses oncles, qui savaient à peine lire et écrire, ont été au dix-huitième siècle des conspirateurs et même des régicides.

Ce chef supérieur livra toutes les affaires à l'arbitraire complet de l'officier général dont nous venons de parler, et alors commença pour la Russie une époque de sinistre mémoire, qui dura jusqu'à la mort de l'empereur Nicolas, et à laquelle nous ne saurions penser sans un profond sentiment de dégoût et d'horreur, nous autres contemporains, ayant passé les plus belles années de notre vie sous ce régime stupide, dégradant pour la dignité humaine, sous ce régime qui érigeait en crimes d'état toutes les idées éclairées, toutes les tendances nobles et généreuses du cœur humain. La Russie fut mise par la police politique en coupe réglée; il n'y avait point de crimes dont on ne pût se racheter, point de noirceur ni de mal que l'on ne pût commettre, en payant cette police. Dans les rapports qu'elle adressait au souverain, elle calomniait les hommes les plus honorables; elle prenait le parti des fripons les plus éhontés, des voleurs les plus connus. L'officier général dont nous avons parlé faisait sa société habituelle des hommes les plus tarés, des escrocs les plus signalés, et c'est par le canal de ces êtres immondes que l'on traitait les affaires les plus graves, celles qui concernaient la fortune et l'honneur des individus.

Dans chaque province, il y avait un colonel de gendarmerie chargé de la police politique, et la Russie était divisée en cercles, ayant chacun à sa tête un officier général de gendarmerie; ces officiers généraux et ces colonels étaient tenus de payer chaque année, à l'officier général dont nous avons parlé, un tribut fixé par lui, et qui variait suivant l'importance de la province et sa position politique. Les provinces de l'ouest, les ci-devant provinces polonaises, constituaient pour la police politique une véritable Californie. Là, presque tous les propriétaires polonais étaient taxés : suivant le chiffre de leur fortune, ils devaient payer à la gendarmerie un tribut annuel, et malheur à celui qui osait se montrer payeur inexact. Saisi la nuit, jeté en prison, soumis à un interrogatoire secret, il devait, pour racheter sa faute, payer à la police une amende considérable, à défaut de laquelle il était exilé en Sibérie, soi-disant pour *crime politique*. Or, dans ces provinces, l'exil en Sibérie pour crimes politiques entraînait la confiscation des biens, et par conséquent la ruine des familles : la confiscation, cette peine odieuse, avait été abolie par Catherine II en Russie, mais constamment maintenue dans les provinces de l'ouest et dans le royaume de Pologne. Dans ce royaume et dans ces provinces, elle n'est point encore abrogée de nos jours !

Dans le reste de l'empire, l'on ne confisquait point

les biens, mais l'on rançonnait les individus. Quand nous avons été arrêté en 1843, un certain Marc, valet de chambre de l'officier général en question, vint nous dire que nous serions immédiatement mis en liberté si nous consentions à payer 25,000 roubles (100,000 francs). Sur notre refus, nous fûmes envoyé peu de jours après en exil à Viatka.

Un officier supérieur du corps des gendarmes, très-lié avec l'officier général en question, publiait tous les ans un mauvais almanach appelé l'*Aube du jour;* il avait déclaré qu'une partie des bénéfices rapportés par ce livre seraient assignés à un établissement de charité dont l'officier général était le directeur. Des invitations qui avaient bien l'air d'un ordre furent adressées, par la police politique, à toutes les administrations, pour *inviter* les fonctionnaires à souscrire à ce mauvais petit almanach, coûtant 5 roubles (20 francs). Dans les deux capitales et dans les principales villes de province, les officiers de la police municipale couraient d'une maison à l'autre, invitant les habitants à souscrire à un almanach patronné par Son Excellence le chef supérieur du corps des gendarmes.

De temps en temps la police politique inventait une société secrète, surtout, et le plus fréquemment, dans les provinces de l'ouest et le royaume de Pologne. L'on prescrivait à deux ou trois espions de faire une dénonciation, sur la base de laquelle

l'on arrêtait et l'on jetait en prison des individus riches ou aisés, désignés d'avance. Ces malheureux avaient le choix entre le payement d'une rançon considérable et l'avenir le plus affreux. S'ils refusaient de payer, alors ils se voyaient chargés de chaînes, mis à la question, livrés aux tortures les plus épouvantables, et martyrisés jusqu'au moment où la douleur leur arrachait un *oui* fatal à un interrogatoire insidieusement dirigé; alors on les ramenait dans leur cachot, les membres tout disloqués. Un médecin était appelé pour leur donner ses soins, et parfois pour les préparer à subir une torture nouvelle. Ils étaient envoyés en Sibérie; s'ils étaient Russes, leurs biens passaient à leurs héritiers légitimes; mais s'ils étaient Polonais, leurs biens étaient confisqués, et leurs familles réduites à la misère (1).

---

(1) Les exilés russes de 1826 et leurs enfants ont vu, à leur retour de Sibérie, leurs biens loyalement restitués par les parents qui s'en trouvaient les détenteurs involontaires; ce fut une belle page de l'histoire de Russie, et il n'y eut qu'une seule exception. M. A..... a vu ses cousins, parmi lesquels se trouve le ministre contrôleur général de Russie, refuser déloyalement de lui rendre ses biens. L'opinion publique a flétri comme il le méritait ce procédé, que la haute position de l'un des complices rend plus indigne encore. L'on ne saurait donner assez de publicité à cet acte de spoliation.

Il y eut encore, pendant l'exil de ces malheureux, deux oncles qui se couvrirent d'infamie. Le sénateur Paul Divow s'empara des biens de son neveu exilé, et laissa celui-ci dans la misère, en re-

A Varsovie, surtout dans les années qui suivirent la révolution de 1831, le royaume de Pologne tout entier avait été mis en coupe réglée d'exactions. Voici comment l'on y procédait : on saisissait un homme riche ou aisé, et on le jetait en prison. Un agent de police délégué à cet effet venait le trouver dans son cachot. « De quoi m'accuse-t-on ? de-
» mandait le malheureux. — D'avoir pris part à la
» dernière révolution. — Mais je me suis tenu tran-
» quille, à l'écart de tout mouvement politique. —
» Tant mieux, il vous sera facile de vous justifier
» après avoir subi un ou deux interrogatoires. —
» Quand serai-je interrogé ? — Mais chacun l'est à
» son tour, d'après la date de son incarcération. —

---

fusant de lui envoyer les plus légers secours. Le malheureux lui ayant demandé, vu son dénûment absolu, une légère somme d'argent, le misérable n'eut point honte de lui faire savoir, *par la police politique*, qu'il ne reconnaissait point un rebelle pour son neveu (tout en jouissant de la fortune qui aurait dû appartenir à ce dernier). Le sénateur Dmitri Lanskoi, dont la femme était la tante et l'héritière du prince Alexandre Odoiévski, trahit et livra à la police ce dernier, qui s'était présenté chez lui en fugitif, demandant asile pour une nuit. Après l'avoir livré, il s'empara de ses biens, et ne lui envoya que les secours les plus modiques. Le prince Odoiévski et le jeune Divow moururent tous deux en exil au Caucase.

Il y eut encore deux cas de non-restitution de biens, mais ceux-là fort involontaires. Le majorat, le nom et le titre du comte Czernyschew ayant passé à sa sœur, madame Krouglikow, cette dame respectable, après avoir été, ainsi que ses autres sœurs, la providence de son frère pendant les années de malheur de celui-ci, lui restitua à son retour de l'exil tous les biens ne faisant

» Mon tour viendra-t-il bientôt? — Hum! il y a plus » de deux mille personnes incarcérées avant vous; » vous pourriez bien rester en prison deux ou trois » années. » Voyant l'effet produit par cette déclaration sur le détenu, l'agent de police lui insinuait qu'avec une somme d'argent (plus ou moins considérable, suivant la position de fortune du prisonnier) il obtiendrait sa liberté immédiate. Il payait, et se trouvait libre sur-le-champ.

Dans les provinces occidentales, les propriétaires se trouvaient astreints à des payements permanents et annuels en faveur des fonctionnaires de tout genre. Les récalcitrants avaient en perspective la Sibérie et la ruine. Que devaient penser les malheureux Polonais, conduits en exil, lorsqu'ils ve-

---

point partie du majorat; mais il lui fut impossible, comme de raison, de restituer ce dernier, la loi ne permettant ni la cession ni la vente d'un majorat.

L'autre cas s'est présenté à l'égard du général prince Serge Volkonski. Sa fortune avait passé à ses deux frères, le prince Nicolas Répnine et le prince Nikita Volkonski; tous deux moururent pendant l'exil de leur frère, laissant chacun un fils. Au retour du général prince Serge de son exil, en 1856, le prince Alexandre Volkonski (aujourd'hui ministre de Russie à Naples) s'empressa de restituer à son oncle tout ce qui devait appartenir à ce dernier. Le prince Basile Répnine aurait voulu suivre l'exemple de son cousin; mais toute sa fortune se trouvant, pour cause de dettes, sous hypothèque et sous tutelle, il n'en a point la libre disposition. Connaissant les sentiments honorables de la famille Répnine, nous n'avons nul doute que la restitution aura lieu immédiatement après la levée de la tutelle.

naient à passer à Moscou devant le monument de Minine et du prince Pojarski, ces deux héros illustres, dont la mémoire vénérable et vénérée ne s'éteindra jamais chez nous en Russie, précisément parce qu'il leur a été donné d'accomplir pour notre pays ce qu'avaient voulu faire pour le leur ces malheureux qui, outragés, torturés, ruinés, passaient les fers aux pieds devant ce monument, pour aller en Sibérie y subir un exil ne devant finir qu'avec leur vie (1)!

Il y a en Russie plusieurs sortes d'exil. Celui par lequel nous avons passé consiste à habiter soit une ville désignée (comme c'était notre cas), soit à vivre dans sa propre terre, sans pouvoir quitter pour vingt-quatre heures la ville ou la terre dans laquelle on se trouve relégué. Les autorités locales ont le droit de procéder, quand il leur plaît, à

---

(1) En 1831, le prince Roman Sangouszko, pris les armes à la main dans les rangs de l'armée polonaise, fut condamné à l'exil en Sibérie. Pour un jeune homme du caractère le plus noble, appartenant à l'une des plus grandes familles de la Pologne, et propriétaire d'une immense fortune, c'était déjà bien assez cruel de se voir privé de sa fortune et de ses droits civiques, et de se voir condamné à l'exil en Sibérie. Mais la cruauté de l'empereur Nicolas n'en fut point satisfaite. Il écrivit sur l'arrêt soumis à son approbation : *Sangouszko sera envoyé en Sibérie comme un forçat ordinaire, à pied, et rivé à la chaîne des forçats.* Cet ordre barbare reçut son exécution. Le noble et malheureux prince Roman Sangouszko fut obligé de faire *plusieurs milliers de verstes à pied, rivé à la chaîne des forçats.*

l'examen des papiers de l'exilé, en opérant chez lui une visite domiciliaire. Il y a ensuite trois sortes d'exils en Sibérie : 1) l'exil dans une ville avec privation de tous les droits civiques ; 2) la colonisation, c'est-à-dire que l'exilé, privé de tous les droits civiques, relégué dans un village en Sibérie, est inscrit parmi les paysans des domaines de la couronne ; 3) enfin, l'envoi aux travaux forcés, soit aux diverses fabriques de la couronne, soit aux mines, ce qui constitue le plus terrible des châtiments. Beaucoup d'exilés polonais, distingués par leur naissance, leur éducation, leur caractère personnel, furent envoyés aux mines, et obligés de travailler comme de simples forçats, les fers aux pieds. Plusieurs d'entre les exilés russes de 1826 furent envoyés aux mines, et y travaillèrent les fers aux pieds pendant une année entière, après quoi ils furent réunis avec leurs collègues d'infortune, également chargés de chaînes et astreints au travail, dans le bourg nouvellement créé de Tchita (aujourd'hui ville de province), ensuite transférés à Pétrovski, l'une des usines de la couronne, et plus tard colonisés dans les diverses parties de la Sibérie. Parmi ces exilés de 1826, les plus maltraités par l'empereur Nicolas, qui les fit envoyer aux mines et travailler les fers aux pieds, furent : le général prince Serge Volkonski, le colonel prince Serge Troubetskoi, le prince Eugène Obolenski, le colonel

Artamon Mouraview (mort en Sibérie), le colonel Basile Davydow (mort en Sibérie un an avant l'amnistie de 1856), le capitaine Jakoubovitch, les deux frères Borissow (tous les trois morts en Sibérie); le baron Benjamin Soloview, MM. Bystritski, Mozolevski (mort en Sibérie) et Souhinow. Ce dernier ayant projeté une tentative d'évasion, fut découvert; jugé comme un forçat, condamné au *knout*, il s'étrangla en prison pour ne point subir cet arrêt si atroce. Ces malheureux passaient toute la matinée au travail; se trouvaient, pour la nuit, enfermés sous clef dans des réduits étroits et malsains, et ne pouvaient voir leurs femmes que dans le lieu indiqué par les chefs des galériens et aux heures désignées par ces chefs. La princesse Volkonski et la princesse Troubetskoi suivirent leurs maris dans cet horrible exil. Ces deux nobles femmes, élevées dans le luxe, acceptèrent volontairement l'existence la plus pénible, et se placèrent de leur plein gré dans la dure condition des femmes de forçats. La princesse Troubetskoi mourut en 1854, deux ans avant l'amnistie; la princesse Volkonski, plus heureuse, revint après l'amnistie en Russie, où la vénération générale entoure cette femme vraiment héroïque (1).

---

(1) La princesse Marie Volkonski est la fille de M. Raievski, l'un des généraux russes les plus célèbres. La princesse Catherine Troubetskoi était la fille d'un émigré français établi en Russie,

L'empereur Nicolas apportait souvent un raffinement spécial de cruauté à aggraver les peines des prisonniers. Ainsi, en 1847, un sieur Pétrow, fils d'un officier de gendarmes, dénonça plusieurs littérateurs, habitant la ville de Kiew, comme ayant formé une société secrète ; parmi les personnages si faussement dénoncés se trouvaient : M. Kostomarow, historien distingué, M. Koulesz, romancier très-connu, M. Tchijow, l'un des hommes les plus versés dans la connaissance des pays slaves, et M. Schevtchénko, poëte et peintre à la fois. Ils furent tous exilés, et M. Schevtchénko fut envoyé, en qualité de soldat, à Orenbourg, sur les frontières de l'Asie, avec *la défense d'écrire et de dessiner!* N'était-ce point un affreux raffinement de cruauté?

M. Jean-Étienne Laloubrerie de Laval, ancien officier, avant 1789, au régiment de Berchiny, créé comte de Laval par lettres patentes de Louis XVIII, en 1815.

Parmi le grand nombre des condamnés de 1826, plusieurs étaient mariés, et les femmes de quelques-uns d'entre eux suivirent leurs maris dans cet horrible exil. Nous tenons à mentionner leurs noms, afin de leur rendre l'hommage de vénération à eux dû de la part de tous les gens d'honneur. C'étaient : madame Narychkine, née comtesse Konovnitsyne ; madame Nikita Mouraview, née comtesse Czernyschew (la sœur de la noble madame Krouglikow, dont nous avons parlé plus haut ; elle mourut en Sibérie en 1833) ; madame Davydow, née mademoiselle Tatarinow ; madame Fon-Viesine, née Apouhtine.

Enfin deux Françaises eurent le noble courage d'aller rejoindre en Sibérie deux exilés. Ce furent mademoiselle Émilie Ledentu, qui alla épouser en Sibérie le capitaine Jvaschew, et une autre jeune personne, qui alla épouser M. Annenkow.

Combien de jeunes gens, dans les universités, pour un mot imprudent, étaient arrêtés, exilés, et voyaient leur avenir brisé ! M. Herzen, dans ses mémoires si intéressants et si véridiques, nous raconte ce qui se passait à l'université de Moscou de 1831 à 1834 ; il nous raconte comment on voulut transformer en une conspiration quelques propos un peu lestes, tenus par des jeunes gens à un dîner nombreux ; comment l'honnête et loyal général de Staal, commandant de place à Moscou, refusa de prêter les mains à cette infamie, et ne voulut point présider la commission d'enquête ; comment la police politique envoya de Saint-Pétersbourg, pour diriger cette commission, l'un de ses agents, un misérable portant l'un des plus beaux noms de la Russie, le prince Alexandre G..., et les malheureux jeunes gens, placés en présence d'une véritable inquisition politique, interrogés insidieusement, se virent condamnés, la plupart à l'exil, et quelques-uns même à une détention perpétuelle dans la forteresse de Schlüsselbourg (1).

---

(1) M. Herzen, en parlant de son exil à Perm, puis à Viatka, en 1834, 1835, 1836 et 1837, raconte des actions peu honorables commises à Perm par un exilé, le prince Dolgoroukow. M. Herzen n'ayant point indiqué le nom de baptême par lequel se distinguent ordinairement entre eux, en Russie, les membres de familles nombreuses, plusieurs de ses lecteurs, ne nous connaissant point personnellement, et sachant que nous avions été exilé à Viatka, ont cru qu'il s'agissait de nous. Nous tenons à rectifier cette erreur des lecteurs. Le prince Michel Dolgoroukow, dont parle

Un propriétaire de la province de Moscou, M. Soungourow, d'une famille noble et d'une éducation distinguée, ayant été condamné, pour des correspondances politiques, à l'exil en Sibérie, avec privation des droits civiques, fut envoyé en Sibérie à pied, rivé à la chaîne des forçats. En route, ayant essayé de fuir, il fut repris, jugé comme un forçat, et condamné à recevoir le fouet. Avant d'exécuter cette odieuse sentence, l'on en référa à l'empereur Nicolas, qui en ordonna l'exécution. Le malheureux Soungourow reçut le fouet, et envoyé en Sibérie à pied, rivé à la chaîne des forçats, il mourut en route!

Sous le règne de l'empereur Nicolas, il n'y avait point d'infamies que la police politique ne se permît de commettre. Outrageant la religion elle-même, cette police voulut essayer de transformer les ministres de Dieu en ignobles espions, et leur prescrivit de révéler tout ce qu'ils apprendraient, sous le sceau de la confession, de contraire aux intérêts du gouvernement. Nous savons bien que la grande majorité du clergé russe ne voulut point se prêter à ces odieuses menées, mais il se trouva cependant des malheureux qui oublièrent leur caractère sacré.

M. Herzen, a été exilé à Perm, et il est mort en 1841, dans la ville de Verhotourié, province de Perm. Nous, nous avons été exilé à Viatka en 1843, et le récit de M. Herzen ne nous concerne en rien.

Voici ce qui nous est arrivé à Moscou, quelques années après notre retour de l'exil de Viatka. Le prêtre auquel nous faisions notre confession cette année-là, nous demanda si nous aimions l'Empereur? Jamais nous ne saurions oublier ce moment solennel; notre trouble fut extrême : dire la vérité, c'était se faire renvoyer à Viatka, et nous n'en avions nul désir. Mentir est toujours une indignité; d'ailleurs, l'on ne saurait tromper Dieu, qui voit le fond de la conscience humaine, et connaît les pensées les plus secrètes. Après un moment de réflexion, nous adressâmes à Dieu cette prière mentale : « Seigneur, » vous voyez à quels individus j'ai affaire en ce » pays : pardonnez-moi, dans votre miséricorde in- » finie, l'indigne mensonge que je me vois obligé » de commettre! » Et le prêtre réitérant sa question : Aimez-vous l'empereur? nous répondîmes : *Oui!* C'était mal agir, nous le savons, et pour nous en punir, nous en faisons l'aveu public, mais nous n'avions nulle envie de retourner en exil; et n'était-ce point un atroce gouvernement que celui qui voulait avilir la religion, au point de la transformer en une branche de l'espionnage et de l'inquisition politique?

En 1856, l'empereur Alexandre II, animé des meilleures intentions, ôta la police politique d'entre les mains ignobles des chefs supérieurs qui la dirigeaient, et plaça à sa tête l'ancien ministre de la

guerre, dont nous avons parlé au chapitre IX de cet ouvrage. C'est un homme intègre, de formes excellentes, mais dénué de toute capacité, appartenant par ses opinions au parti rétrograde, craignant toute amélioration, tout progrès, et n'ayant point assez d'intelligence pour comprendre que sans les réformes les plus sérieuses, la Russie marche à un cataclysme. La place de principal fonctionnaire de la police politique fut donnée au général T...., très-connu par son talent pour la caricature, mais nullement par ses capacités politiques. Le général T.... est un homme d'esprit et un homme intègre, deux qualités bien rares parmi la camarilla de Saint-Pétersbourg; il a des formes excellentes, mais en même temps il est enclin à un despotisme et à une violence de compression politique lesquelles, si on le laissait faire, dépasseraient en rudesse et en sévérité le système de l'empereur Nicolas lui-même. Ayant fait l'an dernier un voyage en Europe et un séjour en France, il y tenait des propos éclairés : il lui arrivait même parfois d'énoncer des maximes tant soit peu libérales; mais voyez cet homme en Russie, dans le pays qu'il administre (le pouvoir ne se trouvant que nominalement dans les mains de l'empereur, et la Russie étant gouvernée par la bureaucratie, dont la police politique est le bras, et la camarilla le moyen d'influence près du souverain), voyez le général T.....

en Russie; voyez son aversion pour les idées éclairées, sa haine pour toute réforme; la franchise souvent naïve, à force de brutalité, avec laquelle cet éteignoir politique énonce ses idées de compression. Le général T.... est un véritable Tartare déguisé en Européen : son système politique, triple extrait de despotisme, en fait un de ces hommes qui paraissent être nés pour perdre les dynasties. Un jour, en causant avec nous, il disait : « L'attitude » de la presse russe est affreuse : elle fait l'éloge » de l'empereur tout en blâmant l'administration; » mais attaquer l'administration, c'est attaquer » l'empereur! » — Il me semble, général, lui » répondîmes-nous, que c'est vous qui attaquez » l'empereur en l'assimilant à l'administration! » » — « Je vous demande pardon, répliqua M. T...; » si l'empereur trouvait mauvais le système de » l'administration, s'il trouvait nuisibles ou même » insuffisants les hommes qui sont au pouvoir, il » aurait changé de système et appelé d'autres » hommes; s'il ne le fait point, c'est qu'il trouve » bons et les hommes et le système. Après cela, » attaquer l'administration, c'est attaquer l'empe- » reur lui-même (1). »

---

(1) Si le général T... avait par hasard oublié cette conversation, ayant, nous, l'habitude de prendre des notes pour nos mémoires, nous pourrions lui en rappeler le lieu et l'époque. C'était à Saint-Pétersbourg, en janvier 1858, à un bal chez la princesse Marie Dolgoroukow.

C'est ainsi que les membres du parti rétrograde, en commettant la faute énorme, et, on peut le dire, déloyale, de faire remonter à un souverain noble et bien intentionné comme l'empereur Alexandre II, la responsabilité des actes de fonctionnaires béotiens et d'une administration vénale et pillarde, créent les dangers les plus sérieux pour un avenir très-prochain. Ces dangers ne peuvent être évités que si l'empereur Alexandre, comme nous aimons encore à l'espérer, prenait le parti bien résolu d'entrer dans une voie de réformes *réelles* et *sérieuses*, de réformes mises en pratique, et non pas énoncées seulement en paroles ou couchées sur le papier, comme cela avait lieu la plupart du temps jusqu'à ce jour.

Si nos lecteurs européens venaient à nous demander quel est le parti, quelle est l'opinion qui gouverne aujourd'hui la Russie, nous serions bien embarrassé de répondre. La marche actuelle des choses en Russie offre le spectacle d'une lutte permanente, quotidienne, de la bureaucratie appuyée sur la camarilla et la police politique, contre l'opinion publique et les véritables intérêts du pays, représentés et soutenus par la partie éclairée de la noblesse, par tous les hommes sérieux et honnêtes de la Russie, et par la presse russe, laquelle, par sa haute intelligence et son éminente loyauté, a trouvé moyen de rendre les plus grands services au pays depuis

les cinq années que la Russie a échappé au règne sauvage de l'empereur Nicolas. Cette situation déplorable que nous venons de signaler, cette lutte incessante, offre un danger réel pour l'avenir. Saint-Pétersbourg, théâtre d'intrigues depuis la fondation de cette ville, en est plus rempli que jamais; dans un moment d'une gravité aussi solennelle que celui des importantes réformes abordées par l'empereur et l'opinion publique, des questions de personnes, des rivalités d'amour-propre, et, plus que tout cela, la rapacité individuelle, viennent sans cesse entraver et souvent vicier la marche des affaires. Le gouvernement russe, en ce moment, ressemble parfaitement à un vaisseau qui vogue sur l'Océan, au hasard, sans direction aucune; le capitaine est animé des meilleures intentions; mais les contre-maîtres et les pilotes sont d'un béotisme incroyable. Entre eux et les passagers du vaisseau règnent une aversion profonde et une lutte incessante. Le capitaine ne se décide point à les remplacer par des hommes capables; il préfère attendre que les contre-maîtres et les pilotes viennent à mourir, et que les hommes habiles arrivent à l'âge de la vieillesse et du repos, pour leur confier la manœuvre du bâtiment; en attendant, le vaisseau peut donner sur des récifs..... Voilà, en peu de mots, l'état actuel de la Russie....

Pour finir, nous citerons un fait pouvant donner l'idée de ce que l'influence du parti rétrograde peut

se permettre sous le règne d'un souverain animé des meilleures intentions. L'année dernière, un ordre de l'autorité suprême interdit aux étudiants toute manifestation de leurs sentiments vis-à-vis des professeurs. A l'Université de Kasan, M. Boulitch, professeur très-distingué et fort considéré, se vit, à la fin d'une leçon, applaudi par les étudiants. Le nouveau curateur de l'Université de Kasan, homme complétement nul, appartenant au parti rétrograde, très-grossier envers les professeurs, et très-protégé par la camarilla, décida que les applaudissements étaient une violation criminelle de l'ordre donné par le gouvernement d'interdire toute manifestation. Huit étudiants furent renvoyés de l'Université. A la suite de cela, huit professeurs et près de deux cents étudiants ayant envoyé leur démission, une soixantaine de ces derniers furent saisis et envoyés en exil dans diverses villes situées sur les confins de la Sibérie.....

L'administration russe a si peu le sentiment de sa dignité, si peu de sens moral, qu'elle voudrait introduire la délation partout, et transformer tout le monde en espions. Dans l'automne de 1859, une circulaire secrète adressée aux commandants des régiments de la garde impériale par le chef d'état-major de cette garde, l'aide de camp général comte B....., leur prescrit, sur l'ordre du commandant en chef de la garde impériale, l'aide de camp général

P....., de surveiller la correspondance des sous-officiers et des soldats, afin d'empêcher la propagation de faux bruits (en d'autres termes, de pratiquer l'espionnage en ouvrant les lettres)! Dans cette indigne circulaire, il est dit : « Messieurs les » commandants des régiments doivent surveiller avec » soin la correspondance qu'entretiennent les sous- » officiers et les soldats avec leurs parents et amis, » et doivent prévenir MM. les chefs des compagnies, » qu'ils seront responsables de tous les bruits faux » et invraisemblables, répandus par suite de ces » correspondances. Les sous-officiers et soldats qui » émettraient des assertions erronées relativement » à l'émancipation des serfs, doivent être sévère- » ment punis. »

Pour un gouvernement éclairé et sérieux, pour un souverain animé d'aussi excellentes intentions que l'empereur Alexandre II, la meilleure des polices, le moyen le plus sûr de savoir tout ce qui se passe, ne réside ni dans l'indigne violation des secrets de la poste, ni dans les rapports mystérieux d'agents ignobles, lesquels, prenant de l'or pour dénoncer, n'hésiteront jamais à mentir au gré de leurs intérêts ou de leurs passions; ni dans la compression violente des aspirations légitimes de tout un pays, laquelle ne saurait enfanter que la haine. Il consiste dans une large publicité, limitée par des lois répressives, sages et fortes, mais affranchie de

toute censure préalable. Avec la censure préalable, jamais l'empereur n'arrivera à connaître tous les abus qui se commettent en son nom, et que, dans sa bonté et sa loyauté, il est le premier à déplorer; jamais il n'arrivera à l'accomplissement réel des réformes par lui entreprises et si indispensables à la sécurité de l'avenir en Russie.

XIII.

DE LA PRESSE.

L'on ne saurait se faire une idée de ce qu'était la censure en Russie sous l'empereur Nicolas, surtout dans les sept dernières années du règne de ce prince, de 1848 à 1855. Les livres publiés sous le règne d'Alexandre Ier, avec le *visa* de la censure, ne pouvaient plus être réimprimés qu'avec des suppressions; il était défendu de donner l'épithète de tyran à Néron et à Caligula, et surtout au czar Jean IV; dans un livre d'histoire ancienne, publié à l'usage des écoles, il était dit que les Romains vivaient en république, par la raison qu'*ils n'avaient point encore été assez heureux pour apprendre à connaître le pouvoir bienfaisant de l'autocratie d'un seul souverain.* Il était sévèrement défendu de dire que c'était la maison de Holstein-Gottorp qui régnait en Russie; il fallait affirmer que c'était celle des Romanow (éteinte dans les mâles en 1730, et dont la dernière représentante, l'impératrice Élisabeth, était morte le 25 décembre 1761 [5 janvier 1762]. Il était sévèrement défendu de raconter l'histoire véridique de l'élection nationale des Romanow; ils étaient censés avoir hé-

rité du trône après la branche de la maison de Rurik qui avait régné à Moscou.

De 1833 à 1849, le poste de ministre de l'instruction publique fut occupé par le comte Serge Ouvarow, esprit supérieur, savant distingué, écrivain élégant. Fin courtisan, il tenait beaucoup à son crédit à la cour; mais il était en même temps un homme trop éclairé pour ne point désirer se faire une place honorable dans l'histoire de son pays. Il y réussit en réorganisant les universités, en y attirant la jeunesse, en améliorant les gymnases et les établissements d'éducation. La plupart des hommes qui honorent aujourd'hui en Russie la carrière des lettres et celle des sciences, ainsi que plusieurs fonctionnaires d'un mérite sérieux, ont étudié aux universités sous le ministère d'Ouvarow. Il sut avec une rare habileté, sous le règne sauvage de Nicolas, faire progresser l'éducation, procurer un développement considérable aux études de la jeunesse, et même semer des graines d'idées éclairées, qui depuis ont porté leurs fruits. L'ambition du courtisan, très-développée chez lui, n'étouffa jamais le germe des sentiments libéraux qui avaient signalé et honoré ses jeunes années. Nous avons beaucoup connu, dans notre jeunesse, le comte Serge Ouvarow; nous savons que la perfection n'est pas de ce monde; il avait ses défauts très-caractérisés, mais il a rendu à notre pays des services qui lui assurent une place immor-

telle dans l'histoire de la civilisation en Russie. Il lui a fallu en même temps une immense habileté, pour suivre une ligne aussi éclairée sous le règne du prince le plus opposé à toutes les idées de progrès, comme l'était l'empereur Nicolas.

Le contre-coup des événements de 1848 produisit en Russie une recrudescence de despotisme. Le comte Ouvarow fut renversé : l'on vit installer à sa place le prince Platon Schihmatow, d'une famille tartare, et un vrai Tartare par ses principes et sa ligne politique, comme il l'était par la naissance. Esprit étroit jusqu'à la niaiserie, plat courtisan, il rendit le régime de la censure odieux à la Russie. A cette époque, l'on vit un censeur faire des difficultés pour laisser dire dans un livre que l'armée russe avait remporté dans la guerre de sept ans, à Kounersdorf, une victoire sur le roi de Prusse lui-même; ce fait ne pouvait être imprimé dans un livre russe, par la raison, comme le très-peu spirituel censeur le disait, que la maison royale de Prusse se trouve aujourd'hui alliée à la maison impériale de Russie. Ce même censeur, d'accord avec la police politique, nous empêcha, dans un livre généalogique que nous publiâmes en Russie à cette époque, de placer les noms des exilés de 1826; il n'y eut d'exception que pour un seul d'entre eux, le prince Shahovskoi, dont les enfants, nés avant l'exil de leur père, avaient conservé leurs titres et la jouis-

sance de leurs droits civiques. Encore le censeur avait-il longuement insisté d'abord pour obtenir de nous que les deux jeunes gens dont il s'agit fussent placés dans le livre généalogique en qualité, non de fils de leur père, mais de petits-fils de leur grand-père, sans qu'il soit fait mention de leur père! La police politique elle-même trouva l'idée du censeur trop absurde et l'y fit renoncer.

A cette époque, il fut défendu de donner aux chevaux les noms des saints et des saintes du calendrier, et l'on discuta en pleine séance du comité de censure, si cette défense était applicable seulement au calendrier de l'Église d'Orient, ou bien également au calendrier de l'Église d'Occident. La dernière opinion finit par prévaloir. Voici encore deux faits. Le mot de *volnoi douh* fut rayé des livres de cuisine, par la raison que tout en signifiant *bain-marie*, il voulait dire en même temps *esprit libre*. Un homme dont le chien s'appelait *Tyran* ayant perdu son caniche et le faisant réclamer par la voie des journaux, la censure ne permit point l'impression du nom de *Tyran*, et obligea les journaux à insérer, que l'on promettait une récompense honnête à celui qui ramènerait un caniche répondant au nom de *Fidèle!!!*

Les censeurs, les espions et autres serviteurs de l'empereur Nicolas ne se doutaient nullement qu'en prohibant, sous son règne, l'expression de *tyran*, ils

reconnaissaient cette épithète applicable, de droit, au maître qu'ils servaient avec une aussi insigne maladresse.

Ce qui rendait insoutenable en Russie la position des écrivains et de la littérature, c'était l'existence simultanée d'une douzaine de censures différentes. Ainsi, outre la censure ordinaire, placée dans le ressort du ministère de l'instruction publique, il fallait s'adresser au ministre de l'intérieur pour tout ce qui concernait l'administration intérieure, au ministre de la justice pour tout ce qui concernait les lois, au ministre de la guerre pour la partie militaire, au ministre de la marine pour la partie maritime, au ministre des affaires étrangères pour la politique extérieure, au ministre des finances pour la partie économique et financière, aux lieutenants de l'empereur en Pologne et au Caucase pour tout ce qui concernait ces deux pays. Enfin, l'on ne pouvait parler des membres de la famille impériale sans l'autorisation du ministre de la cour, des chemins de fer sans le *visa* du ministère des ponts et chaussées, et si l'auteur était connu pour ses idées libérales, son livre, quelque insignifiant qu'il fût, et sans distinction de la nature du sujet traité dans l'ouvrage, se trouvait encore soumis à l'examen de la police politique.

Toutes ces entraves, toutes ces rigueurs ne parurent point suffisantes à l'empereur Nicolas. En

1848, il créa un comité spécial chargé de surveiller et de dénoncer aux rigueurs de la police politique, après l'apparition des livres et des écrits périodiques, les passages qui pouvaient avoir encore échappé à la vigilance simultanée de toutes les censures que nous venons d'énumérer, ainsi que la tendance politique de chaque écrivain en particulier. A la tête de ce comité fut placé un homme connu pour ses idées arriérées, sa platitude de courtisan et la dureté de son caractère. Cet homme, qui travaillait à renverser le comte Ouvarow du ministère pour le remplacer, mourut en 1849, quelques semaines avant la chute du célèbre ministre. Il fut remplacé dans la présidence de ce comité, d'abord par un officier général aussi arriéré que lui, et complétement dénué de toute intelligence; ensuite, par un membre du conseil de l'empire, homme d'esprit et d'instruction, mais véritable caméléon politique, se pliant à toutes les exigences du pouvoir et des hommes en crédit à la cour, le plus obséquieux des courtisans; déguisant, sous des formes douces et mielleuses, une aversion instinctive pour le progrès et un attachement réel aux vieux abus du régime, sous lequel il avait grandi et prospéré. L'esprit de courtisanerie domine et aveugle cet homme au point de lui faire commettre les maladresses les plus insignes; ainsi, dans un livre écrit par lui sur l'avénement au trône de l'empereur Nicolas, il a eu la

gaucherie de desservir tous ceux à qui il voulait plaire, et de rendre ridicules les personnes dont il voulait capter la bienveillance, tout en ayant le triste courage de jeter l'injure à des victimes qui gémissaient en Sibérie....

Avec la création de ce comité d'inquisition littéraire, l'on vit des ouvrages, ayant obtenu le *visa* préalable de plusieurs censures, être dénoncés par ce comité, prohibés à la suite de cette délation, et les auteurs exposés aux poursuites et aux désagréments, comme ce fut le cas en 1852 pour les éditeurs et les collaborateurs du *Recueil de Moscou* (*Moskovskoi Sbornik*).

En 1852, mourut Nicolas Gogol, l'un des écrivains russes les plus éminents et les plus populaires. La censure pétersbourgeoise ne permit l'insertion, dans les journaux d'aucun article nécrologique sur Gogol : toute popularité offusquant le despotisme. M. Ivan Tourguénew, littérateur aussi populaire par son talent véritablement supérieur que par l'élévation de ses sentiments et l'exquise loyauté de son caractère, n'ayant pu faire insérer dans les journaux pétersbourgeois un article sur Gogol, l'envoya au journal de Moscou, qui l'inséra. L'empereur Nicolas fit arrêter cet homme si distingué et jouissant d'une considération générale, le fit retenir captif pendant un mois à l'hôtel de la police municipale, où il fut relégué, durant les premières

vingt-quatre heures de sa détention, dans une prison immonde avec des filous et des escrocs, et l'exila ensuite dans ses terres.

En 1853, mourut le prince Shihmatow, ce ministre si incapable; il eut pour successeur un homme tout à fait recommandable par la loyauté de son caractère et ses bonnes intentions, ayant les formes les plus bienveillantes, du commerce le plus agréable, littérateur lui-même, et parfaitement disposé pour la presse; par malheur, M. N.... est d'une distraction inconcevable, oubliant et brouillant toutes les affaires, complétement dénué de toute énergie, qualité si indispensable à Saint-Pétersbourg pour lutter contre l'influence de la camarilla, influence si délétère et si odieuse à toute la Russie. Cet homme excellent et loyal est fort érudit; il sait, jour par jour, tout ce que faisaient Cicéron et Périclès, mais il n'a jamais su ce que devait faire, en Russie, un ministre de l'instruction publique.

En 1855, l'avénement de l'empereur Alexandre II modifia et améliora considérablement la position de la presse en Russie, et lui ouvrit de nouveaux et larges horizons. Dans les dernières années de cette guerre de trente ans contre la civilisation et le bon sens, connue sous le nom de règne de l'empereur Nicolas, il n'était point permis de faire paraître de nouveaux journaux ou revues. Cette défense absurde fut levée par l'empereur Alexandre, et l'on vit paraître de nouvelles et excellentes revues.

On ne saurait se faire une idée des obstacles, apportés par la camarilla et la bureaucratie au développement de la presse en Russie. Dès qu'un journal, une revue, se permettaient de trouver que tout n'était point pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, à peine avaient-ils fait entendre que telle ou telle administration demandait quelques réformes (et cela dans un pays comme la Russie, où toute l'administration, du haut en bas, est le vol organisé, et de bas en haut, le mensonge officiel), que les chefs et les employés de cette administration criaient à la rébellion. Attaquer l'administration, — mais c'est attaquer l'empereur, comme nous l'a dit le général T..... (voyez au chapitre précédent). Cette lutte fatigua M. N....., ministre honnête homme, mais dénué d'énergie. Il se retira en 1858, et le sénateur K.... lui succéda.

M. K..... est un homme d'une intelligence sérieuse, d'études vastes et fortes, un homme à tendances éclairées, libéral modéré et sincère, un homme rempli de bienveillance et de bonté, patriote et homme de bien dans l'acception la plus complète de ces mots. Malheureusement, l'énergie lui fait complétement défaut. D'ailleurs, eût-il même cette qualité, elle ne lui aurait servi à rien dans un pays comme la Russie. Nous avons fait voir, au chapitre IV de cet ouvrage, l'exemple de l'ancien ministre des domaines de la cou-

ronne, un homme bien plus éminent que M. K..., complétement paralysé par la bureaucratie et la camarilla. En Russie, comme nous l'avons dit, le pouvoir, nominalement dévolu à l'empereur, se trouve de fait dans les mains de la bureaucratie, et tant que cette dernière sera la maîtresse de notre pays, la Russie ne cessera point d'être le champ des abus, des vols, de l'oppression et de toutes les infamies bureaucratiques. Entre l'Europe et l'Asie, il ne saurait y avoir de milieu : si vous ne voulez point d'institutions européennes, résignez-vous à subir un régime asiatique.

En faisant l'éloge personnel de M. K...., nous sommes obligé de juger sévèrement son administration.

En arrivant au ministère, il voulait prendre pour adjoint (sous-secrétaire d'état) le prince Grégoire S...., alors curateur de l'université de Saint-Pétersbourg, et en cette qualité chef de la censure pétersbourgeoise. Le prince S.... est un homme dans la force de l'âge, d'une intelligence sérieuse, d'une modération éclairée et pleine de sagesse, portant dignement l'un des plus beaux noms de la Russie. Un homme pareil était une acquisition précieuse pour le gouvernement. Mais le prince S...., trop éclairé et trop loyal pour la camarilla, fut écarté par cette dernière, et M. K.... eut la faiblesse de ne point insister. On lui donna pour adjoint minis-

tériel un homme qui avait parcouru diverses carrières, laissant partout le souvenir d'une déplorable nullité; il avait été, tour à tour, officier, aide de camp, diplomate, voyageur, agronome, jurisconsulte. Enfin, à l'âge de près de soixante ans, on lui découvrit un talent jusque-là inconnu : celui de découper admirablement la viande! La protection d'un ministre de ses amis le fit vite nommer grand écuyer tranchant, et une fois élevé à ce poste sérieux, il fut jugé parfaitement digne de devenir l'adjoint du ministre de l'instruction publique.

On ne saurait assez blâmer M. K.... de son manque d'énergie. Nous voyons le gouvernement russe osciller sans cesse entre la route de la civilisation et la voie des ténèbres, ce qui paraît assez naturel en songeant à la lutte permanente qui existe entre l'empereur Alexandre, voulant le bien, et la toute-puissante bureaucratie, source de tout mal en Russie, aidée par la camarilla. On a le droit d'accuser la conduite de M. K...., tout en professant l'estime la plus sincère pour ses qualités personnelles. On ne saurait assez blâmer M. K.... d'avoir permis le renvoi et l'exil d'un grand nombre d'étudiants de l'université de Kazan, coupables seulement d'avoir témoigné leur sympathie à un professeur par des applaudissements. On ne saurait assez le blâmer de n'avoir point empêché la ridicule circulaire récemment publiée, pour *défendre à*

qui que ce soit de voyager en Russie, dans le but de recueillir des renseignements statistiques ou ethnographiques, sans l'autorisation spéciale du gouvernement. Cette sotte circulaire fut émise à la suite d'une aventure arrivée à un littérateur russe, M. Yakouchkine, lequel accomplissant dans l'intérieur du pays un voyage d'érudition, avait revêtu le costume national russe, celui des habitants des campagnes. La police de la ville de Pskow, l'ayant pris à son costume pour un homme du peuple, le jeta en prison et lui fit endurer des vexations, dont le récit fut imprimé par M. Yakouchkine dans les journaux. La bureaucratie, furieuse, fit publier cette incroyable circulaire, digne en tous points de mandarins chinois ou de fonctionnaires japonais. Il était réservé à la bureaucratie russe d'ériger en délits de police l'amour de l'étude et la soif des connaissances!....

Mais ce qu'il y eut de plus incroyable, ce fut le papier officiel adressé par M. K..... au comité de censure de Moscou, dans les derniers mois de 1859, où il lui défend de laisser la presse parler de vols et d'exactions, à moins que les preuves juridiques n'en soient acquises. Dans ce papier, M. K.... s'oublie au point de proférer ces paroles, pour lesquelles il aura à rendre un compte sévère au tribunal de l'histoire : « *Le gouvernement trouve la publicité complétement inutile, et croirait déroger à sa dignité en*

accordant la moindre attention aux plaintes contre les abus énoncés par la presse périodique, et aux récits faits par elle de ces abus.

Pour qu'un papier de ce genre, impossible à qualifier convenablement, ait pu avoir été signé par un homme intelligent et éclairé comme M. K....., il faut se dire que l'atmosphère du pouvoir, en Russie, exerce une influence bien délétère sur l'esprit et le cœur. Dans cette haute sphère administrative de Saint-Pétersbourg, l'esprit se rapetisse, les idées deviennent rétrécies, la vue devient courte, le sens moral se trouble, la dignité disparaît et le bon sens s'obscurcit. Tel est le résultat du contact immédiat et journalier avec la haute bureaucratie et avec la camarilla. En lisant le papier signé par M. K....., l'on se demande si ce papier n'est point émané d'un cacique de l'une des tribus américaines des Peaux-Rouges....

En décembre 1858, le gouvernement russe, ne voulant point avoir l'air d'étouffer la presse, par la crainte de voir crouler cette réputation de libéralisme qu'il s'est faite en Europe et à laquelle il tient par-dessus tout (puisque les chefs eux-mêmes de la police politique, dans leurs voyages en Europe, émettent des maximes libérales), mais voulant comprimer et dominer cette presse dont la voix si faible lui paraît cependant si importune, eut recours à un moyen singulier. Non content de la censure préven-

tive, représentée par un grand nombre de censeurs et par les yeux d'Argus de toutes les branches de l'administration, il créa un comité spécial, présidé par le grand écuyer tranchant dont nous avons parlé, et composé de deux aides de camp généraux, le général T....., cité plus haut, et le comte A....., dont les talents politiques et les travaux littéraires se sont uniquement bornés jusqu'à ce jour à la signature d'une quantité considérable de lettres de change, appartenant à ses nombreux créanciers. Ce comité fut chargé de surveiller la presse et de lui donner une impulsion conforme aux vues du gouvernement, ce qui, en Russie, veut dire de la bureaucratie. Pour remplir ce rôle important, la finesse de cour ne suffisait point : il fallait avoir un mérite réel et distingué, entretenir des relations fréquentes avec les écrivains, et jouir d'une haute considération. Toutes ces trois qualités faisaient complétement défaut aux membres du comité. A l'honneur de la presse russe, aucun écrivain sérieux, aucun homme distingué ne voulut se rallier à ce comité et en subir la direction et le patronage. Le nouveau comité, à la disposition duquel se trouvaient placés des fonds considérables, voulut créer un journal, voulut fonder une revue, en attirant à soi les écrivains par l'appât d'honoraires élevés. Il faut dire, à la gloire de la littérature russe contemporaine, que les offres les plus brillantes furent repoussées et dé-

daignées par des hommes dont la plume constituait l'unique moyen d'existence. L'on voit qu'aujourd'hui, en Russie, l'opinion publique n'est plus un vain mot, mais une puissance avec laquelle il faut compter. Après le spectacle dégoûtant de notre bureaucratie ignoble, l'on se voit soulagé et consolé à l'aspect de l'incorruptible désintéressement de la presse, de la littérature, des hommes de pensée et de plume en Russie, et l'on redevient fier d'être Russe!

M. le ministre actuel de l'instruction publique, comme nous l'avons entendu plus d'une fois de sa bouche, voit dans la censure le véritable écueil de sa carrière ministérielle, et n'avait pas de souci plus vif que celui d'éviter cet écueil, en faisant passer la censure dans les mains d'une administration spéciale, dont il ne ferait point partie. Dans ce but, il proposa la création d'un ministère pour la censure; le projet fut d'abord adopté, et le baron K....., l'ancien président du comité de censure occulte à la fin du règne de l'empereur Nicolas, exerça pendant plusieurs jours les fonctions de chef de la nouvelle administration. Mais les sommes demandées pour l'installation de cette nouvelle branche de la bureaucratie ayant été trop considérables et la pénurie des caisses de l'état étant extrême, l'administration, à peine organisée et non encore complétement installée, fut dissoute, et la direction supérieure de la censure conservée à M. le ministre de l'instruction publique,

au grand désespoir de celui-ci. La censure, soustraite à l'action des curateurs des diverses universités qui l'avaient dirigée jusqu'à ce jour, fut placée sous les ordres immédiats de l'ancien comité supérieur de la censure, toujours présidé par le ministre de l'instruction publique. Le comte A..... fut appelé à siéger dans ce comité, dont le général T..... faisait partie depuis plus de trois années. En définitive, la nouvelle modification aboutit à enlever à la littérature l'appui et la protection des curateurs de l'université, qui étaient parfois, grâce à un heureux hasard, des hommes distingués, et à livrer complétement, pour l'avenir, la littérature aux razzias du général T....., ce Tartare déguisé en Européen.

La censure pour les livres et les journaux étrangers a été, sous l'empereur Nicolas, d'une sévérité poussée jusqu'à l'absurde et au grotesque. Sous l'administration actuelle, cette censure se trouve en proie à des accès intermittents de rigueur et de mansuétude, de logique et d'absurdité. Il y a des prohibitions incroyables. Ainsi, dans les dernières années du règne de l'empereur Nicolas, le ministre de la justice a fait interdire l'accès, en Russie, au journal français la *Gazette des tribunaux;* ce fonctionnaire n'ayant point, ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'intelligence complétement saine, ne voulait point qu'un Russe pût se permettre de douter que la législation de son pays ne fût la plus parfaite

du monde. Croirait-on que cette prohibition ridicule n'a point été levée jusqu'à ce jour, et que la *Gazette des tribunaux* ne figure point encore sur la liste des journaux auxquels on peut s'abonner aux bureaux des postes!

En Russie, les journaux et les revues ne peuvent arriver de l'étranger sous bande, par la voie de la poste. Il faut absolument s'abonner aux bureaux des postes. Un voyageur, fût-il Russe ou étranger, arrive-t-il à la frontière, tous les livres qu'il a avec lui, même les guides de voyageurs, les abécédaires, toutes les gravures qui se trouvent dans ses malles, sont enlevés et envoyés au bureau de censure le plus voisin, qui les restitue ou non, suivant son bon plaisir. Un étranger arrivant à Saint-Pétersbourg doit aller se présenter au bureau de la police politique, où il est interrogé sur le but de son voyage, sur les personnes qu'il connaît, et sur les lettres de recommandation dont il se trouve muni. Nous conseillons aux étrangers, auxquels ces sottes questions seraient adressées par la police politique, de répondre toujours qu'ils viennent uniquement pour voir le pays, qu'ils ne connaissent personne et ne sont munis de lettres de recommandation que pour leur banquier. Sous l'empereur Nicolas, un Anglais ennuyé de questions sur le but de son voyage, répondit au général D..... que son voyage n'avait pas précisément de but politique.

« Et pourquoi venez-vous ici? demanda le général. — Pour me faire guérir des écrouelles, » répondit l'Anglais.

Toutes ces sévérités ridicules n'empêchent point l'entrée et la circulation en Russie de tous les livres défendus, et plus un livre est sévèrement prohibé, mieux il se vend. L'immense étendue des frontières russes coupe court à toute possibilité de mettre obstacle à la contrebande : les livres prohibés coûtent beaucoup plus cher que ceux dont la circulation est autorisée; néanmoins tout le monde les achète, et l'on voit même des gens qui ne lisent jamais se former une bibliothèque de livres prohibés : il est de bon genre d'en avoir. C'est ainsi que les armes du despotisme finissent toujours par tourner contre lui (1).

A la suite d'une convention conclue avec l'administration des postes prussienne et dont le terme n'expire que d'ici à plusieurs années, les journaux et les revues de France, d'Angleterre et d'Allemagne ne peuvent arriver en Russie que par l'intermédiaire des postes prussiennes; les journaux et les revues russes doivent également suivre cette voie pour aller à l'étranger. Le prix de transport est

(1) Tous les livres relatifs à la Russie, ainsi que tous les livres russes imprimés à l'étranger, se trouvent chez M. Franck, à Paris, rue Richelieu, 67. M. Franck est lui-même l'éditeur d'un grand nombre d'ouvrages sur la Russie.

énorme, cette convention si injuste ayant été conclue par le gouvernement russe dans le but de diminuer la circulation des journaux en Russie. La conclusion de cette convention remonte à l'époque néfaste du règne de l'empereur Nicolas, à cette époque où le ministère des affaires étrangères avait à sa tête, en Russie, un homme médiocre et paresseux, ennemi de la presse, des lumières, de tout progrès, lequel, pendant les trente-cinq années de son ministère, a maintenu notre pays, au détriment de tous nos vrais intérêts, dans le système absurde de la Sainte-Alliance, à la remorque de l'Autriche, notre ennemie naturelle et permanente. L'administration des postes ne se trouvait point sous la direction de ce ministre : elle avait ses propres chefs, encore plus incapables et encore plus arriérés que le comte N....., mais la convention dont nous parlons fut le fruit des conseils et de l'influence de ce dernier.

Si le gouvernement russe continue à opprimer la presse à l'intérieur du pays, le résultat le plus naturel et le plus inévitable sera l'émigration des écrivains et des journalistes russes, et la création de journaux et de revues russes à l'étranger. Il y a déjà en Europe cinq ou six imprimeries russes : ce nombre peut facilement être augmenté. Les livres russes imprimés à l'étranger ont beau être défendus en Russie, ils y entrent en masse, ils circulent avec une prodigieuse rapidité; l'administration et la po-

lice russes étant des bouges de vénalité, au lieu de s'y opposer, ont favorisé la création de cette nouvelle branche de revenus illicites; les agents du gouvernement russe se moquent de lui et remplissent leurs propres poches. Même aux plus mauvais jours du règne de l'empereur Nicolas, à l'époque où la police politique faisait planer la terreur sur la Russie, il n'y avait point de livre défendu que l'on ne pût se procurer et faire circuler, grâce à la vénalité de la police et de l'administration ; nous en parlons par expérience.

L'organe le plus retentissant de la presse russe à l'étranger, ce sont les publications de M. Herzen, à Londres. Le nom de M. Herzen a acquis dans toute l'Europe une renommée parfaitement justifiée par le talent vraiment distingué et le caractère si loyal de cet écrivain éloquent, au style si vif et si mordant. Nous sommes loin de partager les convictions politiques de M. Herzen : il est socialiste; nous, nous considérons la monarchie constitutionnelle et modérée comme le meilleur des gouvernements. Mais il est impossible de ne point rendre une éclatante justice, non-seulement au talent si remarquable de M. Herzen, mais encore à sa haute loyauté et à son désintéressement, si peu commun à l'époque où nous vivons. La bureaucratie russe et la camarilla se seraient estimées heureuses d'acquérir à tout prix, si elles le pouvaient, la condescendance de M. Herzen,

et encore plus de lui voir cesser ses publications. Nous connaissons à ce sujet des détails curieux, ignorés peut-être de M. Herzen lui-même.... Encore une fois, malgré la différence de nos opinions politiques, nous ne saurions assez rendre justice à ses talents, à sa loyauté et à sa persévérance. M. Herzen publie de temps en temps un recueil intitulé : *Voix venues de la Russie*, où il imprime les articles qu'on lui envoie (le huitième volume est sur le point de paraître). Depuis 1855, il publie tous les ans un volume intitulé l'*Étoile polaire*. Tous les quinze jours il fait paraître à Londres, en russe, un journal intitulé la *Cloche* (*Kolokol*), auquel, depuis les derniers mois de 1859, se trouve annexée de temps en temps une feuille intitulée : *La mise en jugement* (*Pod soud*), où il signale et livre à l'opprobre de l'opinion publique les actes d'injustice et de malversation commis en Russie et arrivés à sa connaissance. Dans l'état de barbarie et de vénalité où se trouvent plongés, en Russie, les tribunaux et l'administration, le journal la *Cloche* est devenu la cour de cassation de l'opinion publique : les jugements iniques des tribunaux y sont soumis à examen; la *Cloche* poursuit les malversations des fonctionnaires, quels que soient leur position élevée et leur crédit à la cour. M. Herzen, avec une parfaite loyauté, en imprimant les pièces de l'accusation, ne se refuse jamais à imprimer celles de la défense;

il se constitue noblement le rapporteur des affaires en question auprès de l'opinion publique. Les malheureux, les opprimés, ne trouvant point justice en Russie, ont recours à la *Cloche*, laquelle fait parvenir à l'opinion publique l'exposé de leurs griefs et de leurs malheurs. Aussi n'y a-t-il point de province en Russie, si éloignée qu'elle soit, où il ne circule un nombre plus ou moins considérable des publications de M. Herzen, lequel jouit dans notre pays de la popularité la plus étendue et la mieux méritée (1).

Le gouvernement russe aura beau changer et modifier ses règlements de censure; il aura beau varier dans sa politique intérieure cinq ou six fois par an, comme c'est le cas aujourd'hui; il aura beau émettre en paroles et faire imprimer dans les journaux étrangers des phrases libérales, tout en conservant chez lui une administration et une soi-disant

---

(1) Il a paru dernièrement, en russe, un plat et sot pamphlet contre M. Herzen. Cette publication de cabaret, payée par la police, est due à la plume du ci-devant censeur dont nous avons parlé à la page 319, l'un des hommes les plus bêtes de la Russie. L'on y reconnaît le débit considérable des publications de M. Herzen; mais ne voulant point avouer leur introduction en Russie par la frontière européenne, M. Yé..... a eu l'idée comique de dire que ces livres avaient été apportés par les vaisseaux américains et anglais, venus à l'embouchure du fleuve Amour. Nous pouvons assurer M. Yé..... que les publications de M. Herzen se trouvent en vente à Saint-Pétersbourg même, pour ainsi dire sous le nez des chefs de la police.

justice, vénales et odieuses toutes les deux, tout cela ne conduira qu'à un développement, toujours de plus en plus croissant, de la presse russe à l'étranger. L'exemple des dernières années si néfastes du règne de l'empereur Nicolas prouve jusqu'à la dernière évidence que la sévérité, les rigueurs, les cruautés même, n'ont jamais pu mettre obstacle à l'introduction et à la circulation des livres prohibés. Au lieu de continuer une lutte impossible et peu digne d'un gouvernement sérieux, il vaudrait mille fois mieux accorder aux Russes le droit de discuter, avec modération et convenance, toutes les questions relatives au bien du pays. Supprimer la censure préventive, accorder la liberté de la presse avec une loi répressive et même sévère, serait bien plus intelligent et bien plus digne que de s'épuiser, vis-à-vis de la presse étrangère, en efforts stériles et par conséquent ridicules. La bureaucratie et la camarilla craignent la presse, qui aurait contrôlé leurs actions et mis leurs méfaits au grand jour. Tant que la censure préalable existera en Russie, jamais l'empereur Alexandre, ce prince loyal et bon, n'arrivera à connaître toutes les infamies commises en son nom par ceux auxquels il délègue son autorité, et dont, en réalité, le pouvoir surpasse le sien propre.

XIV.

DU CLERGÉ RUSSE.

On attaque souvent et vivement le clergé russe : en effet il y a bien des choses à dire, mais aussi la position de ce clergé est fort pénible. Est-il juste, est-il loyal de s'en prendre à la victime, au lieu de demander compte au coupable de sa conduite? Le coupable, — c'est le gouvernement russe. En Europe, l'on croit à tort que l'empereur de toutes les Russies est le chef de la religion dans son pays. C'est une idée complétement erronée. L'empereur est le protecteur temporel du clergé, mais le chef de l'Église, — c'est Jésus-Christ (1). Le pouvoir d'interpréter les dogmes réside dans les conciles œcu-

(1) Il n'est arrivé qu'à un seul souverain russe de se considérer comme chef de la religion, et même de témoigner en cette qualité l'intention de *célébrer la messe*. Ce fut à l'empereur Paul; mais ce malheureux prince, on le sait, n'avait point l'intelligence saine. Les personnes de son entourage n'osaient s'opposer à ses lubies, et souvent il leur arrivait d'exploiter ces dernières à leur propre profit. Heureusement il y avait à la cour de Paul un homme d'une intelligence supérieure, dont le dévouement à son souverain et bienfaiteur reposait, non sur un calcul d'intérêt privé, mais sur le sentiment de la reconnaissance. C'était le comte Rostoptchine (depuis si célèbre par le patriotisme qui, en 1812, lui fit brûler Mos-

méniques, et celui d'administrer l'Église, dans la religion d'Orient, est déféré aux patriarches, représentés en Russie par le synode, sous l'autorité duquel l'Église se trouve administrée par l'ordre sacré le plus élevé, celui de l'épiscopat. (Il y a dans la religion orthodoxe orientale trois échelons d'ordres sacrés : le diaconat, la prêtrise, l'épiscopat, et ce dernier ordre se trouve partagé en quatre catégories : les évêques, les archevêques, les métropolitains et les patriarches.) Depuis l'introduction du christianisme en Russie, en 988, le métropolitain de toutes les Russies fut, pendant sept siècles, le suffragant du patriarche de Constantinople. Le 23 janvier 1589, le métropolitain de Moscou et de toutes les Russies fut élevé, par les patriarches d'Orient, à la dignité de patriarche et en acquit tous les droits. Jusqu'à Pierre Ier, le pouvoir spirituel, placé sous la protection temporelle des souverains, souvent influencé par eux, conserva cependant une in-

---

cou et mettre le feu à ses propres maisons). Rostoptchine, sachant qu'en attaquant de front la lubie de Paul, il ne l'y ferait point renoncer, prit un moyen habile. Il lui dit : « Sire, un prêtre, dans » notre religion, ne saurait être marié qu'une seule fois ; vous êtes » marié pour la seconde fois, il vous est donc impossible de pou- » voir célébrer la messe. » Paul lui répondit : « Vous avez raison, » mon cher, » et renonça à son projet.

L'empereur Nicolas, même dans les moments où le fétichisme de sa propre personne arrivait chez lui à un point culminant, ne s'est pourtant jamais considéré comme le chef de l'Église. Il est vrai qu'il lui arrivait d'agir comme s'il l'avait été.

dépendance complète pour tout ce qui touchait à l'administration intérieure de l'église. Non-seulement le clergé, mais encore les nombreux serfs appartenant à ce dernier, se trouvaient soumis exclusivement à la juridiction spéciale du patriarche dans toutes les affaires civiles, ainsi que dans toutes les affaires criminelles non politiques. L'antique droit de l'Église primitive de procéder à l'élection des prêtres et des évêques, s'était en partie maintenu en Russie, dans les provinces qui avaient appartenu à l'ancienne république de Novgorod. Là, jusqu'au dix-septième siècle, les paroissiens procédaient à l'élection de leurs prêtres, et le chef du diocèse les confirmait ou bien les repoussait. Dans ce dernier cas, il y avait lieu à une nouvelle élection. Les évêques et les abbés des couvents, dans toute la Russie, étaient nommés par le patriarche, suivant son bon plaisir; mais le patriarche lui-même était élu, et son élection avait lieu dans des formes solennelles. A la mort d'un patriarche, les métropolitains, les archevêques, les évêques, les abbés des couvents de première classe (*stavropighialnyii monastyri*) se réunissaient à Moscou, élisaient trois candidats et déposaient leurs noms, chacun sur un bulletin séparé, sur le maître-autel de la cathédrale de l'Assomption. Après une messe solennelle, le doyen des métropolitains, administrateur (*ad interim*) du patriarcat, prenait au hasard l'un des trois

bulletins, et celui dont le nom s'y trouvait inscrit était proclamé patriarche de toutes les Russies.

A la mort d'Adrien, le onzième et dernier patriarche de Russie, décédé en 1699, Pierre Ier nomma un administrateur du patriarcat, et laissa la dignité de patriarche vacante pendant vingt-deux années. Au moment de conclure la paix avec la Suède, libre de soucis extérieurs et raffermi à l'intérieur, il se décida à abolir le patriarcat, et le remplaça, le 25 janvier 1721, par un synode composé de membres inamovibles et de membres temporaires. Il y a aujourd'hui trois membres inamovibles de droit : ce sont les métropolitains de Saint-Pétersbourg, de Kiew et de Moscou (1); il y a des membres nommés à vie, ce qui veut dire, en Russie, tant qu'il plaîra au gouvernement de les laisser siéger; enfin il y a des membres nommés pour une année. Une administration ainsi composée ne renferme guère d'éléments d'indépendance et ne saurait apporter d'obstacles à la volonté du gouvernement : mais Pierre Ier ne s'en contenta point. Il

(1) Il faut entendre : *inamovibles à la russe*. Sous le règne de l'empereur Nicolas, S. Em. le métropolitain de Moscou ayant émis des opinions qui déplaisaient à l'empereur, reçut l'avis officiel que sa présence était indispensable dans son diocèse, et qu'il ne devait point le quitter. Or, le synode résidant à Saint-Pétersbourg, l'illustre prélat se vit privé par le fait de son droit d'y siéger, et resta dans cette position tant qu'il plut à l'empereur de l'y laisser.

plaça auprès du synode un fonctionnaire laïque, amovible et révocable à volonté, comme tous les dignitaires russes, et *sans le contre-seing duquel aucune mesure prise par le synode, aucune opinion émise par lui, n'a de valeur ni d'effet.* Les biens du clergé, placés depuis 1708 sous une administration spéciale composée de fonctionnaires laïques, furent confisqués par Pierre III en 1762. Cette mesure fut l'une des causes de la chute si rapide et si facile de Pierre III : le clergé en masse ayant pris parti contre lui en faveur de l'impératrice Catherine. Cette princesse, en montant sur le trône, s'empressa de restituer au clergé tous ses biens; mais deux ans après, en 1764, elle gagna, par le don de sommes considérables, la plupart des archevêques et des évêques russes, qui lui adressèrent une pétition, pour la prier de leur épargner les soucis mesquins de l'administration de biens temporels. Cette pétition fut acceptée par Catherine à titre de vœu unanime du clergé; les biens de ce dernier, comptant plus de deux millions de serfs (environ 1,100,000 serfs mâles), furent définitivement réunis aux domaines de la couronne; une partie de ces serfs furent distribués aux favoris de Catherine et aux personnages influents de sa cour, et le clergé eut un budget payé par l'état (1).

---

(1) Il y avait en Russie des couvents immensément riches; ce-

Le clergé russe est complétement livré à la merci du gouvernement; non-seulement aucune indépendance ne lui est accordée, mais encore les délits commis par ses membres sont punis arbitrairement. Les prélats les plus haut placés sont exposés à se voir brisés par la main de fer du despotisme. Il y a une trentaine d'années, Mgr Irénée, archevêque d'Irkoutsk, s'étant pris de discussion avec le gouverneur général de la Sibérie orientale, Lavinski, un colonel aide de camp de l'empereur, M. G....., et un colonel de gendarmerie, M. B....., furent envoyés de Saint-Pétersbourg pour mettre d'accord les chefs des deux pouvoirs, spirituel et temporel, dans la Sibérie orientale. La négociation ne fut point longue;

---

lui de la Trinité, fondé par saint Serge, à soixante-quatre verstes de Moscou, possédait plus de cent mille serfs mâles.

En 1764, dans tout le haut clergé, une seule voix s'éleva contre la confiscation des biens ecclésiastiques : ce fut celle d'Arsène Maçéiéwicz, métropolitain de Rostow et de Jaroslaw, doué d'une énergie inébranlable. Ses collègues, auxquels il reprochait de s'être laissé corrompre, lui firent son procès en plein synode, le condamnèrent, comme rebelle au pouvoir souverain, à être dégradé de ses dignités ecclésiastiques, et l'envoyèrent, en qualité de simple moine, en exil perpétuel dans un couvent éloigné. Ayant continué à protester, il fut ensuite déchu du titre de moine, exclu des ordres, déclaré laïque, et, sous le nom d'André *Vral* (le *radoteur*), enfermé à la forteresse de Réval, en Esthonie, dans une casemate froide et humide où il passa environ quinze années, jusqu'à sa mort. Sur la fenêtre de son cachot se trouvait en permanence un bâillon de fer, pour le lui appliquer sur la bouche s'il osait continuer à protester. Voilà le libéralisme de Catherine II.

l'aide de camp de l'empereur fit saisir l'archevêque, lequel, enfermé *sous clef* dans une voiture à quatre places, fut conduit ainsi, par le colonel de gendarmerie, à travers cinq mille verstes, dans un couvent de la province de Vologda, où il fut relégué pour le reste de ses jours. On voit que si l'empereur Nicolas consentait à reconnaître Notre Seigneur Jésus-Christ pour le chef unique de l'Église, il agissait de manière à faire croire que le vicariat lui appartenait à lui-même!

Les prélats russes se trouvent sous la dépendance la plus complète du gouvernement. Placés dans la position de n'oser rien faire sans la permission de celui-ci; exposés, à la moindre velléité d'indépendance, à se voir exilés et emprisonnés, la plupart ont adopté pour ligne de conduite l'obséquiosité la plus humble envers le gouvernement et ses agents. Mais ils prennent amplement leur revanche sur le clergé de leurs diocèses, obligeant celui-ci à observer en toute occasion, vis-à-vis d'eux, non l'attitude d'un fils envers son père, mais celle des esclaves envers leurs maîtres tout-puissants. La morgue, la hauteur insolente déployée par les prélats envers le clergé, envers celui des campagnes surtout, ne saurait s'exprimer : elle révolte l'âme. L'absence de l'indépendance engendre bien des vices. Obligés de flatter les hommes puissants de l'état, de ramper devant eux, les prélats se consolent par la vénalité,

et trouvent dans le confort de la vie privée un adoucissement aux blessures de leur amour-propre. Il y a des prélats dont l'avidité est devenue proverbiale, et leurs exactions font scandale, même en Russie. Nous aurons des faits curieux à citer là-dessus dans nos mémoires. La bureaucratie, qui s'infiltre partout en Russie, a pris complétement possession des consistoires diocésains (*éparhialnyia konsistorii*), où se trouve concentrée l'administration des diocèses. Là tout se vend et tout s'achète, suivant le beau modèle de l'administration russe. Les tournées accomplies dans leurs diocèses par les évêques, accompagnés de leur suite, se transforment souvent, pour le pauvre clergé inférieur, en véritables *razzias*.....

La position du clergé inférieur est bien pénible. Dans les villes elle est encore tant soit peu tolérable, mais la position du clergé des campagnes est affreuse. Pauvre, éloigné de toute ressource intellectuelle, souvent traité par les propriétaires voisins avec un manque d'égards véritablement indigne, son existence n'est qu'une longue suite de souffrances. Jusqu'à nos jours, les prêtres des campagnes ont dû cultiver eux-mêmes leurs terres, ou bien recevoir une pension de leurs paroissiens. Depuis une dizaine d'années, on introduit successivement dans les diverses provinces l'usage de faire rétribuer les prêtres par l'état. Cette mesure est excellente en principe; mais le chiffre des émoluments assignés est insuffisant, et

ne saurait soustraire les prêtres des campagnes à la dure dépendance de leurs paroissiens.

Soumis, sans restriction ni réserve, sans garanties aucunes, au bon plaisir des évêques, le clergé inférieur est traité par eux, ainsi que nous l'avons dit, en véritable esclave; un pauvre prêtre, souvent chargé d'une nombreuse famille et n'ayant pour vivre que ses modestes revenus, se trouve exposé, au moindre caprice de son évêque, à perdre sa place, à devoir remplir, suivant le bon plaisir de l'évêque et tant qu'il plaira à ce dernier, les humbles fonctions de sous-diacre; enfin, à voir sa famille réduite à la mendicité. Sans appui, sans ressources, il est obligé de se prosterner en tremblant devant son chef tout-puissant, et de baiser la main de celui qui le traite avec la hauteur la plus dédaigneuse. Peut-on blâmer ces malheureux? Est-il juste, est-il loyal de leur adresser des reproches, de leur jeter l'outrage? Non, il faut les plaindre et prier Dieu d'éclairer le gouvernement russe, qui ne comprend point que la déconsidération dans laquelle il a plongé le clergé rejaillit sur la religion et contribue à ébranler les plus fortes d'entre les colonnes sur lesquelles repose l'ordre social. Il y a à ce sujet les détails les plus curieux dans une brochure russe anonyme, écrite par un membre éclairé et honorable du clergé russe, et imprimée à Leipzig (1).

(1) *La description du clergé des campagnes* (*opissanié sélskaho*

Nous regrettons vivement que cette brochure n'ait point été traduite en français : elle aurait fait rougir le gouvernement russe, aux yeux de l'Europe civilisée, de l'état indigne dans lequel il a plongé le clergé de son pays, au grand détriment de la religion et de sa propre sécurité.

L'une des causes de l'aversion mutuelle des évêques et du clergé de leurs diocèses consiste en ce que les prêtres et les diacres, c'est-à-dire le clergé séculier, appelés en russe *clergé blanc* (*béloié douhovénstvo*), doivent être mariés, tandis que les évêques sont pris exclusivement parmi les moines, dans le clergé régulier, en russe *clergé noir* (*tchërnoié douhovénstvo*), voué au célibat. Un évêque, le plus souvent, n'ayant point été marié avant son entrée dans les ordres, ne saurait comprendre ni apprécier les besoins et les exigences de l'existence d'un prêtre marié, d'un prêtre souvent chargé d'une nombreuse famille. De plus, un prêtre, à moins de devenir veuf, de quitter le clergé séculier et de se faire moine, ne pouvant aspirer à l'épiscopat, l'évêque, son chef tout-puissant, le regarde comme un être d'une nature inférieure, et le traite avec hauteur et dédain.

Dans l'Église primitive, les évêques étaient pris

---

douhovénstva), brochure publiée par M. Franck, libraire-éditeur. Paris, rue Richelieu, 67.

indistinctement parmi les moines comme parmi les prêtres mariés, et l'on a vu souvent des évêques engagés dans les liens du mariage. Pourquoi, en Russie, interdirait-on aux prêtres mariés l'accès à la dignité épiscopale? L'on est d'autant moins fondé à le faire qu'un évêque se trouve nécessairement et inévitablement en contact avec les intérêts temporels de ce monde, auxquels le moine a fait le vœu solennel de renoncer pour se considérer comme civilement mort, tandis qu'un prêtre, dans l'église d'Orient, ne profère point ce vœu; il est obligé d'être marié, il a le droit d'acquérir et de posséder des biens temporels. Enlever aux moines la chance d'arriver à l'épiscopat serait un moyen infaillible de diminuer considérablement le nombre des moines, classe fainéante, dépravée, et, après la bureaucratie, la plus nuisible qui existe en Russie.

Il serait également bon, à notre avis, de revenir aux principes de l'Église primitive, et de ne plus imposer aux prêtres du culte oriental orthodoxe l'obligation expresse de contracter mariage. Pourquoi ne leur serait-il point permis de garder le célibat, si cela peut leur convenir?

L'une des principales causes de l'infériorité morale du clergé russe vis-à-vis du clergé des autres cultes chrétiens réside dans l'organisation défectueuse des séminaires, où les études sont incomplètes, insuffisantes, dirigées d'après un système

tout à fait arriéré. Il faudrait abolir les séminaires, et instituer des cours de théologie aux universités et aux gymnases, en accordant à tous ceux d'entre les moines et les prêtres qui se trouveraient munis d'un diplôme universitaire, le droit de pouvoir arriver à l'épiscopat, droit réservé aujourd'hui exclusivement aux élèves des académies ecclésiastiques.

Le gouvernement russe, dans l'intérêt bien entendu de la religion orthodoxe orientale comme dans le sien propre, devrait sérieusement songer à relever la position sociale du clergé orthodoxe. Or, l'on ne saurait y arriver sans restituer à ce clergé une indépendance, laquelle, sans lui permettre d'intervenir dans les affaires politiques, lui procurât le moyen d'administrer l'Église orthodoxe d'une manière convenable et digne, en plaçant sur un pied respectable ce clergé, aujourd'hui enrégimenté comme un bataillon et souvent traité à la militaire. Laisser le clergé dans une position humiliante, c'est vouloir prolonger sa déconsidération, laquelle rejaillit inévitablement sur la religion elle-même. Déconsidérer la religion, c'est démoraliser la nation, et démoraliser la nation, c'est saper les bases de l'ordre social. Que le gouvernement russe y songe bien !

Nous croyons que le meilleur moyen de rendre au clergé une indépendance complète sous le rapport spirituel, consisterait dans le retour, en partie,

au système électif de l'Église primitive, en adoptant les mesures suivantes :

1) Les évêques seraient choisis par le gouvernement, sur une liste de trois candidats présentés par le clergé du diocèse, qui pourrait élire à volonté, soit des membres du clergé séculier, soit des moines.

2) Un évêque, à moins d'une démission volontaire, ne pourrait jamais être privé de ses fonctions, ni éloigné de son diocèse, sans l'arrêt du synode, prononcé par un jugement en séance solennelle.

3) Le synode serait composé des trois métropolitains de Saint-Pétersbourg, de Kiew et de Moscou, comme c'est le cas aujourd'hui, et de plus, de six ou sept archevêques ou évêques, élus par leurs collègues au scrutin public. Une fois élus, ces six ou sept prélats devraient renoncer à leurs diocèses, deviendraient membres du synode à vie, recevraient le titre et les honneurs des métropolitains, avec des émoluments considérables, afin de pouvoir convenablement soutenir leur rang.

4) Le procureur du synode devrait avoir pour unique soin de veiller à empêcher l'immixtion du clergé dans les affaires politiques et temporelles, sans pouvoir se mêler en rien de l'administration de l'Église, et encore moins des questions relatives au pouvoir spirituel.

5) Tous les six ans, à Moscou, se réunirait un

concile général de toutes les Russies, composé de tous les métropolitains, archevêques et évêques, d'abbés (*igoumène*) des principaux couvents, et d'un certain nombre de prêtres, élus par le clergé des villes et par celui des campagnes. Le synode rendrait compte au concile de son administration.

6) Il faudrait abolir les séminaires, et instituer des cours de théologie aux universités et aux gymnases.

7) Il faudrait déclarer aptes à être élevés à l'épiscopat, tous les ecclésiastiques, moines ou prêtres, qui se trouveraient munis d'un diplôme universitaire.

Il va sans dire qu'il faudrait pratiquer la liberté de conscience la plus large, la conscience devant rester un sanctuaire inaccessible à tout pouvoir humain, un sanctuaire dont Dieu seul a la clef, et dont il est le seul et unique juge. Les persécutions, les mesures de rigueur, n'ont jamais converti personne, et ont toujours eu pour résultat infaillible de relever la croyance contre laquelle elles se trouvaient exercées, de lui donner une force et une vie nouvelles. Dévoué de cœur et de conviction à notre sainte mère l'Église orthodoxe orientale, la vraie Église de Jésus-Christ, nous aurions cru lui adresser l'injure la plus cruelle, lui faire l'outrage le plus sanglant, si nous pouvions supposer un seul instant que pour son maintien et sa prospérité elle puisse

avoir besoin de gendarmes, de geôliers et de bourreaux! Elle n'a besoin que de la protection divine et de la liberté civile, cette liberté dont l'Évangile est la source sacrée comme il en est l'expression la plus sublime.

Nous supplions le gouvernement russe de porter enfin une attention sérieuse sur l'état déplorable du clergé, état dont la responsabilité, devant le tribunal de l'Éternel, n'incombe point à ce clergé, mais au gouvernement lui-même. Nous le supplions de faire sortir enfin le clergé russe de la situation pénible et humiliante où il l'a réduit, et de le placer dans une position convenable, une position digne des serviteurs de Dieu.

XV.

DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

Le gouvernement russe procède, en fait de liberté de conscience, comme il agit en général dans toutes les branches de l'administration, par bonds et caprices, et, en définitive, avec l'arbitraire le plus absolu. La liberté de conscience se trouve inscrite dans les lois, et même dans les lois fondamentales de l'empire, mais de toutes ces lois fondamentales il n'y en a qu'une seule d'observée : celle qui confère à l'empereur le droit de faire tout ce qui lui plaît. Le gouvernement russe, au lieu d'adopter la liberté de conscience pour maxime politique et pour règle de conduite, ainsi que doit le faire tout gouvernement véritablement civilisé et conforme aux besoins de l'époque, en prend ce qu'il veut, l'accorde en partie aux uns, le refuse aux autres, suivant son bon plaisir. Ainsi les luthériens, les musulmans, les païens jouissent d'une liberté de conscience complète; les catholiques romains, tout en exerçant librement leur culte, se voient souvent en butte à des persécutions; les israélites, avec une complète liberté de culte, se voient privés de la plupart

des droits civiques, si peu nombreux cependant, accordés à tous les sujets russes, même aux païens; enfin, les sectaires de l'Église orientale, auxquels le libre exercice de leur culte est interdit, se voient obligés de le pratiquer en cachette, en payant la police. En réalité, la liberté de conscience en Russie existe sous le manteau de la vénalité bureaucratique, jusqu'au moment d'une *razzia* administrative, qui passe comme un ouragan, semant le désastre et la ruine sur son passage, et une fois l'ouragan passé, la vénalité reprend ses droits ordinaires. C'est un ordre de choses odieux, indigne d'un grand pays, indigne d'un prince honnête homme comme l'empereur Alexandre II. La liberté de conscience constitue le droit le plus sacré de l'homme, le droit le plus inaliénable; Dieu seul peut lui en demander compte.

Nous ne parlerons point ici du règne de l'empereur Nicolas, de son intolérance, de ses cruautés, de sa demi-folie. Son règne appartient à l'histoire, et nous ne parlons que du temps présent. Le dualisme qui existe dans le gouvernement russe depuis les cinq années de règne du nouveau monarque, cette lutte permanente entre les intentions excellentes du souverain et les tendances détestables de la bureaucratie et de la camarilla, se reproduit dans la question de liberté de conscience comme dans les autres. L'empereur veut le bien, et par conséquent

les réformes, qui seules peuvent faire sortir la Russie du bourbier où elle croupit; la bureaucratie et la camarilla veulent à tout prix la maintenir dans ce bourbier, qui pour eux équivaut à une véritable Californie. C'est une lutte à mort, où l'empereur ne pourra triompher définitivement qu'en brisant la camarilla, en abattant la bureaucratie, et en introduisant en Russie un régime nouveau, un régime basé sur l'opinion publique. Si l'empereur ne se décidait point à le faire, si les forces lui en manquaient, les événements de l'avenir, dans leur marche irrésistible, briseront le régime actuel, et cet excellent souverain, qui pouvait et qui peut encore se placer à la tête des événements pour les diriger, sera emporté par le flot des circonstances. Heureux alors s'il parvient à surnager!

Pour faire voir ce que peuvent se permettre la bureaucratie et son instrument, la police politique, même à une époque où le gouvernement russe travaille à l'émancipation des serfs, et où les journaux européens sont remplis d'éloges adressés à ses tendances libérales, nous citerons un fait arrivé en 1858, dans la province de Vitebsk, en Russie-Blanche. Nous en empruntons le récit au numéro du 15 février 1860 du journal russe de Londres, *la Cloche*.

« Dans la province de Vitebsk, les paysans du village de Dziernowicz, appartenant à M. Antoine Kor-

sak, ayant professé jadis la religion grecque-unie, avaient embrassé, au dix-huitième siècle, la religion catholique romaine. En 1848, l'église de leur village fut transformée par le gouvernement en une église de la religion orientale, et les paysans déclarés orthodoxes. Ils se mirent alors à fréquenter l'église du village voisin de Siedlow, mais celle-là fut bientôt fermée par ordre du gouvernement, et le curé, le père dominicain Pierre Çeçerski, éloigné de la localité. Le gouvernement envoya à Dziernowicz un prêtre orthodoxe, lequel, pour un tribut que lui payaient les paysans, informait l'archevêque de Poloçk et de Vitebsk que ses paroissiens accomplissaient avec exactitude leurs devoirs religieux, tandis qu'au contraire ils ne mettaient point les pieds à l'église, et faisaient célébrer secrètement les cérémonies de mariage et de baptême par les prêtres catholiques romains, qui, dans ce but, accomplissent de temps en temps, sous le voile du mystère, la tournée des provinces occidentales.

En 1857, ayant entendu parler de la bonté du nouveau souverain et de ses tendances généreuses, les paysans de Dziernowicz lui adressèrent une pétition, pour solliciter la permission de professer publiquement le culte catholique romain. Cette pétition leur ayant été renvoyée par la commission des requêtes, ils en adressèrent de nouvelles à l'empereur et à M. le ministre de l'intérieur. Le ministre

ordonna au gouverneur de Vitebsk d'arranger cette affaire. Le gouverneur, après en avoir conféré avec l'archevêque, envoya à Dziernowicz le colonel de gendarmerie de la province, et l'un des conseillers de la régence provinciale, auxquels l'archevêque adjoignit plusieurs prêtres. Cette mission arriva à Dziernovicz, et, soutenue par la police locale, procéda à une enquête, accompagnée de coups de poing, de coups de bâton et de coups de verges. Le nommé Vikénti, aide-chirurgien de l'hôpital du village, ayant avoué être l'auteur des pétitions adressées à l'empereur, eut une dent cassée à coups de poing et fut fouetté de manière à ne pouvoir marcher pendant plusieurs jours. Sa femme, enceinte, fut soumise à un interrogatoire et fit une fausse couche. Une autre femme du village, également enceinte, après avoir subi un interrogatoire, fit une fausse couche et mourut le lendemain. Vikénti et trois autres furent envoyés à la prison de la ville de district, et condamnés aux travaux forcés dans une forteresse. Pendant cette enquête, le colonel de gendarmerie fit réunir les paysans chefs de familles, et leur dit : « Le czar veut absolument vous voir devenir orthodoxes; pourquoi y apportez-vous tant d'obstination ? » Les paysans répliquent : « Nous sommes les sujets fidèles du czar; nous acquittons les impôts; nous prenons part à la conscription; au besoin nous aurions donné notre sang pour le czar, mais nous voulons rester fi-

dèles à la religion de nos pères.—Alors vous êtes des rebelles, s'écrie le colonel de gendarmerie, vous ne voulez point obéir au czar! Livrez-moi, sur-le-champ, les chefs de cette rébellion, sinon vous irez tous en Sibérie, et vous ne reverrez ni vos femmes ni vos enfants! » Les paysans répondent : « Nous sommes tous chefs de la rébellion, nous sommes tous catholiques, nous sommes tous prêts à aller en Sibérie et même à mourir, mais nous ne changerons point de religion. » Le colonel s'écria : « Mais vous avez été à l'église! vous avez reçu la sainte communion de la religion orthodoxe! — Je crois bien que nous avons été à l'église, répliquent les paysans, l'on nous a entourés de troupes ; l'on nous a poussés vers l'église, l'on nous y a fait entrer les baïonnettes dans les reins; ceux d'entre nous qui se cramponnaient aux portes pour ne point entrer, ont reçu des coups de baïonnettes: ils en portent les traces que vous pouvez voir. Pour ce qui en est de la communion, une fois dans l'église, l'on nous battait, l'on nous saisissait par la tête ; après nous avoir souffletés, l'on nous ouvrait la bouche, et l'on y introduisait de force la communion, sans faire attention qu'aucun de nous n'avait été à confesse, et que nous avions déjeuné le matin! »

En juin de la même année 1858, l'on vit arriver dans la province de Vitebsk le sénateur Stch....., chargé d'inspecter cette province en général, et d'a-

mener à une solution satisfaisante l'affaire de Dziernowicz en particulier (1). Il engagea M. Lopaçinski, maréchal de noblesse du district où cette orgie de despotisme avait eu lieu, à l'accompagner et à lui prêter aide : M. Lopaçinski eut le noble courage de refuser. Alors Stch.... se rendit à Dziernowicz, accompagné de six fonctionnaires. Dans la matinée du samedi 12 [24] juillet, les paysans, réunis par ordre et entourés de troupes, virent paraître devant eux Stch.... en costume de sénateur, entouré de fonctionnaires revêtus de leurs uniformes. Stch.... annonça aux paysans que l'empereur ne leur permettait point d'être catholiques romains ; qu'ils devaient professer la religion orthodoxe, et il ajouta : « La volonté du czar est sacrée. Le czar est le représentant de Dieu. Ce que Dieu est au ciel, — le czar l'est sur la terre. Ne point obéir au czar — veut dire désobéir à Dieu. Ainsi, mes enfants, vous ne devez point lutter contre la volonté divine, qui vous est exprimée par ma bouche. Le czar veut que vous soyez tous orthodoxes, par conséquent Dieu le

(1) Dans *la Cloche,* les noms des individus mêlés à cette ignoble affaire se trouvent imprimés tout au long. Nous n'avons point voulu, dans cet ouvrage, publier les noms propres; mais si des réclamations venaient à surgir, nous nous verrions obligé d'imprimer tous les noms dans une nouvelle édition de ce livre, qui paraîtrait soit en France, soit ailleurs, et alors nous livrerions à la publicité bien des renseignements curieux recueillis par nous, annotés et déposés en Angleterre avec nos papiers.

veut. Obéissez. » Les paysans, après avoir écouté cet étrange missionnaire entouré de la force armée, et l'avoir laissé professer jusqu'au bout son catéchisme à la fois mongol et bureaucratique (mais certes point orthodoxe), répondirent : « Excellence, nous avons toujours obéi au czar, nous avons toujours respecté sa volonté en tout ce qui ne touche point à notre conscience. Nous supplions qu'on nous permette de professer notre religion, comme on le permet aux luthériens et même aux israélites, sans les poursuivre pour cela ! »

Les fonctionnaires qui entouraient Stch.... s'approchèrent des paysans, et leur dirent : « Rendez hommage au czar dans la personne de son sénateur; allez vous agenouiller devant lui et lui baiser la main. » Les paysans s'approchèrent, l'un après l'autre, du sénateur, s'agenouillant et lui baisant la main, et Stch.... donnait sa bénédiction à chacun d'entre eux. Après la fin de cette scène d'infâme sacrilége, tous ceux qui avaient baisé la main du sénateur et reçu sa bénédiction furent déclarés orthodoxes et considérés comme ayant librement embrassé la religion orientale. Le sénateur parti, la gendarmerie et la police locale restèrent sur les lieux, pour fouetter les récalcitrants et leur faire endurer toutes sortes de violences.

En notre qualité de fils dévoué de l'Église orientale orthodoxe, nous croyons de notre devoir sacré

de publier des actions pareilles, pour les mettre au pilori de l'opinion publique du monde civilisé. Comme nous l'avons dit plus haut, ce serait outrager notre sainte Église que d'admettre un seul instant qu'elle puisse avoir besoin de gendarmes, de geôliers et de bourreaux. L'ignoble catéchisme de M. Stch.... est celui de la bureaucratie, mais non point de l'Église orthodoxe, animée de l'esprit de charité et de douceur chrétiennes.

L'un des points où le gouvernement russe est le plus inconséquent, et où son inconséquence entraîne les suites les plus graves pour l'état, c'est dans sa conduite et dans ses procédés envers les sectaires de l'Église d'Orient.

Notre Église compte beaucoup de sectes dissidentes, comme les *vieux croyants* (*starovéry*), les *lutteurs de l'esprit* (*douhobortsy*), les *buveurs de lait* (*malakany*), appelés ainsi par allusion à l'abstinence complète de la viande prescrite par leur croyance, dont le communisme le plus complet forme la base; les *châtrés* (*skoptsy*), secte infâme qui se mutile, disciples d'Origène; les *coureurs* (*béghouny*), qui ne reconnaissent ni mariage, ni gouvernement, ni propriété, et dont la première exigence, envers ceux qui viennent s'agréger à leur secte, est de les obliger à jeter au feu tous les actes constatant leur état civil.

Parmi toutes ces sectes, il y en a dont aucun

gouvernement régulier ne saurait admettre et tolérer l'existence, par exemple la secte des *châtrés*, dont la croyance repose sur la mutilation de l'homme; et celle des *coureurs*, dont les principes forment la négation la plus complète de toutes les bases sur lesquelles reposent les gouvernements et les sociétés humaines; la secte des *malakany* ne saurait être tolérée qu'avec certaines restrictions. Toutes ces trois sectes, poursuivies par le gouvernement, continuent à exister grâce à la vénalité inouïe de la police et de l'administration russes, pour lesquelles elles constituent une branche lucrative de revenus.

Pour ce qui en est de la secte des *vieux croyants*, elle ne s'attaque en rien aux principes constitutifs des gouvernements et des sociétés. La secte des vieux croyants prit naissance le jour, où le patriarche Nikone fit corriger les erreurs qui s'étaient glissées, à la suite des siècles et par la faute des copistes, dans le texte de la traduction slave des saintes Écritures. Ce jour-là, un grand nombre d'individus appartenant à l'Église orthodoxe se séparèrent d'elle, appliquant à l'œuvre du patriarche l'épithète de sacrilége. Depuis ce temps ils nous appellent, nous, les orthodoxes, *nikoniantsy;* ils ont conservé le rituel, introduit dans l'église russe au moyen âge et supprimé par Nikone, qui lui avait substitué l'ancien rituel de l'église chrétienne

primitive; enfin, ils font le signe de la croix avec deux doigts au lieu de trois, comme nous le faisons, nous. Considérant l'empereur et la famille impériale comme schismatiques, les vieux croyants ne veulent point prier pour eux. Ils se divisent en deux catégories principales : les vieux croyants ayant des prêtres (*popovstchina*), et les vieux croyants n'ayant point de prêtres (*bézpopovstchina*). Ces derniers admettent chacun de leurs coreligionnaires à l'exercice du ministère sacré. Le cadre étroit de cet ouvrage ne nous permet point d'entrer dans de longs détails au sujet des sectes que nous venons d'énumérer; nous en parlerons d'une manière plus étendue, dans un livre que nous comptons publier l'année prochaine, sous le titre de : *La Russie de 1847 à 1859*. Nous signalerons ici seulement, et en quelques mots, les causes de l'immense propagation de la secte des vieux croyants dans le courant du demi-siècle dernier, et l'inconséquence de la conduite du gouvernement russe à leur égard.

Fortement attachés à leurs croyances, comme le sont toujours toutes les sectes persécutées, les vieux croyants mènent en général une vie retirée, sobre, austère, économe pour leurs propres besoins. Ceci leur fournit les moyens d'amasser des fortunes considérables. Fanatiques comme le deviennent tous les gens condamnés à une lutte journalière et sourde en faveur de leurs idées, ces hommes si sobres, si

économes, ne ménagent point l'argent lorsqu'il s'agit de propager leurs principes. Un serf fuyant le pouvoir de son maître, un bourgeois fuyant ses créanciers, un soldat déserteur, un criminel, un assassin même, trouvent chez les vieux croyants abri et nourriture, à la seule condition de professer la foi de leurs nouveaux protecteurs. De cette manière, le chiffre des vieux croyants est monté aujourd'hui à environ neuf millions, le septième de la population totale de l'empire. Ce nombre s'accroît tous les jours, et continuant à s'accroître tant qu'il n'y aura point en Russie de régime régulier et civilisé, il constitue un danger sérieux pour la religion de l'état, pour la religion orthodoxe. La police des villes et celle des campagnes, vénales au delà de toute expression, non-seulement connaissent les lieux de refuge des individus protégés par les vieux croyants, mais encore les autorités de l'intérieur de la Russie portent-elles envie à ceux d'entre leurs confrères qui ont beaucoup de vieux croyants dans le ressort de leur localité. « *Est-il heureux, NN., d'avoir chez lui tant de starovéry!* » disent les *tchinovniks* (employés russes) (1). Pendant tout le règne de

(1) Pour donner une idée des sentiments inspirés par les *tchinovniks* au peuple russe, nous citerons une anecdote. Un enfant, le petit-fils d'un paysan, disait à son aïeul : « Grand-papa, tu me » dis que le diable est bien méchant et bien mauvais : qu'est-ce » donc que le diable? » — « Mon enfant, répondit le vieillard, le » diable, c'est le principal d'entre tous les *tchinovniks!* »

l'empereur Nicolas, les sectaires constituèrent une branche bien lucrative de revenus pour la police politique de cette époque, laquelle, comme nous l'avons dit plus haut, avait mis la Russie en coupe réglée.

Vers 1844 ou 1845, le gouvernement autrichien, pour lequel la Russie avait fait de si énormes et de si stupides sacrifices, et qu'elle devait, quelques années plus tard, sauver d'une chute complète pour son malheur à elle et celui de l'Europe, joua à la Russie un nouveau tour. Les vieux croyants désiraient depuis longtemps avoir des évêques et un archevêque. Si le gouvernement russe avait bien compris ses propres intérêts, les intérêts de l'état, il aurait accedé à leur désir, et par une réconciliation politique, tout en leur accordant une autonomie religieuse complète, aurait eu dans ses mains, d'abord le moyen d'exercer de l'influence sur eux par l'intermédiaire de l'archevêque et des évêques, ensuite la possibilité de les surveiller en les voyant agir au grand jour, au lieu de les forcer à travailler dans l'ombre et le mystère, comme c'est le cas aujourd'hui. C'était l'idée du célèbre prince Potemkine, esprit supérieur et perspicace; s'il avait vécu plus longtemps, il aurait fini par amener Catherine II à y donner son consentement. C'était, de nos jours, l'idée de l'un des prélats les plus éminents, de l'un des prédicateurs les plus célèbres de

l'Église d'Orient, Mgr Innocent, archevêque de Kherson et de la Tauride. Nous l'avons entendu plus d'une fois de la bouche de cet homme illustre, qui nous honorait de son amitié. Les vieux croyants s'adressèrent à l'un des évêques de leur rite, établi dans les provinces danubiennes, pour en obtenir l'ordination comme métropolitain des vieux croyants de toute la Russie de l'un de leurs coreligionnaires, fils d'un marchand de Moscou. Celui-ci, une fois devenu métropolitain, établit sa résidence au bourg de Biélokrinitsa, en Gallicie, sous la protection du gouvernement autrichien, et le bourg de Biélokrinitsa est aujourd'hui la métropole religieuse des vieux croyants russes. Ce nouveau prélat divisa la Russie tout entière, mystérieusement, en six évêchés : celui de Novgorod pour la Russie septentrionale; celui de Moscou pour la Russie centrale; celui de Kiew et de la Petite-Russie pour la Russie méridionale, les provinces occidentales et la Petite-Russie; celui de Kazan et d'Astrakhan pour les provinces situées sur les deux rives du Volga, enfin ceux de Sibérie et du Caucase. Il institua un évêque pour chaque évêché. Ces évêques, à leur tour, procèdent à l'ordination des prêtres, et de cette manière l'église des vieux croyants, non reconnue par le gouvernement russe, mais tolérée par la police et l'administration qui l'exploitent, existe de fait sous le voile d'un mystère transparent pour

tout le monde, excepté pour l'empereur. Elle étend son réseau sur toute la Russie, et compte environ neuf millions de sectaires, dont le nombre augmente tous les jours. Le principal de ses prélats, celui aux mains duquel viennent aboutir tous les fils de l'administration ecclésiastique, réside sur le sol étranger, mais à proximité de la Russie. Par ses coreligionnaires, ses enfants spirituels, il est à même de connaître les moindres détails sur tout ce qui se passe dans notre pays, où le gouvernement a la prétention de baser son administration sur le mystère et le mensonge officiel.

Sous le gouverneur général qui administra et pilla Moscou de 1848 à 1859, l'évêque sectaire de Moscou, appelé *Sofronii,* habitait fort tranquillement la vieille capitale, sous le demi-voile du mystère. De temps en temps, la police opérait à grand bruit des visites domiciliaires chez les riches sectaires, en ayant bien soin de prévenir à l'avance Sofronii, afin qu'il ne s'y trouvât point ce jour-là.

Un pareil état de choses n'offre-t-il point d'immenses dangers pour l'avenir de la Russie? Nous savons bien que la bureaucratie russe ne veut point admettre la tolérance pour les vieux croyants : elle sait que si ces derniers avaient la permission d'exercer leur culte au grand jour, ils ne seraient plus dans le cas de se voir obligés d'acheter, à prix d'or, la protection de la bureaucratie, qui y per-

drait une partie de ses revenus. Mais (nous le répétons pour la centième fois dans cet ouvrage) est-il donc décidé qu'on laissera la bureaucratie conduire la Russie à sa perte? Ne voit-on pas que la tolérance serait aussi utile au gouvernement qu'aux sectaires, et peut-être au gouvernement plus encore qu'à ces derniers. Arracher plusieurs millions de compatriotes à l'influence d'un prélat établi sur le sol de notre ennemie naturelle, l'Autriche; couper court, par la reconnaissance publique du culte des vieux croyants sur le même pied que les autres confessions chrétiennes, à une propagande qui n'existe que grâce au voile de mystère dont elle se trouve recouverte, ne serait-ce point, sans parler déjà des droits sacrés et imprescriptibles de la conscience humaine, d'une suprême habileté politique? Ce serait transformer plusieurs millions d'ennemis intérieurs, aussi acharnés que dangereux, en citoyens paisibles et tranquilles. Le meilleur moyen de diminuer le nombre des vieux croyants, et même, nous l'espérons, d'arriver avec le temps à l'extinction complète de cette secte, serait de leur accorder la liberté de la presse. Alors, entre eux et le clergé orthodoxe s'engagerait une lutte vive, par le moyen des journaux et des livres. La raison d'existence de cette secte résidant dans la persécution, dont le résultat est de transformer des hommes égarés en victimes et de les élever à la dignité de martyrs, dans

le mystère auquel elle se trouve condamnée, dans la position anormale et semi-mystérieuse que le gouvernement lui a faite, ses erreurs, comme la plupart des erreurs humaines, ne supporteraient point la lumière du grand jour de la publicité.

Si le gouvernement russe continue à marcher dans la voie fatale de laquelle il n'a ni le courage ni l'habileté de sortir, sait-il ce qui arrivera? Si, à la première guerre, l'ennemi, quel qu'il soit, en mettant le pied sur le sol russe, proclamait la liberté de conscience pour tout le monde, sans réserve ni restriction, les vieux croyants, qui forment la septième partie de la population de l'empire, se joindraient à l'ennemi. Il ne faut point oublier non plus que les révoltes de Stenko-Razine au dix-septième siècle, de Pougatchëw au dix-huitième, qui ont embrassé une si vaste étendue de pays, et dont on a eu tant de peine à se rendre maître, ont trouvé, chez les sectaires, un appui énergique.

Le gouvernement russe, placé aujourd'hui entre une voie de prospérité et un abîme, veut-il se sauver par des réformes, ou bien se laisser entraîner dans l'abîme par l'avidité et l'impéritie de la bureaucratie et de la camarilla? Toute la question est là : nous allons l'examiner dans le dernier chapitre de notre ouvrage.

XVI.

CONCLUSION.

Les Anglais, nation essentiellement pratique, et à laquelle on n'a jamais adressé le reproche de manquer de patriotisme, ont l'habitude de signaler tout haut — et le plus haut possible — les abus qui viennent se glisser chez eux. A peine un fait anormal, un fait nuisible vient-il à se produire, à frapper les yeux, la publicité britannique, la plus large publicité de l'univers, fait entendre sa voix sonore et retentissante; l'attention publique est tenue en éveil; l'abus est attaqué, et les forces vives et intelligentes du pays travaillent à le déraciner. Aussi l'Angleterre est-elle grande, prospère et libre.

Nous autres Russes, nous avons pendant longtemps suivi un système diamétralement opposé. Tout ce que nous avions de mauvais, au lieu de le signaler pour le détruire, nous voulions le cacher à la publicité, le soustraire aux regards de l'Europe. Nous avons caressé nos défauts, conservant avec amour nos abus dans la serre-chaude d'un mystère aussi malentendu que funeste à notre patrie; nous

avons offert à ces abus l'occasion de germer, de mûrir et de s'épanouir à larges feuilles. Notre gouvernement a donné au mensonge une organisation officielle, et l'a élevé à la hauteur d'une institution politique. Dans un aveuglement à peu près général, nous avons confondu le patriotisme avec la servilité, oubliant complétement que ces deux sentiments sont l'opposé l'un de l'autre, et même s'excluent mutuellement.

Chez nous, en Russie, la propriété, la sécurité, la vie et jusqu'à l'honneur des individus, se trouvent complétement livrés aux caprices du pouvoir. Un homme seul peut se trouver investi, de droit, d'un pouvoir illimité, mais il lui est matériellement impossible de l'exercer de fait; ce sont les fonctionnaires qui s'en emparent, gouvernent au nom d'un souverain honnête homme, et commettent tous les abus possibles. Et il se trouve des béotiens qui ne demandent qu'une chose : le secret! Ils consentent à se laisser fouler aux pieds, pourvu que l'Europe l'ignore!

Il faut en finir; il faut rompre avec ces traditions asiatiques, avec ce mystère qui nous empêche de sortir du bourbier où nous sommes; il faut se décider à entrer franchement et résolûment en Europe, à devenir des Européens vrais et sérieux.

Voyons où nous ont amenés cet amour du mystère, cette terreur de la publicité, ce mensonge officiel et

organisé. Voyons l'état actuel de la Russie, de ce pays où la nation est, en grande majorité, si intelligente, si perspicace, si bonne, et douée de si admirables qualités d'esprit et de cœur.

Le pouvoir suprême, en Russie, se trouve en ce moment, *nominalement*, dans les mains d'un prince excellent, animé des meilleures intentions. Si ce prince était un simple particulier, chaque homme d'honneur aurait tenu à gloire de l'avoir pour ami; comme souverain, il est l'objet du respect non-seulement des bons Russes, mais de tous les honnêtes gens de l'univers.

De fait, le pouvoir, en Russie, se trouve entre les mains de la bureaucratie et de la camarilla. La bureaucratie a recouvert le pays entier de son funeste réseau; elle exploite la Russie comme les hordes mongoles l'exploitaient au treizième siècle; elle a érigé toutes les nécessités de la vie sociale et administrative en branches de revenus à son profit personnel; avide et ignoble, elle vole partout, elle pille tout le monde. La camarilla entoure l'empereur, se place entre lui et la nation, isole le souverain du pays, et apporte le plus grand soin à ne point laisser approcher de l'empereur les hommes intelligents, capables, honnêtes et loyaux. Pour la camarilla, tout homme de mérite, de loyauté, d'énergie, est un ennemi personnel. La bureaucratie et la camarilla se donnent la main, se soutiennent mutuel-

lement; la chute de l'une entraînerait celle de l'autre; placées entre un souverain honnête homme et une nation intelligente et digne d'affection, la camarilla et la bureaucratie, ces deux forces malfaisantes si unies entre elles, mettent obstacle à toute réforme sérieuse, à toute amélioration réelle, et entraînent le gouvernement russe vers un abîme.

En jetant les yeux sur ce vaste empire de Russie, qui occupe la neuvième partie du globe terrestre, que voyons-nous? Point de justice; il faut traverser dix instances successives, le plus souvent la bourse à la main, pour aboutir, en définitive, en onzième instance, au bon plaisir impérial. Le bon plaisir de l'empereur Alexandre II, — c'est le sentiment équitable d'un prince honnête homme; mais Alexandre II, quelque excellent qu'il soit, est un homme comme nous tous, il n'est point une institution; il est mortel comme nous, et nous n'avons nul besoin de remonter loin dans l'histoire de Russie pour nous retrouver à une époque où le bon plaisir du souverain, cet *alpha* et *oméga* de notre gouvernement, n'était que le caprice d'un tyran! L'administration est un bouge de vénalité, de la vénalité la plus infâme; tout se vend et tout s'achète. Pour ce qui est du clergé russe, nous voyons la plupart des évêques se montrer courtisans obséquieux vis-à-vis du pouvoir, tyrans vis-à-vis de leurs subordonnés, et concussionnaires sans pudeur. Le clergé inférieur, pauvre,

humilié, écrasé, verse des larmes en silence, et supplie Dieu de le tirer de l'oppression où il gémit. La liberté de conscience est foulée aux pieds suivant le bon plaisir du pouvoir. La presse est enchaînée par une censure qui procède par bonds et par caprices, et dont le seul résultat favorable à la Russie a été l'établissement de plusieurs imprimeries russes à l'étranger, imprimeries établies hors du pays à la suite des ridicules sévérités de la censure en Russie. La noblesse est en proie au mécontentement le plus vif; tous ceux d'entre les nobles qui ont un cœur d'homme et ne sont point affligés de sentiments de valets — comprennent parfaitement qu'ils ne sont que des esclaves privilégiés; ils veulent s'élever à la dignité d'hommes libres, et remplacer par des institutions sérieuses ces soi-disant priviléges que le pouvoir foule aux pieds suivant son bon plaisir. La bourgeoisie, constamment humiliée et pillée par la bureaucratie, soupire avec ardeur après un ordre de choses basé sur la légalité. Les serfs attendent leur émancipation, et quelles que soient à ce sujet les illusions du parti rétrograde, de la bureaucratie et de la camarilla, ils ne laisseront point transformer les promesses impériales en des *hatti-houmayoun*. Les paysans de la couronne, à leur tour, frémissent d'impatience de se voir émancipés du joug pillard des *tchinovniks* (fonctionnaires.) Dans l'armée, les soldats, mal soignés, mal nourris, soumis

aux coups de bâton, soupirent après un meilleur sort. Enfin, les finances, grâce à l'impéritie de l'administration, à la haine nourrie par la camarilla contre tout ce qui est talent et capacité, ont été amenées au point de menacer l'état, d'ici à quelques années, d'une banqueroute, et cela dans un pays doué d'une masse de ressources inexploitées. Grâce à cette crise financière qui va toujours en s'aggravant, il serait impossible à la Russie, à l'heure qu'il est, de tenir cent cinquante mille hommes de troupes hors du pays pendant une seule année entière, par la raison toute simple que, hors du pays, l'on ne saurait payer les dépenses en papier-monnaie; l'or manque, le crédit fait défaut, et ferait surtout défaut pour une dépense aussi improductive que la guerre. D'ailleurs, l'administration militaire, en Russie, est dans un état de désorganisation complète. Voilà où est tombé notre pays, si fort et si puissant à l'époque de l'avénement au trône de l'empereur Nicolas; il est déchu de sa puissance par l'impéritie de Nicolas et par celle des hommes qu'il avait choisis, placés au pouvoir et légués à son successeur, ce prince si excellent et si digne d'un meilleur avenir. La Russie, grâce à une guerre de trente années contre la civilisation et le bon sens, *est tombée au niveau des puissances de second ordre, et compte aujourd'hui pour bien peu en Europe, aux yeux de tous ceux qui connaissent le véritable état des choses.* Les béotiens de

Saint-Pétersbourg, pour lesquels le mystère et le mensonge officiel sont la panacée universelle, s'imaginent que les hommes d'état de l'Europe ignorent ces détails. Qu'ils se détrompent : ces détails sont connus, et ce n'est point par des mensonges qu'il sera possible de se dégager d'un bourbier pareil. L'on ne saurait en sortir que par le renvoi des nullités et des voleurs, par l'éloignement de la camarilla, par l'appel aux hommes capables, par l'appel à la publicité, par des réformes réelles, couronnées d'un système de garanties politiques, lesquelles, tout en permettant au pays l'expression sérieuse de son opinion, lui assurent, dans des limites tracées par la loi, un légitime concours au gouvernement, établissent en même temps sur une base solide le pouvoir impérial, aujourd'hui tout-puissant de nom et réduit presque à rien par l'action envahissante de la bureaucratie et de la camarilla, ces deux lèpres dont il faut se hâter de guérir la Russie.

Il y a dix siècles, en 862, les Slaves du Nord envoyèrent des ambassadeurs à Rurik et à ses frères, pour leur dire : « Notre pays est vaste et fertile, » mais l'anarchie y règne; venez nous délivrer de » ce fléau ! » Après une existence millénaire, après avoir épuisé toutes les formes du despotisme, la Russie se retrouve sur le bord d'un abîme, et nous disons à l'empereur Alexandre : « Sire, notre pays » est vaste et fertile, mais l'arbitraire et la vénalité

» y règnent; délivrez-nous de ces fléaux; accordez-
» nous un gouvernement fondé sur les lois et con-
» forme aux besoins de l'époque! »

Nous allons résumer maintenant les réformes, proposées par nous dans les divers chapitres de notre ouvrage :

1) La suppression de tous les châtiments corporels, pour tout le monde sans exception;

2) L'égalité générale devant la loi;

3) L'émancipation des serfs, avec une certaine quantité de terrain en toute propriété, et l'abolition immédiate de tous les droits des seigneurs sur les serfs, ainsi que de toutes les prestations et redevances de ces derniers envers les seigneurs.

N. B. Dans les terres à labour (c'est-à-dire où règne la corvée), le plus sage et le plus prudent serait d'abandonner aux serfs tout le terrain aujourd'hui cultivé par eux à leur profit personnel. Dans les terres à redevance (*obrok*), où les serfs, jusqu'à ce jour, ont eu la jouissance de toutes les terres composant le domaine seigneurial, il faudrait préciser, pour chaque province séparément, la quantité de terrain à abandonner aux serfs, en raison inverse du chiffre relatif de la population et du prix du terrain.

4) Chaque serf mâle payerait au gouvernement 5 roubles (20 francs) par an, pendant trente-trois années consécutives, avec le droit de s'acquitter

avant ce terme. Une fois la somme acquittée, il devient le propriétaire de son terrain;

5) Les seigneurs recevraient 100 roubles (400 francs) pour chaque serf mâle. (Les femmes, filles et veuves des serfs seraient émancipées gratuitement);

6) Pour arriver à accomplir ce payement, le gouvernement pourrait exonérer les seigneurs de leurs dettes envers les établissements de crédit de l'état (un demi-milliard de roubles ou deux milliards de francs); le gouvernement pourrait contracter un emprunt de 200,000,000 de roubles (800,000,000 de francs) à 5 °/₀; enfin il pourrait émettre pour une somme de 385,000,000 de roubles (1,540,000,000 de francs) des billets fonciers portant intérêt à 3 °/₀, et acceptables par le gouvernement au pair;

7) Le gouvernement pourrait procéder à la vente à l'encan, pendant six ou sept années consécutives, de tout ce qui, dans les domaines de la couronne, constitue des branches de fermage (*obrotchnyia statii*), comme aussi des fabriques et des usines de la couronne, d'une partie des forêts de la couronne, le tout jusqu'à concurrence d'une somme de 350,000,000 de roubles (1,400,000,000 de francs), à la condition que le prix d'achat de ces domaines ne pourrait être soldé qu'avec les billets fonciers, dont nous venons de proposer l'émission;

8) Les paysans de la couronne pourraient continuer à payer à l'état, pendant trente-trois années

consécutives, ce qu'ils lui payent aujourd'hui pour les terres qu'ils afferment. Au bout de ce laps de temps, ils se trouveraient propriétaires héréditaires de ces terres;

9) Il faudrait abolir le ministère des domaines de la couronne, si inutile à l'état, si onéreux et si nuisible à ses administrés. Il faudrait accorder aux paysans de la couronne, de même qu'aux serfs émancipés, une administration élective, réelle, sérieuse (et non point fictive, comme celle des paysans de la couronne à l'heure qu'il est);

10) Tous les habitants de la commune, sans distinction d'origine, prendraient part aux assemblées communales, et toutes les autorités communales seraient électives;

11) L'administration municipale de toutes les villes serait basée sur le principe de l'égalité. Tous les habitants, sans distinction d'origine, possesseurs d'un immeuble d'une certaine valeur, prendraient part aux assemblées et aux élections municipales;

12) Il devrait y avoir dans chaque district, tous les trois ans, une assemblée de district (*ouiézdnoié sobranié*) composée : 1) de tous les propriétaires, sans distinction d'origine, qui possèdent une certaine étendue de terrain ou bien un immeuble d'une certaine valeur, soit dans les villes, soit dans les campagnes, et 2) d'un certain nombre de députés nommés par les communes;

13) Cette assemblée élirait tous les administrateurs du district, à commencer par le principal d'entre eux, le maréchal du district (*ouiezdnoi predvoditel*); elle procéderait aussi à l'élection du chef de la police locale (*ispravnik*), et à celle d'un conseil de district (*ouiezdnoié pravlénié*), composé de dix ou douze membres, et destiné à contrôler la gestion du maréchal ainsi que celle de l'*ispravnik*;

14) Il y aurait, tous les trois ans, dans chaque province, une assemblée provinciale (*goubernskoié sobranié*), composée de : 1) tous les propriétaires ayant voix virile aux assemblées de districts; 2) d'un tiers des députés des communes siégeant aux assemblées de districts (ce tiers serait élu par ses collègues, les autres députés); 3) de tous les propriétaires ayant voix aux assemblées municipales des villes de la province;

15) L'assemblée provinciale élirait les membres de la régence ou du conseil provincial (*goubernskoié pravlenié*), au nombre de vingt-cinq ou trente. Le président et le vice-président de ce conseil seraient comme aujourd'hui le gouverneur et le vice-gouverneur de la province, lesquels, tous les deux, continueraient à être nommés par l'empereur;

16) L'on devrait adopter un système de décentralisation. Toutes les affaires qui ne concernent point la Russie en général, mais une province seulement, pourraient être décidées par l'assemblée de

cette province, et toutes les assemblées provinciales seraient investies du droit d'initiative, vis-à-vis du gouvernement, sur toutes les questions législatives et administratives. Toutes les affaires qui ne concernent point une province en général, mais un district seulement, pourraient être décidées par l'assemblée de ce district, et toutes les assemblées de district seraient investies du droit d'initiative, envers l'assemblée de leur province, sur toutes les questions législatives et administratives. Ce serait à l'assemblée provinciale à décider, si la requête de celle du district doit être transmise au gouvernement;

17) La chambre des finances (*kazënnaia pallata*), qui existe dans chaque province, et se trouve chargée de la perception des revenus de l'état, devrait être abolie, ainsi que le comité des perceptions et redevances locales (*komitétt zemskih povinnostéi*), et la commission des routes et bâtisses (*stroitelnaia i dorojnaia kommissiia*). Toutes ces branches de l'administration devraient être concentrées dans les mains du conseil provincial, rendu électif; il en résulterait une grande diminution dans le nombre des employés et une notable économie;

18) La procédure cesserait d'être écrite et secrète, comme elle l'est encore, à la honte du gouvernement russe. Elle serait publique et orale, avec des avocats et un jury;

19) Il n'y aurait plus que trois degrés de juridic-

tion : 1) le tribunal de district (*oueizdnoi soud*); 2) le tribunal civil de la province (*grajdanskaia pallata*) ou le tribunal criminel de la province (*ougolovnaia pallata*), et 3) le département du sénat, duquel relève la province où l'affaire serait jugée. Dans les procès civils, il ne devrait y avoir appel, du tribunal de district à celui de province, que pour les affaires de trois cents roubles et au-dessus, et du tribunal de province au sénat, que pour les affaires de deux mille roubles et au-dessus;

20) Il y aurait, à Moscou, une cour de cassation pour toute la Russie, organisée à l'instar de la cour de cassation française, et composée de sénateurs, élus à vie par leurs collègues, les autres sénateurs;

21) La dignité de sénateur serait déclarée inamovible, et pour épargner aux plaideurs des provinces éloignées de longs voyages dans les capitales, il serait établi des départements du sénat, outre Moscou, Saint-Pétersbourg et Varsovie, où il en existe maintenant : à Kiew, à Kazan, au Caucase et en Sibérie. Chaque sénateur aurait le choix de la ville où il voudrait siéger;

22) Le nombre des employés (*tchinovniks*), cette lèpre de la Russie, serait diminué dans tous les ministères, en prenant pour base l'excellent système, adopté au ministère de la marine par S. A. I. le grand amiral de Russie, système dont l'adoption n'a été permise par cet aréopage béotien que l'on ap-

pelle le conseil de l'empire de Russie, qu'après une longue lutte, et seulement à titre d'*essai;*

23) Le *tchine* (voyez pages 81-89) devrait être aboli, au grand désespoir de tous les intrigants, de tous les sots et de tous les fripons qui encombrent l'administration russe;

24) La troisième section de la chancellerie impériale, l'une des créations les plus malheureuses du règne sombre et farouche de l'empereur Nicolas, devrait être abolie, et la police secrète placée dans le ressort du ministère de l'intérieur. Il serait temps, pour la Russie, de ne plus voir élever à la hauteur d'une institution d'état ce qu'il y a de plus vil dans l'humanité, — l'espionnage.

25) Le nombre des ministres devrait être réduit à neuf :

Le ministre de la justice;

Le ministre de l'intérieur;

Le ministre de l'instruction publique;

Le ministre des affaires étrangères;

Le ministre de la guerre;

Le ministre de la marine;

Le ministre des finances;

Le ministre des travaux publics (chemins de fer, ponts et chaussées, etc.)

Le ministre de la maison impériale.

Les postes pourraient redevenir une direction générale, comme elles l'ont été jusqu'en 1823, et pour ce

qui est du contrôle, une expérience d'un demi-siècle a démontré que dans son organisation actuelle il n'est bon à rien. Il est indispensable d'instituer une cour des comptes, sur le modèle de celle de France.

26) Le budget devrait être publié, et la liste civile fixée, sans pouvoir être dépassée.

27) Les évêques de l'Église orthodoxe orientale devraient être nommés par le gouvernement, sur une liste de trois candidats élus par le clergé du diocèse. Une fois nommés, ils ne pourraient être éloignés de leurs fonctions sans un arrêt solennel, prononcé par le synode après jugement.

28) Le synode devrait être composé : 1) des trois métropolitains de Saint-Pétersbourg, Kiew et Moscou ; 2) de six ou sept prélats, élus par les autres prélats au scrutin public, et investis de l'inamovibilité.

29) Le procureur du synode devrait veiller seulement à ce que le synode ne s'immisçât point dans les questions civiles et politiques ; mais le procureur ne doit se mêler en rien de l'administration de l'Église, et encore moins de ce qui concerne le pouvoir spirituel.

30) Il devrait y avoir à Moscou, à des époques déterminées, des conciles de l'Église orthodoxe de toutes les Russies, auxquels le synode rendrait compte de son administration. Ces conciles devraient être composés de tous les métropolitains,

archevêques et évêques, de tous les abbés des couvents, et d'un certain nombre de députés, élus par le clergé des villes et par celui des campagnes.

31) Il faudrait abolir les séminaires, instituer des cours de théologie aux universités et aux gymnases, et déclarer aptes à être élevés à l'épiscopat, tous ceux d'entre les moines et les prêtres, qui se trouveraient munis d'un diplôme universitaire.

32) Une liberté de conscience complète devrait être accordée à tous les cultes, sauf deux sectes (aux pratiques desquelles l'on ne saurait même donner le nom de culte) : 1) les *châtrés* (*skoptsy*), et 2) les *coureurs* (*béghouny*, ces mormons russes). La secte des *malakany* devrait aussi être soumise à certaines restrictions civiles.

33) La secte des *vieux croyants* de l'Église orientale (*starovéry*) devrait avoir la pleine liberté de l'exercice de son culte, avec une hiérarchie ecclésiastique, librement élue par les membres de cette secte.

34) La censure préventive devrait être abolie, et la liberté de la presse accordée, avec une législation pénale pour en réprimer les excès.

Les réformes que nous venons d'énumérer devraient être opérées par le pouvoir absolu : lui seul peut introduire l'égalité devant la loi, qui froissera les individus assez dénués d'intelligence et de sentiments nobles pour préférer la position d'esclave pri-

vilégié à celle d'un homme libre. Mais une fois ces réformes décrétées, où est la garantie qu'elles seront exécutées, qu'elles ne subiront point le sort ordinaire des lois russes, — celui de rester des feuilles de papier imprimé? L'on aurait beau décréter les réformes les plus sages: avec le mode de gouvernement qui régit la Russie, l'on n'arrivera jamais à les faire mettre à exécution ; la bureaucratie et la camarilla y sont trop intéressées; leurs intérêts sont en opposition trop directe, trop flagrante, trop irrémédiable avec les intérêts de la Russie. La bureaucratie administre, opprime et pille le pays; la camarilla se trouve placée comme une muraille entre l'empereur et la nation, elle empêche l'empereur de connaître la Russie, ne permet point l'approche de la personne impériale aux hommes qui, connaissant leur pays, auraient pu donner de bons conseils. Investi d'une toute-puissance nominale, objet d'une adoration extérieure, flatté et encensé, mais de fait, réduit à une impuissance à peu près complète de faire le bien, trompé de tous les côtés, l'empereur de toutes les Russies, le plus honnête homme de son empire, se trouve dans l'impossibilité de pouvoir empêcher la bureaucratie et la camarilla de commettre en son nom toutes sortes d'infamies, dont il ignore les détails et les particularités. Est-ce une position tolérable? Nous sommes convaincu que si l'empereur Alexan-

dre venait un jour à connaître sa position *réelle*, son cœur honnête et loyal la lui ferait repousser avec indignation, et il s'empresserait d'entourer son nom d'une auréole immortelle dans l'histoire, en accordant à la Russie un gouvernement représentatif. Aujourd'hui, sous un régime de souveraineté soi-disant absolue, nous voyons la bureaucratie et la camarilla exécuter, constamment et journellement, des *razzias* sur le domaine du pouvoir impérial, l'envahir et s'arroger la part du lion; ils enlèvent à l'empereur la plus grande partie de son autorité, et ils lui laissent la responsabilité de leurs propres méfaits devant Dieu et devant l'histoire. A peu près impuissant pour le bien, l'empereur se trouve responsable de tout le mal, de toutes les horreurs commises par la bureaucratie et la camarilla. Avec un gouvernement représentatif, il en serait autrement. L'empereur, après avoir compris qu'un pouvoir illimité est un non-sens, qu'il est matériellement impossible à un homme de l'exercer, aurait posé des limites à son autorité, aurait tracé une ligne de démarcation bien nette et bien précise, entre son pouvoir et celui de la représentation nationale, et ne serait, à l'avenir, responsable que de ses propres actes, en dégageant complétement sa responsabilité pour les faits et gestes des misérables qui, aujourd'hui, oppriment et pillent la Russie en son nom.

Oui, l'empereur ne saurait que gagner à l'établissement d'un gouvernement représentatif. Ceux qui y perdraient seraient la bureaucratie et surtout la camarilla. La bureaucratie, cette souveraine actuelle et absolue de la Russie, se verrait obligée d'abdiquer. Pour la camarilla, ce serait pis encore : elle qui se fait accorder si souvent des sommes si fortes sur un trésor à peu près vide, ne pourrait plus ni se faire donner de l'argent, ni constituer, comme elle le fait aujourd'hui en Russie, une caste intermédiaire entre la famille impériale et le reste de la nation. Aussi est-il concevable que la camarilla épuisera tous ses efforts, mettra en jeu toute son immense influence, pour empêcher toute modification dans la forme du gouvernement en Russie.

Sans un gouvernement représentatif, sans une constitution, aucune réforme en Russie ne pourra aboutir, ni porter de fruits. Nous avons vu l'absolutisme dans les mains de souverains dont l'intelligence n'était point saine, comme l'empereur Paul et l'empereur Nicolas; l'on pouvait attribuer les funestes effets de l'absolutisme à ceux qui l'exerçaient. Aujourd'hui nous voyons ce même pouvoir dans les mains d'un parfait honnête homme, d'un homme animé des meilleures intentions : pourquoi donc tout va-t-il si mal? C'est que l'absolutisme porte en lui-même un germe de décadence : avec lui, point de publicité; sans publicité, point de

contrôle, et sans contrôle, les abus, la vénalité, la corruption, envahissent un pays, le rongent, paralysent ses forces, et le minent comme une fièvre lente parvient à miner l'homme le plus robuste.

Mais si l'empereur Alexandre n'accorde point une constitution, qu'arrivera-t-il? Sans aborder le domaine de l'imprévu, si fréquent dans l'histoire de Russie, et pour ne s'en tenir qu'aux chances les plus probables, on peut dire que la désorganisation, aujourd'hui patente, du corps social en Russie marchera à grands pas; la désaffection générale, déjà visible aux moins clairvoyants, ira en augmentant; les relations mutuelles des diverses classes de la société entre elles s'aigriront davantage; la banqueroute, en atteignant plus ou moins les fortunes privées, en atteignant les émoluments des employés, paralysera complétement les ressources de l'état. En même temps, à la première guerre, l'ennemi, en mettant le pied sur le sol russe, proclamera l'émancipation *réelle* des serfs, avec de la terre, et la liberté de conscience pour tous les sectaires. Dans l'éventualité si prochaine d'une crise en Orient, la Russie, paralysée par les vices de son administration, verra la question orientale, si importante pour elle, résolue sous ses yeux, sans elle et malgré elle. Le mécontentement général, l'indignation publique, arrivés à leur apogée, feront explosion et amèneront un changement violent dans la forme du gouverne-

ment. Quel sera ce changement? Nul ne saurait le prévoir. Au lieu de courir dans l'avenir à des dangers certains, il serait prudent, il serait sage de les éviter, de les prévenir, en accordant aujourd'hui une constitution. En donnant, de bonne grâce, à temps, l'on peut mesurer ce que l'on accorde; une fois l'ère des révolutions arrivée, qui pourrait prévoir ce que l'on se verrait obligé de concéder?.....

Les bureaucrates et les hommes de la camarilla ont l'habitude de dire que la nation russe n'est point mûre pour une constitution. Mais les Serbes, les Valaques, les Moldaves, sont-ils plus mûrs que les Russes? Et pourtant ils ont des gouvernements représentatifs. La Russie, à l'heure qu'il est, n'est pas moins civilisée que l'Espagne, le Portugal ou la Grèce moderne, et ces trois pays ont des constitutions.

Plusieurs personnes voudraient assurer que la Russie ne saurait avoir de constitution, faute de tiers-état. C'est une grande erreur. Le tiers-état existe en Russie, et il est même très-nombreux. Nous comprenons sous ce nom la bourgeoisie notable, les marchands, la bourgeoisie ordinaire, enfin tous ceux d'entre les nobles qui n'appartiennent point à de grandes familles, possèdent une fortune très-médiocre, ou même n'en possèdent aucune, et ces nobles forment la majorité de leur caste.

Une constitution octroyée à temps, et loyalement exécutée, rattache un souverain à son peuple par des liens indissolubles. Un monarque, en accordant une constitution dans le plein exercice de sa prérogative souveraine, acquiert l'amour de son peuple et raffermit sa dynastie. Les constitutions octroyées : en Bavière en 1818, en Wurtemberg en 1819, en Espagne en 1833, en Portugal en 1834, en Prusse en 1847, et en Piémont en 1848, n'ont certainement diminué en rien le prestige attaché au pouvoir royal dans ces pays, pourtant si différents entre eux. Elles ont, au contraire, resserré les liens d'affection entre les souverains et leurs sujets ; elles ont raffermi ces dynasties, dont les chefs ont eu assez d'intelligence et assez de cœur pour s'élever à cette idée, incompréhensible aux natures vulgaires, que le pouvoir absolu est au-dessus des forces humaines, et ne sert que d'aliment aux instincts sauvages de ceux qui l'exercent, tandis qu'un pouvoir limité et sagement pondéré, en investissant le souverain du droit de faire le bien, l'exonère de la responsabilité pour tout le mal qui peut être commis dans son pays.

Si une constitution venait à être octroyée à la Russie, il faudrait nécessairement avoir deux chambres, afin d'éviter les immenses inconvénients que pourrait amener un vote précipité, arrivé à la suite d'une vive émotion ou de l'un de ces entraînements irréfléchis, auxquels les majorités des assemblées se

laissent aller parfois. Avec deux chambres, ce danger ne serait point à craindre.

De toutes les constitutions, la plus admirable, celle qui a donné les preuves les plus fortes de sa vitalité, c'est la constitution anglaise. Mais en Russie elle est impossible : la constitution anglaise exigeant une pairie héréditaire, appuyée sur des majorats.

Les majorats n'ont jamais pu prendre racine en Russie : ils sont trop antipathiques au caractère et aux tendances des nations slaves, caractère essentiellement démocratique, tendances à l'égalité générale. Dans l'ancienne Russie, l'on ne connaissait même pas ce qu'était un majorat. Pierre Ier, en mars 1714, avec cette violence qui formait le fond de son caractère, déclara majorats forcés tous les biens des nobles alors existants, et alla jusqu'à casser et annuler tous les actes de partage conclus depuis le 1er de janvier 1714. A cette époque, Pierre Ier songeait déjà à déshériter son fils Alexis; dans le but de préparer la Russie à cette éventualité, il eut la bizarre et inconcevable idée, au moment de la transformation en majorats de tous les biens nobiliaires, d'ériger en loi qu'un père, ayant plusieurs enfants, pouvait choisir à son gré celui d'entre eux auquel il laisserait son majorat! Si le père mourait sans avoir fait ce choix, le majorat passait au fils aîné. Cette loi sauvage fut la

source de nombreuses haines de famille, engendra plusieurs crimes, et acheva de rendre l'idée du majorat odieuse à la noblesse russe. A l'avénement d'Anne, en 1730, la noblesse sollicita et obtint l'abrogation de la loi de 1714, et le partage des biens fut rétabli. En 1845, l'empereur Nicolas publia une loi qui engageait la noblesse à créer des majorats, et réglait les conditions d'érection. On sait que Saint-Pétersbourg est la ville des courtisans par excellence, et malgré cela il n'y eut pas dix majorats de créés! Tant est vive l'antipathie contre cette institution, sans laquelle il ne saurait y avoir de pairie héréditaire sérieuse.

Une autre raison non moins grave s'oppose également à la création d'une pairie héréditaire en Russie. De quels éléments le gouvernement composerait-il une chambre haute héréditaire ? Il y ferait entrer les membres du conseil de l'empire, les généraux en chef, les sénateurs, les conseillers privés, et avant tout les membres de la camarilla. Tout ce monde, sauf un petit nombre d'hommes intelligents et honorables, peut être divisé en deux catégories. Ce sont, ou des hommes que leur naissance appelait à être de grands seigneurs et qui ont préféré tenir pendant toute leur vie une conduite de valets, ou bien des valets parvenus à force d'intrigues et de bassesse, et qui, de bonne foi, s'imaginent être de grands seigneur Créer une pairie

héréditaire en la composant d'individus pareils, mais ce serait le comble de la démence! ce serait rendre l'institution elle-même, dès son introduction en Russie, ridicule et odieuse au pays. Il y a en Russie beaucoup d'hommes intelligents et honorables : plusieurs d'entre eux possèdent de grandes fortunes, mais ils sont loin de la cour, et ce ne serait point sur eux que le gouvernement aurait fait tomber son choix. A défaut d'une chambre héréditaire, l'on pourrait avoir une chambre viagère, composée de membres inamovibles nommés par le souverain. Cette institution, sans offrir toutes les éminentes garanties d'une pairie héréditaire, barrière solide contre le despotisme et contre l'anarchie, a du bon, et nous la voyons à l'œuvre dans plusieurs pays constitutionnels. Mais encore une fois, quelle serait la composition de cette chambre, quel serait son personnel? Le gouvernement y ferait entrer les diverses catégories d'individus que nous venons d'énumérer. Avec ces hommes-là, l'on ne saurait même composer une pairie viagère qui puisse jouir de la moindre considération. Il faut à la Russie deux chambres, et non point une antichambre.

Pour les premières années du gouvernement représentatif, nous ne saurions comprendre, en Russie, un autre régime que celui de deux chambres électives. La chambre des communes, à laquelle on

pourrait donner le nom de *douma zemskaia,* pourrait être composée, au nombre de cinq à six cents, de députés élus par les assemblées provinciales (voyez plus haut), et la chambre haute, à laquelle on pourrait donner le nom de chambre des boyards (*douma boiarskaia*), pourrait être composée de deux cent cinquante à trois cents membres, élus pour quatre années, d'abord, ensuite de nouveau pour quatre années par les mêmes assemblées provinciales. Seulement, pour entrer à la chambre des communes, il ne faudrait exiger aucun cens d'éligibilité; il suffirait d'avoir vingt-cinq ans d'âge, et de n'être frappé d'aucune incapacité légale. Pour entrer à la chambre des boyards, il faudrait avoir quarante ans et posséder des propriétés foncières jusqu'à un chiffre déterminé par la loi. Après huit années de pratique du gouvernement représentatif, l'on verrait surgir dans les deux chambres des hommes auxquels leur intelligence et leur caractère auraient conquis l'estime générale. Alors, avec ces hommes, l'on pourrait organiser une chambre de boyards viagère et inamovible, nommée par le souverain, sans aucune limite d'âge ni de fortune, ce qui permettrait d'y donner accès à toutes les illustrations et à toutes les sommités sociales du pays.

En donnant une constitution à la Russie, il faudrait y placer un artic e qui en permettrait toujours

la révision en l'entourant de certaines garanties, comme, par exemple, une proposition signée de cent membres serait nécessaire pour pouvoir procéder à la révision d'un chapitre de la constitution, et les changements demandés ne pourraient s'opérer que s'ils étaient votés, non à la majorité absolue, comme toutes les autres mesures législatives, mais aux trois quarts des voix des membres présents ce jour-là.

Enfin, une raison toute spéciale devrait porter l'empereur Alexandre à octroyer, de plein gré, une constitution à son peuple, avant que l'on vienne, d'ici à quelques années, lui en imposer une.

L'origine du pouvoir de la maison de Holstein-Gottorp ne se perd point dans la nuit des temps. Ce pouvoir ne tire sa source ni d'un principe de légitimité transmis à travers plusieurs siècles, ni du principe de l'élection nationale. La maison Romanow (éteinte en 1730) avait été portée sur le trône par l'élection nationale, avec un pacte librement accepté par son chef, le czar Michel ; ce pacte fut bientôt violé, et le gouvernement russe devint un gouvernement de fait, ne reposant depuis sur aucun principe. Après la mort du dernier des Romanow, l'empereur Pierre II, décédé le 19 [30] janvier 1730, le trône de Russie fut occupé pendant dix années par l'impératrice Anne, fille du czar Jean V, et tante germaine de Pierre II. Anne mourut le 17 [28]

octobre 1740, léguant la couronne de Russie, sans avoir consulté la nation et comme s'il s'agissait d'un immeuble, à son petit-neveu le prince Jean de Brunswick-Bevern, arrière-petit-fils du czar Jean V. Treize mois après, dans la nuit du 24 novembre [5 décembre] 1741, éclate une insurrection militaire. Si elle avait échoué, elle aurait reçu l'épithète de révolte : ayant réussi, elle devint une révolution, et plaça sur le trône Élisabeth, fille illégitime de Pierre Ier. Élisabeth, sans consulter la nation, et comme s'il s'agissait d'un immeuble, légua la couronne de Russie à son neveu le duc de Holstein-Gottorp, dont la mère, la duchesse Anne, était aussi la fille illégitime de Pierre Ier. Le duc de Holstein monta sur le trône le 25 décembre 1761 [5 janvier 1762], sous le nom de Pierre III. L'arrière-petit-fils de ce prince, l'empereur Alexandre II, animé de si excellentes intentions, pourrait unir sa dynastie à la nation russe par des liens indissolubles : en émancipant les serfs, en créant en Russie une justice qui n'existe que de nom, en s'attaquant sérieusement, non en paroles, mais en actions, à la vénalité de l'administration ; en transformant un peuple d'esclaves en une nation d'hommes libres, en remplaçant le régime de l'arbitraire par le règne de la loi, en accordant enfin à la Russie les garanties indispensables au maintien de ces réformes. Ces garanties ne peuvent consister que dans la publicité et le

contrôle, et ni l'une ni l'autre ne sauraient être réels et sérieux sans un gouvernement représentatif. Ce qui fait défaut à la Russie, ce qui transforme nos lois en des *hatti-houmayoun*, ce qui entraîne le gouvernement russe vers l'abîme, c'est le manque d'institutions politiques. En accordant une constitution, l'empereur Alexandre aura accompli un acte sublime devant Dieu, l'univers et l'histoire. En le faisant, il aura transformé la maison étrangère et allemande de Holstein-Gottorp en une dynastie nationale, une dynastie véritablement russe!

Rempli de respect pour l'empereur Alexandre, rempli d'amour pour notre pays, nous formons les vœux les plus sincères pour la prospérité de la Russie. De nos jours, sans des institutions politiques sérieuses et solides, il ne saurait y avoir, pour aucun pays, ni de prospérité durable, ni de sécurité réelle.

NOTES.

PAGE 24.

Il y a vingt ans, une affaire examinée au *plenum* du sénat, si elle réunissait pour ou contre soi les deux tiers des voix des sénateurs présents, ne se trouvait plus soumise à l'examen de la consultation du ministère de la justice. M. le ministre de la justice actuel a changé tout cela, suivant son bon plaisir, et en usurpant, comme il le fait souvent, le pouvoir législatif dévolu au souverain. Il fait envoyer à l'examen de la consultation toutes les affaires où le sénat a voté autrement que M. le ministre ne le désire, à moins qu'il n'y ait unanimité absolue, et si même il y a vingt voix contre une. Ce procédé ne laisse pas que d'être complétement asiatique.

PAGE 106.

Des renseignements nouveaux et plus précis nous mettent à même de rectifier ce que nous avons dit, à la page 106, au sujet de l'assemblée provinciale de Tver, épisode caractéristique, où le despotisme de la bureaucratie se déploya dans des proportions plus considérables que nous ne l'avions cru. L'ordre du ministre, lequel, se basant sur la volonté impériale, défendait aux assemblées provinciales de discuter la question de l'émancipation, fut lu à la noblesse de Tver, réunie en assemblée triennale ordinaire en dé-

cembre 1859. L'un des gentilshommes de la province, M. Evropéous, dans un discours rempli de sagesse et de modération, exposa à l'assemblée que le droit de discussion, sur tout ce qui se rapporte aux intérêts de la province, se trouve inscrit au Code des lois (articles 112 et 135 du IXe volume); que l'empereur est le maître de faire les lois, mais que tant qu'une loi n'a point été abrogée, elle doit être exécutée; que l'article 77 des lois fondamentales de l'empire (tome Ier du Code des lois) prescrit, en cas d'un ordre ministériel illégal et contraire aux lois, de suspendre l'exécution de cet ordre, et d'en référer au ministre; qu'il fallait en conséquence prier le gouverneur de la province d'en écrire au ministre. Sur le refus du gouverneur, la majorité de l'assemblée provinciale, froissée dans ses droits légaux, voyant les lois foulées aux pieds par les bureaucrates de Saint-Pétersbourg, se décida à adresser une pétition à l'empereur lui-même, lequel, dans une visite faite à la ville de Tver le 11 août 1858, *avait sollicité le concours de la noblesse dans la grande œuvre de l'émancipation des serfs.* Cette pétition fut signée le 14 [26] décembre par 155 nobles (sur 281 présents), et la première signature (comme l'exigeait la loi) était celle du maréchal de la noblesse de la province, M. Ounkovski. Le ministre de l'intérieur répondit le 18 [30] décembre, que l'empereur ne faisait point droit à la pétition de l'assemblée de Tver, que Sa Majesté trouvait M. Ounkovski coupable de n'avoir point empêché la rédaction de cette pétition et de l'avoir signée le premier, et ordonnait sa destitution. Or, aux termes de la loi, le maréchal de la noblesse n'a nul droit d'empêcher la rédaction d'un papier adopté par la majorité des membres présents, et s'il signe lui-même ce papier, sa signature doit figurer en première ligne. *Ainsi le crime de M. Ounkovski consistait à avoir exécuté la loi.* Quelques semaines après, MM. Ounkovski et Evropéous, nuitamment enlevés par des gendarmes, furent conduits en exil, le premier à Viatka, le

second à Perm. Un troisième gentilhomme, aussi un homme d'un mérite distingué, M. Golovatchew, fut arrêté. On se demande, après cela, à quoi servent les lois en Russie, en présence d'une bureaucratie qui n'a pour règle que son bon plaisir, juste comme les autorités de Khiva et de Boukhara! L'épisode que nous venons de raconter projette une lueur sinistre sur l'avenir de la Russie.

FIN.

SOMMAIRE.

		Pages
I.	— Aperçu général sur la Russie	5
II.	— De la justice et du conseil de l'empire	19
III.	— Du sénat	54
IV.	— De l'administration	61
V.	— Du *tchine* (hiérarchie des grades bureaucratiques).	81
VI.	— De l'émancipation des serfs	89
VII.	— De la noblesse, du servage et des assemblées électives	134
VIII.	— De la bourgeoisie	237
IX.	— De l'administration militaire	244
X.	— Des finances	260
XI.	— Des fermes d'eaux-de-vie et des sociétés de tempérance	282
XII.	— De la police politique	293
XIII.	— De la presse	317
XIV.	— Du clergé russe	340
XV.	— De la liberté de conscience	355
XVI.	— Conclusion	372

LETTRE

DU

PRINCE PIERRE DOLGOROUKOW

AU

Courrier du Dimanche.

Dans le *Courrier du Dimanche* du 29 avril, il se trouve un article de M. Michensky, sur le livre du prince Pierre Dolgoroukow : *La Vérité sur la Russie.* Il est dit dans cet article : « Il y a quelque temps, nous étions sur le point d'analyser un ouvrage qui, de prime-abord, nous offrait un grand attrait : il s'agissait de la biographie généalogique des familles aristocratiques d'un pays étranger, lorsqu'on nous mit sous les yeux une lettre que l'auteur de cet ouvrage avait adressée à un des hauts personnages dont la généalogie devait figurer dans ledit recueil biographique. Cette lettre était une invitation catégorique de remettre une somme de 50,000 roubles au signataire, qui, moyennant cette taxe, s'engageait à annuler les documents qu'il disait

TIMBRE IMPERIAL SEINE 5 cen

avoir en sa possession, et qui rendaient contestables, selon lui, l'origine et la descendance directe du personnage auquel il s'adressait. Le noble prince, indigné, voyant, comme nous le disons en France, un honteux chantage dans une semblable proposition, fit autographier l'épître audacieuse de l'auteur, et en expédia la copie à des milliers de lecteurs. »

Le prince Pierre Dolgoroukow a adressé à M. le rédacteur en chef du *Courrier du Dimanche* la lettre suivante :

MONSIEUR,

Dans le numéro du 29 avril de votre journal, il y a un article de M. Michensky au sujet de mon livre : *La Vérité sur la Russie*. Je n'entends nullement entamer une polémique avec M. Michensky sur son appréciation de mon ouvrage. Je me bornerai à faire remarquer qu'il semble prendre plaisir à dénaturer mes intentions, en reportant sur la nation russe, aux admirables qualités de laquelle je rends toute justice et dont je m'honore de faire partie, le blâme sévère, mais mérité, infligé à l'administration russe et à ses turpitudes.

Mais l'article de M. Michensky contient en plus une assertion attentatoire à mon honneur, une assertion qui prend sa source dans la calomnie la plus

infâme, et dans le *faux* le plus audacieux qui aient jamais pu être commis même en Russie, où l'impunité est assurée aux personnages haut placés et à leur entourage. Voici le récit exact de cette odieuse et ténébreuse affaire.

Pendant les dernières années de mon séjour en Russie, j'ai publié en russe quatre volumes de généalogies. Ce livre souleva de vives susceptibilités, et me valut de nombreux ennemis. Parmi les personnages dont les prétentions généalogiques n'étaient point admissibles, se trouvait le maréchal prince Michel Worontsow. Pendant son dernier séjour à Pétersbourg, en 1856, il ne cessa de me solliciter de dire, dans le quatrième volume que j'allais faire paraître, que les Worontsow actuels sont issus de l'ancienne maison des boyards Worontsow (éteinte à la fin du seizième siècle); il affirmait avoir en sa possession les documents à l'appui. Je savais que son assertion était contraire à la vérité, mais les égards dus à ses cheveux blancs d'octogénaire ne permettaient point une négation directe; je me bornai à lui répéter, chaque fois qu'il m'en parla, que je serais charmé de voir et d'examiner ces documents. M'étant rendu à la campagne, et comptant, à mon retour à Pétersbourg, mettre sous presse le quatrième volume, je crus convenable, en souvenir des politesses dont m'avait comblé le vieux maréchal, de lui écrire que le volume paraî-

trait bientôt, et que je regrettais vivement de n'être point à même de satisfaire à son désir, n'ayant point eu l'occasion de voir les documents historiques dont il m'avait parlé. C'était un acte de courtoisie vis-à-vis d'un vieillard qui, plus d'une fois, avait conduit nos troupes à la victoire.

L'on peut juger de ma stupéfaction et de mon indignation, en recevant du maréchal une lettre où il avait l'effronterie de m'écrire, comme si dans la lettre que je lui avais adressée il avait trouvé un billet *d'une écriture différente de la mienne*, où on lui proposait de m'envoyer 50,000 roubles. Indigné, je répondis au maréchal par une lettre peu polie, où j'exigeais que l'original du billet en question fût produit. Mon projet était de provoquer une enquête judiciaire, et ne pouvant croire qu'un vieux guerrier pût manquer à ce devoir de loyauté, j'attendis en vain une réponse pendant plusieurs semaines. Dans l'état d'anarchie où se trouvent les tribunaux en Russie, la procédure n'étant chez nous qu'une fusion de l'arbitraire et de la vénalité, je savais bien que toute plainte portée contre un homme puissant à la cour aboutirait infailliblement à une fin de non-recevoir. Il ne me restait qu'à m'adresser à l'équité du gouvernement, et c'est ce que je fis sans aucun succès.

Je revins à Pétersbourg; j'allai voir M. le ministre de la police, le prince Basile Dolgoroukow; je lui

montrai la lettre du maréchal, je le priai d'en parler à l'Empereur, et je demandai une enquête sévère. Le prince Basile me répondit que l'on ne pouvait procéder à une enquête dans une affaire où se trouvait impliqué un chevalier de Saint-André, un maréchal. Je lui demandai s'il existait pour les maréchaux et les chevaliers de Saint-André un privilége d'impunité pour des actes qui, chez les simples particuliers, constituent un crime de *faux?* Le prince Basile me déclara qu'il ne parlerait point à l'Empereur, qu'il n'y aurait point d'enquête, et se refusa même à prendre la lettre du maréchal pour la montrer à l'Empereur. (Cette lettre se trouve dans mes papiers, déposés aujourd'hui en Angleterre.) Je répondis au prince Basile que j'espérais le voir revenir sur sa décision, et que je reviendrais lui en parler au bout d'une semaine. J'avais le projet, si l'on continuait à vouloir étouffer cette affaire, d'en publier le récit à l'étranger, afin d'obliger le maréchal lui-même à demander une enquête.

Trois ou quatre jours après ma conversation avec M. le ministre de la police, je dînais chez madame la baronne de Meyendorff, née comtesse de Stackelberg, et j'y appris qu'une dépêche télégraphique d'Odessa venait d'annoncer la mort du maréchal. Je racontai à M. et à madame de Meyendorff l'épisode dont je viens de parler, et ils doivent se souvenir du chagrin profond que m'inspira la mort du maréchal,

à cause de l'impossibilité absolue, une fois lui décédé, d'arriver à une enquête.

Aux personnes qui me connaissent et même à toutes celles qui savent les fureurs soulevées par mon livre : *La Vérité sur la Russie*, les explications sont inutiles; mais je crois de mon devoir de les donner au public, qui ne me connaît point.

M. Michensky, dans son article, dit « que le signataire, moyennant cette taxe, s'engageait à annuler les documents qu'il disait avoir en sa possession et qui rendaient contestables, selon lui, l'origine et la descendance directe du personnage auquel il s'adressait. »

Si M. Michensky et les misérables qui lui ont transmis cette calomnie connaissaient bien l'histoire de Russie, ils auraient su que ces documents ne pouvaient être détruits, par la raison toute simple qu'ils se trouvent dans le domaine public. Le principal d'entre eux, le *Livre de velours*, recueil officiel de généalogies, où l'extinction des anciens Worontsow se trouve constatée, a été imprimé en 1787, et l'original officiel de ce livre se trouve en dépôt au département héraldique du Sénat de Pétersbourg. Aux yeux de tout homme impartial, ce fait seul est la preuve évidente que le billet en question est un *faux*.

M. Michensky dit : « Le prince fit autographier l'épître, et en expédia la copie à des milliers de

lecteurs. » Le prince, mort dans l'automne de 1856, n'a pu faire autographier le billet que de son vivant. Comment se fait-il que, durant quatre années consécutives, aucune copie ne soit tombée ni sous mes yeux ni sous les yeux de mes amis? Comment ces copies ont-elles pu ne point arriver à la connaissance du gouvernement russe, auquel l'entretien de sa nombreuse police secrète coûte si cher? Et si ces copies étaient connues du gouvernement, pourquoi ce dernier n'a-t-il point procédé à une enquête? Comment se fait-il que ces copies n'ont fait leur apparition qu'après la publication du livre *La Vérité sur la Russie?* Pourquoi le maréchal Worontsow n'a-t-il point demandé une enquête, qu'on ne lui aurait point refusée, à lui? Pourquoi n'a-t-il point répondu à la lettre dans laquelle j'exigeais la production de l'original du billet?

Je ne veux point troubler la cendre d'un mort, mais je dois dire que cet épisode projette une lueur honteuse sur l'administration russe, et vient complétement à l'appui de ce que je dis dans mon livre. En Russie, quand on a affaire à un homme puissant en cour, il n'y a plus ni justice ni équité. Voilà un *faux* évident qui vient d'être commis, et le ministre de la police, un homme personnellement intègre, mais imbu des funestes traditions du despotisme asiatique, se refuse à toute enquête, par la raison qu'un

chevalier de Saint-André, un maréchal, y serait impliqué! L'on se croit au fin fond de l'Asie!

Je somme M. Michensky de produire la copie de l'épître dont il a parlé, et de nommer les personnes qui la lui ont remise. S'il ne le fait point, je me verrai obligé de lui intenter, ainsi qu'à votre journal, un procès en diffamation.

Je réclame de votre loyauté, Monsieur, l'insertion de ma lettre dans le prochain numéro de votre journal, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération.

Prince Pierre Dolgoroukow.

Paris. — Typographie de Henri Plon, rue Garancière, 8.